

■ Dans « aden » :
tout le cinéma
et une sélection
de sorties
Demandez notre supplément

Familles de demain

■ Le gouvernement veut modifier le droit de la famille

■ Egalité entre enfants naturels, adultérins et légitimes

■ L'enfant portera les noms de ses deux parents

■ Suppression du divorce pour faute

■ La garde alternée sera inscrite dans la loi

Lire pages 10 et 11

Un nouveau témoin accuse M. Chirac

● François Ciolina, ex-dirigeant de l'office HLM, met en cause l'ancien maire de Paris devant le juge Halphen ● Il évoque des « remises d'espèces au cabinet du maire », destinées, selon lui, à « financer le RPR » ● Il confirme les accusations de la cassette Méry

LE JUGE Eric Halphen, chargé de l'instruction sur l'affaire des HLM de la Ville de Paris, a recueilli, mardi 3 avril, un témoignage accusatoire contre Jacques Chirac. François Ciolina, directeur adjoint de l'Office public d'aménagement et de construction (OPAC) de 1989 à 1993, a notamment désigné Jacques Chirac, qui fut maire de Paris de 1977 à 1995, comme l'inspirateur et le principal bénéficiaire d'un « système » de fraude sur les marchés publics destiné, a-t-il dit, à « financer le RPR ». C'est le premier témoin vivant - mis en examen dans ce dossier pour « trafic d'influence » - qui, dans l'enquête du juge Halphen, met en cause directement l'actuel chef de l'Etat. François Ciolina a confirmé, pour l'essentiel, les accusations formulées par Jean-Claude Méry, financier occulte du RPR, dans son témoignage enregistré avant sa mort, en 1999, sur une cassette vidéo dont le contenu avait été révélé par *Le Monde*. « Certains entrepreneurs m'ont dit ouvertement que, pour obtenir des marchés, il fal-

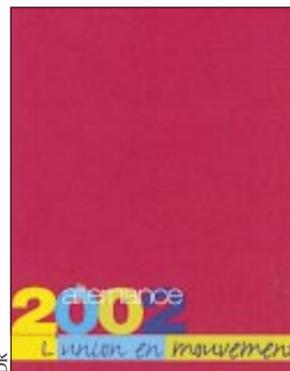


lait déposer des espèces au cabinet du maire de Paris (...). Méry m'a dit clairement qu'il amenait de l'argent au cabinet du maire et au RPR. Il m'a dit qu'il "nourrissait tous ces braves gens". Il s'en vantait », a-t-il déclaré, la veille du jour où M. Chirac était convoqué comme témoin par le juge Halphen.

Au même moment, le procureur de Nanterre, Yves Bot, refusait de communiquer des pièces d'un autre dossier visant le financement du RPR au député (PS) Arnaud Montebourg. Le procureur lui a signifié que ces documents n'étaient pas indispensables à la rédaction d'une proposition de résolution visant à engager la procédure de saisine de la Haute Cour contre M. Chirac. Le député a aussitôt déclaré au *Monde* qu'il réédigeait sa proposition de résolution, qui, pour être recevable, doit être signée par cinquante-huit députés.

Lire page 6

► www.lemonde.fr/chirac-affaires



ALTERNANCE 2002

Droite : le programme

La droite tente un renouveau. Les partisans de son union devaient se rassembler, mercredi 4 avril à Paris, pour jeter les bases d'« une éventuelle formation pluraliste de la droite et du centre » qui, espèrent-ils, verrait le jour après les législatives de 2002. Les promoteurs d'Alternance 2002 ont mis au point un avant-programme. *Le Monde* publie, sur deux pages, la quasi-intégralité de leurs propositions sur l'école, les retraites, la sécurité, les institutions, l'immigration... p. 8, 16 et 17

Nouvelle chute des Bourses

UNE SALVE de mauvaises nouvelles sur les sociétés technologiques aux Etats-Unis a fait plonger les marchés financiers, mardi 3 avril. L'indice Nasdaq, indicateur phare de la nouvelle économie, a chuté de 6,17 %, à 1 643 points. Il est tombé à un tiers de sa valeur de mars 2000. Le Dow Jones est entraîné dans la spirale de baisse : il a perdu plus de 19 % depuis janvier 2000. Les places européennes sont également mal orientées. A Paris, mercredi en début de matinée, l'indice CAC 40 perdait 2,5 %, dans l'attente des déclarations du président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan.

Lire page 22

► www.lemonde.fr/eco-americaine

Pour assurer votre retraite, faites le plus possible d'enfants allemands

BERLIN de notre correspondant

Il est organiste dans la région de Trèves et père de dix enfants. Alfred Wilhelm Müller ne comprenait pas pourquoi il devait payer autant que les célibataires pour l'assurance-dépendance, destinée à financer l'aide médicale à domicile des personnes âgées. Il estime qu'il paie déjà largement sa part en élevant ses enfants, contributeurs de demain. Il a alors déposé une plainte... et obtenu gain de cause devant la Cour constitutionnelle de Karlsruhe, l'instance judiciaire la plus élevée du pays. Dans une décision rendue mardi 3 avril, les juges ont déclaré partiellement inconstitutionnelle la loi instaurée en 1995 par Helmut Kohl et financée par une cotisation de 1,7 % sur les salaires. Ils ont donné au législateur jusqu'à la fin 2004 pour amender la loi et réduire la contribution des familles.

Car, pour les juges de Karlsruhe, cette assurance ne peut être pérenne que si les assurés versent leurs cotisations et mettent au monde des futurs cotisants. Ce n'est plus le cas en Allemagne, qui connaît une natalité catastrophique, avec un taux de fécondité de 1,3, et où plus

d'une femme sur trois de la classe d'âge née après 1965 n'aura pas d'enfant. Il convient donc de réduire l'inégalité entre célibataires et familles, ces dernières payant deux fois : pour les assurés d'aujourd'hui et ceux de demain en élevant leurs enfants. La décision de Karlsruhe a été qualifiée de « révolutionnaire » par les conservateurs bavarois et de « percée historique » par l'Association des familles allemandes (DFV).

Les retraites par répartition sont désormais en ligne de mire, les juges de Karlsruhe ayant exigé du législateur qu'il prenne en compte leur décision pour les autres prestations sociales : l'idée défendue par les familles, et soutenue indirectement par Karlsruhe, est que ceux qui choisissent de ne pas avoir d'enfants doivent payer plus que ceux qui en ont s'ils veulent prétendre toucher à leur tour leur retraite par répartition.

La décision de Karlsruhe met dans l'embarras le gouvernement Schröder, qui, dans un pays où tout est fait pour les personnes âgées, paie les conséquences d'une politique fiscale et sociale hostile aux familles depuis des décennies : quotient familial quasi inexistant, crèches insuffisan-

tes, école finissant à 13 heures, ce qui empêche les mères de travailler, etc. Aujourd'hui, avec une population vieillissante, l'Allemagne prend conscience que son système de solidarité sociale est au bord de l'explosion.

En déposant une plainte, les familles montrent qu'elles ne veulent pas être les éternelles perdantes. « Un ménage avec trois enfants gagnant 60 000 marks par an peut mettre de côté 5 000 marks pour ses loisirs ou son épargne par an. Un célibataire dispose de quatre fois plus », estime le démographe Herwig Birg. Déjà, lors d'une décision de 1992, Karlsruhe avait exigé que l'on prenne en compte pour les retraites le temps que les femmes avaient passé à éduquer leurs enfants. En 1999, elle avait *de facto* forcé le gouvernement Schröder à augmenter sensiblement les allocations familiales. A l'époque, on avait accusé Karlsruhe d'empiéter sur les prérogatives du politique. La Cour estime qu'elle remplit sa mission de gardien de la Constitution, qui affirme (article 6) : « Le mariage et la famille sont placés sous la protection particulière de l'Etat. »

Arnaud Leparmentier



FREDERIC FLORIN/AFP

SOCIAL SNCF, la grève encore et encore

Les syndicats de la SNCF ont lancé un nouvel appel à la grève pour le jeudi 5 avril, jour de la table ronde organisée par la direction. Le conflit, qui dure depuis une semaine, entraîne une forte gêne pour les voyageurs et, désormais, pour les entreprises. Mardi, Lionel Jospin a appelé à « l'esprit de responsabilité des syndicats » et à « l'esprit de dialogue de la direction ». p. 21

Ecrans russes sous contrôle



EVGUENI KISSILEV

CRÉÉE en octobre 1993, la chaîne de télévision indépendante NTV, symbole de l'émergence d'une liberté d'expression en Russie, vient de passer sous le contrôle du géant du gaz Gazprom, contrôlé par l'Etat, qui a immédiatement congédié le directeur, Evgueni Kissilev.

Lire page 2

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 405 - 7,50 F



artprice.com
le partenaire institutionnel
des Biennales d'Art Contemporain
de Lyon 2001 et 2003

artprice.com
leader mondial de l'information sur le marché de l'art

artprice.com au Nouveau Marché (7475) | groupe servser S.A.S. capital 698 539 000 FFF
Une participatoin du Groupe Bernard Arnault (Agafis)

POINT DE VUE

La France ne sait pas où elle va

par Christian Blanc

COMMENT mon pays peut-il avoir autant d'énergie et aussi peu de rayonnement ? Telle est la question que je me suis souvent posée ces dernières années alors que je voyageais aux Etats-Unis, en Europe du Nord ou en Asie, et travaillais dans les nouvelles technologies. Loin de mes repères habituels, j'ai regardé la France avec amour. Et irritation.

Si la réponse était difficile à identifier, c'est finalement qu'elle était simple : la France ne sait pas où elle va.

Individu, entreprise ou pays : nul ne peut avancer s'il ne s'appuie sur des valeurs et n'est mû par une certaine vision de son avenir, une ambition à réaliser, un rêve à accomplir. Peu importe qu'à la fin il parvienne exactement où il voulait aller. A tout le moins aura-t-il fait du chemin. S'il ne se donne pas cet horizon volontaire pour classer ses aspirations, ordonner ses priorités, engager efficacement ses actions, il sera freiné par ses contradictions et submergé par ses difficultés. Tel est le cas de la

France depuis de nombreuses années. Elle avance, bien sûr, mais elle semble, le plus souvent, parer au plus pressé, naviguer au mieux, sans objectif, sans ambition, sans cohérence, sans suite dans les idées.

Demander à nos dirigeants qu'ils proposent un chemin, est-ce exiger beaucoup ? Oui, car cela requiert le courage d'affronter les contradictions entre des intérêts divergents et de les arbitrer, de préférer l'intérêt général à la fidélisation des clientèles électorales, la modernisation à l'immobilisme des corporations, et, éventuellement, l'impopularité à l'inertie.

Mais c'est demander peu, en même temps. N'est-ce pas, par exemple, une exigence quotidienne dans la société civile ?

Lire la suite page 18

Christian Blanc, ancien PDG de la RATP, ancien président d'Air France, est président de Merrill Lynch France SA et vice-président de Merrill Lynch Europe.



TSCHAENSI/STIPA PRESS

FOOTBALL Tapie rebondit

Le patron de l'Olympique de Marseille, Robert-Louis Dreyfus, confronté aux mauvais résultats de son équipe, a décidé de rappeler Bernard Tapie, qui reprend « toute la partie sportive » du club. Malgré son passé sulfureux, toujours sous la tutelle des créanciers, le « héros des années 1980 » devra relancer un club à la dérive. p. 27 et notre éditorial p. 19

International.....	2	Tableau de bord.....	24
France.....	6	Aujourd'hui.....	27
Société.....	10	Météorologie-Jeux.....	30
Régions.....	14	Culture.....	31
Horizons.....	15	Guide culturel.....	33
Carnet.....	20	Kiosque.....	34
Entreprises.....	21	Abonnements.....	34
Communication.....	23	Radio-Télévision.....	35

RUSSIE Alors que le président Vladimir Poutine présentait, mardi 3 avril, devant le Parlement son discours annuel à la nation – le deuxième depuis son élection –, la seule

télévision privée d'opposition d'audience nationale, NTV, passait sous la coupe du géant gazier Gazprom, lui-même contrôlé par l'Etat. ● LE « WASHINGTON POST » affirme

qu'un consortium mené par l'Américain Ted Turner est convenu avec l'oligarque russe Vladimir Goussinski d'acquiescer ses parts de Media Most, le groupe dont faisait partie

NTV. ● VLADIMIR POUTINE a centré son adresse à la nation sur deux sujets : la reprise en main du pays et la relance d'un programme de réformes libérales, sans consacrer une

seule phrase à la défense de la liberté de la presse. ● LES RÉFORMES structurelles restent à faire alors que Moscou n'a pas tiré parti des indicateurs économiques positifs.

Le Kremlin prend le contrôle de la chaîne de télévision indépendante NTV

Dans son discours devant les parlementaires, mardi, Vladimir Poutine n'a pas consacré une seule phrase à la défense de la liberté de la presse. Les journalistes de NTV, bien que sceptiques sur une possible mobilisation populaire, se sont barricadés dans leurs locaux dans la nuit de mardi à mercredi

MOSCOU

de notre correspondante

Les hasards du calendrier ne manqueront jamais d'étonner en Russie. Mardi 3 avril, alors que le président Vladimir Poutine présentait au Kremlin son discours annuel à la nation – le deuxième depuis son élection – la chaîne de télévision indépendante NTV passait sous la coupe du géant gazier Gazprom, lui-même contrôlé par l'Etat.

Dans la matinée, une assemblée extraordinaire des actionnaires de la chaîne, convoquée dans les locaux de Gazprom, décidait de remplacer le conseil d'administration de NTV, mettant à la porte Vladimir Goussinski, le fondateur du canal, et ses proches, et plaçant six de ses représentants (sur neuf).

Au terme d'un conflit qui oppose, depuis plus d'un an, Media Most – l'empire médiatique de M. Goussinski, qui comprend NTV ainsi que plusieurs titres de presse écrite – et son principal actionnaire et créateur Gazprom, la seule chaîne fédérale critique envers la guerre en Tchétchénie ou envers les dérives autoritaires de M. Poutine, risque ainsi de voir sa ligne éditoriale remaniée du tout au tout. Sur le modèle de ses concurrents, ORT et RTR, qui servent depuis longtemps aux téléspectateurs russes un mélange indigeste de propagande et de publi-reportages.

Mardi, la première victime de ce « putsch » audiovisuel, le directeur général de NTV, Evgueni Kissilev, renvoyé du Conseil d'administration de la chaîne, faisait savoir que cette décision était « illégale ». Ce journaliste vedette, présentateur de l'émission Ito-



gi, disait vouloir lutter jusqu'au bout, en saisissant la justice. Gazprom, actionnaire à 46 % de NTV, avait obtenu, il y a peu, le gel de 19 % supplémentaires appartenant à Vladimir Goussinski, en gage du remboursement d'un prêt de 262 millions de dollars.

TOUR DE PASSE-PASSE

Par un enchaînement de décisions juridiques souvent contradictoires, témoin des dysfonctionnements de la justice russe, M. Goussinski, aujourd'hui en attente depuis l'Espagne de son éventuelle extradition, avait perdu le contrôle de ce paquet d'actions, devenant minoritaire.

Ce tour de passe-passe a permis à Gazprom de parachuter à la tête de NTV deux nouveaux hommes.

Vladimir Koulistikov, un ancien de la chaîne, passé à l'automne dernier dans le camp adverse, est nommé rédacteur en chef. Boris Jordan, un homme d'affaires américain d'origine russe, prend en main la direction générale. M. Jordan, un proche d'Alfred Kokh – l'ancien ministre des privatisations, aujourd'hui directeur de Gazprom-Media – avait, en 1997, participé à la privatisation douteuse du géant des télécommunications russes, Sviazinvest. Tous deux ont promis de mettre de l'ordre dans les finances de la chaîne, M. Koulistikov affirmant qu'il était prêt à continuer à travailler avec la « merveilleuse équipe » de NTV.

Mais au cœur de la chaîne, le coup de force de Gazprom, le bras armé du Kremlin, a provoqué con-

fusion et inquiétude parmi les journalistes. Quelque 400 journalistes et techniciens de NTV ont ainsi passé une nuit blanche au siège de leur chaîne à Ostankino, dans le nord de Moscou, pour manifester leur résistance. Mercredi dans la matinée, la chaîne ne diffusait que des bulletins d'information, entrecoupés de publicités et d'un communiqué succinct : « les journalistes protestent contre la mise sous contrôle de la chaîne ». Une information disait que Vladimir Goussinski avait, in extremis, réussi à vendre son paquet d'actions à Ted Turner, le magnat américain des médias et le fondateur de CNN, avec lequel il était en négociations.

« UNE ÉQUIPE SOUDÉE »

La veille, 263 journalistes – sur 320 – avaient, lors d'un communiqué lu à l'antenne, estimé que Vladimir Poutine était responsable du sort de la chaîne, repoussant les arguments financiers servis depuis des mois par Gazprom et le Kremlin. « Nous comprenons que le pouvoir cherche à nous placer sous un contrôle politique total. Nous ne doutons pas du fait que le président Vladimir Poutine soit au courant des événements », écrivaient-ils.

En fin de journée, mardi, la tension était à son comble dans les locaux de NTV. Au huitième étage, Evgueni Kissilev, le chef de file de la contestation, faisait les cent pas dans le couloir, l'air un peu absent, entouré des journalistes vedettes, venus, tantôt lui donner les dernières nouvelles, tantôt lui apporter une lettre de soutien. Parlant de la conférence de presse convoquée par les journalistes de

NTV, au pied de l'immeuble, M. Kissilev précisait : « Je n'y participerai pas, car nous voulons montrer qu'il s'agit de la position des journalistes. C'est leur honneur personnel qui est en jeu et je ne suis pour rien dans le désir d'organiser un meeting. »

En bas, sous un soleil printanier et devant une rangée de caméras, ces journalistes expliquèrent ainsi leur « positions ». Marianna Maximovskaïa, présentatrice du jour-

ment aux événements de Prague, « peu de gens sont prêts à descendre dans les rues pour nous défendre ». Samedi, une manifestation de soutien à NTV, mise en scène comme un concert, avait réuni quelque 10 000 personnes à Moscou, place Pouchkine.

Mais passées ces premières démonstrations de solidarité, en premier lieu adressées à Evgueni Kissilev, le mentor de la plupart des journalistes de NTV, un cer-

Ted Turner rachèterait des parts de Media Most

Un consortium mené par l'Américain Ted Turner est convenu avec l'oligarque russe Vladimir Goussinski d'acquiescer, pour 225 millions de dollars, ses parts de Media Most, le groupe dont faisait partie la chaîne de télévision russe NTV, a rapporté le quotidien *Washington Post* dans son édition de mercredi 4 avril.

L'accord a été obtenu mardi, alors que Gazprom, le géant gazier russe contrôlé par l'Etat et actionnaire majoritaire de NTV, prenait le contrôle de la chaîne de télévision. Le groupe d'investissement de Ted Turner, dont fait partie le financier milliardaire George Soros, s'apprête à rencontrer des représentants de Gazprom à Moscou afin de définir l'« orientation » de NTV. Ted Turner avait assuré qu'il maintiendrait l'indépendance de la chaîne russe et affirmé qu'il s'efforçait d'obtenir de telles assurances de la part du Kremlin. Le président russe Vladimir Poutine a toutefois refusé de garantir l'indépendance de la chaîne. – (AFP.)

nal télévisé, voulait croire à la « mobilisation générale », un peu à la manière de ses collègues de Prague qui résistèrent plusieurs mois aux pressions de l'Etat. « Tous les journalistes nous soutiennent. C'est important de savoir que nous sommes une équipe soudée. Beaucoup plus important que de savoir comment nous allons accueillir [Boris] Jordan et [Vladimir] Koulistikov », lançait-elle à la foule. Son collègue, Boris Koltsov, estimait que, contraire-

ment flottement était déjà perceptible mardi. La question étant de savoir si l'équipe NTV continuerait à travailler avec la direction imposée par Gazprom. « Je ne vois pas encore la nécessité de démissionner », confiait le journaliste Alexei Pivovarov. Quand la nouvelle équipe me dira ce que je dois faire ou ne pas faire, alors je prendrais personnellement une décision. Pas avant. »

Agathe Duparc

Le chef de l'Etat déplore la persistance d'une « économie de rente plutôt que de production »

MOSCOU

de notre correspondant

Pas un mot, cette fois. Le 8 juillet 2000, Vladimir Poutine choisissait de consacrer une longue partie de sa première adresse présidentielle au Parlement à la défense de la liberté de la presse. Celle-ci n'était aucunement menacée, expliquait-il, puisqu'elle était indiscutable de la démocratie. Le président russe s'engageait alors à garantir les droits « du quatrième pouvoir et des journalistes ».

Mardi 3 avril, M. Poutine n'a pas consacré une phrase à ce sujet, malgré un discours de près d'une heure fait devant les parlementaires. Au moment où le groupe Gazprom prenait le contrôle de Media Most, l'adresse présidentielle, par laquelle le Kremlin définit son programme pour l'année, se concentrait sur deux sujets : la réaffirmation d'un « pouvoir vertical » et l'engagement de relancer un programme de réformes libérales.

Vladimir Poutine a dessiné avec autorité le visage de la nouvelle Russie à construire. « Stabilité » d'abord : la page Eltsine est définitivement tournée, a fait savoir le président. « Les dix années passées ont été agitées, on peut même dire révolutionnaires, (...) mais ce cycle est terminé. Il n'y aura pas de révolution ni de contre-révolution » mais « une stabilité qui bénéficie à la Russie et à ses

citoyens ». C'est le principal bilan de l'année écoulée, a expliqué M. Poutine, pour se défendre des nombreuses critiques émises ces derniers mois contre l'immobilisme de son gouvernement.

« L'objectif stratégique, l'an dernier, a été le renforcement de l'Etat », a insisté M. Poutine, notant que cette « stabilité » ne devait pas signifier « stagnation bureaucratique ou remise en cause des libertés démocratiques ». Le président a donc résumé les réformes administratives et politiques intervenues, aisément adoptées en l'absence de toute opposition structurée et qui ont consisté à élargir encore les pouvoirs du Kremlin.

La guerre de Tchétchénie a été évoquée pour mieux illustrer cette détermination présidentielle. Applaud les parlementaires à observer une minute de silence à la mémoire des soldats tués, M. Poutine a passé sous silence les critiques internationales sur les crimes de guerre et violations des droits de l'homme commis dans la république indépendante. Il a en revanche réaffirmé la « nécessité d'éliminer le terrorisme », alors que « la menace de nouveaux crimes demeure très élevée ».

Mais l'essentiel du propos présidentiel a été consacré à l'économie. Après des mois de conflits au sein du gouvernement et du

Kremlin, M. Poutine a arbitré en faveur de ses ministres ou conseillers les plus réformateurs et libéraux.

Andrei Illarionov, conseiller spécial, Guerman Gref, ministre du développement économique et auteur du programme de réformes adopté en juillet 2000, Alexei Koudrine, ministre des finances, affichaient leur satisfaction à l'issue de l'adresse présidentielle : leurs thèses étaient reprises au plus haut niveau de l'Etat, malgré l'opposition ouverte de certains ministères et, plus discrètement, du premier ministre Mikhaïl Kassianov.

« ON AIMERAIT BIEN Y CROIRE »

M. Poutine a donc prôné une relance des réformes. « Si la restructuration de l'économie ne commence pas immédiatement, le pays peut entrer dans une longue période de stagnation », a-t-il insisté. A nouveau, l'état des lieux de l'économie russe a été dressé. Elle a « peu changé » depuis l'époque soviétique, c'est une économie de « rente plutôt que de production », reposant sur l'exportation de matières premières.

La fuite des capitaux, estimée par le président à « vingt milliards de dollars » par an, empêche les investissements, montre que le « manque de confiance » persiste et que « le climat des affaires n'est pas favorable ».

Quant aux recettes supplémentaires, tirées de la hausse des prix du pétrole, soit « nous les mangeons, soit elles fuient à l'étranger ; dans le meilleur des cas, elles sont réinvesties mais dans le seul secteur des matières premières ». Enfin, « la bureaucratie freine les affaires et les initiatives individuelles », a insisté le président.

Quelles réformes ? Le président en a dressé la liste, sans pour autant délivrer de calendrier. Réforme fiscale, restructuration des grands monopoles (électricité, gaz, chemins de fer), réforme de la justice, libéralisation des mouvements de capitaux, réforme de la santé, de l'éducation, du système de retraite et du code du travail, « débureaucratisation » massive.

Mercredi 4 avril, la presse russe saluait le volet économique de l'adresse présidentielle. « On aimerait bien y croire, mais un tel programme est-il possible à réaliser ? », s'interrogeait le quotidien *Novie Izvestia*. Les semaines à venir le diront : un remaniement ministériel et une réorganisation de la machine gouvernementale sont d'ores et déjà programmés, « avec des nominations qui surprendront », a précisé M. Poutine la semaine dernière.

François Bonnet

Les grandes réformes structurelles restent à faire

MOSCOU

de notre correspondant

Les économistes russes et étrangers sont d'accord. La Russie bénéficie, selon l'expression consacrée, d'une « remarquable fenêtre d'opportunité » pour engager les réformes structurelles de son économie.

Cela a été répété, mardi 3 avril, à l'occasion d'un forum sur « Le climat d'investissement en Russie » qui a réuni ministres, responsables de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et experts indépendants. Pour la première fois depuis la fin de l'URSS, l'année 2000 a accumulé les indicateurs positifs : croissance de 7,6 %, budget en excédent, record du commerce extérieur (60 milliards de dollars), réduction des impayés de salaires et de retraites, baisse importante de la part du troc dans

les échanges interentreprises, stabilité du rouble.

Mais « d'une certaine façon, cette année exceptionnelle est le fruit du hasard plutôt que de la politique économique menée par le gouvernement », a mis en garde Evgueni Iassine, un économiste qui a participé à la plupart des programmes de réformes de ces dix dernières années. Le hasard s'appelle pétrole et dévaluation du rouble : le premier a fait exploser les recettes extérieures de la Russie ; la seconde a rendu largement compétitifs les produits russes face aux importations.

« L'économie russe est plus forte qu'en 1997, année précédant l'effondrement financier d'août 1998, juge Jonathan Linn, responsable de la Banque mondiale, mais elle demeure très vulnérable ». Cette

fragilité est entretenue par une nouvelle hausse des fuites de capitaux - 20 milliards de dollars, selon M. Poutine, 30 milliards, selon certains analystes -, par une réappréciation du rouble par rapport au dollar, qui fragilise la compétitivité des produits russes, et par un appareil de production saturé et obsolète, faute d'investissements.

FENÊTRE D'OPPORTUNITÉ

Depuis le début de l'année, les exceptionnels indicateurs de 2000 sont à nouveau à la baisse, en matière d'investissements, de production industrielle et de croissance. Un retournement des prix du pétrole mettrait à bas ce fragile édifice.

« Les grandes réformes structurelles restent à faire, juge Michel Camdessus, ancien directeur du

FMI et invité de ce forum. La démonstration sera faite quand les Russes choisiront d'investir dans leur pays et que les fuites de capitaux cesseront ; alors, seulement, les capitaux étrangers afflueront en Russie. »

Pour M. Iassine, « les affaires et le climat d'investissement n'ont connu aucun changement notable (...), il n'y a pas de progrès dans l'intégration mondiale de notre économie (...), cette année a été gaspillée ». Soulignant l'urgence d'actions rapides, Gérard Bélanger, représentant du FMI à Moscou, a insisté sur l'équation à ce jour non résolue par le gouvernement russe : les indispensables réformes sociales (retraite, santé, justice, éducation) demanderont des dépenses considérables à un moment où l'Etat russe projette

d'alléger la charge fiscale et de réduire ses revenus. « La réduction des revenus de l'Etat fédéral et des budgets locaux peut dangereusement menacer » ces réformes, estime M. Bélanger.

« La fenêtre d'opportunité sera-t-elle utilisée ? », s'interroge Jonathan Linn. Les grands ministères techniques mais aussi les agences fédérales (douanes, fisc, transports), les grandes entreprises d'Etat et les administrations régionales ont largement démontré leur capacité à digérer des réformes sans pour autant évoluer.

La force de la loi – concept tout relatif dans l'économie russe – ne suffira pas, conviennent les économistes, sans un bouleversement profond de l'appareil d'Etat.

F. Bt

Publicité
Recherche suisse en pharmacie

Cheveux clairsemés l'aide de Crescina

BÂLE. Les chercheurs suisses de Labo Cosprophar, à Bâle, se sont intéressés au problème de l'éclaircissement du cuir chevelu chez les hommes et les femmes. A la base de ce problème, il y a le bulbe pileux : s'il est en phase anagène (pousse), ses cellules vivent une activité qui provoque la croissance du cheveu, s'il est en phase télogène (repos), le cheveu tombe en l'espace de trois à quatre mois. Avec Crescina, les chercheurs suisses ont découvert une préparation associant deux acides aminés, composants fondamentaux d'une protéine comme la kératine, et une glycoprotéine spéciale, facteur stimulant du métabolisme cellulaire. Crescina, au contact des cellules des bulbes pileux encore actifs, aide à la croissance des cheveux sur les zones éclaircies du cuir chevelu. Crescina est une préparation cosmétique sous forme d'ampoules, sans effets secondaires, qui peut agir seulement sur les follicules qui ne sont pas complètement atrophiés. Cette préparation, issue de la recherche suisse, est déjà arrivée dans quelques pharmacies. Le pharmacien, en fonction de l'importance de l'éclaircissement, pourra conseiller le dosage adéquat de Crescina (100, 200 ou 300) spécifique à l'homme ou à la femme.

Italie : campagne à couteaux tirés en vue des législatives du 13 mai

La personnalité de Silvio Berlusconi est au centre des polémiques

Le président de la République, Carlo Azeglio Ciampi, est intervenu dans la campagne pour les élections législatives du 13 mai afin de calmer les esprits. Les tensions

restent vives entre la majorité de centre gauche regroupée sous la bannière de l'Olivier et les forces de droite unies derrière Silvio Berlusconi.

ROME

de notre correspondante

A un peu plus de cinq semaines des élections législatives du dimanche 13 mai, la campagne électorale sème les divisions à gauche comme à droite. La désignation des candidats dans les circonscriptions s'est terminée au forceps dans chacun des deux camps où il y avait plus de volontaires que de postes à pourvoir. Désormais, on tente de conjurer deux risques flagrants dans le système électoral panaché (75 % de majoritaire et 25 % de proportionnelle). Le premier est celui de voir des gens élus sous une bannière changer de drapeau en cours de législature. Le second, plus immédiat, est celui des « listes pièges », un subterfuge destiné à déplacer des voix obtenues par la proportionnelle vers les partis en tête du scrutin majoritaire.

Au-delà de cette arithmétique électorale et avant la grande

pour cadre la télévision publique, c'est-à-dire les trois chaînes de la RAI. Leurs indépendances sont en effet l'un des chevaux de bataille de Silvio Berlusconi, patron des trois principales chaînes commerciales du pays (Mediaset). Au cours des semaines passées, le leader de l'opposition avait vivement critiqué les données fournies par l'Observatoire indépendant de Pavie sur les temps de parole accordés par la RAI à sa coalition. D'après ces données, Forza Italia, son parti, arrivait en tête bien évidemment sur les écrans de Mediaset mais aussi sur ceux de la RAI.

Un constat qui a été contesté par le magnat de l'audiovisuel. Après de multiples tiraillements, un accord est finalement intervenu pour décider de créer, pendant la campagne, un comité de sages dont la tâche sera de veiller à une juste répartition du temps d'antenne. Quant aux émissions satiriques

Bertinotti. Les négociations sont toujours en cours pour obtenir des accords de désistement ou à tout le moins de non-belligérance. Sans ces accords, la victoire apparaît quasiment impossible.

Par ailleurs, certains compagnons de route de la majorité mettent en garde contre la tentation de « la diabolisation, une fois encore, de Berlusconi ». Ainsi Antonio Bassolino, président de la région Campanie et ancien maire de Naples, a estimé dans un récent entretien à *La Stampa* : « C'est une erreur de civisme politique, mais aussi une erreur électorale, parce qu'en se montrant intolérants, on perd d'autres voix. »

UN APPEL D'INTELLECTUELS

A droite, on hume déjà l'air de la victoire et les spéculations vont bon train sur le nom des futurs ministres. Ce qui n'empêche pas les voix dissonantes, notamment celle d'Indro Montanelli, journaliste respecté et ancien patron d'un journal de Silvio Berlusconi qui a mis en garde contre les dangers que représentait l'arrivée au pouvoir de l'homme le plus riche d'Italie. Ce qui lui a valu des lettres d'insultes et des menaces téléphoniques anonymes. Se réclamant de la droite, il avait annoncé qu'il voterait néanmoins pour Francesco Rutelli. Parlant de Berlusconi, ce monagénnaire admiré avait lancé : « Il sait seulement mentir et les gens le croient. Son Italie est la pire jamais vue. Il fait peur. »

Et il n'est pas le seul à le dire. Des intellectuels de renom comme le philosophe Norberto Bobbio, le juriste Alessandro Galante Garrone, l'économiste Paolo Sylos Labini et l'écrivain Andrea Camilleri ont lancé un appel contre Silvio Berlusconi. « Ce n'est pas une question de droite ou de gauche, c'est la démocratie qui est en jeu », prévient-il, précisant que « Berlusconi a déclaré vouloir réformer la première partie de la Constitution, qui contient les valeurs sur lesquelles se fonde notre société et vouloir également faire adopter une loi qui donnerait au Parlement la faculté d'établir chaque année la priorité des délits à réprimer. Une telle loi subordonnerait le pouvoir judiciaire au pouvoir politique en abattant l'un des piliers de l'Etat de droit. En outre, Berlusconi qui fait encore l'objet de poursuites, en Italie et à l'étranger, pour divers délits dont un relatif à la Mafia, insulte les juges et cherche à les délégitimer de toutes les manières, un fait qui n'a pas d'équivalent dans le monde. »

Danielle Rouard

Une seule photo, celle du « Cavaliere »

Dans une circulaire interne à son parti, Forza Italia, Silvio Berlusconi, chef de l'opposition de droite, a interdit aux candidats de sa formation d'apposer leur photo sur leur matériel électoral. Il a décrété que seule sa propre photo était admise et que seuls les noms et les slogans des candidats pourraient apparaître. « Nous devons éviter les minestrone et les superpositions au profit d'une coordination unique, voici pourquoi nous privilégions le nom sur l'image », a expliqué le responsable de la région de Rome de Forza Italia, Paolo Barelli, au quotidien *Corriere della Sera*.

En une seule nuit toutes les affiches imprimées avec les photos de candidats ont donc été enlevées, selon Marco Di Stefano, responsable romain des chrétiens-démocrates, allié de Forza Italia au sein de la coalition de droite la Maison des libertés. Une exception a toutefois été faite pour les candidats aux postes de maire, puisque, le 13 mai, il y aura des scrutins municipaux couplés avec les législatives. – (AFP)

bataille, un calme précaire s'est instauré dans les deux camps après les premières passes d'armes. Le président de la République Carlo Azeglio Ciampi a en effet reçu, il y a une semaine, les leaders des deux fronts : Francesco Rutelli, pour la coalition de centre gauche (l'Olivier), et Silvio Berlusconi, chef de l'opposition et président de la Maison des libertés (centre droit), formation que les sondages donnent gagnante même si l'écart a tendance à se réduire. Ce n'est pas la première fois que le chef de l'Etat rappelle la nécessité de respecter l'adversaire et d'éviter les injures dans une campagne qui ne s'ouvrira officiellement que le 13 avril, mais qui occupe de fait le devant de la scène depuis le mois de septembre 2000. Le président Ciampi a dû hausser le ton en raison de la tournure prise par les événements.

Le dernier conflit en date a eu

à l'origine de la polémique, elles seront également mises sous surveillance jusqu'au scrutin. Ainsi se calme, du moins provisoirement, ce conflit, né après la diffusion de l'émission « Satyricon » sur la chaîne numéro deux (RAI 2), le 14 mars. A cette occasion, l'humoriste Daniele Luttazzi avait reçu un journaliste, Marco Travaglio, auteur d'un livre intitulé *L'Odeur de l'argent* sur l'origine de la fortune de Silvio Berlusconi. Les accusations de collusion avec la Mafia du « Cavaliere » avait provoqué la colère de ce dernier (lire ci-dessous).

Dans le camp de la majorité, pour faire face à la coalition de la droite, on tente – sans succès jusqu'à présent – d'obtenir le soutien d'autres formations plus modestes comme celle d'Antonio Di Pietro, ancien juge vedette de l'opération *Mani pulite* (Mains propres) et de Rifondazione comunista, les communistes orthodoxes de Fausto

Il n'y aura pas d'« extradition automatique » vers le TPI, affirme Vojislav Kostunica

Les Européens vont tenter de convaincre « sans pression » le président yougoslave de se plier à ses obligations internationales et de livrer Slobodan Milosevic au Tribunal pénal international

LA JUSTICE serbe a rejeté mardi 3 avril les recours contre la mise en détention préventive de Slobodan Milosevic déposés lundi par son avocat et par l'ancien président yougoslave lui-même, a annoncé à la presse son avocat, Me Toma Fila.

Arrêté dimanche sous la présomption d'abus de pouvoir et de malversations financières se montant à 130 millions de dollars, l'ancien président yougoslave a été

forces de police ont accusé des éléments de l'armée – relevant du pouvoir fédéral – d'avoir tenté de faire obstruction à l'arrestation.

Interrogé mardi à ce propos, le président fédéral, Vojislav Kostunica, a reconnu que l'opération avait été « maladroite » et « mal coordonnée » entre la police et l'armée ; il a indiqué que lui-même n'avait été informé que vers 8 heures samedi de l'opération lancée la veille en fin d'après-midi.

grade et la justice internationale, mais il a fait comprendre qu'à ses yeux cette coopération n'inclut pas obligatoirement le transfert à La Haye de l'ancien président. La coopération avec le TPI « est un processus qui ne durera pas qu'un jour, il n'y aura pas d'extradition automatique », a-t-il dit.

M. Kostunica devait recevoir mercredi la visite du chef de la diplomatie britannique, Robin Cook, qui avait l'intention d'« encourager » les autorités yougoslaves à travailler avec le TPI, mais « sans chercher la confrontation ».

« Pas de compromis », affirme M^{me} Del Ponte

Le procureur du TPI, Carla Del Ponte, a de nouveau expliqué, mardi 3 avril, que « la loi internationale oblige les Etats membres de l'Organisation des Nations unies à transférer les gens qui sont sous mandat d'arrêt du Tribunal pénal international à La Haye », et que cela s'applique à la Yougoslavie à propos de Slobodan Milosevic et des autres inculpés du TPI. Le procureur a souligné, en réponse aux déclarations du président yougoslave Vojislav Kostunica, qu'« il n'y aura aucun compromis sur ce sujet ». « L'autorité pénale de Belgrade peut ouvrir une procédure pénale à la charge de M. Milosevic. Cela n'empêche pas de maintenir l'obligation de transférer M. Milosevic à La Haye », a-t-elle ajouté.

M^{me} Del Ponte a précisé qu'il ne s'agissait pas d'une procédure d'extradition, mais d'un transfert vers une instance internationale et que la loi yougoslave qui s'oppose à l'extradition des nationaux vers d'autres Etats ne s'applique pas ici. – (AFP.)

AUCUNE GARANTIE

L'Union européenne « n'exercera pas de pressions sur la Yougoslavie pour qu'elle livre Slobodan Milosevic », a déclaré pour sa part le haut représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et la sécurité, Javier Solana, à Athènes. « Nous devons faire confiance aux dirigeants de Belgrade car ils font bien leur travail. Nous n'avons pas l'intention d'exercer des pressions. Nous devons leur accorder notre soutien et notre confiance », a-t-il ajouté.

Un député serbe qui a participé aux négociations ayant précédé la reddition de Milosevic a affirmé mardi à Belgrade que l'ex-président n'avait reçu aucune garantie qu'il ne serait pas transféré à La Haye. « Nous lui avons certifié que nous n'allions pas l'emmener à l'aéroport mais à la prison centrale de Belgrade », a dit ce député, Cedomir Jovanovic. Mais M. Milosevic lui-même « était conscient qu'il ne pouvait compter sur des garanties absolues », a-t-il ajouté. – (AFP.)

► www.lemonde.fr/milosevic

placé en détention préventive pour 30 jours. La justice a commencé à entendre d'autres personnes mêlées aux affaires de détournements de fonds.

La police serbe d'autre part demandé que les poursuites contre M. Milosevic ne se limitent pas à des affaires financières, mais que l'ancien président réponde de la résistance armée qu'il a opposée avant de finalement se rendre. Une grosse quantité d'armes a été découverte dans sa résidence, et les autorités serbes en charge des

Alors que les Occidentaux se disent depuis deux jours confiants dans le fait que Belgrade se pliera, à terme, à ses obligations internationales et livrera Milosevic au Tribunal pénal international de La Haye, M. Kostunica a montré mardi, lors de la même conférence de presse, qu'il ne s'était pas encore résigné à cette perspective. Répétant que la justice rendue à La Haye, le siège du TPI, « est une justice sélective », le chef de l'Etat n'a pas exclu une amélioration à venir de la coopération entre Bel-

Salvatore Ferragamo

"Rice"
mule en vernis bleu turquoise.



PARIS 68/70, Rue des St. Pères PARIS 45, Avenue Montaigne PARIS 50, Rue du Faubourg Saint Honoré
DEAUVILLE Place du Casino BORDEAUX 10, Cours Clemenceau MONTE-CARLO Square Beaumarchais

Informations: 0 810 001 200 - www.ferragamo.com

« L'Odeur de l'argent », un best-seller sur le chef de Forza Italia

ROME

de notre correspondante

Marco Travaglio, journaliste à la *Repubblica*, vient de publier avec Elio Veltri, homme proche d'Antonio Di Pietro, ancien chef du pool milanais anticorruption *Mani pulite* (mains propres), un livre au parfum de scandale : *L'Odeur de l'argent. Origines et mystères des fortunes de Silvio Berlusconi*. Même s'il n'y a pas de révélations fracassantes dans cet ouvrage, il a immédiatement été un succès de librairie, à tel point que l'on s'est demandé si ce n'était pas les services de Silvio Berlusconi qui les achetaient par piles entières. La grande nouveauté de cette enquête est la publication du texte intégral d'un entretien du juge Paolo Borsellino réalisé en 1992 par Fabrizio Calvi, journaliste français, et le réalisateur Jean-Pierre Moscardo. Cette interview n'a jamais été publiée même si ce fut la dernière du magistrat de Palerme avant son assassinat par *Cosa Nostra* le 17 juillet 1992.

Paolo Borsellino confirmait pourtant les éléments d'investigation du parquet palermitain sur des liens, au début de leur carrière, entre Silvio Berlusconi, son collaborateur et ami Marcello Dell'Ultri et le mafieux Vittorio Mangano puis, plus tard, avec d'autres honorables de la Pieuvre, dont le chef de l'époque, Toto Riina, arrêté en 1993 et condamné à la prison à perpétuité. Ces échanges auraient eu pour but de constituer les bases d'un empire du business, puis d'assurer avec des hommes politiques nouveaux « compréhensifs » la relève d'une classe politique décimée par les ennuis judiciaires. C'est ainsi que serait née une fortune et qu'aurait été lancé, plus tard, Forza Italia, le parti de Silvio Berlusconi, indiquent les auteurs du livre. Les documents cités dans l'ouvrage, et notamment les procès-verbaux de déclarations de repentis aux tribunaux, leur permettent de rapprocher des dates de façon troublante.

L'Odeur de l'argent évoque par ailleurs les finance-

ments « étranges » de la Fininvest, la holding de Silvio Berlusconi, qui contrôle notamment le groupe de télévision privé Mediaset. Jugé pour complicité d'association mafieuse, Marcello Dell'Ultri, ancien président de Publitalia, la régie publicitaire de Fininvest, aujourd'hui député européen de Forza Italia, a été acquitté il y a quelques mois. Le parquet de Palerme a fait appel.

ACCUSATIONS D'UN REPENTI

Toujours selon les documents cités dans l'ouvrage et déjà connus du public, MM. Berlusconi et Dell'Ultri ont été sommés par la justice de Caltanissetta (Sicile) de répondre aux accusations d'un repentis, Salvatore Cancemi, qui avait avoué sa participation au meurtre du juge Falcone le 23 mai 1992. Salvatore Cancemi les citaient comme commanditaires de ce crime puis de l'assassinat de Paolo Borsellino. Le parquet vient de demander le classement du dossier mais une décision définitive n'a pas encore été prise par le tribunal. Ces graves accusations ont été dénoncées par la Fininvest qui a manifesté son intention de porter plainte contre les auteurs de l'ouvrage et contre la RAI. « C'est de la boue servie par le service public pour jeter d'inacceptables ombres, non seulement sur Silvio Berlusconi mais aussi sur les sociétés qu'il a fondées et qui représentent un patrimoine pour tout le pays », s'est indignée la Fininvest.

Outre ses accusations, MM. Berlusconi et Dell'Ultri font l'objet de poursuites judiciaires pour fraude fiscale concernant la chaîne de télévision privée espagnole Telecinco, dont 40 % sont propriété de Mediaset. Le juge Baltasar Garzon estime, d'autre part, qu'il y a eu violation de la loi antitrust espagnole et attend, depuis huit mois, la levée de l'immunité parlementaire européenne de Silvio Berlusconi.

D. R.

Pékin exige des « excuses » de Washington dans la crise de l'avion espion américain

La Chine n'est pas pressée de restituer l'appareil, ni de libérer son équipage

Des diplomates américains ont pu rencontrer, mardi 3 avril, les vingt-quatre membres d'équipage détenus depuis dimanche sur l'île de Hainan,

au sud-est de la Chine, après l'atterrissage forcé de leur avion de surveillance électronique. Alors que l'énerverment gagne le camp américain,

Pékin est décidée à tirer un profit maximal de l'incident afin de dissuader l'espionnage américain dans la région.

PÉKIN et WASHINGTON
de nos correspondants

Le régime de Pékin continuait, mercredi 4 avril, de prendre tout son temps dans l'affaire de l'avion espion américain EP-3 immobilisé depuis trois jours sur l'île de Hainan (sud-est de la Chine), bien décidé à tirer un profit maximal de l'incident, au risque de renforcer le courant anti-chinois aux Etats-Unis, où l'exaspération monte devant le maintien en détention des vingt-quatre membres de l'équipage. Dès mardi, le président Jiang Zemin avait donné une idée de la posture pékinoise en présentant la Chine comme victime d'une « invasion » d'un avion américain ayant « violé la loi et les pratiques internationales » en se posant sur l'île de Hainan, sans avoir requis l'« autorisation » des autorités chinoises.

« DU TEMPS PERDU »

Le plus intéressant dans les propos du président Jiang, tenus lors d'une rencontre avec le premier ministre de Qatar, est le ton faussement ingénu utilisé à propos des missions américaines dans la région. « Nous ne pouvons pas comprendre pourquoi les Etats-Unis envoient souvent leurs avions en vols de reconnaissance dans des régions aussi proches de la Chine », s'est étonné M. Jiang en passant sous silence le fait que la montée en puissance de l'effort d'armement de l'Armée populaire de libération (APL) dans le sud-est côtier pouvait inspirer quelques inquiétudes dans son voisinage.

Selon le quotidien taïwanais *Tapei Times*, citant des sources militaires insulaires, l'avion EP-3 était en train de recueillir des informations sur le destroyer *Sovremenny* (acheté en 1996 à la Russie) et dont

les missiles Sunburn pourraient constituer une menace pour les porte-avions américains de la flotte du Pacifique. Sous la pression apparente des faucons du Parti communiste et de l'armée, le pouvoir chinois semble avoir choisi l'option de compliquer le règlement de l'affaire, afin de dissuader les Américains de renouveler ce genre de missions de reconnaissance à un moment précis où les dossiers d'espionnage enveniment la relation bilatérale – trois mois après la défection d'un

ter, c'est-à-dire si les Chinois ne libèrent pas les vingt-quatre membres de l'équipage et ne restituent pas l'appareil dans les plus brefs délais. Bien que se montrant satisfaits que leurs diplomates en poste à Pékin aient pu rencontrer, mardi soir, l'équipage retenu à Hainan, les Américains ont laissé entendre disposer de photos satellite prouvant que les Chinois avaient violé leur souveraineté en pénétrant sans autorisation dans le EP-3 Aries 2 pour y examiner ce

dent a le potentiel de saper nos espoirs de relations fructueuses et productives entre nos deux pays ».

On expliquait dans la capitale américaine que, si George W. Bush n'avait pas téléphoné à son homologue chinois Jiang Zemin, c'était dans l'espoir d'une prompt solution et pour éviter de donner l'impression d'une crise. Pour sa part, le secrétaire d'Etat, Colin Powell, a regretté que tant de temps ait été perdu – « tout cela n'aurait pas dû durer aussi longtemps » – et il s'est dit « un petit peu inquiet » devant les tentatives de Pékin de lier cette affaire à celle des livraisons d'armes américaines à Taïwan. Il a aussi refusé de présenter la moindre excuse : « Nous n'avons aucune raison de nous excuser. Nous nous trouvons face à un cas d'urgence. »

« PRESQUE IDIOT »

Pendant ce temps, le Congrès américain a commencé à s'agiter. La Chambre des représentants a voté mardi, par 406 voix contre 6, une résolution condamnant les violations des droits de l'homme en Chine et soutenant la position des Etats-Unis, qui ont présenté à la commission des droits de l'homme des Nations unies, réunie à Genève, une résolution critiquant Pékin. Justifiant ce vote, le démocrate Tom Lantos a déclaré qu'il serait « particulièrement inacceptable de se laisser intimider par la situation actuelle dans cette île ».

Le sénateur John McCain – qui fut capturé par les Nord-Vietnamiens lors de la guerre du Vietnam – a qualifié le comportement des Chinois de « presque idiot ». « Les Américains font n'importe quoi », titrait pour sa part, mercredi, la presse chinoise.

Frédéric Bobin
et Patrice de Beer

Israël lance un nouveau raid de représailles contre Gaza

Soixante personnes ont été légèrement blessées dans l'attaque menée par des hélicoptères de combat, qui fait suite aux derniers attentats

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Ce qui est nouveau, ainsi que le souligne un célèbre commentateur de la télévision israélienne, c'est la décision du gouvernement d'Ariel Sharon de riposter désormais à chaque attaque menée contre ses civils ou contre ses soldats. Ce qui est en passe de devenir terriblement routinier, en revanche, c'est l'utilisation des hélicoptères de combat pour bombarder, à l'aide de missiles sophistiqués et précis, les cibles ennemies. Dans la soirée du mardi 3 avril, quelques jours à peine après un raid similaire mené en réponse à plusieurs attentats, Israël, à nouveau, a bombardé des bâtiments des forces de sécurité palestiniennes à Gaza. Les bombardements ont fait quelque soixante blessés légers.

Le raid de mardi a été déclenché en représailles à une attaque au mortier lancée contre la colonie israélienne d'Atzmona, dans le sud de la bande de Gaza. Un enfant de quinze mois a été très gravement blessé, ainsi que sa mère. Une demi-douzaine d'hélicoptères ont riposté durant près d'une heure en tirant leurs missiles contre les installations et les bâtiments de la Force 17, unité qui assure la protection du président de l'Autorité palestinienne. Presque au même moment, des blindés procédaient à un bombardement analogue, près de Ramallah, en Cisjordanie. Il s'agissait cette fois de répliquer à des tirs visant des soldats israéliens.

Dans un communiqué rendu public quelques instants après les raids, le premier ministre, Ariel Sharon, a estimé que l'Autorité palestinienne ne faisant rien pour arrêter les attaques, Israël n'avait pas d'« autre choix » que d'« agir de manière déterminée et sans relâche pour assurer la sécurité de ses

citoyens ». Selon le premier ministre, c'est la partie palestinienne qui doit cesser, d'abord, toutes violences si elle veut que des négociations reprennent.

Au cours d'une conférence de presse tenue à Ramallah, Mohammed Dahlan, chef de la sécurité préventive palestinienne dans la bande de Gaza, avait dressé une condition similaire, soulignant que la reprise de la coopération anti-terroriste israélo-palestinienne ne serait possible que si, au préalable, le gouvernement d'Ariel Sharon reprenait les négociations... sans préalable.

TIMIDE DÉESCALADE

Selon Mohammed Dahlan, les Palestiniens ne font que se défendre contre la violence d'Israël. « Le Palestinien du rang n'est guère passionné par la politique et les arguties concernant le pourcentage de territoire sur lequel sera établi l'Etat palestinien, a-t-il encore assuré. Le fond du problème est que les Israéliens ne savent pas nous traiter avec respect. » « Ils ont une mentalité d'occupants, ils ne changeront jamais », a-t-il conclu en estimant que « la logique de l'occupation est plus forte que celle de la paix ».

Des tentatives de reprise du dialogue s'esquissent cependant, accompagnées de quelques timides mesures de désescalade. Mardi, trois des six Palestiniens enlevés en territoire autonome par Israël pour leur implication supposée dans des activités militaires hostiles ont été libérés, leur innocence reconnue. Depuis quelques jours, Israël a également levé nombre des barrages installés autour des villes de Cisjordanie, envisageant même d'autoriser à nouveau l'entrée de travailleurs palestiniens.

Georges Marion

► www.lemonde.fr/israel

Pour Ahmed Taleb Ibrahim, la situation sociale en Algérie est « explosive »

Dans un entretien au « Monde », le chef du Wafa estime que le pouvoir ne veut pas d'une opposition crédible

ALGER

de notre envoyée spéciale

Candidat et rival sérieux d'Abdelaziz Bouteflika à l'élection présidentielle de 1999, plusieurs fois ministre sous Houari Boumediène puis Chadli Bendjedid, le docteur Ahmed Taleb Ibrahim, médecin de formation, soixante-neuf ans, ne laisse personne indifférent en Algérie. Sauveur en puissance ou loup islamiste dans la bergerie ? Ce francophone à l'allure de seigneur, qui a toujours eu l'ambition d'incarner la synthèse entre les valeurs araboislamiques et la modernité, suscite des réactions tranchées : on se reconnaît en lui ou on s'en méfie, de façon presque viscérale chaque fois. Promoteur de l'arabisation dans le courant des années 1970, alors qu'il était titulaire du portefeuille de l'éducation nationale, il reste honni de beaucoup de francophones et des laïco-berbéristes qui ne manquent jamais l'occasion de le qualifier d'« islamo-conservateur ».

Bien qu'il soit écarté pour le moment de la scène politique, Taleb Ibrahim incarne pour une partie de la population, et pas seulement islamiste, une alternative

possible, le jour où il s'agira de trouver une solution politique – et plus seulement sécuritaire – à la crise algérienne.

Pour Ahmed Taleb Ibrahim, deux termes résumant aujourd'hui la situation dans son pays : « la misère et le désespoir ». Toute une série de dossiers n'ont pas été réglés depuis deux ans que M. Bouteflika est chef de l'Etat, explique-t-il : la violence, l'emploi, le logement, la question de l'identité, et celle des droits de l'homme. « On ne peut pas trouver une solution à d'aussi graves problèmes par des voyages et des discours », déclare-t-il, se faisant ainsi l'écho de l'un des principaux griefs de la population algérienne à l'encontre du président, avant de souligner que des familles entières mendient dans les rues, sacrifiant leur dignité, et que c'est là un phénomène tout à fait nouveau en Algérie.

Il ne croit pas, pour sa part, à de sérieux désaccords entre le chef de l'Etat et « le commandement de l'armée ». Sur l'essentiel, estime-t-il, le pouvoir apparent et le pouvoir réel se rejoignent. « Un certain nombre de généraux, de même que le chef de l'Etat, ne souhaitent pas

réellement une solution de la crise. Ils savent en effet que l'issue de cette dernière, ce serait signer leur mort politique. » L'autre point de convergence entre le président Bouteflika et les « décideurs » concerne l'identité algérienne. « Les uns et les autres souhaitent couper l'Algérie du monde arabo-musulman, l'éloigner de ses origines », dit-il avec une certaine amertume, soulignant qu'« aller à la mosquée, ce n'est tout de même pas être intégriste ! »

UNE OCCASION RATÉE

Mais comment interprète-t-il l'attitude du chef de l'Etat qui n'a jamais lancé de déclaration de guerre à l'encontre des islamistes, et qui semble même parfois se porter à leurs secours ? La réponse d'Ahmed Taleb Ibrahim est lapidaire : Abdelaziz Bouteflika a introduit en Algérie une « troisième notion : une main éradicatrice dans un gant réconciliateur ». Pour lui, cette attitude, loin de clarifier les choses, sème la confusion, alors que la position des prédécesseurs de l'actuel président apparaissait beaucoup plus lisible pour la majorité de la population.

Mais c'est à propos de l'avenir de son parti, le Wafa, que le docteur Taleb Ibrahim manifeste la plus grande lassitude. Il dit ne pas se faire d'illusions : parce qu'il représente vraiment quelque chose dans le pays, il n'obtiendra pas l'agrément espéré. Légèrement, pourtant, rien ne justifie le refus

qui lui a été opposé en novembre 2000. « Le pouvoir ne veut pas d'une opposition crédible. Il ne veut que des partis aux ordres. Je pensais contribuer à une opposition constructive avec le Wafa, mais je m'étais trompé. » A ses yeux, une véritable opposition aurait pu être une excellente occasion pour le président Bouteflika d'« effacer la manière dont il a été élu, son péché originel, et d'acquiescer une légitimité. Mais il n'a rien voulu de tout cela, au contraire. La manière dont on nous a signifié notre interdiction a été lamentable. Nous étions, paraît-il, des néonazis, des fascistes, etc. »

Sur le concept de « concorde nationale », avancé en janvier par le président Bouteflika de façon elliptique, et supposé faire suite à la « concorde civile », Ahmed Taleb Ibrahim s'interroge comme tous ses compatriotes. « Peut-être le chef de l'Etat souhaite-t-il se rallier une partie de l'aile politique de l'ex-Front islamique de salut. Reste à savoir si les « décideurs » l'accepteront, et surtout comment réagirait la base du FIS. » Quant à la situation sociale qui prévaut en Algérie, le docteur Taleb Ibrahim la qualifie d'« explosive ». « Quatorze millions d'Algériens [sur un total de 30 millions] vivent en dessous du seuil de pauvreté. Nous sommes sur une véritable poudrière. »

Florence Beaugé

► www.lemonde.fr/algerie

Les Palestiniens déplorent l'apathie de la diplomatie internationale

LA « DÉCEPTION » des Palestiniens face à l'« absence de vision » de la diplomatie internationale est très grande : autant que la « guerre » dont ils sont la cible de la part d'Israël, « l'impunité totale » dont jouit l'Etat juif au sein de la communauté internationale, l'opacité de la politique de la nouvelle administration américaine, qui contribue à l'apathie d'une diplomatie européenne ayant déjà bien du mal à se dessiner à Quinze, alimentent cette « déception », a déclaré, mardi 3 avril, Leïla Shahid, déléguée générale de Palestine en France. Or si, a-t-elle estimé lors d'une rencontre organisée par le Club de la presse arabe en France, la communauté internationale n'assume pas ses responsabilités et si la protection des Palestiniens n'est pas assurée, il sera impossible de relancer les négociations bilatérales de paix.

Pour M^{me} Shahid, c'est une « vraie guerre » que l'Etat juif livre aux Palestiniens lorsqu'il lance des raids ou qu'il bombarde la Cisjordanie et Gaza, et qu'il n'hésite pas à pratiquer des enlèvements en territoires sous autorité palestinienne. Moins médiatique, mais tout aussi, sinon plus efficace, parce que plus insidieuse, l'autre dimension de cette « guerre », a-t-elle insisté, est « l'asphyxie » de ces territoires par le biais des bouclages – « la Cisjordanie est désormais divisée en soixante-quatre cantons et la bande de Gaza en six autres » – et par le refus de verser aux Palestiniens les taxes douanières qui leur sont dues.

Face à une situation qui se dégrade de jour en jour, l'attitude des Etats-Unis, parrains du processus de paix, est la grande inconnue – et « c'est un grand souci pour les Palestiniens et pour l'ensemble des Arabes » – et l'Union européenne (UE) est d'une prudence de serpent. Pourquoi, s'est interrogée M^{me} Shahid, les Quinze, qui dans le passé ont su user du levier de leurs accords avec l'Etat juif, ne suspendent-ils pas l'accord d'association conclu avec lui dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen – « qui permet à Israël d'écouler 70 % de ses produits

comme lettre à la poste » – pour exiger le respect de ce que le texte même de l'accord stipule, à savoir : le respect du droit international et des traités de paix signés ?

« Le partenariat euro-méditerranéen ne peut exister que si la stabilité des Etats concernés est assurée », a fait valoir M^{me} Shahid, qui s'interroge sur le sens de la stabilité en Palestine, « lorsqu'on ne peut pas circuler » entre une ville et une autre et que l'accord d'association conclu par l'Autorité avec l'UE dès 1997 ne peut être appliqué. Quant à la « protection internationale » réclamée par les Palestiniens, loin d'être, « comme l'affirment les Israéliens, la preuve d'une volonté d'internationaliser le conflit », elle n'est, « au contraire, a-t-elle assuré, qu'un mécanisme international visant à mettre fin à l'impasse et à garantir la reprise des pourparlers » bilatéraux.

« PAS DE SOLUTION MILITAIRE »

Car les Palestiniens, a-t-elle affirmé, « sont convaincus qu'il n'y a pas de solution militaire » à la crise, et veulent que ces négociations reprennent, à condition que soit mis fin au bouclage des territoires et au siège des villes, que cessent les bombardements et les assassinats et que soient mis en œuvre les accords déjà signés, singulièrement le dernier en date, signé en octobre 1999 à Charm el-Cheikh et qui prévoit en particulier un troisième redéploiement israélien en Cisjordanie. Alors, les pourparlers sur le statut définitif des territoires palestiniens reprendraient.

Il n'est pas question pour les Palestiniens d'accepter le projet du premier ministre israélien Ariel Sharon de conclure un nouvel accord intérimaire. Quant à « l'arrêt des violences palestiniennes », dont l'Etat juif fait un préalable à la reprise des pourparlers de paix, il prouve, selon M^{me} Shahid, la « cécité totale dont sont capables les Israéliens ; comme si la violence tombait du ciel », alors qu'« elle n'est que la conséquence de la démesure de la répression israélienne ».

Mouna Naïm

AFIC **BAC + 1** **ISG**

RÉORIENTEZ-VOUS VERS
UNE GRANDE ÉCOLE DE COMMERCE

L'AFIC
(ANNÉE DE FORMATION INITIALE À LA GESTION)
VOUS PRÉPARE À INTÉGRER
L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE GESTION

Contactez Marion Maury : 45, rue Spontini - 75116 Paris
Tél. 01 56 26 26 10

ETABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Elus ou réélus dans toutes les villes de plus de 5 000 hab.

LE GUIDE DES MAIRES 2001

Biographies, photos, coordonnées...
490 frs TTC

Ed. Jean-François Dourmic - 01 42 46 58 10

ISTH
Enseignements Supérieurs Privés

PRÉPA. SÉSAME/ACCÈS

■ Stage de Pâques : à partir du 9 avril,
■ Toutes matières,
■ 80% de réussite

Tél. : 01 42 24 10 72

Le président sénégalais s'engage dans la campagne pour les élections législatives anticipées

Le Parti socialiste, chassé du pouvoir il y a un an, est sur la sellette, à la suite d'audits sur sa gestion

Les Sénégalais sont appelés à renouveler, le 29 avril, l'Assemblée nationale, à l'occasion d'élections législatives anticipées, provoquées

par le président Abdoulaye Wade. Celui-ci compte ainsi parachever l'alternance initiée par sa victoire sur le président Diouf en mars 2000.

Ecartés du pouvoir après quarante ans de règne, les socialistes doivent maintenant rendre des comptes sur leur gestion des affaires publiques.

DAKAR

de notre correspondante

Les socialistes sénégalais, qui, après quarante ans de règne, ont perdu le pouvoir avec la défaite d'Abdou Diouf, en mars 2000, sont sur la sellette. Ils doivent rendre des comptes sur leur gestion des affaires publiques. La justice s'est mise en branle. Mbaye Diouf, l'ancien patron de la Société nationale des chemins de fer, a été inculpé pour détournement de fonds et écroué dans sa ville de Thiès. Emplois fictifs, surfacturations, passation de marchés publics sans appel d'offres, telles seraient les irrégularités relevées par le cabinet Ernst & Young, chargé de faire l'audit de cette société.

D'autres responsables socialistes ont par ailleurs été entendus par la direction des investigations criminelles sur la cession de licences de pêche à des amateurs russes. Parmi eux, Ousmane Tanor Dieng, le premier secrétaire du PS. L'ancien ministre d'Etat, qui fut le bras droit d'Abdou Diouf, a été entendu pendant six heures vendredi dernier. Si l'audition a été longue, c'est « parce que les instruments de travail des enquêteurs sont archaïques », a-t-il expliqué. M. Dieng a néan-

moins dénoncé « une stratégie politique mise en œuvre pour déstabiliser son parti ». Et relevé la coïncidence « troublante » entre la date de ces auditions, celle de l'arrestation de Mbaye Diouf et la proximité des législatives.

Le 29 avril prochain, les Sénégalais sont en effet appelés à choisir leurs nouveaux députés. Fort de la prérogative que lui octroie la nouvelle Constitution, adoptée par référendum en janvier, le président Wade a provoqué ces élections anticipées pour parachever l'alternance à l'Assemblée nationale, jusque-là dominée par les socialistes. Organiser ce scrutin était un engagement de la coalition soutenant le candidat Wade, tout comme l'« audit » de la gestion socialiste.

« TRANSHUMANCE POLITIQUE »

Plusieurs entreprises publiques ont donc été passées à la loupe. Ce fut le cas notamment de la Poste, de la Sicap, la société gérant le patrimoine immobilier à Dakar, et de l'Ipres, l'organisme de retraites. Fin février, les dossiers d'audit de ces deux dernières entreprises étaient transmis à la justice par le chef de l'Etat. Mais l'ancien patron de la Sicap, qui a quitté le PS pour le

PDS, le Parti démocratique sénégalais, que dirige M. Wade, est pour l'heure épargné. « Les poursuites visent des adversaires directs du PDS », estime des responsables du parti de Moustapha Niasse, qui a été le premier ministre d'Abdoulaye Wade jusqu'à son limogeage, début mars, et qui fait cavalier seul pour les législatives.

Mais ces critiques n'émeuvent guère le chef de l'Etat. Il a assuré que la justice était « totalement maître d'œuvre dans le dossier des audits ». Et il a commencé à faire campagne. Après avoir rendu visite au khalife général des mourides pour s'assurer des prières du chef religieux pour ses candidats, Abdoulaye Wade a présidé, samedi dernier, le « congrès de mobilisation » de la coalition des partis rassemblés autour du PDS pour les législatives. Dans le stade Demba-Diop à Dakar, le portrait de M. Wade était partout, sur des affiches, sur les tee-shirts de ses militants. Casquettes, foulards, boubous formaient une marée bleue, à la couleur de son parti. Il y avait comme un air des grandes messes naguère organisées pour Abdou Diouf.

Mais M. Wade ne pourra s'impliquer dans la bataille politique

autant qu'il l'avait souhaité. Sa photo et l'acronyme WAD, imaginé pour désigner la liste de ses candidats à la députation, ne pourront en effet figurer sur les bulletins de vote. Ainsi en a décidé, la semaine dernière, le Conseil constitutionnel, qui avait été saisi sur une plainte de partis politiques indignés de voir le symbole du chef de l'Etat utilisé à des fins partisanes.

En revanche, le PDS a gagné une autre manche. Il a débouché, in extremis, un responsable socialiste de la ville de Tivaouane. Cette pratique de la « transhumance politique » n'est, il est vrai, pas nouvelle. Mais cette défection, qui succède à de nombreuses autres, a semé le trouble, d'autant que ce cadre avait été investi sur les deux listes concurrentes. Le Conseil constitutionnel a tranché le différend en faveur du PDS. Mais, bon prince, il a permis au PS de compléter sa liste.

Le climat général reste cependant empreint de suspensions qu'a voulu balayer M. Wade en lançant, samedi, un appel à des élections « dans le calme et la sérénité » et au respect de l'ordre public. « Je ne tolérerai pas l'anarchie », a-t-il affirmé.

Brigitte Breuillac

La situation des réfugiés afghans au Pakistan s'aggrave

ISLAMABAD. Des réfugiés afghans meurent chaque jour de maladie et de faim dans le camp de Jalozaï, à 35 kilomètres au sud de Peshawar, au Pakistan, où la situation, déjà déplorable, s'est considérablement aggravée en raison de fortes pluies. 80 000 personnes sont entassées dans ce camp qui n'a aucune facilité d'hygiène et où l'intervention du Haut Comité pour les réfugiés (HCR) et des organisations non gouvernementales est limitée par le gouvernement pakistanais. Le Pakistan abrite déjà 1,2 million de réfugiés afghans et en a reçu 170 000 nouveaux depuis septembre. Ses autorités craignent que, une fois l'urgence passée, le pays demeure seul à porter le fardeau de ce nouvel afflux. Islamabad souhaiterait voir ces réfugiés installés dans des camps en Afghanistan. - (Corresp.)

Canada et Nouvelle-Zélande se désolidarisent de M. Bush sur le climat

OTTAWA. Le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, a critiqué mardi 3 avril la position du président Bush sur le protocole de Kyoto relatif au changement climatique : « Nous devons continuer avec Kyoto, et nous pensons que les Américains devraient faire de même », a-t-il dit lors d'une conférence de presse à Ottawa. « Je suis déçu par la décision des Etats-Unis. Nous avons l'intention de respecter notre engagement », a-t-il précisé. Le ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande, Phil Goff, en visite à Washington lundi 2 avril, a adopté une position similaire, indiquant après un entretien avec le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, qu'il avait « pressé les Etats-Unis, comme un allié au sein du Groupe Ombrelle, de rester engagés » dans la négociation du Protocole. - (Reuters.)

Médiation aux Etats-Unis pour un règlement sur le Haut-Karabakh

KEY WEST. Le président azerbaïdjanais, Gueidar Aliev, a retrouvé mardi 3 avril à Key West (Floride) son homologue arménien Robert Kotcharian pour tenter de mettre fin au contentieux entre les deux pays sur l'enclave du Nagorny-Karabakh. Majoritairement peuplé d'Arméniens, ce territoire dépend administrativement de l'Azerbaïdjan et fait l'objet d'une guerre, aujourd'hui en sommeil, entre ces deux Etats issus de l'URSS. La présente médiation est menée par les Etats-Unis, la Russie et la France, membres du « groupe Minsk » de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), chargé de trouver une issue au conflit. Il s'agit de la seizième rencontre entre les deux présidents. « Les Etats-Unis sont déterminés à faciliter un règlement mutuellement acceptable du conflit du Haut-Karabakh », a déclaré le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell après avoir lancé les discussions, qui pourraient durer jusqu'à six jours. - (Reuters.)

DÉPÊCHES

■ **AFGHANISTAN** : à la suite de la destruction des statues d'Afghanistan, dont les deux bouddhas de Bamiyan, la Société pour la préservation de l'héritage culturel afghan (Spach), qui depuis 1993 travaillait pour protéger, réparer, sauver les anciens monuments, a décidé d'interrompre son travail dans le pays et de fermer pour l'instant son bureau de Kaboul. Le plus gros projet de Spach était la réhabilitation du Musée de Kaboul et des travaux de réparation avaient déjà été entrepris. - (Corresp.)

■ **BIRMANIE** : le rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme, Paulo Sergio Pinheiro, a eu un entretien qu'il a estimé « très agréable », mardi 3 avril à Rangou, avec le général Khin Nyunt, l'un des dirigeants du régime militaire. Il doit aussi rencontrer Aung San Suu Kyi, la dirigeante de l'opposition en résidence surveillée virtuelle depuis le 22 septembre. M. Pinheiro, qui a qualifié cette première mission d'« exploratoire », a été nommé en février. - (Corresp.)

■ **THAÏLANDE** : la Cour constitutionnelle a commencé l'examen, mardi 3 avril, des accusations de malversations financières portées contre le premier ministre Thaksin Shinawatra par une commission anticorruption. Le parti de Thaksin, un magnat des télécommunications, avait remporté une victoire sans précédent lors des élections législatives du 6 janvier. Il est accusé de dissimulation « intentionnelle » d'une partie de sa fortune et risque une suspension de cinq ans de ses droits civiques. - (AFP.)

■ **PÉROU** : le candidat favori à l'élection présidentielle de dimanche 8 avril au Pérou, Alejandro Toledo, a estimé mardi 3 avril que la CIA savait sans doute où se cache l'ancien chef du service de renseignement (SIN), Vladimiro Montésinos, en fuite depuis près de six mois. « Des indices semblent indiquer qu'il est au Venezuela », a-t-il affirmé. A Caracas, le président Hugo Chavez a de nouveau démenti cette éventualité. La presse vénézuélienne a souvent affirmé que le chef espion aurait subi une opération de chirurgie esthétique du visage à Caracas après sa fuite du Pérou le 29 octobre. - (AFP.)

■ **QUÉBEC** : pour prévenir les risques de violences lors du sommet des Amériques, qui doit se tenir du 20 au 22 avril au Québec, les services de voirie ont commencé à dépaver un parc du centre-ville, mardi 3 avril à Montréal. Cette mesure a indigné une partie de la population, déjà agacée par l'érection d'un périmètre de sécurité autour des lieux des négociations et par l'installation de caméras de surveillance dans la partie haute de la ville.

■ **DÉVELOPPEMENT** : Jacques Delors a proposé, lundi 2 avril à New York, la création d'un nouveau forum international, un conseil de sécurité économique, pour aider le développement des pays pauvres. Le projet vise à « briser l'opposition classique entre le groupe des 77 (qui représente les pays en développement) et les pays les plus riches », a commenté M. Delors. Il est essentiel à ses yeux de briser la « routine » des grandes organisations internationales, qu'il s'agisse du FMI, de la Banque mondiale, des Nations unies ou des pays en développement. - (AFP.)

Epidémie de méningite dans le Sahel : déjà plus de 1 600 morts

CHAQUE ANNÉE, de décembre à mai, l'harmattan balaie l'Afrique du 16° parallèle, toute la « ceinture » sahélienne, qui s'étend du Sénégal à l'Ethiopie. Soufflant du nord, emportant de la poussière du désert, ce vent sec est le compagnon saisonnier de la mort. Il propage la méningite, infection des membranes protégeant la cervelle ou de la moelle épinière. De façon cyclique, en moyenne tous les huit ans, l'épidémie dégénère en hécatombe. C'est le cas cette année : 1 606 hommes, femmes et enfants sont décédés depuis le début de l'année, selon le dernier chiffre publié, le 29 mars, par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

« Le nombre de malades va augmenter dans les semaines à venir », prédit le D^r Max Hardiman, de l'OMS. Au seul Burkina Faso, qui compte 11 millions d'habitants, il faudrait, pour stopper l'épidémie, 7,5 millions de vaccins. Mais seulement 2,2 millions de doses y sont disponibles. L'Ethiopie, avec ses 60 millions d'habitants, constitue le vrai danger

d'une pandémie. La Fédération internationale des sociétés de Croix-Rouge et du Croissant-Rouge estime « très réalistes » les chiffres avancés par le gouvernement éthiopien, selon lesquels 16 % de la population – surtout dans le Nord et dans l'Ouest – serait menacée. Mais un cri d'alarme, lancé début mars, n'a guère trouvé d'écho.

Le pire n'est pas sûr. Lors de la dernière grande épidémie cyclique, en 1996-1997, quelque 150 000 Sahéliens avaient été infectés. Il y eut environ 16 000 morts, et autant de personnes ont gardé de graves séquelles. Rien qu'au Burkina Faso, 4 000 habitants avaient péri. Aujourd'hui, la crise ne semble pas d'une telle ampleur. Cependant, le manque de vaccins rend incertaine toute prédiction. « Les stocks actuels ne seront pas en mesure de répondre aux demandes », relève le D^r Hardiman. L'OMS, en collaboration avec la Croix-Rouge, Médecins sans frontières (MSF) et l'Unicef tâche d'assurer l'approvisionnement en vaccins. De ses

stocks d'urgence, 3,5 millions de doses ont déjà été livrées, en grande partie à l'Ethiopie.

Mais le vent du désert porte loin. Dans le nord du Bénin, plus de 3 000 cas ont été enregistrés, et 112 personnes sont mortes. « Les victimes sont pour la plupart des enfants », indique Emile Konassandé, directeur de la santé pour les départements septentrionaux.

Jusqu'aux rives de l'Oubangui, au cœur du continent, la méningite fait des ravages. A Bangui, sept prisonniers, atteints du mal, sont décédés dans un commissariat. Dans la capitale centrafricaine, où les écoliers manifestent pour réclamer des « bancs-pupitres », il n'y a plus de prison depuis que l'unique maison d'arrêt, celle de Ngaragba, a été détruite au cours d'une mutinerie militaire. Dans ce pays à l'abandon, nul ne sait combien d'habitants sont malades, ou déjà morts, à l'intérieur, là où des « coupeurs de route » rendent périlleuse toute circulation.

Stephen Smith

L'affaire des « disparus de Bépana » provoque un scandale au Cameroun

DES PARTIS politiques, des associations des droits de l'homme et des représentants des Eglises du Cameroun viennent de créer à Douala (Cameroun) une commission d'enquête « indépendante » sur le sort de neuf jeunes gens portés disparus depuis leur arrestation, le 23 janvier. « Comme nous ne sommes pas sûrs que l'enquête commandée la semaine dernière par le président Paul Biya pourra aboutir à un quelconque résultat, nous préférons mener notre propre enquête et en soumettre les résultats aux autorités », a expliqué à l'AFP Albert Dzongang, président du parti La dynamique et membre de cette commission.

« Toutes les enquêtes initiées jusqu'ici par les pouvoirs publics devant des situations de préoccupations nationales n'ont jamais abouti à aucun résultat », ajoute-t-il pour jus-

tifier cette démarche. C'est dire la confiance qui règne entre l'opposition et la société civile et le pouvoir en place. La décision du président camerounais « de faire toute la lumière sur cette affaire » était intervenue au lendemain de la publication d'une lettre de cinq évêques exigeant que « les autorités fassent la lumière sur ce triste événement ».

Un « triste événement » qui vient rallonger le sinistre catalogue des exactions commises par le Commandement opérationnel, une force spéciale de sécurité composée de policiers, de militaires et de gendarmes. Créée en mars 2000 pour lutter contre l'insécurité dans la capitale économique du pays, cette unité a adopté les méthodes de ceux qu'elle était censée poursuivre, répandant la terreur dans le grand port du golfe de Guinée toute l'année 2000 (Le

Monde du 7 février 2001). Sommé de se montrer plus discret pendant la durée du sommet France-Afrique qui s'est tenu à Yaoundé du 18 au 20 janvier, le Commandement opérationnel n'avait plus fait parler de lui pendant quelques semaines. Sitôt le sommet terminé, il n'a pas tardé à reprendre ses bonnes vieilles habitudes. Le 23 janvier au petit matin, il interpellait chez eux neuf jeunes gens dans le cadre d'une banale enquête sur le vol d'une bouteille de gaz domestique. Depuis le 29 janvier, ils n'ont plus donné signe de vie et tout laisse craindre qu'ils ont été exécutés de façon arbitraire.

Pour l'Association chrétienne pour l'abolition de la torture (ACAT), qui bataille pour sensibiliser l'opinion internationale aux événements de Douala, « les neuf morts

de Bépana-Omnisport [un quartier populaire de Douala] ne représentent en réalité qu'une goutte d'eau dans l'océan d'hommes et de femmes qui ont disparu ou sont morts à Douala » du fait du Commandement opérationnel. Elle déplore que l'opinion publique se focalise sur les cas tout récents de Bépana alors qu'il est permis d'estimer, « sans risque d'erreur possible » à plus de mille personnes les victimes de cette unité spéciale.

Les « disparus de Bépana » sont peut-être « l'affaire de trop » qui va faire réagir la communauté internationale à l'heure où se réunit à Genève la Commission des droits de l'homme de l'ONU. Elle provoque en tout cas un sursaut d'indignation au Cameroun.

Babette Stern

BARCELONE 1 059 F 161,44 €

ROME/VENISE 1 126 F 171,66 €

ATHENES 1 578 F 240,56 €

IZMIR 1 765 F 269,07 €

FORT DE FRANCE 2 914 F 444,24 €

POINTE A PITRE 2 914 F 444,24 €

LA REUNION 3 787 F 577,32 €

REP. DOMINICAINE 3 895 F 593,79 €

TAHITI 5 740 F 875,06 €

s'envoler

avec notre compagnie régulière

CORSAIR

VOLS ALLER RETOUR PRIX TTC
DEPART DE PARIS A CERTAINES DATES
TAXES ET REDEVANCES COMPRISES PAYABLES EN FRANCE,
SUSCEPTIBLES DE MODIFICATIONS SANS PREAVIS
SOUS RESERVE DE DISPONIBILITE

c'est l'affaire d'un coup de fil
N° Indigo 0 825 000 825
0,98 TTC/MN



NOUVELLES FRONTIERES
nouvelles-frontieres.fr

Voyager ça fait avancer

JUSTICE Jacques Chirac a été mis en cause par François Ciolina, ancien directeur général adjoint de l'OPAC de Paris, lors de l'audition de celui-ci par le juge d'instruction Eric Halphen, mardi 3 avril. M. Ciolina a nommément désigné l'ancien maire de Paris comme l'inspirateur et le bénéficiaire d'un « système » de fraude sur les marchés publics destiné,

selon lui, à « financer le RPR ». ● LE PROCUREUR de la République de Nanterre Yves Bot, sollicité par Arnaud Montebourg, a refusé la transmission de pièces du dossier au

député socialiste tout en estimant que le « pouvoir de poursuite du Parlement » ne saurait être « encadré par l'appréciation d'un procureur ». ● A L'ELYSEE, sous la direction du

secrétaire général, Dominique de Villepin, des conseillers et des avocats suivent étroitement les instructions en cours et organisent la défense de Jacques Chirac.

Un nouveau témoignage met en cause Jacques Chirac

Entendu par le juge d'instruction Eric Alphen, mardi 3 avril, veille de la convocation comme témoin du chef de l'Etat, François Ciolina, ancien directeur général adjoint de l'OPAC de Paris, a désigné l'ancien maire comme l'inspirateur d'un « système » de fraude sur les marchés publics

OUTRE le témoignage posthume de Jean-Claude Méry, le juge d'instruction de Créteil (Val-de-Marne) Eric Halphen dispose désormais d'une déposition accusatoire contre le président de la République. Interrogé mardi après-midi 3 avril – soit à la veille de la date théorique de l'audition de Jacques Chirac en qualité de témoin –, l'ancien directeur général adjoint de l'Office public d'aménagement et de construction (OPAC) de Paris François Ciolina a nommément désigné le chef de l'Etat comme l'inspirateur et le bénéficiaire principal d'un « système » de fraude sur les marchés publics, destiné selon lui à « financer le RPR ». Il a confirmé la teneur essentielle des déclarations enregistrées en vidéo par l'ancien promoteur avant son décès, en 1999, et affirmé que celui-ci « faisait le porte-serviette entre le cabinet du maire [de Paris] et le RPR » à une époque où le maire de la capitale était M. Chirac.

« Il est indéniable que certaines entreprises ont bénéficié de marchés de façon privilégiée et qu'il y avait donc un favoritisme organisé », a notamment déclaré M. Ciolina – lui-même mis en examen dans ce dossier pour « trafic d'influence » depuis 1995 –, avec cette précision : « Qui dit favoritisme dit contreparties financières. Certains entrepreneurs m'ont dit ouvertement que, pour obtenir des marchés, il fallait déposer des espèces au cabinet du maire de Paris. »

L'ancien dirigeant de l'OPAC s'est refusé à citer les noms des chefs d'entreprise qui lui auraient livré de telles confidences, mais il a assuré que des responsables de la Lyonnaise des eaux et de l'ex-Compagnie générale des eaux (rebaptisée Vivendi) avaient pris part à cette organisation, ainsi que M. Méry l'expliquait longuement dans sa fameuse bande vidéo.

« MÉRY ME L'A DIT »

De fait, les déclarations de M. Ciolina au juge Halphen valident, complètent et prolongent le « testament » enregistré de l'ancien financier occulte du RPR, qu'il a néanmoins décrit comme « un énorme vantard » capable d'« en rajouter beaucoup ». M. Halphen avait saisi une copie de la fameuse cassette après sa publication dans *Le Monde*, les 22 et 23 septembre 2000. Hormis les nombreux détails qu'il y livrait sur les malversations orchestrées autour de l'OPAC, Jean-Claude Méry y relatait un versement de 5 millions de francs d'argent liquide qu'il certifiait avoir effectué en personne, en 1986, à l'hôtel Matignon, dans le bureau de Michel Roussin, alors chef de cabinet d'un premier ministre nommé Jacques Chirac.

Répondant aux questions du juge, M. Ciolina a, à son tour, évoqué des remises d'espèces et cité le nom de M. Roussin – qui avait obtenu un non-lieu dans cette affaire en 1996. M. Ciolina a ajouté

avoir « cru comprendre » que les chefs d'entreprise « déposaient aussi de l'argent au RPR » et a mentionné à ce propos le nom de l'ancienne directrice administrative du RPR, Louise-Yvonne Casetta. Il a précisé avoir entendu M. Méry tenir des propos similaires : « Méry me l'a dit personnellement, a-t-il indiqué, il m'a dit clairement qu'il amenait de l'argent au cabinet du

entreprises attributaires de marchés. Il a en outre considéré comme « vraisemblable que, comme il le dit » dans la cassette, M. Méry ait « organisé des ententes » entre lesdites entreprises. L'attribution des marchés en contrepartie desquels les fonds destinés au RPR étaient versés, a-t-il assuré, était supervisée par le directeur général de l'OPAC, Georges Pérol – spécia-

ment nommé par M. Chirac « pour mettre en place un système », a-t-il dit.

Insistant sur les relations directes et très anciennes liant l'actuel président de la République à cet ancien élu (RPR) corrézien, M. Ciolina a affirmé que M. Pérol supervisait le choix des entreprises et qu'il en « rendait compte » à M. Tiberi.

« Vous pensez donc qu'on lui avait demandé d'avaliser les choix faits par M. Méry ? lui a demandé le juge Halphen.
- Oui, a répondu M. Ciolina.
- Qui ?
- Michel Roussin ou Jacques Chirac lui-même. »
Par ces déclarations – dont nul ne savait, mercredi matin 4 avril, quelles conséquences judiciaires elles pourraient entraîner –, M. Ciolina a sans doute une nouvelle fois aidé le juge Halphen à sortir de l'ornière une procédure enlisée. Il y a quatre ans, le 30 mai 1996, un interrogatoire de l'ancien directeur général adjoint de l'OPAC avait déjà contribué à relancer l'enquête en mettant directement en cause M. Tiberi, alors maire (RPR) de Paris et président du conseil d'administration de l'OPAC (*Le Monde* du 5 juin 1996). C'est d'ailleurs à son avocat, M^e Jean-Marc Férida, et l'entourage de M. Tiberi a attribué la responsabilité de sa mise en examen, le 28 juin 1999.

« EN CORRÈZE »

La petite histoire retiendra qu'apparavant deux autres avocats s'étaient succédés dans la défense de M. Ciolina : le premier était Francis Szpiner, aujourd'hui présenté comme le conseil officieux de l'Elysée sur tous les fronts judiciaires, et défenseur d'Alain Juppé dans l'enquête du juge Patrick Desmure sur le financement du RPR ; le second, Arnaud Montebourg, futur député (PS) de Saône-et-Loire, qui s'efforce à pré-

sent d'obtenir la saisine de la Haute Cour de justice pour faire juger le président...

Si l'entourage présidentiel avait enregistré avec satisfaction qu'en convoquant M. Chirac à titre de simple témoin le juge Halphen avait implicitement considéré que la cassette de Jean-Claude Méry ne recelait aucune charge formelle contre le chef de l'Etat, l'interrogatoire de M. Ciolina devrait tempérer l'optimisme de ce constat.

Lui aussi mis en cause dans l'enregistrement, M. Ciolina s'est défendu d'avoir entretenu des relations occultes avec certaines entreprises – comme l'assura M. Méry –, affirmant que « tout était fait avant que les choses ne viennent à [son] niveau ». « La plupart des décisions financières concernant l'OPAC se prenaient en Corrèze », a-t-il déclaré. Le « système », a-t-il expliqué, avait « commencé à fonctionner » en 1987, soit deux ans avant les élections municipales de 1989, qui avaient conduit M. Chirac à une seconde réélection et à l'occasion desquelles les marchés de l'OPAC avaient sensiblement augmenté. Entre-temps, Jean-Claude Méry était « entré dans le paysage de l'OPAC », a rappelé M. Ciolina. « M. Pérol m'avait dit : "C'est Roussin qui nous l'envoie." Je n'ai pas posé de questions. Quand quelqu'un nous était envoyé par le cabinet de M. Chirac, il ne convenait pas de poser de questions... »

Hervé Gattegno

Dominique de Villepin dirige le groupe qui élabore la défense du chef de l'Etat face aux juges

CEUX-LÀ commencent à bien se connaître. Depuis cinq ans, maintenant, ils se retrouvent dans le bureau du secrétaire général de l'Elysée, le plus souvent pour évoquer la progression des instructions judiciaires en cours sur le RPR ou la mairie de Paris, les effets de la confession enregistrée de Jean-Claude Méry ou la convocation comme témoin envoyée par le juge Halphen.

C'est un petit groupe soudé, dominé par la figure passionnée de Dominique de Villepin, le secrétaire général de l'Elysée. Il y a là, la plupart du temps, le directeur du cabinet du président, Bertrand Landrieu, préfet hors cadre, connaisseur des rouages visibles et moins visibles de l'Etat ; le conseiller aux affaires judiciaires de l'Elysée, Jean-Claude Antonetti, qui suit au jour le jour la progression des instructions ; Francis Szpiner, avocat d'Alain Juppé notamment. Parfois, au gré des dossiers, on consulte à l'extérieur Thierry Herzog, avocat des Tiberi et de Jacques Oudin, ancien trésorier du RPR ; Pierre Haik, avocat de l'ancien ministre et ancien directeur du cabinet de Jacques Chirac à la

mairie de Paris, Michel Roussin ; ou, un temps, Patrick Devedjian, qui fut le conseil de M. Chirac pendant de nombreuses années. Lorsque le « tapage médiatico-judiciaire » – comme il est coutume de qualifier, à l'Elysée, les affaires touchant le chef de l'Etat – devient trop fort, Claude Chirac, qui dirige la communication présidentielle, et Agathe Samson, chef du service de presse, se joignent au groupe. Jacques Chirac, lui, ne vient qu'en dernier ressort. « Cela l'agace de devoir passer de Poutine au juge Halphen », assure un conseiller.

C'est ce petit groupe-là qui a géré, le 28 mars, en pleine nuit, les effets de la publication dans *Le Parisien* de la convocation envoyée par Eric Halphen, pour venir témoigner le 4 avril dans l'affaire des HLM. C'est lui qui a rédigé le communiqué de refus que le président, réveillé à 5 heures du matin, n'a plus eu qu'à avaliser avant qu'il ne soit transmis à l'AFP (*Le Monde* du 29 mars). Lors de la publication, dans *Le Monde* des 22 et 23 septembre 2000, du témoignage enregistré par Jean-Claude Méry, ce sont les

mêmes qui ont organisé la défense du président, alors en voyage à Angoulême. Ce sont eux qui sont témoins des colères de M. Chirac contre les juges, contre la presse, contre d'anciens collaborateurs de la mairie de Paris trop bavards.

Le président passe par bien des hauts et des bas, depuis cinq ans que les affaires empoisonnent sa présidence. Fureur, désinvolture, exaspération devant le « complot politique », certitude que « les Français sont lassés des affaires », il aura connu tous les états d'esprit. Avec une seule conviction, maintes fois répétées à ses interlocuteurs : « On va chercher à m'abattre là-dessus. La campagne présidentielle sera terrible. »

LES EXEMPLES TAPIE ET STRAUSS-KAHN

Dans les meilleurs moments, le président balaie d'un revers de main toutes les instructions judiciaires en cours. Sûr de sa popularité, il croit les Français réticents à toute atteinte à la fonction présidentielle. « Cela joue dans le désarroi de l'opinion, bien sûr, a-t-il expliqué à ses conseillers, mais, au

fond, cela a beaucoup moins d'importance que ne le voudraient certains journaux. » Les résultats des municipales ont d'ailleurs été analysés aussi dans ce sens, à l'Elysée. « La droite a perdu Paris, mais Tiberi n'a pas fait un si mauvais résultat. Balkany a obtenu un score de maréchal », remarquent les conseillers du président, qui soulignent aussitôt que les situations judiciaires du maire du 5^e arrondissement ou du maire de Levallois n'ont, « bien sûr, rien à voir » avec celle du chef de l'Etat. En début de semaine, on citait encore, à l'Elysée, le retour de Bernard Tapie à la tête de l'Olympique de Marseille et l'élection de Dominique Strauss-Kahn à l'Assemblée nationale « malgré trois mises en examen, tout de même ». En septembre, à Angoulême, le jour de la publication de la confession de Jean-Claude Méry, le président grinçait devant le sénateur Jean-Pierre Raffarin (DL), qui l'accompagnait : « Je me battrais. » Six mois plus tard, il est toujours dans le combat.

Cela n'empêche pas l'inquiétude de l'emporter parfois sur le champ de bataille.

D'abord, sans doute, parce que l'Elysée s'est aperçu, ces dernières années, qu'il ne pouvait plus maîtriser d'où viendrait les coups. A l'époque du gouvernement Juppé, le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, le ministre de la justice, Jacques Toubon, se tenaient très étroitement au courant de toutes les instructions touchant le RPR ou la Mairie de Paris. L'arrivée de la gauche au pouvoir a considérablement réduit les moyens d'information du président sur les affaires en cours. « Vous ne vous rendez pas compte à quel point nous sommes isolés », lâche ainsi un conseiller. Et l'organisation, au jour le jour, de la défense présidentielle accroît les risques de dérapage. Certes, à chaque nouvelle révélation, l'Elysée s'attache à souligner : « Ce n'est pas Panama, tout de même ! » Mais, au fur et à mesure que l'échec présidentiel approche, chacun craint que cet éternel ressac des affaires ne finisse par saper le chef de l'Etat dans son autorité.

Raphaëlle Bacqué

Le procureur de Nanterre refuse au député Montebourg les pièces du dossier mais ouvre la voie à la saisine de la Haute Cour

LA RÉPONSE est négative, mais elle ouvre une porte. En refusant de communiquer à Arnaud Montebourg les documents qu'il sollicitait, le procureur de la République de Nanterre (Hauts-de-Seine), Yves Bot, a clairement indiqué, mardi 3 avril, que le député (PS) de Saône-et-Loire peut se dispenser de pièces extraites du dossier d'instruction pour fonder la « résolution de mise en accusation » du président de la République qu'il compte soumettre au vote des parlementaires. Commentant les termes de cette réponse, M. Montebourg a indiqué au *Monde*, mercredi matin 4 avril, qu'il

entend désormais s'atteler à la rédaction de son projet (*lire ci-contre*).

Invoquant le « contrôle » que le Parlement exerce sur le pouvoir exécutif, le magistrat affirme, dans la lettre qu'il a adressée au député, que la procédure fixant la saisine de la Haute Cour de justice « ne demande pas compte aux parlementaires (...) des motifs sur lesquels leur décision de poursuite se fonde » et « se contente donc pour cela d'un exposé sommaire des faits qui ne nécessite aucun emprunt à une procédure en cours ». Le procureur de Nanterre expose ainsi que l'ordonnance par laquelle le juge d'instruction Patrick Desmure, chargé de l'enquête sur le financement du RPR par la prise en charge occulte de cadres du parti, avait expressément mis en cause M. Chirac et s'était déclaré « incompétent », le 15 avril 1999, n'est pas indispensable à la rédaction d'un projet de saisine de la Haute Cour.

C'est ce document, assorti de l'arrêt rendu le 11 janvier 2000 par la cour d'appel de Versailles pour en infirmer une partie, qu'avait réclamé M. Montebourg afin de pouvoir fonder l'accusation contre M. Chirac sur des informations obtenues par une voie officielle (*Le Monde* du

1^{er} mars 2001). A cette requête, le procureur a opposé l'exemple d'une précédente résolution, soumise aux parlementaires en 1992 et relative à l'affaire du sang contaminé, dont il cite un extrait.

« M. Fabius, M^{re} Dufoix et M. Hervé, indiquait simplement le texte, ont été mis en cause à propos des arrêtés interministériels du 23 juillet 1985, signés par les directeurs de cabinet des deux ministres, rendant obligatoire le dépistage du virus du sida dans les dons de sang à compter du 1^{er} août 1985 et le non-remboursement des produits chauffés à compter du 1^{er} octobre 1985. Il convient donc

que soit examiné si les faits ci-dessus sommairement énoncés constituent ou non des infractions à l'article 63 du code pénal. » Soulignant le caractère superficiel des termes employés, le magistrat conclut en ces termes : « Ainsi rédigée, elle fut votée. »

Au terme d'un long examen juridique, M. Bot indique donc que « le pouvoir de poursuite du Parlement » ne saurait être « encadré par l'appréciation d'un procureur, lui-même restant soumis à l'autorité hiérarchique du garde des sceaux ». « Si une telle décision [la mise en oeuvre de la procédure saisissant la Haute Cour]

M. Montebourg : « Je vais rédiger mon texte »

Le député (PS) de Saône-et-Loire Arnaud Montebourg a accueilli « avec intérêt » la réponse du procureur Bot. « Je le remercie du travail accompli », a-t-il déclaré au *Monde*, estimant « ses arguments non dénués de pertinence ». M. Montebourg déduit de sa réponse que « M. Bot reconnaît la compétence de la Haute cour de justice et donne aux parlementaires l'autorisation morale de ne pas être tenu par la procédure qu'il instrumente à Nanterre ». Il s'estime prêt, dès lors, à entreprendre la rédaction d'une « proposition de résolution » visant à la saisine de la Haute cour contre le chef de l'Etat, en se référant à « toutes les procédures dans lesquelles apparaissent ou apparaîtront des charges contre le président de la République ». « Je pars en vacances, a conclu le député. Je vais rédiger mon texte. A mon retour, dans une semaine, il sera prêt. »

devait dépendre d'une « passerelle » avec l'autorité judiciaire, la loi ne l'aurait-elle pas prévue ? », interroge-t-il. Et de répondre lui-même à cette question : « Elle ne l'a pas fait et ne pouvait pas le faire : eût été réduire à la fois l'autonomie du pouvoir législatif et la prééminence de ce pouvoir, expression directe de la souveraineté nationale. »

« MAJORITÉ COLLÉGIALE »

Le procureur a toutefois refusé d'accorder au député la qualité d'une « autorité de poursuite » susceptible d'obtenir communication d'éléments judiciaires mettant en lumière d'éventuelles infractions. La mise en mouvement de la procédure aboutissant à la Haute Cour, relève-t-il, ne peut être le fait que d'une « majorité collégiale » : celle des 58 députés (ou 32 sénateurs) dont la signature est indispensable à la « proposition de résolution » ; la majorité absolue des deux assemblées, ensuite, pour que la résolution soit adoptée et la Haute Cour saisie. En outre, M. Bot affirme que la simple transmission des documents au député demandeur aurait pu constituer une violation de la Constitution, en ce qu'elle aurait été assimilable à « un acte d'instruc-

tion ou de poursuite » contre le chef de l'Etat.

En invoquant cette clause, le procureur se montre cohérent. Dès mars 1999, il avait requis, pour les mêmes raisons, le dessaisissement du juge Desmure sur les faits impliquant le chef de l'Etat à titre personnel. Le magistrat avait alors saisi, au cours d'une perquisition, une lettre signée par M. Chirac alors que celui-ci était maire de Paris et dont le texte attestait sa connaissance d'un système de prise en charge de permanents du RPR par la Ville de Paris et certaines entreprises. Après que la cour d'appel de Versailles eut maintenu la compétence du juge, tout en réaffirmant l'impossibilité de « poursuivre » directement le président, M. Bot avait encore cherché à démêler cet imbroglio juridique en demandant vainement au procureur général près la Cour de cassation et à la ministre de la justice – c'était alors Elisabeth Guigou – de former un « pourvoi dans l'intérêt de la loi » devant la Cour de cassation. Sa réponse au député Montebourg offre désormais aux parlementaires la possibilité de trancher eux-mêmes ce débat.

H. G.

MEDECINE PHARMACIE
 ► Stage de pré-rentree
 Mise en condition (2 semaines en septembre)
 ► Encadrement scientifique annuel
 Par Faculté et par semestre.
IPESUP
 18 rue du Cloître Notre-Dame
 75004 Paris 01 43 25 63 30
 Enseignement supérieur privé www.ipesup.fr

Lionel Jospin demande à la gauche de se battre en priorité contre la droite

Le premier ministre assure qu'il n'a « pas décidé » d'être candidat à la présidentielle

Le premier ministre a répondu, mercredi 4 avril, aux questions de plusieurs quotidiens régionaux. Au lendemain des élections municipales et

du séminaire du gouvernement, Lionel Jospin appelle la gauche plurielle à participer à la préparation du projet de la gauche pour 2002. Il réuni-

ra à nouveau son gouvernement le 12 avril. Quant à son éventuelle candidature à l'élection présidentielle, rien n'est « décidé », assure-t-il.

LE PROBLÈME de Lionel Jospin, lors des dernières élections municipales, ne s'est pas appelé Paris. Son problème s'appelle « couches populaires » et « villes de province », et le premier ministre a donc eu comme une petite envie de s'adresser à elles, après que son ancien conseiller pour la communication, Manuel Valls, eut regretté, le 2 avril, avant son départ vers la mairie d'Evry, d'avoir sans doute « trop négligé la presse régionale pendant quatre ans ». Avant un bain de gauche, au Brésil, où il s'affichera toute la journée de vendredi aux côtés de Marta Suplicy, nouvelle maire (Parti des travailleurs) et égypte de Sao Paulo, M. Jospin a répondu, mardi 3 avril, à Matignon, aux questions de plusieurs titres de la presse quotidienne régionale. Reprenant déjà à son compte quelques analyses de ses ministres durant le séminaire du 31 mars à l'Observatoire – il s'est dit « préoccupé », derrière Hubert Védrine, d'une nouvelle administration américaine non « pas isolationniste, mais unilatéraliste » à la refu-

sé de ratifier le protocole de Kyoto –, M. Jospin a annoncé qu'il assurerait la « mise en musique » des propositions de son gouvernement lors d'une réunion de ministres, le 12 avril.

● **Politique économique** : « *Le cap est celui de la croissance et de l'emploi, mais ce n'est pas le cap d'une politique d'orthodoxie économique.* » Le premier ministre veut « maintenir le cap » d'une politique « conforme aux valeurs de gauche ». « Croissance forte, chômage qui recule, inflation maîtrisée, investissements solides, les fondamentaux de l'économie sont bons. Je ne veux ni euphorie ni misérabilisme, ni optimisme débridé ni neurasthénie. »

● **2002** : « *Je ne suis pas du tout, comme d'autres peut-être, dans la position de quelqu'un qui veut absolument être candidat à nouveau à l'élection présidentielle.* » « *Je n'ai pas décidé d'être candidat à l'élection présidentielle, je peux très bien ne pas être candidat, je l'ai déjà été.* » Le choix qui sera fait début 2002 « relève de [sa] liberté personnelle mais aussi (...) d'une

appréciation qu'il conviendra de porter collectivement au moment où cette échéance se présentera éventuellement. »

● **Législatives** : « *La gauche est challenger et doit redécouvrir la droite.* » M. Jospin a expliqué qu'après 1978 toutes les législatures « se sont terminées par un changement politique ». « *Mais il n'y pas de loi* », a-t-il ajouté. « *En 1997, c'était aussi la première fois que la gauche remportait des élections législatives qui ne suivaient pas l'élection présidentielle.* » La gauche doit donc se considérer comme « un challenger au même titre que la droite » pour les élections législatives de 2002. « *Il faut que la majorité plurielle redécouvre la droite.* »

● **Programme** : « *Ce sont les formations politiques de la majorité qui vont avoir vocation à élaborer un projet.* » « *Un projet sans bilan, c'est une promesse qui n'engage que ceux qui les écoutent. On a déjà connu ça* », a expliqué M. Jospin. *Mais un bilan sans projet ne justifie pas que l'on se présente à nouveau devant le peuple. Ce sont les forma-*

tions politiques de la majorité qui vont avoir vocation à élaborer des éléments du projet. »

● **Gauche plurielle** : « *Cesser la fébrilité et un peu de gratitude.* » Le premier ministre a souhaité qu'après la « phase de fébrilité » qui a suivi les élections municipales la majorité plurielle ne « remâche pas trop » ces résultats. « *La majorité plurielle est un bien précieux qu'il ne faut pas chahuter car on se trouverait affaibli. Elle a profité aux Verts, ils devraient en avoir un peu de gratitude collective, (...) elle n'a pas été négative pour le PCF même s'il est confronté à un certain nombre d'évolutions et devrait analyser les raisons pour lesquelles il a perdu certaines villes.* »

● **Sécurité** : « *Tout acte de délinquance doit trouver sa réponse.* » « *Je suis à l'initiative du changement de la gauche sur ce sujet depuis 1995* », a dit le premier ministre. Interrogé sur l'impunité et la « tolérance zéro » en matière de délinquance, M. Jospin a répondu : « *J'ai toujours dit que tout acte devait trouver sa réponse.* »

Les amis de François Bayrou votent de nouveau l'inversion du calendrier électoral de 2002

La réforme réexaminée par le Sénat le 17 avril

AVANT les élections municipales de mars, on dissertait sur les institutions de la V^e République. Au lendemain du 18 mars, on parle... « cuisine » : qui perd, qui gagne à modifier le calendrier électoral de 2002 ? Fixer les élections législatives après la présidentielle de 2002, est-ce l'« assurance tous risques » pour Lionel Jospin de présenter sa candidature, comme l'affirme le RPR Jean-Luc Warsmann (RPR, Ardennes) ? Compte tenu de son bon score aux municipales, la droite n'a-t-elle pas intérêt à maintenir le calendrier actuel ? Si la présidentielle a lieu avant, « *Jospin sera président !* », s'est ému Jacques Barrot (UDF, Haute-Loire) lors de la réunion de son groupe, mardi 3 avril.

Faites vos jeux ! Mais les jeux sont faits : mardi 3 avril, les députés ont adopté, en deuxième lecture, la proposition de loi organique prolongeant le mandat des députés et fixant la date des législatives au troisième mardi de juin. Le texte a été adopté vers 22 heures, par 296 voix contre 147. C'était presque un remake du vote en première lecture, le 20 décembre 2000 : ce jour-là, 25 députés UDF avaient voté la réforme avec la gauche (*Le Monde* du 22 décembre 2000). Mardi soir, ils étaient 27. Cette fois-ci, Hervé Morin (Eure) – « pris dans des embouteillages », en décembre – a voté « pour » ainsi que Gérard Grignon (Saint-Pierre-et-Miquelon). Cela fait deux voix de plus au compteur. Trois autres élus ont modifié leur vote sans modifier le score final : Pierre Méhaignerie (Ille-et-Vilaine), qui s'était abstenu « au premier tour » en décembre, a voté contre, mardi soir, « du fait de la nouvelle donne des municipales » ; Pierre Micaux

(Aube), qui n'avait pas pris part au scrutin, a voté pour ; Francis Hillmeyer (Haut-Rhin), qui avait émis un vote favorable, l'aurait confirmé « si son avion était arrivé à temps ». Du côté du PS, 244 députés – contre 249 en décembre – ont approuvé le « rétablissement » du calendrier, suivis par les radicaux de gauche et les chevènementistes (22 au total) et l'appareil PCF Ernest Moutoussamy (Guadeloupe). Hostiles à la réforme, les Verts et les élus PCF l'ont rejetée, de même que 70 RPR, 30 UDF, 32 DL et 3 non-inscrits. Enfin, 2 RPR et 4 UDF se sont abstenus.

L'impression de « déjà vu » n'était qu'apparente. Pour le RPR, moins mobilisé, « l'affaire est pliée. Le Conseil constitutionnel tranche », a reconnu, le sourire crispé, le président du groupe RPR, Jean-Louis Debré, dans les couloirs, tandis que l'UDF Maurice Leroy (Loiret-Cher) annonçait la « bonne nouvelle » à un François Bayrou « ravi ». De son côté, le conseiller parlementaire de Lionel Jospin, Pierre Guelman, communiquait les résultats au premier ministre qui, devant la presse locale, mardi matin, jugeait « évident » le rétablissement du calendrier. Tout cela passait au-dessus de la tête des communistes : « *inversion ou non, qu'est-ce que cela change pour nous...* », lâchait Patrick Braouezec (Seine-Saint-Denis), dès le milieu de l'après-midi. Le texte doit revenir devant les sénateurs, le 17 avril, avant le vote final, le 24, à l'Assemblée. La réforme devra être adoptée par la majorité absolue des députés qui monteront à la tribune. Mardi, c'était répétition générale.

Clarisse Fabre

Gouvernement et élus s'élèvent contre les licenciements

ALLER à la rencontre des salariés et de leurs représentants. Se montrer très à l'écoute. Gommer le sentiment d'impuissance. Le gouvernement et le Parti socialiste appliquent à la lettre la ligne de conduite définie par Lionel Jospin confronté, depuis une semaine, à l'émotion suscitée par l'annonce des fermetures de sites de Marks & Spencer et Danone. A peine les syndicats du groupe britannique Marks & Spencer avaient-ils fait connaître leur volonté d'être reçus « dans les huit jours » par M. Jospin et la ministre de l'emploi et de la solidarité qu'ils ont ainsi été entendus.

Mercredi 4 avril, avant le conseil des ministres, Elisabeth Guigou devait recevoir une délégation, pour « écouter ». Juste après le conseil, M. Jospin, lui, se chargera, de rencontrer de façon « informelle » les salariés de l'usine LU de Ris-Orangis à l'occasion de son déplacement dans le département de l'Essonne destiné à poser la première pierre du Centre national technique du rugby. Puis, en milieu de journée, ce sera le tour du nouveau maire du 9^e arrondissement de Paris, Jacques Bravo, de recevoir les salariés des magasins parisiens de Marks & Spencer. La veille, Martine Aubry l'avait précédé à Lille (*Le Monde* du 4 avril).

Le gouvernement utilisera « tous les moyens » à sa disposition pour « faire évoluer la position » de ces entreprises, a prévenu M. Jospin dans un entretien accordé à plusieurs quotidiens régionaux (*lire*

ci-dessus). Critiqué, notamment par Marc Blondel, pour avoir semblé ne s'en prendre qu'à la forme « brutale » de l'annonce des restructurations, le premier ministre a pris soin de rectifier le tir en dénonçant une « décision scandaleuse sur le fond et sur la forme ». Concernant Danone, elle « n'est pas justifiée sur le fond », a-t-il insisté, car le groupe, « qui fait des profits considérables, peut intégrer davantage la problématique de l'emploi ». La « pression » exercée par le gouvernement sur des entreprises privées est donc, à ses yeux, « légitimement » fondée.

AMÉLIORER LA PRÉVENTION

Cette pression passe, aujourd'hui, par l'incitation appuyée aux syndicats à faire valoir leurs droits. Alors que les résultats de l'enquête diligentée par le gouvernement sur la procédure adoptée par Marks & Spencer devraient être connus très prochainement, la fédération des services CFDT s'est ainsi décidée, après la CGT et FO, à porter plainte auprès du procureur de la République. Il y a plus. Pour le gouvernement, les organisations syndicales doivent aussi faire appel aux cabinets d'expertise qui peuvent être mandatés par les comités d'établissement pour contrecarrer les plans sociaux obligeant ainsi les entreprises à justifier leur position. « *C'est ce à quoi nous veillerons, pour pouvoir discuter et éventuellement contester les décisions prises* », a déclaré M^{me} Guigou, mardi soir, à l'issue

de son audition au Sénat sur le projet de loi de modernisation sociale, un texte qui comporte des dispositions censées améliorer la prévention des licenciements. « *Il faudrait d'abord faire respecter le droit !* », s'est insurgé le sénateur (RPR, Yvelines) Alain Gourmace en dénonçant « les grandes fumées de M. Jospin », tandis que Guy Fischer (PCF, Rhône) promettait d'« engager une lutte opiniâtre » pour amener le projet.

Pour le PS, qui réunissait son bureau national mardi soir, l'inspection du travail doit refuser la mise en œuvre des plans sociaux « tant qu'ils ne seront pas suffisants, eu égard aux résultats des groupes ». Le député (Verts, Gironde) Noël Mamère, qui a précédé M. Jospin à Ris-Orangis, en appelle, de son côté, à « un droit de veto des comités d'entreprise sur les plans sociaux et licenciements collectifs ». D'autres sont déjà « passés aux actes » en organisant, dans leur commune, un boycottage. Pour « marquer sa solidarité avec les salariés » du groupe, Didier Boulard (PS), député de la Nièvre et maire de Nevers, a fait savoir, mercredi, que les produits Danone ne seraient plus servis dans les cantines des trente-deux écoles de sa ville ni dans les résidences de personnes âgées. Le maire communiste de Givors (Rhône), Martial Passi, a opté pour la même mesure de retorsion. A Saint-Denis, en région parisienne, le maire (PCF), Patrick Braouezec, a également suspendu les achats de produits Danone. En

Isabelle Mandraud

Les sénateurs s'efforcent de faciliter la mise en œuvre de la prime pour l'emploi

C'ÉTAIT à n'y rien comprendre, mardi 3 avril, au Sénat : l'examen du projet de loi instituant la prime pour l'emploi n'a pas donné lieu à un débat entre la droite et la gauche, mais entre le PS et le PCF. Les élus communistes se sont d'ailleurs abstenus lors du vote, alors que tous les autres groupes politiques ont soutenu le texte gouvernemental. « *L'argent public n'a pas à être utilisé pour corriger les travers des modes de rémunération et d'organisation du travail d'une société qui ne paye pas assez ses salariés et leurs qualifications* », a expliqué Roland Muzeau (PCF, Hauts-de-Seine).

A droite, tous les orateurs ont rappelé que, dès le mois de novembre 2000, les sénateurs de l'opposition avaient proposé au gouvernement, par trois fois, un mécanisme de crédit d'impôt en lieu et place de la ristourne de CSG qui était alors prévue, avant d'être invalidée, le 19 décembre, par le Conseil constitutionnel. « *La prime pour l'emploi n'est autre que notre mécanisme de crédit d'impôt, avec un*

nom de baptême différent », a lancé Philippe Marini (RPR), rapporteur général à la commission des finances. C'était une manière de dire que, si on avait un peu écouté les sénateurs, on ne connaîtrait pas les problèmes actuels de mise en place de la prime pour l'emploi, que l'administration fiscale doit gérer dans la précipitation. Au lendemain de la date limite d'envoi des déclarations de revenus 2000, « 60 à 70 % des ayants droit ont correctement rempli leur déclaration. Les services relanceront d'une façon amiable et volontariste les bénéficiaires potentiels de la prime pour l'emploi qui ne sont pas dans ce cas. Et, au 15 septembre, ils toucheront la prime pour l'emploi », qui représentera, pour un smicard célibataire, 1 500 francs, a voulu rassurer Laurent Fabius.

Sans convaincre les sénateurs : ils ont adopté un amendement de la commission des finances donnant aux contribuables « un délai d'un mois après la publication de la loi » pour « transmettre à Bercy les informations manquantes », a expli-

qué M. Marini. « *Le gouvernement partage votre souci de faire le maximum pour que les bénéficiaires de la prime pour l'emploi en profitent. Mais le mécanisme de relance me paraît préférable. Les contribuables qui n'auraient pas touché leur prime pour l'emploi en 2001 pourront en réclamer le bénéfice auprès de l'administration jusqu'au 31 décembre 2003. C'est une disposition de droit commun qui tomberait si votre amendement était adopté. Celui-ci ramènerait le délai de recours de décembre 2003 à août 2001* », a répondu Florence Parly, secrétaire d'Etat au budget. Les sénateurs vont étudier l'argument avant une nouvelle lecture.

Enfin, les sénateurs ont rebaptisé la prime pour l'emploi « *crédit d'impôt en faveur de l'activité* » : il faut bien montrer la différence entre une droite qui « appelle un chat un chat » et une gauche qui préfère éviter des mots qui en fâchent certains au sein de la majorité plurielle.

Virginie Malingre

www.ebanking.fr

Sympa votre banquier...
Il invite même
votre femme
à l'hôtel

Rendez-vous vite sur
www.ebanking.fr
il y a 1 week-end
de prestige pour
2 personnes à gagner*

votre meilleur banquier
c'est vous



* Pour participer, inscrivez-vous en ligne sur le site www.ebanking.fr. Tirage au sort le 17/04/01 - Les gains sans obligation d'achat. Remarque: certains des lots de Loterie sont réservés à des personnes âgées de 18 ans ou plus.

L'organisation de l'opposition achoppe sur les partis

Les chiraquiens du RPR, de l'UDF et de DL organisent, mercredi 4 avril, à Paris, une « convention du renouveau » destinée à débattre d'un projet d'alternance, dans la perspective des élections législatives de 2002

L'association Alternance 2002 réunit, mercredi 4 avril, à la Mutualité, à Paris, une « convention du renouveau », ouverte à l'ensemble des élus de l'opposition. Les responsables de ce mouvement, qui regroupe

les chiraquiens des trois partis de la droite (RPR, UDF, Démocratie libérale), devaient y présenter, à un an des élections législatives, leurs premières propositions en matière économique, sociale et institutionnelle. Cette

initiative se heurte à de nombreux obstacles : la résistance des partis, les modalités de leur financement, les susceptibilités personnelles et, surtout, la perspective d'un affrontement à droite lors de la présidentielle.

François Bayrou et Alain Madelin voient dans cette opération un « comité de soutien » à Jacques Chirac. Les sept groupes politiques de l'Assemblée nationale et du Sénat, consultés sur les moyens de mieux

coordonner leur action, ne sont pas parvenus à dégager une solution commune. Les élus centristes se sont majoritairement prononcés contre un groupe parlementaire commun (lire également pages 16 et 17).

UNE SEMAINE après la réunion des parlementaires de l'opposition, les « unionistes » de la droite devaient se retrouver, mercredi 4 avril, au Palais de la mutualité, à Paris, pour une « convention du renouveau ». Le pari consiste à s'en remettre à la base des élus pour pousser les feux de l'union, en proposant une forme de regroupement des formations de la droite susceptible de déboucher « à terme », soit après les élections législatives de 2002, sur « une formation pluraliste de la droite et du centre ».

Ouverte, symboliquement, par Jean-Claude Gaudin (DL), réélu maire de Marseille, la plus grande ville désormais à être gérée par l'opposition, la réunion devait être introduite par les présidents en titre des intergroupes de l'Assemblée nationale et du Sénat et par le président d'Alternance 2002, le député (UDF) de l'Aisne Renaud Dutreil. Les ténors de l'opposition

ont été invités à intervenir, s'ils le souhaitent, de la salle et non de la tribune. Deux textes introductifs et vingt fiches thématiques devaient être remis aux participants.

Partant de la situation actuelle, puis critiquant les mesures prises par le gouvernement de Lionel Jospin, chaque fiche se conclut par une série de propositions qui, assurément leurs auteurs, ne constituent pas un programme clés en main pour les élections législatives, et encore moins pour la présidentielle. « Ce n'est pas le projet de Chirac », insiste Hervé Gaymard (RPR), secrétaire général d'Alternance 2002.

UN NOM À TROUVER

Sur les sujets de société et les questions sociales, économiques, institutionnelles ou européennes, les rédacteurs de cet avant-projet font la synthèse des diverses suggestions sorties des rangs de l'opposition. Elles serviront surtout de

support à des conventions décentralisées, qui devraient être réunies, au cours du printemps, dans les départements.

Les participants seront aussi appelés à se prononcer sur le nom de l'organisation en gestation : l'Union en mouvement, le Mouvement de l'union, l'Union en marche. Le concept d'alternance est, en effet, jugé ambigu par certains, qui veulent bien d'une alternance aux législatives, mais pas à la présidentielle. Un second vote portera sur les principes d'organisation, au nombre de dix. Ceux-ci prévoient notamment l'adhésion directe de personnes physiques et de personnes morales, c'est-à-dire des partis politiques, l'élection au suffrage universel de toutes les instances dirigeantes et la réunion, à l'automne, d'une assemblée générale de l'association. Afin de rassurer ceux qui estiment, comme François Bayrou et Alain Madelin, qu'Alternance 2002 n'est que la préfigura-

tion du futur comité de soutien de Jacques Chirac, le neuvième de ces dix principes certifie que, « pour le premier tour de l'élection présidentielle, aucune investiture n'est attribuée par l'association ».

Au-delà de la grand-messe attendue, cette convention peut-elle vraiment marquer le début du renouveau de la droite ? Alain Juppé ou François Fillon se sont engagés dans cette initiative avec cette volonté. Au sein même du collège des fondateurs, d'autres, tels Edouard Balladur ou Nicolas Sarkozy, sont plus réservés (lire ci-dessous). La présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, a demandé et obtenu que les partis conservent la maîtrise des investitures, et elle a délégué Jean-François Copé, secrétaire général adjoint, pour veiller à l'élaboration du projet d'alternance.

Si, comme en rêve M. Dutreil, Alternance 2002 capitalisait à l'automne cent mille adhérents, le

rapport de forces entre le nouveau mouvement et les partis serait bien évidemment modifié. Mais les résistances à l'union perdurent, comme en témoigne la consultation, aux résultats calamiteux, des groupes parlementaires. Invités à se prononcer sur la constitution d'un groupe commun ou d'un groupe unique de l'opposition à l'Assemblée nationale et au Sénat (Le Monde du 30 mars), députés et sénateurs ont répondu à la question dans la plus grande cacophonie.

LA CONFUSION DES GROUPES

Au Sénat, le groupe RPR et celui des Républicains et indépendants ont adopté majoritairement le principe d'un groupe commun. Les centristes se sont prononcés à l'unanimité, en revanche, pour « un intergroupe renforcé », ce qui revient quasiment à entériner le maintien de la situation actuelle, d'autant que leur président, Jean Arthuis,

en a tiré la leçon que ses mandants étaient « contre de nouvelles structures, facteurs de division ou de confusion ». A l'Assemblée, le groupe DL s'est dit favorable à un groupe unique, tandis qu'à l'UDF 29 députés se sont prononcés pour le statu quo, 21 pour un groupe commun et 8 pour un groupe unique. En additionnant ces deux derniers résultats, Philippe Douste-Blazy a ajouté à la confusion en faisant valoir que « la moitié des députés UDF ont clairement souhaité un groupe commun ou un groupe unique » et en précisant que, selon lui, deux ou trois autres députés n'ayant pas pris part au vote étaient favorables à un groupe commun. Les députés RPR ne devaient voter, à main levée, que mercredi en fin de matinée, mais déjà les résultats d'ensemble de la consultation conduisent droit à une impasse.

Jean-Louis Saux

La nouvelle direction du RPR

Six secrétaires généraux adjoints ont été nommés, mardi 3 avril, par la présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, pour travailler aux côtés du nouveau secrétaire général, Serge Lepeltier. Ce « pack très lié à Jacques Chirac » – selon l'expression de l'un d'eux – a la composition suivante.

- Bernard Accoyer, député de la Haute-Savoie, déjà chargé des élections, qui a pu faire valoir les bons résultats des élections municipales et cantonales, fondés dans plus de 90 % des cas sur une parfaite union de la droite.

- Deux anciens de la « task force » d'Alain Juppé quand il était premier ministre : Pierre Bédier (fédérations) et Jean-François Copé (projet), victimes de la dissolution manquée de l'Assemblée nationale en 1997, mais réélus dès le premier tour dans leurs communes respectives, Mantes-la-Jolie (Yvelines) et Meaux (Seine-et-Marne).

- Trois femmes, symboles de la parité : Roselyne Bachelot, députée de Maine-et-Loire, proche de François Fillon, chargée des « nouveaux engagements

politiques » ; Françoise de Panafieu, députée de Paris, maire du 17^e arrondissement, qui se voit attribuer la « modernisation de l'expression politique » ; Valérie Terranova, spécialiste du Japon, qui abandonne ses fonctions de chargée de mission au cabinet du président de la République pour s'occuper des relations internationales.

- Deux conseillers demeurent auprès de la présidente : Patrick Ollier et Patrick Devedjian, qui succède à M. Fillon et abandonne la fonction de porte-parole, supprimée dans le nouvel organigramme du RPR.

La course d'obstacles d'Alternance 2002

LA PERSPECTIVE d'un affrontement à droite au premier tour de la présidentielle, une « vague bleue » inattendue sur laquelle s'appuient les présidents de parti pour sauvegarder leurs chapelles, des règles de financement sclérosantes, quelques problèmes d'égo, sans compter la pression judiciaire sur Jacques Chirac : Alternance 2002, qui a réduit ses prétentions au fil des jours, voit s'accumuler les obstacles sur sa route.

- L'élection présidentielle. Prôner l'union à un an de l'élection

présidentielle, où devraient s'affronter plusieurs candidats de droite, était une gageure. Vouloir éviter cet écueil, les chiraquiens d'Alternance 2002 ont toujours affirmé qu'ils voulaient déconnecter leur mouvement de cette échéance. Renaud Dutreil (UDF) a toutefois laissé entendre que les adhérents pourraient être consultés, dans six mois, sur le choix d'un candidat.

Du côté d'Alain Madelin et de François Bayrou, on n'a pas attendu cet éclaircissement pour dénoncer un « comité de soutien » qui ne dit pas son nom. « Tout cela est coulé de fil blanc », a affirmé le président de l'UDF en commentant, dans un entretien au Figaro du 31 mars, « une opération conduite à peine discrètement par les conseillers de l'Elysée » et qui « a pour objectif de préparer la candidature de Jacques Chirac ». Le député UDF Jean-Jacques Jégou fait mine de s'interroger : « Pourquoi cela devient-il une insanité de dire qu'on soutient Jacques Chirac ? », dit-il, appelant ceux qui sont « cornaqués par l'Elysée » à « avoir le courage de leurs opinions ». Ironie de l'histoire, c'est le président de l'Association des amis de Jacques Chirac, Bernard Pons, qui a fermé le ban en invitant, dans Le Monde du 4 avril, à « en finir avec la tarte à la crème de l'union ». Dans un communiqué publié mardi, la secrétaire générale de l'UDF, Anne-Marie Idrac, s'est félicitée de ces propos...

- La résistance des partis. Leur affaiblissement, sur lequel misent les promoteurs d'Alternance 2002, reste d'actualité. Depuis l'élection de Michèle Alliot-Marie à la présidence du RPR, les « ténors » gaulistes sont restés à l'écart de la vie du mouvement. Démocratie libérale (DL) souffre d'un manque de notoriété et de la contestation de l'ambition présidentielle de M. Madelin par ses « amis » députés, chiraquiens pour la plupart, qui se sont massivement prononcés, mardi, en faveur d'un groupe unique à l'Assemblée nationale. Malgré la nomination de proches de M. Bayrou à des postes-clés du parti, l'UDF reste, pour sa part, marquée par le conflit d'ambitions et de stratégies qui oppose son président à Philippe Douste-Blazy, renforcé par son élection à la mairie de Toulouse.

L'« électrochoc » d'une déroute aux municipales, qui devait déblayer le terrain de l'opposition, s'est transformé en « vague bleue », montrant que l'organisation actuelle de la droite ne l'empêcherait pas d'obtenir des succès électoraux. Les présidents des trois partis s'en sont trouvés renforcés face aux « unionistes », auxquels ils ont notamment disputé la maîtrise des investitures. Une semaine après le second tour des élections municipales, M^{me} Alliot-Marie a ainsi fustigé ceux qui « s'étaient préparés pour exploiter un lendemain de défaite », marquant sa préférence pour une « union politique qui ne soit pas un montage artificiel et

éphémère ». Depuis, la présidente du RPR a mis de l'eau dans son vin en acceptant notamment de faire partie du comité des fondateurs d'Alternance 2002. « Cette association ne peut vivre sans le RPR », a-t-elle souligné. MM. Bayrou et Madelin, tentés par une candidature à l'Elysée, ont exercé une résistance autrement plus vive.

- Le financement. La législation sur le financement des partis, « c'est la calcification de la vie politique », soupire le chiraquien Dominique Perben (RPR). Les modalités d'attribution des subventions publiques permettent difficilement d'en créer de nouveaux en cours de législature. Elles sont, en effet, versées aux formations politiques sur la base des résultats aux précédents scrutins législatifs. Les quelque 400 000 francs nécessaires à l'organisation de la convention d'Alternance 2002, mercredi, à la Mutualité, ont été réglés par les groupes parlementaires de la droite, au prorata de leurs effectifs. La première mouture du projet a été publiée, à titre gracieux, dans une brochure éditée par le groupe RPR de l'Assemblée nationale.

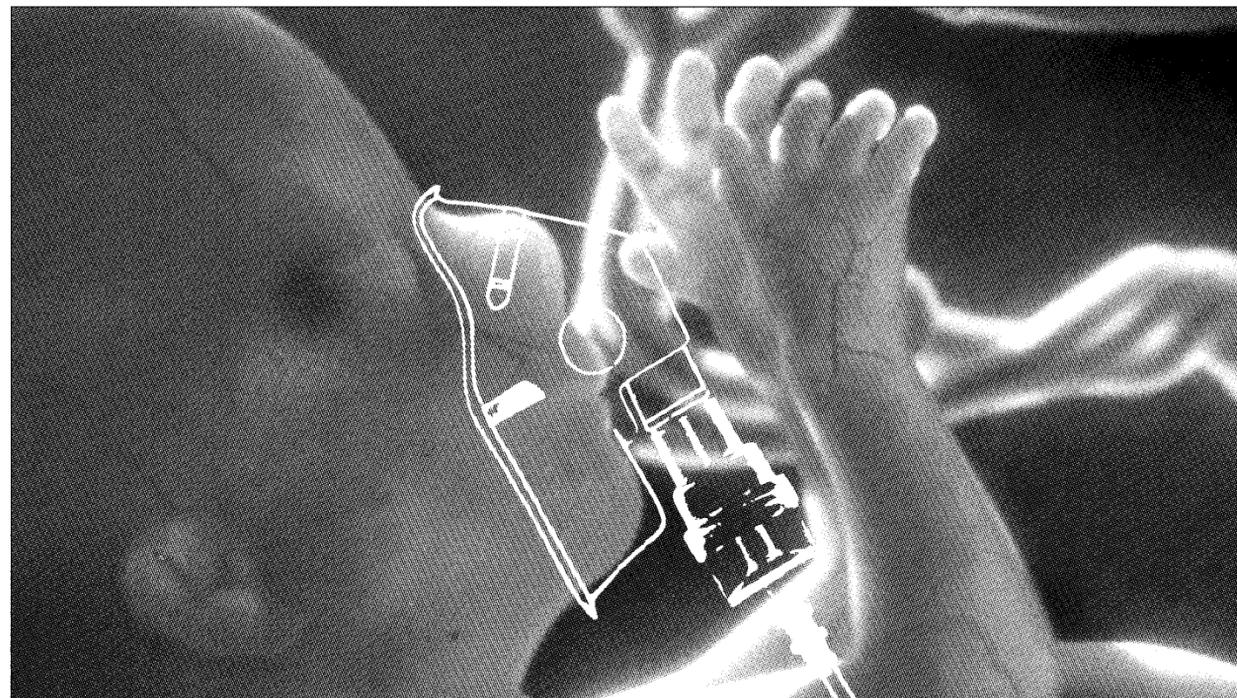
Association régie par la loi de 1901, Alternance 2002 sera désormais financée par les désortions

François Bayrou dénonce un « comité de soutien » de fait à la candidature de Jacques Chirac

de ses adhérents. Dominique Buserreau (DL), qui va consulter la commission nationale des comptes de campagne, indique que si Alternance 2002 était amenée à délivrer des investitures, ce qui l'apparenterait à un parti, il lui faudrait créer une association de financement.

- Les ego. Les promoteurs d'Alternance 2002 ont cherché à se prémunir contre les inévitables querelles de personnes, en mettant en place une direction collégiale. Il n'est pas certain, toutefois, que cette précaution suffise à ménager toutes les susceptibilités. En janvier, M. Balladur et M. Juppé avaient présenté deux projets concurrents d'union de la droite, le premier rédigeant les statuts d'un éventuel parti unique, le second s'attendant à la rédaction d'un projet. Tandis que le rôle du maire de Bordeaux est tactiquement minimisé par les fondateurs d'Alternance 2002, l'entourage de M. Balladur déplore la coloration trop chiraquienne de cette opération. Nicolas Sarkozy observe un prudent attentisme, mettant en doute l'autorité du trio des fondateurs. Philippe Séguin fait acte de présence... et de silence.

Jean-Baptiste de Montvalon



Faites-vous partie des 2 millions de français dont un gène peut transmettre la mucoviscidose ?

Anne va naître avec la mucoviscidose. Comme sa maman et son papa, vous êtes peut-être, sans le savoir, porteur du gène défectueux de la mucoviscidose. De même que 5 000 enfants et adultes, Anne va connaître de graves problèmes respiratoires et digestifs qui l'empêcheront de vivre comme tout le monde. La mucoviscidose est la 1^{re} maladie génétique grave de l'enfant en France. Depuis 1965, l'association Vaincre la Mucoviscidose (ex AFLM) se bat contre cette terrible maladie. Un grand pas en avant vient d'être accompli avec le dépistage néonatal, décidé récemment, et qui permet une prise en charge précoce des enfants. Les quatre principales missions de Vaincre la Mucoviscidose sont : la recherche, la qualité des soins, l'accompagnement des patients et l'information. Des progrès énormes ont été accomplis. Mais il reste encore beaucoup à faire.

Pour Vaincre la Mucoviscidose, téléphonez au 0821 000 300*



VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE 181, rue de Tolbiac 75013 Paris
tél.: 01 40 78 91 91 - fax: 01 45 80 86 44
E-mail: info@vaincrelamuco.org - www.vaincrelamuco.org
ASSOCIATION FRANÇAISE DE LUTTE CONTRE LA MUCOVISCIDOSE RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



FAMILLE La ministre de la justice, Marylise Lebranchu, et la ministre déléguée à la famille et à l'enfance, Ségolène Royal, devaient présenter, mercredi 4 avril, plusieurs textes sur

la famille. ● L'AVANT-PROJET de loi propose de supprimer toute discrimination entre enfants légitimes, naturels et adultérins. ● LE NOM patronymique de l'enfant devrait dorénavant

être composé des noms du père et de la mère accolés, sauf choix particulier des parents. ● LE GOUVERNEMENT envisage la suppression du divorce pour faute et l'allègement

des procédures lors de séparations consensuelles. ● LA SOCIOLOGUE Irène Théry, spécialiste du droit de la famille, salue les « points forts » que représentent les textes sur la filiation

et le divorce. Mais elle s'« inquiète » des conflits potentiels que pourrait engendrer la nouvelle législation sur le nom et regrette les lenteurs de la réforme.

Le gouvernement envisage la suppression du divorce pour faute

La garde des sceaux, Marylise Lebranchu, et la ministre déléguée à la famille et à l'enfance, Ségolène Royal, ont rédigé un avant-projet de loi et des propositions. Filiation, autorité parentale, divorce : tout devrait être tranché lors de la conférence de la famille, en juin

LA FAMILLE est devenue « un kaléidoscope de liens et d'accords possibles, reflets de choix faits par les couples, évoluant dans le temps selon les aléas de la vie ». Le droit « ne peut rester immuable face à ces faits ». Ce sagesse préalable posé, le « Document d'orientation relatif à la réforme du droit de la famille », présenté mercredi 4 avril par Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille et à l'enfance, et Marylise Lebranchu, garde des sceaux, comprend un avant-projet de loi sur l'autorité parentale et la filiation, et des propositions sur le divorce. L'ensemble doit être discuté lors d'assises régionales ouvertes au public, aux professionnels du droit et aux acteurs associatifs. « Conçu comme un ensemble cohérent, le projet de réforme du droit de la famille sera annoncé en juin, lors de la conférence de la famille », ont déclaré les deux ministres.

● **Filiation.** Le gouvernement entend marquer sa « reconnaissance du statut de parent, position symbolique qui ne peut être remise en cause par les aléas de la vie des adultes ». L'enfant ne doit plus subir de discrimination du fait des circonstances de sa naissance : la distinction qui existe actuellement entre filiation légitime, naturelle et adultérine sera donc supprimée. Les enfants adultérins ne seront plus discriminés dans

le droit successoral. Pour faciliter l'établissement de la filiation, l'indication du nom de la mère dans l'acte de naissance suffira à établir la filiation maternelle. La mère non mariée n'aura donc plus à reconnaître son enfant pour voir établi le lien de filiation les unissant. La reconnaissance prénatale des enfants nés hors mariage sera désormais inscrite dans le code civil et encouragée, ainsi que la reconnaissance conjointe. Cette reconnaissance sera solennisée, et les parents se verront fournir davantage d'informations sur les conséquences juridiques de cet acte. Les délais d'action en établissement judiciaire des filiations maternelles et paternelles seront harmonisés.

La ministre de la famille souhaite stabiliser le lien de filiation en limitant les cas et les délais de contestation possible des liens de filiation, afin que « la construction de liens affectifs, passé un certain temps, soit définitivement acquise ». Ces délais d'action seront ramenés de trente ans à dix ans. Les actions en contestation de maternité et de paternité obéiront au même régime juridique. L'action en contestation de maternité est interdite quand l'enfant est né d'un don d'ovule.

● **Autorité parentale.** Le droit de l'autorité parentale « s'appuiera sur des principes forts d'égalité entre

les parents, d'égalité entre les enfants, de droit de l'enfant à ses deux parents », précise M^{me} Royal. Principe de base : « Le couple conjugal peut disparaître, le couple parental doit demeurer. » Le rôle du père doit ainsi être revalorisé. La condition de vie commune exigée lors de la seconde reconnaissance pour les parents non mariés sera supprimée. Les accords entre parents seront valorisés : la médiation familiale entre dans le code civil en tant que solution complémentaire à l'intervention du juge. Le juge n'aura pas le pouvoir de l'imposer mais pourra convier les parties à se rendre à une réunion d'information sur la médiation. L'homologation judiciaire des conventions de changement de régime matrimonial est supprimée.

Pour conforter le principe de coparentalité, le code civil affirmera socialement l'obligation pour chacun des parents de maintenir des relations avec l'enfant. Lors de la fixation des droits d'hébergement, le juge évaluera la capacité de chacun d'eux à favoriser le maintien du lien de l'enfant avec l'autre. Le juge sera dispensé de fixer la résidence de l'enfant chez l'un de ses parents. « La résidence alternée, partagée, pourra être prévue dans la convention de divorce ou dans le jugement. Elle ne saura être considérée

comme un droit absolu (...) mais pourra être refusée par le juge si l'organisation proposée porte atteinte à l'intérêt de l'enfant. » Chaque parent aura l'obligation d'informer son ex-conjoint ou compagnon avant tout changement de résidence susceptible d'affecter le lien de ce parent avec l'enfant. En cas de séparation d'un parent et d'un beau-parent, le juge pourra accorder à ce dernier un droit à entretenir des relations avec l'enfant.

● **Nom de famille.** La réforme du nom patronymique sera débattue dans le cadre de la proposition de loi de Gérard Gouzes, député (PS), qui a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale le 8 février (Le Monde du 10 février) et sera amendée. « L'égalité des parents au sein de la famille, l'égalité dans l'exercice de l'autorité et des responsabilités parentales posées aujourd'hui en principe général du droit de la famille, doivent trouver leur application concrète dans les principes gouvernant la dévolution du nom. » De nombreux pays européens (Allemagne, Danemark, Finlande, Pays-Bas) autorisent le choix entre la transmission du nom du père et celui du nom de la mère ou la transmission des deux noms accolés (Espagne). La loi de 1985 avait permis aux parents d'accoler le nom de la mère

à celui du père ; mais ce nom composé n'avait qu'une valeur d'usage, l'enfant ne pouvant pas le transmettre. Le gouvernement propose donc que, sauf lorsque les parents choisissent de ne transmettre à l'enfant que l'un des deux noms, l'enfant dont la filiation est établie à l'égard de ses deux parents porte un double nom. Devenu adulte, il choisira entre ses deux noms celui qu'il souhaite transmettre à ses propres enfants. Les parents, mariés ou non, exprimeront leur choix lors de la naissance du premier enfant, ce qui assurera une unité dans la fratrie, tous les enfants portant le même nom.

● **Divorce.** « Les orientations tendent donc à simplifier et unifier, à dédramatiser sans banaliser, à pacifier les procédures. » Le divorce sur requête conjointe sera simplifié : cette procédure ne comprendra plus qu'une audience obligatoire devant le juge, sauf s'il estime que des points de la convention doivent être revus ou qu'un délai de réflexion est nécessaire. Le divorce sans juge – « sur simple déclaration conjointe des époux dans les situations les plus consensuelles, devant une autre autorité que le juge » – n'est « pas envisagé par le gouvernement, à ce stade de la réflexion ». Le divorce pour faute sera supprimé pour « ne pas

organiser l'entrée des époux dans une bagarre judiciaire ». Il sera remplacé par un divorce pour rupture irrémédiable du lien conjugal, qui « visera à faire constater par le caractère irrémédiable de la rupture du lien conjugal, sur la demande d'un seul époux ». Et fusionnera trois procédures existant aujourd'hui : le divorce demandé par l'un des époux et accepté par l'autre, le divorce pour rupture de la vie commune et le divorce pour faute. Néanmoins, dans le cas où des faits d'une particulière gravité (violences conjugales ou familiales) seraient imputables à un époux, le divorce pourra être prononcé à ses torts. Dans ce cas, l'époux fautif pourra être condamné à des dommages et intérêts. En amont de la procédure de divorce, le juge pourra organiser à titre provisoire la séparation des époux, voire l'éviction du domicile conjugal de l'époux fautif, pour répondre immédiatement à des situations de violence conjugale et familiale. Les couples non-mariés qui se séparent pourront bénéficier d'une consultation juridique. Les droits successoraux du conjoint survivant seront améliorés. Il percevra des droits en pleine propriété et non plus seulement en usufruit.

P. Kr.

Irène Théry, sociologue du droit, directrice d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, auteur d'un rapport sur la réforme du droit de la famille « Il y a déjà trois ans que l'on annonce une réforme du droit de la famille. Il est temps d'agir »

SOCIOLOGUE du droit, directrice d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (Ehess), Irène Théry avait, en mai 1998, remis un rapport intitulé *Couple, filiation et parenté aujourd'hui* que lui avait commandé le gouvernement comme préalable à une réforme du droit de la famille.

« Que pensez-vous des réformes présentées aujourd'hui ?

– Je vois deux points forts concernant les liens de filiation. D'abord le fait d'énoncer des principes, des valeurs communes de référence pour notre temps. Quelle que soit leur situation, mariés, non mariés, démariés, les deux parents sont et demeurent responsables de l'enfant et tous les enfants ont les mêmes droits. La filiation ne se résume jamais ni à du lien biologique,

ni à de l'affectif, mais implique un engagement avec lequel on ne peut pas jouer. Deuxième point fort, toutes les mesures concrètes pour conforter la coparentalité dans les situations de séparation ou de divorce. Même si le droit ne peut pas tout, la démarche annoncée va dans le bon sens. Mais que c'est long ! L'attente est forte, le consensus social évident, et il y a déjà trois ans que l'on annonce une réforme du droit de la famille. Il est temps d'agir.

– Vous n'avez pas de déceptions ?

– On pourrait aller plus loin sur certains points, comme les liens entre beaux-parents et beaux-enfants, qui devraient être clairement confortés comme additionnels et non contradictoires aux

liens parents-enfants. A l'inverse, il me semble que l'on n'a pas perçu, sur la transmission du nom, les conflits qu'on allait créer en obligeant les gens à choisir, à se poser la question « Qu'est-ce que je transmets, le nom de ma mère ou celui de mon père ? ». Mais il est encore possible d'améliorer les textes.

» En revanche, la déception est totale en matière de succession. Ici, le rapport que j'avais remis en 1998 n'a pas du tout été entendu. On va s'occuper du conjoint survivant : très bien, c'était urgent ! Mais le changement annoncé est vraiment minimal, parce qu'il est isolé. On aurait fait mieux pour le conjoint survivant en s'attaquant à l'ensemble de notre système successoral, qui a deux siècles de retard. Un avant-projet est prêt depuis des



IRÈNE THÉRY

années. Pourquoi attendre pour penser aux conflits de succession après des divorces et des recompositions familiales, et surtout engager une réforme fiscale ? Les concubins, les personnes seules qui veulent léguer à un neveu, par exemple, sont taxés de façon exorbitante. Sans parler des beaux-parents qui ne peuvent même pas léguer des biens à leurs beaux-enfants s'ils le souhaitent...

– Les propositions sur le divorce vous semblent-elles judicieuses ?

– Toute la question est de savoir

si on va s'engager dans une réforme d'ensemble, cohérente, ou si on va se contenter encore une fois de ne traiter qu'un morceau du problème en remplaçant le divorce pour faute par un divorce-constat d'échec. La force du droit français du divorce, c'est son pluralisme. On ne peut pas faire entrer dans un seul modèle aussi bien ceux qui sont capables de se mettre d'accord sur tout (le fait de divorcer, les conséquences), que ceux qui ne sont d'accord sur rien. Il y a des cas où il faut permettre clairement à un époux d'imposer un divorce à l'autre, par exemple en cas de violences conjugales, d'abandon du domicile, etc. Ces griefs graves justifient une procédure qui ne soit pas noyée dans la vague de la « faillite du couple », ce qui ne serait ni juste ni efficace, car la procédure serait trop longue.

– Etes-vous favorable à la création d'un divorce sans juge ?

– Dès que l'on évoque ce divorce, on voit s'agiter tous les époux-tails classiques : atteinte au mariage, à la famille, démission du droit... Je crois profondément que c'est

tout le contraire. La réalité, et on doit s'en féliciter, est que de plus en plus de couples parviennent à se séparer dans le respect l'un de l'autre et dans le souci commun de leurs enfants. Il n'y a aucune raison de leur imposer une procédure judiciaire dont ils n'ont pas besoin, et qui peut faire naître des tensions qui n'existaient pas. C'est parfaitement possible, dès lors qu'on s'assure que chacun sera informé de ses droits, et des pièges possibles, par un avocat ou un notaire. Les couples qui se sont mis d'accord peuvent parfaitement partager leurs biens et encore plus facilement rédiger leur convention sur la prise en charge des enfants. Le divorce sans juge, c'est le divorce de la responsabilité et du respect mutuel même dans les phases difficiles de la vie. Au-delà de la douleur de tout divorce, et d'un échec conjugal qu'il ne s'agit pas de banaliser, c'est au fond une belle idée de l'institution familiale d'aujourd'hui. »

Propos recueillis par
Pascale Krémer

COMMENTAIRE

UNE RÉFORME...

QUI AURAIT MÉRITÉ MIEUX

Le gouvernement « a choisi de prendre le temps de la réflexion et de la concertation, afin que la réforme soit la plus appropriée, la plus juste, la plus consensuelle ». L'introduction du document présenté mercredi donne lieu à un bel exercice d'autojustification de la part du gouvernement. Car la réforme du droit de la famille est annoncée, et sans cesse reportée, depuis plus de trois ans. Un record pour une réforme globalement consensuelle – seul le divorce sans juge fait encore débat –, jugée inévitable par tous les spécialistes du droit de la famille, attendus des Français, bien conscients de l'inadéquation du droit à leur vie privée.

Les premières annonces d'Elisabeth Guigou remontent à l'automne 1997. La ministre de la justice programme officiellement la réforme du droit de la famille pour 1999, puis 2000. En avril 2000, elle promet que le texte sera présenté au Parlement au début 2001. Deux rapports (celui de la sociologue

Irène Théry en mai 1998, celui de la juriste Françoise Dekeuwer-Defossez en septembre 1999) prônent de larges évolutions du droit civil pour prendre en compte l'évolution des couples et de la famille. Un colloque fort médiatique est organisé en mai 2000, au cours duquel Elisabeth Guigou confirme l'« urgence sociale à mener cette réforme ». Les professionnels, les associations, les parlementaires, sont consultés.

Au final, c'est un simple « document d'orientation » qui est aujourd'hui présenté. Les dispositions préparées par Ségolène Royal, qui concernent la filiation et la responsabilité parentale, ont certes le statut d'avant-projet de loi, mais ce dernier n'a pas été envoyé en Conseil d'Etat, et son passage en conseil des ministres, pas plus que son examen au Parlement, ne sont programmés. Sur le divorce, Marylise Lebranchu se contente de présenter des « propositions » qui seront de nouveau soumises à concertation, lors d'assises régionales. « Nous avons décidé de rendre ce sujet aux citoyens, de leur permettre de réagir », plaide la ministre. Avant d'admettre que le calendrier parlementaire est trop encombré pour l'examen rapide d'un vérita-

ble projet de loi ; et qu'elle compte sur une nouvelle initiative parlementaire, après celles sur le pacs, la prestation compensatoire, les droits du conjoint survivant et le nom.

Marylise Lebranchu a par ailleurs pesé de tout son poids pour que soit finalement abandonnée l'idée d'un divorce non judiciaire (sur simple déclaration conjointe devant greffier), qui était envisagée, pour les couples sans enfant mineur, dans une version précédente du document d'orientation, en date du 20 mars. « J'y étais plutôt favorable, dit-elle, mais la vérification du consentement libre et éclairé des deux adultes me semble une nécessité, et ni le greffier ni le maire ne joueront ce rôle. » Ce qui n'a pas empêché Ségolène Royal, dans le discours prononcé mercredi 4 avril, d'en appeler à la « possibilité d'un divorce s'ajoutant aux autres et prenant pleinement acte de la responsabilité dont, en cas de désunion, certains parents font preuve ». Atermoiements, éparpillement des textes, dissonances gouvernementales : la réforme du droit de la famille aurait mérité mieux.

P. Kr.

cité des sciences & de l'industrie

Quel travail ? Questions d'aujourd'hui Images d'hier

Les tables rondes du samedi de 15h à 17h30

SAMEDI 7 AVRIL

Face à une mondialisation inévitable, peut-on encore inventer de nouveaux modes de travail ?

Soumises aux exigences de leurs actionnaires, les entreprises sont amenées à changer profondément leur organisation. Dans ce contexte, le rôle régulateur des Etats face aux inégalités s'estompe. Comment le marché du travail peut-il résister à cette volonté globalisante de l'économie ? Quels nouveaux modes de travail pour demain ?

Avec Jean-Claude Barbier, sociologue, CNRS, Centre d'Étude de l'Emploi, Robert Castel, sociologue, Ecole des hautes études en sciences sociales (Ehess), Thomas Coutrot, économiste, Ministère du travail et de l'emploi, Danièle Linhart, sociologue, CNRS, Groupe travail et mobilité, Jean-Baptiste de Foucauld, président de Solidarités Nouvelles face au chômage, Jean-Louis Laville, sociologue, CNRS, Laboratoire de sociologie du changement des institutions. Modérateur : Serge Marti, Le Monde.

30 avenue Corentin Cariou
75019 PARIS
www.cite-sciences.fr

Accès libre, dans la limite des places disponibles.



La loi de 1975 n'a pas répondu aux attentes

COMPLEXITÉ, longueur, coût, manque de considération... Vu par ses quelque 117 000 usagers annuels, le divorce né de la grande réforme de 1975 n'est pas une pleine réussite. Loin de là. « L'attente de réformes qui ne soient pas seulement de détail est grande, tant chez les justiciables que parmi les praticiens du droit concerné, lisait-on dans le rapport de la juriste Françoise Dekeuwer-Défossez, remis en 1999 à la garde des sceaux. Il est assez généralement admis que les textes de 1975 n'ont que partiellement répondu aux espoirs qui étaient fondés sur eux, qu'ils sont en décalage avec l'état actuel de la société, et que le système judiciaire ne parvient que très difficilement à leur donner une application concrète. »

Dans le but de dédramatiser le divorce, la loi de 1975 avait instauré une pluralité des procédures. En plus de l'ancien divorce pour faute, le législateur avait créé deux formes de divorce par consentement mutuel, l'une sur requête conjointe (lorsque les époux sont d'accord sur tout) et l'autre sur demande acceptée (si les époux ne s'entendent que sur le principe du divorce) ; ainsi qu'une procédure de divorce pour rupture de la vie commune.

Ces innovations étaient censées

réduire la place du divorce pour faute. Un quart de siècle plus tard, cet objectif n'est que très partiellement atteint. Le divorce sur requête conjointe s'est bien implanté, qui représente 41,4 % des procédures. La procédure peu connue du divorce demandé et accepté plafonne à 14,2 %. Le divorce pour rupture de la vie commune demeure très marginal (1,6 %).

« DES COMÉDIES JUDICIAIRES »

Contrairement aux prévisions, le divorce pour faute demeure donc la procédure la plus utilisée : 42,8 % des divorces prononcés en 1999. « Procédures dont certaines sont des comédies judiciaires vidées de leur sens, et d'autres, au contraire, entretenant la haine et les rancœurs, notait Françoise Dekeuwer-Défossez. Manifestement, la loi de 1975 n'est pas parvenue à éradiquer la tentation de plaider les "griefs" afin d'obtenir quelque avantage financier ou moral. » En moyenne, il faut 17,4 mois pour qu'un divorce de ce type soit prononcé.

Car le divorce sur requête conjointe suppose que toutes les conséquences du divorce soient réglées avant qu'il ne soit prononcé. Or beaucoup de couples, d'accord pour divorcer, demeurent en conflit sur le partage des biens du ménage. Le divorce

demandé et accepté a été créé pour eux, mais ne s'est pas diffusé, du fait de son ambiguïté (entre faute et consentement mutuel) et des défauts techniques de sa procédure.

Quant au divorce pour rupture de la vie commune (pour les ménages séparés de fait depuis six ans), le législateur de 1975 a tant craint la répudiation de l'épouse âgée par l'époux désireux de convoler à nouveau qu'il a entouré cette procédure de garanties dissuasives.

« Excessivement pénalisés par cette forme de divorce, les demandeurs évitent à tout prix. Le résultat est que le divorce pour séparation de fait, très courant dans de nombreux pays étrangers, est quasiment inexistant dans la pratique française », constatait M^{me} Dekeuwer-Défossez.

Depuis 1975, les mentalités ont évolué. L'idée que le divorce sanctionne une faute régresse au profit de la conception selon laquelle il est la conséquence de l'échec d'un couple. Pour les divorces par consentement mutuel et lorsque les époux sont d'accord sur tout, la nécessité d'une homologation judiciaire fait l'objet d'une contestation de plus en plus vive, y compris chez les magistrats.

P. Kr.

Au tribunal de grande instance de Paris : « Le juge, franchement, ce n'était pas utile »

UN MERCREDI après-midi de divorces par consentement mutuel, dans le bureau du juge François Sottet. Tribunal de grande instance de Paris. 5^e étage. Cabinet n° 6. « La plu-

REPORTAGE

« Il serait temps de considérer les gens comme des adultes », commente un magistrat

part des couples que vous allez voir auraient fort bien pu se passer de moi », pose, philosophe, le juge aux affaires familiales. Sur son bureau s'empile la dizaine de dossiers du jour.

Entre un premier couple. Lui travaille dans l'aéronautique, porte le cheveu gris et court, un imperméable qui tombe bien. Elle est ingénieure, une belle femme blonde très sophistiquée. Ils sont restés mariés huit ans, sont parents de deux enfants, de 7 et 4 ans. Ils arrivent côte à côte, détendus. C'est leur deuxième passage devant le juge. « Nous nous sommes vus le 25 octobre, pour un premier acte de divorce sur requête conjointe. Vous avez bénéficié de trois mois de réflexion, et réitéré votre demande. J'en déduis que vous souhaitez aller jusqu'au bout de la procédure ? », interroge François Sottet. « Oui », répondent simultanément, d'une voix forte, le mari et la femme. Ils se regardent. Sourient de leur commune détermination.

Le juge lit la convention que l'avocat a rédigée pour eux. Madame reprendra son nom de jeune fille. Conserve la jouissance du domicile conjugal. Estime que ses revenus ne justifient pas le versement d'une prestation compensatoire. Le mobilier a été partagé à l'amiable. Il n'y a pas de propriété immobilière commune. Les deux enfants seront en résidence alternée du dimanche soir 18 heures au dimanche soir 18 heures chez l'un puis l'autre de leurs parents, avec pour les garder le soir la même jeune fille au pair.

Les vacances seront partagées. Monsieur versera 3 000 francs pour l'entretien des enfants. Chacun assume la moitié du coût de la procédure. « C'est clair, pas de questions ? » Si : quelle est la date d'entrée en vigueur du divorce ? Peut-on obtenir un second livret de famille ? Les réponses données, le magistrat conclut : « Je prononce votre divorce par décision de ce jour. Et je vous souhaite bonne continuation. »

Tout s'est passé en un quart d'heure. Ils ont gardé leur manteau. L'avocat n'a rien dit. Le double passage devant le juge s'imposait-il ? « La présence d'une instance officielle est nécessaire. Il y a toujours des points à trancher », estime la femme. Son ex-époux parle de « sérénité » conférée au processus par le magistrat. Au couple suivant...

« PAS À LA LÉGÈRE »

Ils ont tous deux une petite trentaine. Elle n'a pas pris la peine de jeter son chewing-gum, il n'a pas enlevé le sac-besace qui barre son torse. Ils se sont mariés en 1998, n'ont pas d'enfants, pas de patrimoine, se sont déjà partagés les biens communs. Dix minutes suffisent. « Vous voilà divorcés ». Elle commente : « C'est une décision pas facile, que nous n'avons pas prise à la légère. Mais le juge, franchement, c'était pas utile. Et l'avocat ! Un coût énorme pour trois minutes. » L'avocate prend la mouche, et prédit « l'appauvrissement du caractère solennel du mariage, si l'on divorce d'une pitchette ».

Couple suivant. Un informaticien, une cadre. Elle a deux enfants d'un premier mariage. Son regard fixe les posters punaisés sur le papier peint qui se décolle. Il contemple ses mains. « Ce qu'il y a à partager, ce sont essentiellement des dettes », souligne le juge. Le couple se détend, rit même de bon cœur. « On n'avait besoin ni d'un avocat ni d'un juge, confie-t-elle plus tard. On s'était entendus sur tout. La procédure est stressante. Il faut se présenter au tribunal comme si on était fautifs,

alors qu'on vit déjà avec la culpabilité de l'échec. » L'avocate ne le prend pas mal, cette fois : « Un divorce déjudiciarisé est possible dans des cas comme celui-là, où ils sont d'accord et ont la capacité de comprendre les conséquences financières de leur accord. Notre présence n'apporte pas grand-chose. »

Dans la salle d'attente, un couple plus âgé converse. « On n'a pas grand-chose à lui dire, nous, au juge. » Ils étaient à peine majeurs quand ils se sont rencontrés, et ont failli fêter leurs trente ans de mariage. Ils ont deux grands enfants de 21 et 26 ans. Mais ne vivent plus ensemble depuis trois ans. « J'ai une profession un peu dévorante. Je ne me suis pas assez occupé d'elle. Elle a souffert que je la délaisse. Voilà pourquoi nous sommes là, sans animosité », explique le mari devant le magistrat. Ils ont tout liquidé eux-mêmes. Elle prend en charge les frais de procédure et ne demande pas de prestation compensatoire, alors que son mari gagne cinq fois plus d'argent qu'elle. Le juge s'étonne de cette convention très inégalitaire. L'épouse, une petite femme blonde qui semblait effacée, prend un ton volontaire. « C'est le moins que je puisse faire. C'est moi qui suis partie. Je vis avec quelqu'un. Pour ma conscience, je tiens absolument à ce que cela se passe comme ça. Mon mari est un homme bien... »

Le juge homologue la convention. « On peut renoncer à son droit du moment que c'est en toute connaissance de cause, commente-t-il. C'est d'ailleurs ma seule réticence par rapport au divorce déjudiciarisé. Il faut prévoir une consultation obligatoire devant un professionnel du droit. » Pourquoi pas, cette condition remplie, divorcer sur simple déclaration devant le maire ? « Il serait temps de considérer les gens comme des adultes capables d'organiser leur vie avec les enfants. En matière familiale, nous ne devrions intervenir qu'en cas de litige. »

P. Kr.

LE SCANDALE ANNONCÉ DU BAC DE FRANÇAIS

La réforme du bac de français que le Ministère de l'Éducation nationale s'appête à mettre en œuvre est inacceptable. Ce projet marque à tous égards une considérable régression qui en fait le frère jumeau du brevet dont les épreuves indigentes et les consignes de notation avaient fait scandale l'an dernier. Alors qu'il faudrait relever le niveau du collège, ce projet prend acte de son affaiblissement pour réduire toutes les exigences du baccalauréat, et parachève un processus ancien de destruction des enseignements littéraires. Or comment ne pas voir que c'est ce processus lui-même qui a lentement conduit les élèves à une maîtrise de plus en plus faible de la langue ? Comment ne pas voir que c'est ce processus lui-même qu'il convient d'inverser, et non pas d'aggraver ?

Nous refusons que les élèves aient à travailler sur « un corpus de textes et documents » fourre-tout qui court d'emblée le risque de l'incohérence et de la médiocrité. Pas une seule fois le mot de *littérature* n'apparaît dans le projet de cette nouvelle épreuve écrite où, dans l'hypothèse la meilleure, les textes littéraires seront, de manière inadmissible, assimilés à de simples documents.

Nous refusons que l'enseignement des lettres recouvre désormais l'étude de toute sorte de documents iconographiques dont les plus intéressants relèvent d'une approche spécifique.

Nous refusons qu'on se borne à poser aux futurs bacheliers — dans une première partie de l'épreuve notée de 6 à 8 points ! — des questions qui seulement « vérifient qu'ils ont pris connaissance de l'ensemble du corpus », comme si toute ambition était désormais congédiée.

Nous refusons que les deux exercices les plus littéraires — le commentaire et la dissertation — soient vidés de leur intérêt et ne constituent désormais que des épreuves au rabais.

Nous refusons que le commentaire se réduise à « rendre compte de la lecture et à mettre en valeur la singularité du texte » proposé, et qui n'est pas même qualifié de littéraire.

Nous refusons que la dissertation se limite à « composer une réflexion argumentée à partir d'une problématique fondée sur le

corpus » : problématique fatalement non-littéraire, à l'image du corpus lui-même.

Nous refusons « l'écriture d'invention », exercice de collège qui par définition ne pourra faire pendant l'année l'objet d'aucune préparation donc d'aucune formation des esprits. Or tout porte à croire que cet exercice, pour lequel la notation ne pourra guère prendre en compte que la qualité de la langue, sera choisi par l'écrasante majorité des élèves.

Nous refusons que l'oral ne soit plus une véritable étude de texte où se trouvent évaluées l'aptitude de l'élève à l'analyse et à la réflexion, ainsi que la netteté de l'expression, — et que l'exercice se borne au simple « examen » d'un texte dont le candidat viendra de prendre hâtivement connaissance, et à un examen conduit en dix minutes !

La voie qui s'impose est tout opposée. Il est indispensable que l'apprentissage de la langue et de la grammaire soit renforcé à l'école primaire ainsi qu'au collège, et que l'enseignement de la littérature soit reconstruit de la sixième à la première afin que tous les élèves acquièrent peu à peu une réelle maîtrise de la langue ainsi qu'une authentique culture que le baccalauréat évaluera.

Il est indispensable qu'on cesse de faire passer la « réussite » de tous par le bradage des diplômes et l'abandon, pour le français comme pour les autres disciplines, de toute exigence de niveau. C'est donc l'esprit même des réformes qui est à reconsidérer.

Le Ministre proclame que « chacun a droit à recevoir un enseignement de haute qualité » (*Le Monde* du 09/XI/00) : nous demandons simplement que ses décisions soient conformes à cet engagement.

Association des Professeurs de Lettres
Reconstruire l'école : <http://www.multimania.com/reconstrlecole/>
Sauvegarde des Enseignements Littéraires :
<http://www.sel.asso.fr/>
Sauver les lettres : <http://www.sauv.net/>

La cour de révision a prononcé l'annulation de la condamnation de Patrick Dils

Condamné à perpétuité en 1989 pour le meurtre de deux enfants, l'accusé, maintenu en détention, sera rejugé

Siégeant comme cour de révision, la chambre criminelle de la Cour de cassation a prononcé, mardi 3 avril, l'annulation de la condamnation

de Patrick Dils, condamné en 1989 à la réclusion criminelle à perpétuité pour le meurtre de deux enfants. Ce type d'annulation est rarissime.

L'accusé, qui est maintenu en détention, sera rejugé devant une nouvelle juridiction, en l'occurrence la cour d'assises des mineurs de la Marne.

LA CHAMBRE criminelle de la Cour de cassation, siégeant comme cour de révision, a prononcé, mardi 3 avril, l'annulation de la condamnation de Patrick Dils, cet homme, aujourd'hui âgé de trente ans, que la cour d'assises des mineurs de la Moselle avait reconnu coupable, le 27 janvier 1989, du meurtre, deux ans et demi auparavant, de deux garçons de huit ans, en lui infligeant, sans le bénéfice de la moindre circonstance atténuante, la réclusion criminelle à perpétuité.

Rarissime, cette décision d'annulation est la troisième prononcée par la Cour de cassation depuis 1989, date à laquelle la procédure de révision des procès a été modifiée (*lire ci-dessous*). Elle s'accompagne d'un renvoi de l'affaire devant une nouvelle juridiction, en l'occurrence la cour d'assises des mineurs de la Marne, devant laquelle pourrait se tenir le nouveau procès avant la fin de l'année. Cependant, la Cour n'a pas estimé qu'il y avait lieu de suspendre entre-temps l'exécution de la condamnation, ce qui entraîne le maintien de Patrick Dils en détention.

Aboutissement d'une longue procédure engagée en mars 1998, la révision du procès de Patrick Dils a été rendue possible, selon la cour, par l'émergence d'éléments nouveaux, inconnus de la première cour d'assises, « de nature à faire naître, au sens de [la loi], un doute sur la culpabilité du condamné » : à savoir la certitude de la présence, le jour du crime et sur les lieux, du tueur en série Francis Heaulme, dont nul ne connaissait encore, à l'époque de la condamnation de Patrick Dils, l'édifiant parcours criminel. Avant la réforme

de 1989, les textes, plus contraignants, imposaient, pour obtenir la révision d'un procès, que ces éléments soient de nature « à établir l'innocence du condamné ».

Le dimanche 28 septembre 1986, dans la soirée, les corps sans vie d'Alexandre Bekrich et de Cyril Beining avaient été retrouvés, sauvagement frappés à la tête à coups de pierres, à Montigny-lès-Metz (Moselle), près d'un pont, le long d'une voie ferrée. Interrogé trois fois sans être inquiété, Patrick Dils, alors jeune apprenti cuisinier âgé de seize ans, avait finalement avoué, sept mois après les faits, avoir « agi sans raison », en fournissant toutefois une version des faits précise et circonstanciée. Le jeune homme avait réitéré ses aveux devant le juge d'instruction. Puis, un mois plus tard, il s'était rétracté, expliquant sa confession par la fatigue et la lassitude, sans toutefois pouvoir expliquer comment il avait pu donner autant d'indications précises sur les lieux des crimes et le déroulement des faits. Patrick Dils n'a depuis lors jamais cessé de clamer son innocence.

Dans sa requête de mars 1998, le condamné, déniait sa culpabilité, se fondait sur un rapport établi en 1997 par le maréchal des logis-chef Jean-François Abgrall, enquêteur spécialiste des affaires Heaulme, relatant une déclaration que lui avait faite ce dernier, en 1992, alors qu'il était détenu à Brest. Dans cette déclaration rapportée, Francis Heaulme affirmait qu'il avait « effectué une promenade à vélo le long d'une voie de chemin de fer dans l'est de la France », qu'il avait « reçu des pierres jetées par deux enfants », qu'il était « parti puis repassé quelques minutes plus tard

sur les lieux, où [il avait] vu les corps des deux enfants, près de wagons, non loin de poubelles et d'un pont », qu'enfin il avait « vu sur les lieux des pompiers et des policiers ».

Après avoir pris connaissance de cette déclaration rapportée, la commission de révision, chargée d'examiner préalablement la requête, avait désigné l'un de ses membres pour entendre le tueur en série, qui avait confirmé sa pré-

La certitude de la présence, le jour du crime et sur les lieux du crime, du tueur en série Francis Heaulme figure parmi les éléments nouveaux

sence sur les lieux, tout en niant sa participation au crime. Transmis en juin 1999 à la cour de révision, le dossier allait alors faire l'objet d'un nouveau supplément d'information, requis en mai 2000 par l'avocate générale Dominique Commaret, qui ne s'estimait cependant pas encore favorable à ce moment à la révision, évoquant le poids des aveux circonstanciés (*Le Monde* du 20 mai 2000).

Au cours de ce supplément d'enquête, Francis Heaulme allait être réentendu plusieurs fois, variant dans ses explications, mais confirmant toujours sa présence le jour du crime à Montigny, le long de la

même degré que celle dont émane la décision annulée.

● **Précédents.** Sur environ 500 requêtes émanant de condamnés à des peines criminelles, la Cour de révision n'a été saisie par la commission de révision des condamnations pénales que de trois dossiers criminels depuis 1989, parmi lesquels celui de Patrick Dils, dont elle vient d'annuler la condamnation tout en prononçant son maintien en détention. Rida Daalouche, condamné à quatorze ans de réclusion pour coups mortels en 1994, a été rejugé et acquitté le 8 mai 1999. Rabah Meradi, condamné à quinze ans de réclusion pour viol et agression sexuelle en 1993, n'a pas été rejugé, sa peine ayant été annulée partiellement. Depuis le début du siècle, cinq procès liés à des condamnations pour meurtre ont été révisés et ont conduit à un acquittement.

voie ferrée. De plus, il allait être établi que ce dernier avait été employé comme manœuvre dans une usine située à 400 mètres du lieu du crime et que, selon des témoins, son comportement avait semblé s'être nettement dégradé à la fin du mois de septembre 1986 – soit au moment des faits –, l'intéressé faisant assaut de violences et de menaces à l'égard de ses collègues. Il allait également être démontré que Francis Heaulme avait une parfaite connaissance des lieux et qu'il ne s'était pas rendu à un rendez-vous médical le jour du crime (*Le Monde* du 17 mars).

Tous ces éléments allaient finalement décider l'avocate générale, M^{me} Commaret, à revoir sa position et l'amener à réclamer, le 15 mars, la révision du procès. « La justice doit savoir se remettre en cause, avait-elle dit, lorsqu'il y a possibilité d'une erreur judiciaire, quand la justice risque d'avoir produit le contraire de la justice. » Elle avait également rappelé les circonstances exceptionnelles de la condamnation de Patrick Dils : celui-ci n'ayant pas même bénéficié, à l'issue de son procès, de l'exuse de minorité permettant habituellement d'abaisser le montant des condamnations des mineurs.

Faisant siens ces éléments « de nature à faire naître un doute sur la culpabilité » de Patrick Dils, la cour de révision a observé en outre, dans son arrêt, que Francis Heaulme, arrêté en janvier 1992, a été condamné pour cinq meurtres commis, depuis novembre 1984, « dans des circonstances présentant des analogies avec celles des deux meurtres pour lesquels Patrick Dils a été condamné ».

Ainsi Patrick Dils sera-t-il rejugé, quinze ans après les faits, par une nouvelle cour d'assises des mineurs théoriquement protégée par le huis clos inhérent à cette juridiction. Au titre des bizarreries, le nouveau procès devra se tenir sans les scellés de l'affaire, qui ont été légalement détruits en 1995, empêchant par ailleurs toute expertise ADN sur les pierres ayant servi aux deux meurtres. Francis Heaulme, pour sa part, ne devrait pouvoir être entendu qu'à titre de témoin.

Accueillant la décision avec satisfaction, M ^{Jean-Marc Florand, avocat de Patrick Dils, a indiqué qu'il espérait désormais obtenir la remise en liberté de son client, actuellement incarcéré à la maison centrale de Toul (Meurthe-et-Moselle), afin qu'il compare libre à son nouveau procès. Une demande sera prochainement formulée en ce sens auprès de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Reims.}

Jean-Michel Dumay

L'Eglise de scientologie d'Ile-de-France renvoyée devant le tribunal pour escroquerie

L'association sera jugée en tant que personne morale

L'AFFAIRE est minuscule, mais peut faire des dégâts. Le juge Renaud Van Ruymbeke a renvoyé, mercredi 28 mars, l'Eglise de scientologie d'Ile-de-France devant le tribunal correctionnel, pour « tentative d'escroquerie » et quelques autres délits : elle est accusée d'avoir posté avec un peu trop d'insistance sa propagande à trois citoyens qui s'en sont émus. Mais, pour la première fois, l'association va être jugée comme personne morale, et si le tribunal suit l'analyse du juge d'instruction, la branche parisienne de la scientologie risque d'être « placée sous surveillance judiciaire » pendant cinq ans.

L'affaire a démarré discrètement, en 1997, lorsque Pascal L., un scientologue repent, s'est agacé de continuer à recevoir des courriers américains ou français de la scientologie et, en septembre, a fini par saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Les étiquettes des lettres comportaient un même numéro à six chiffres, quels que soient les expéditeurs ou le pays d'origine, et la CNIL en a déduit que les coordonnées de Pascal L. avaient été entrées dans une base de données commune, en France et aux Etats-Unis. Elle a demandé sa radiation du fichier. La scientologie a assuré le 2 janvier 1998 que le nécessaire avait été fait et qu'on ne l'y prendrait plus.

Mais les courriers ont repris les 30 mars et 6 avril 2000. Gérard L., lui aussi un ancien adepte, a porté plainte le 14 avril 1999 à Paris, suivi de Pascal L., le mois suivant, qui a de nouveau saisi la CNIL. Hedi B. s'est associé à la plainte ainsi que l'Union nationale des associations pour la défense des familles et de l'individu (Unadfi). Le 16 mai 2000, des policiers du service d'enquête sur les fraudes aux technologies de l'information (Sefti) ont saisi des ordinateurs au siège parisien de l'Association spirituelle de l'Eglise de scientologie et placé en garde à vue son président, Marc Walter, officiellement « ministre du culte ». La CNIL a de son côté saisi le parquet le 21 juin 2000 pour délit d'entrave.

Le juge d'instruction Renaud Van Ruymbeke a mis en examen, le 3 octobre 2000, Marc Walter, ainsi qu'un secrétaire, qui a bénéficié d'un non-lieu par la suite, mais, surtout, l'association en tant que personne morale. Tous ont été renvoyés devant le tribunal pour « atteinte aux droits de la personne résultant des fichiers informatisés », « publicité mensongère » et « tentative d'escroquerie ». Le juge leur reproche d'avoir « tenté de tromper » les plaignants « au moyen de manœuvres frauduleuses, en l'espèce, l'envoi à domicile de courriers publicitaires multiples

contenant des promesses irréalisables, voire chimériques, supposant l'achat d'ouvrages et de nombreux cours de formation », et de « les déterminer ainsi à remettre des fonds de plus en plus importants ». L'« escroquerie » n'a pas abouti, mais peu importe : elle a connu un début d'exécution, et la tentative est punie de la même peine : cinq ans de prison et 2 500 000 francs, avec une amende cinq fois plus importante pour la personne morale, soit 12,5 millions.

C'est la première fois que l'Eglise de scientologie en tant qu'association est renvoyée devant le tribunal correctionnel, puisque la responsabilité pénale des personnes morales n'a été introduite dans le code pénal qu'au 1^{er} mars 1994. Les autres affaires étaient plus anciennes : cinq membres de la scientologie avaient été condamnés pour « escroquerie », à Marseille, le 15 novembre 1999, après dix ans de procédure. Ils étaient accusés d'avoir usé de méthodes frauduleuses pour vendre des services fort coûteux, notamment des cours de « dianétique » censés « supprimer les maladies et les sensations indésirables ». Trois ans plus tôt, six scientologues avaient été condamnés à Lyon, entre autres pour escroquerie, à des peines de prison avec sursis par la cour d'appel.

« HISTOIRES DE QUATRE SOUS »

Le juge Van Ruymbeke a cruellement ajouté dans son ordonnance « que la personne morale a été créée pour commettre ces infractions ». L'avocat de l'Unadfi savoure sa victoire : « C'est incontestablement un coup très dur porté à l'Eglise de scientologie, se réjouit M ^{Olivier Morice. Si le tribunal suit la démonstration du juge, nous demanderons la dissolution judiciaire de la branche parisienne de l'Eglise de scientologie ». Le code pénal autorise la dissolution d'une personne morale pour des peines supérieures à cinq ans. Il peut aussi ordonner « le placement, pour une durée de cinq ans au plus, sous surveillance judiciaire », c'est-à-dire désigner un mandataire de justice qui mettra le nez dans les affaires de la scientologie.}

Pour M ^{Mourad Oussedik, l'avocat du président parisien de l'Eglise, « c'est une dramatisation voulue pour des histoires de quatre sous centimes », et il assure que son client « n'a rien à se reprocher ». L'Eglise de scientologie est encore plus zen. « Ça fait une affaire de plus, soupire Danielle Gournod, l'un de ses porte-parole. Et c'est du harcèlement administratif : est-ce qu'on se met à poursuivre toutes les entreprises qui envoient de la publicité par erreur ? »}

Franck Johannès

La révision des condamnations pénales

● **Introduction de la demande.** Le recours en révision d'un procès correctionnel ou criminel peut être demandé au bénéfice de toute personne reconnue coupable d'un crime ou d'un délit et dont la condamnation est devenue définitive. Depuis la loi du 23 juin 1989, qui a modifié la procédure, la demande peut émaner soit du ministre de la justice, soit du condamné lui-même, soit, après la mort de ce dernier, de son conjoint, de ses enfants ou de ses parents.

● **Examen du recours.** La demande de révision est examinée par une commission de révision des condamnations pénales, composée de cinq magistrats de la Cour de cassation. Cette commission peut exiger de nouvelles mesures d'instruction de nature à l'éclairer dans l'examen des faits dont elle est

saisie. Elle s'attache principalement à déterminer si un fait nouveau ou un élément inconnu de la juridiction au jour du procès serait « de nature à faire naître un doute sur la culpabilité du condamné », formule qui est plus souple que celle d'avant la réforme de 1989, qui exigeait que cet élément soit « de nature à établir l'innocence du condamné ». La commission statue par une décision motivée qui n'est susceptible d'aucun recours. Elle peut rejeter la requête en révision de la condamnation pénale, ou la transmettre à la chambre criminelle de la Cour de cassation, qui statue alors comme Cour de révision. Si cette dernière estime que la demande est fondée, elle annule la condamnation prononcée et renvoie les accusés ou les prévenus devant une autre juridiction de même ordre et de

Marylise Lebranchu dépose une requête en révision du procès de Guillaume Seznec

CONFORMÉMENT à ce qu'elle avait annoncé lors de sa prise de fonctions à la chancellerie, en octobre 2000, Marylise Lebranchu, ministre de la justice, a déposé, vendredi 30 mars, une requête en révision de la condamnation de Guillaume Seznec. Pour la famille, cette initiative était d'autant plus attendue que la garde des sceaux était désormais la seule autorité habilitée à formuler une telle demande.

« C'est une énorme satisfaction », a commenté M ^{Yves Baudelot, l'un des conseillers de la famille Seznec, après l'annonce de la décision de M^{me} Lebranchu. « C'est là une initiative courageuse et c'est le chemin de la vérité, ajoute l'avocat et académicien Jean-Denis Bredin, également défenseur de la famille. J'y vois, personnellement, le signe d'une évolution très heureuse de la justice, qui ne se retranche plus derrière cette vieille idée selon laquelle les magistrats sont infaillobles. La justice française s'honore à reconnaître qu'elle a pu, à un moment, se tromper. »}

Le 25 mai 1923, Guillaume Seznec, maître de scierie à Morlaix (Finistère), et son ami Pierre Quémeneur, élu du canton, partent en

direction de Paris pour négocier un contrat de vente de voitures américaines. Quelques jours plus tard, Guillaume Seznec revient seul à Morlaix, tandis qu'on ne devait jamais revoir le conseiller général. Le 4 novembre 1924, la cour d'assises de Quimper déclare Guillaume Seznec coupable du meurtre et le condamne aux travaux forcés à perpétuité. Ne cessant jamais de clamer son innocence, il passera près de vingt-deux ans au bagne de Cayenne. Revenu en métropole en juillet 1947, après avoir été gracié par le général de Gaulle pour bonne conduite, il est renversé en novembre 1953 par une camionnette qui prend la fuite. Guillaume Seznec meurt trois mois plus tard des suites de ses blessures.

Jurant de la réhabiliter, sa fille, Jeanne Seznec, puis son petit-fils, Denis Le Her-Seznec, entreprirent alors de démontrer eux-mêmes l'innocence du défunt condamné. « Il faut se souvenir que l'on se trouvait dans une situation assez exceptionnelle », raconte M ^{Bredin. Guillaume Seznec avait en effet été jugé coupable sans que l'on n'ait retrouvé ni cadavre ni arme du crime. »}

Si l'on ajoute à ces éléments la personnalité pour le moins contestée de l'inspecteur Bonny – rayé, par la suite, des rangs de la police, puis retrouvé dans les rangs de la Gestapo –, lequel « a conduit l'enquête », toujours selon l'avocat, « dans des conditions très étranges et douteuses choisies pour faire condamner Seznec », on imagine le climat de malaise et de suspicion qui a pu entourer cette affaire. Six jurés au procès d'assises avaient d'ailleurs, dès 1934, demandé la révision de la condamnation, regrettant leur verdict. En vain.

UN TÉMOIGNAGE INÉDIT

Récemment, la découverte d'un certain nombre d'« éléments nouveaux », reposant en particulier sur un témoignage inédit, sur des photos d'ossements et sur un procès-verbal de gendarmerie, a relancé l'affaire. De fait, la production de ces pièces ne pourra que conforter la requête en révision déposée par M^{me} Lebranchu, même si la chancellerie n'a pas donné de précisions sur la nature des éléments qu'elle a portés à la connaissance de la Cour de cassation. De toute façon, pour la

ministre de la justice – qui est élue du Finistère et qui avait elle-même milité, par le passé, pour la réouverture du dossier –, le temps est aujourd'hui venu « de régler ce problème de l'incertitude et du doute ».

La saisine de la commission de révision des condamnations pénales, si elle ne permet pas de préjuger de la décision finale, constitue une « excellente nouvelle », voire une première victoire pour la famille de Guillaume Seznec et, avec elle, pour tous ceux qui ont porté ce dossier depuis de longues années. Aux côtés de Denis Le Her-Seznec, petit-fils du maître de scierie de Morlaix, ce sont en effet des centaines de personnes, parmi lesquelles des artistes, des magistrats et de nombreux élus, qui se sont mobilisées en faveur de la révision du procès. En terre bretonne, « le cas Seznec » faisait désormais figure de symbole. Depuis vendredi, un espoir est né : après soixante-seize ans, on pourrait enfin connaître l'épilogue de ce qui fut l'une des plus grandes affaires judiciaires de ce siècle.

Fabien Ganivet

Affaire de la DCN : le procureur requiert des peines de prison ferme

TOULON de notre envoyé spécial

Des peines d'emprisonnement d'un an de prison avec sursis à dix-huit mois ferme ont été requises, mardi 3 avril, par le parquet du tribunal correctionnel de Toulon, contre les trente-neuf prévenus qui, depuis le 19 mars, répondent d'un vaste trafic d'influence ayant gagné, de 1993 à 1996, la direction des constructions navales (DCN). Evoquant une « quasi-bande organisée », le procureur adjoint, Michel Raffin, a en outre sollicité une amende et une interdiction définitive ou temporaire d'exercer une fonction publique contre les deux militaires de l'armement et les dix-neuf personnels civils de défense.

« Ils n'ont pas inventé le système, ils l'ont appliqué dans un but de cupidité évidente. Chacun, à sa façon, s'est servi sur la vache à lait appelée DCN Toulon », a noté le représentant de l'accusation. Lundi, sur la base du rapport d'Eric Brintet, contrôleur des armées, M ^{Pierre Esclapez, représentant l'agent judiciaire du Trésor, avait chiffré à plus}

de 104 millions de francs le préjudice subi par l'Etat du fait des infractions au code des marchés publics et des surfacturations auxquelles se sont livrés les prévenus.

Dix-huit mois d'emprisonnement, une amende de 100 000 francs et une interdiction définitive d'exercer une fonction publique ont été réclamés contre Philippe Marty, officier de l'armement, chef du bureau achats-rechanges appareils de la DCN, qui, selon le procureur, avait « tissé sa toile pour constituer son petit réseau d'influence ». La même sanction a été requise contre Henri Leleu, chef du bureau des achats, qui « a eu très faim, au sens du gavage à la toulonnaise ». M. Raffin a demandé la condamnation à une peine de prison ferme de quinze des dix-huit fournisseurs de la DCN impliqués dans ces malversations : « Sous prétexte de survie de leur entreprise, ils se sont avilis en allant voir les prostituées de l'Arsenal, en se jetant dans les tentacules de la pieuvre qu'on nomme corruption. »

Luc Leroux

Devant les assises, l'accusé du meurtre d'un prêtre raconte son crime en détail

« J'ai entendu une voix me dire : "Tue le curé" »

COLMAR

de notre envoyé spécial

Le récit détaillé du calvaire et de l'agonie du Père Jean Uhl, curé de Kingersheim, par David Oberdorf, son assassin présumé, a constitué, près de trois heures durant, mardi 3 avril, le temps fort de la deuxième journée



PROCÈS

de son procès devant les assises du Haut-Rhin (*Le Monde* du 4 avril). Sans s'écarter des aveux qu'il avait passés devant les enquêteurs, mais avec un luxe de précisions, sollicités d'une voix neutre par la présidente, Dominique Brodard, David Oberdorf n'a apparemment rien caché de ses faits et gestes dans la nuit du crime, le 19 décembre 1996.

« Alors que j'étais à mon travail, chez Peugeot, j'ai entendu à deux reprises une voix me dire : "Tue le curé" », affirme le jeune homme, fasciné par le satanisme, et qui aurait vu dans cet acte suprême un moyen de se valoriser. Rentré chez lui, David écoute de la musique « black metal » et attend que ses parents se couchent. Puis, vers 23 heures, il s'habille tout de noir, prend son couteau de chasse et enfourche son vélo pour se rendre au presbytère, distant de 500 mètres. Le curé, qui a préparé la crèche dans l'église, s'est assoupi devant la télévision. Il ouvre sans méfiance et écoute David lui raconter une fable selon laquelle un de ses amis aurait commis un meurtre.

« Il m'a proposé alors deux solutions, soit de me raccompagner chez moi, soit d'appeler la gendarmerie ; j'ai choisi la seconde. » C'est au moment où le prêtre s'est levé et a pris son téléphone portable que tout a basculé. « On s'est retrouvés face à face, et là, ma crise, qui s'était calmée durant la conversation, m'a repris. Je l'ai fait tomber et je lui ai donné des coups de pied. De nouveau, j'étais télécommandé... »

D'une voix tremblante, l'accusé,

dont le visage ne trahit guère d'émotion, poursuit son récit entrecoupé de silences de plus en plus pesants. Il évoque un « flash » qu'il aurait éprouvé, raconte comment le prêtre, le nez cassé, implorait un répit, des explications : « Pourquoi faites-vous ça ? Arrêtez, monsieur ! » ; comment le Père Uhl, après lui avoir proposé de prier avec lui, s'est mis à réciter le Notre Père. « Lorsqu'il a eu fini, je lui ai dit qu'il avait oublié un mot : "Amen". Il m'a répondu : "Je sais, mais je veux que tu le dises avec moi". » David Oberdorf a expliqué qu'il avait alors pris une casserole pour frapper à la tête le curé, âgé de soixante-cinq ans. Dans un soufuffle, celui-ci a prononcé ses dernières paroles : « Merci, mon Dieu. »

SCÈNE DE CAUCHEMAR

La tension est trop forte. Alors que, dans la salle, ses parents sanglotent, la voix de David Oberdorf se brise. Il craque, fond en larmes. L'audience est suspendue. A la reprise des débats, l'accusé en arrive aux coups de couteau assésés dans le dos de sa victime. Trente-trois au total, par séquences entrecoupées de déplacements incohérents. Le premier coup a tranché l'aorte et provoqué la mort. Pourtant, David Oberdorf frappe encore, et, après avoir posé la casserole dans l'évier, finit par porter des coups de pied au corps inerte. La scène de cauchemar a sans doute duré plus de trois quarts d'heure. « Pourquoi vous êtes-vous acharné à ce point ? », demande M^{me} Brodard. « C'est ma main qui a accompli ces gestes, mais pas mon esprit, répond l'accusé. Rien n'aurait pu m'arrêter. »

Interrogé sur les propos qu'il a tenus durant le meurtre, sur le vide qu'il a réussi à faire dans son esprit jusqu'à son arrestation, en février 1997, David Oberdorf répond par des bribes de phrases : « Je sais pas », « Plus ou moins ». Il invoque implicitement un dédoublement de sa personnalité. Mais le crime du presbytère reste une énigme.

Robert Belleret

Le Parlement européen propose l'interdiction des produits de beauté testés sur les rats ou les lapins

L'industrie cosmétique dénonce des « démagogues manipulés par le lobby du bien-être animal »

Le Parlement européen a adopté, mardi 3 avril, une proposition de directive prévoyant l'interdiction de la vente des produits de beauté testés

sur des rats ou des lapins, au grand dam de l'industrie cosmétique qui dénonce les « irresponsables ». Cette disposition devrait entrer en

vigueur dans les cinq ans mais les ministres de l'industrie pourraient la modifier pour tenir compte de ses implications économiques.

STRASBOURG

de notre bureau européen

Les députés européens veulent-ils sacrifier l'industrie cosmétique européenne sur l'autel de la cause animale ? Il y a une dizaine d'années que ces élus réclament l'interdiction de la vente de produits de beauté testés sur des rats ou des lapins. Mais leur pouvoir législatif limité ne leur permettait pas de faire valoir leur point de vue, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, ce pouvoir étant désormais partagé à égalité avec les ministres des Quinze. Mardi 3 avril, ils ont donc adopté une proposition de directive prévoyant que, dans un délai de cinq ans, cette interdiction entrerait en vigueur, qu'il existe ou non des méthodes de tests alternatives.

Robert Vanhove, secrétaire général de l'Association européenne de l'industrie des produits cosmétiques, des produits de toilette et de la parfumerie (Colipa), a quitté son grand bureau bruxellois, décoré de flacons géants de Chanel N° 5 et de portraits de Marilyn pour assister au vote en session plénière à Strasbourg. Il ne décolère pas : « Nombre de députés européens sont des irresponsables et des démagogues, manipulés par le lobby du bien-être animal », proteste-t-il, en visant

l'Eurogroup for animal welfare, association qui représente les organisations de protection animale de l'Union européenne.

L'Eurogroup a diffusé dans certains journaux de grands placards publicitaires montrant un lapin blanc dont l'œil est tenu ouvert par des mains gantées qui veulent y insérer des gouttes de produits cosmétiques. Il s'agit du « test de Draize », dont l'industrie cosmétique ne peut pour l'instant se passer, n'étant pas parvenue à mettre au point d'autres méthodes aussi performantes de test des irritations oculaires.

« UNE LOI HYPOCRITE »

Le Colipa assure que, pour limiter la souffrance animale, beaucoup d'argent a été investi dans la recherche : « En 2001, nous ne devrions utiliser que 7 000 animaux, au lieu de 100 000 en 1996 », affirme M. Vanhove. « Néanmoins, les tests sur les effets systémiques seront encore nécessaires pendant vingt ans », assure-t-il, en rappelant que ces tests sont destinés à protéger la santé humaine.

Un argument que réfute l'Eurogroup, au motif qu'« il est moralement injustifiable de mettre toujours plus de produits "nouveaux" et

"améliorés" sur le marché, [alors qu'] il y a déjà suffisamment d'excellents produits sur le marché ». Le Colipa répond qu'une industrie qui cesse d'innover est une industrie morte.

M. Vanhove affirme que, si la directive sur les cosmétiques est définitivement votée en l'état, l'industrie stoppera net tout investissement dans les méthodes alternatives : « Comme c'est une loi hypocrite dont l'application est incontrôlable, nous agirons de façon hypocrite et nous irons faire tester nos produits anonymement en Suisse », promet-il. Il assure que l'industrie cosmétique constitue le premier rempart contre une offensive généralisée des défenseurs des animaux : « Nous sommes une cible facile, parce que considérée comme futile, alors que nous ne fabriquons pas que des rouges à lèvres mais aussi des crèmes à raser ou des crèmes solaires. Après nous viendra l'industrie pharmaceutique ! », pronostique-t-il.

Les députés ne seront pas nécessairement suivis par les ministres de l'industrie européens, qui mesureront au préalable les conséquences économiques de leur vote. Sachant que les industriels américains et japonais n'accepteront pas

que leurs produits, testés sur les animaux, soient interdits sur le territoire de l'Union européenne, des conflits sont à craindre au sein de l'Organisation mondiale du commerce, prévient d'ailleurs la Commission.

Le Colipa estime toutefois que l'industrie cosmétique a échappé au pire, mardi : l'étiquetage, sur ses produits, de la mention « peut causer une réaction allergique », voulu par la rapporteure, Dagmar Roth-Berendt (PSE, allemande), est largement rejeté. « Quand on vend du parfum, on vend du rêve ! », s'insurge Maurice Wagner, secrétaire général de l'Association européenne des producteurs de parfums et d'arômes, qui trouve cet étiquetage « disproportionné » par rapport au nombre de personnes concernées. Son association s'est aussi mobilisée contre l'interdiction, réclamée par certains écologistes, des huiles essentielles contenues dans les parfums, qui aurait « signé l'arrêt de mort des producteurs de Grasse ». Elle s'en est d'autant plus inquiétée que les députés français, absorbés par les municipales au moment des débats en commission, n'y ont pas participé.

Rafaële Rivais

42 % des allocataires de la CMU ont moins de vingt ans

LES BÉNÉFICIAIRES de la couverture maladie universelle (CMU) sont « plutôt des jeunes et des femmes », d'après un bilan présenté, mardi 3 avril à Paris, par la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) : l'âge moyen des personnes affiliées à ce dispositif est de 27 ans, contre 38 ans pour le régime général, et 42 % des allocataires ont moins de vingt ans. Par ailleurs, 54 % des « CMUistes » sont des femmes. Mis en place au début de l'année 2000 pour prendre en charge les soins des personnes les plus démunies, le système « n'a pas eu d'impact extravagant sur les dépenses des régimes sociaux », selon la CNAM : celui-ci a « coté » environ 5,7 milliards de francs. A structures d'âge et de sexe identiques, les dépenses de santé des « CMUistes » sont supérieures de 30 % à celles des autres patients du régime général. « reflétant un état de santé plus précaire, en particulier chez les personnes âgées de vingt à quarante ans », indique la CNAM. La répartition géographique des bénéficiaires recouvre grosso modo celle des allocataires du RMI : ils sont particulièrement nombreux sur le pourtour méditerranéen, dans le Nord - Pas-de-Calais, la Seine-Saint-Denis et les départements d'outre-mer. Au 1^{er} janvier, près de 5 millions de personnes bénéficiaient de la CMU, tous régimes confondus (général, agricole et indépendant) (*Le Monde* du 2 avril).

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE** : dans le procès dit « des sourds-muets », le tribunal correctionnel de Paris a condamné, mardi 3 avril, à des peines allant d'un mois à deux ans d'emprisonnement ferme les membres du réseau de sourds-muets, originaires de l'ex-Union soviétique, qui exploitaient des compatriotes eux aussi sourds-muets en leur faisant vendre des colifichets en France (*Le Monde* du 2 mars). Anatoliy Yaresko et Youri Bukhanets, considérés comme les dirigeants du réseau, ont respectivement été condamnés à deux ans et à 18 mois d'emprisonnement, ainsi qu'à dix ans d'interdiction du territoire français.

■ **AFFAIRES** : Danielle Mitterrand a été entendue comme témoin, mardi 3 avril, par les juges Philippe Courroye et Isabelle Prévost-Desprez, dans l'enquête sur les ventes d'armes à l'Angola. Elle a été interrogée sur les activités de son fils aîné, Jean-Christophe, mis en examen pour « complicité de commerce d'armes illicite, trafic d'influence et recel d'abus de biens sociaux ».

■ **ÉDUCATION** : le syndicat UNI (droite universitaire) a déposé, mardi 3 avril, un recours devant le tribunal administratif de Paris contre les « conventions ZEP » liant l'Institut d'études politiques de Paris et sept lycées (*Le Monde* du 29 mars).

■ **SANTÉ** : les fumeuses sont davantage exposées au risque de cancer de la vessie que ne le sont les fumeurs, à consommation de cigarettes comparable, selon une étude américaine parue, mercredi 4 avril, dans le *Journal of the National Cancer Institute*. Un fumeur a déjà une probabilité deux fois et demie plus élevée qu'un non-fumeur de développer un tel cancer. Mais une femme fumant jusqu'à 40 cigarettes par jour pendant quarante ans présente un risque double de celui d'un homme avec la même consommation.

Saint-Gobain

Confirmation du résultat net 2000

+ 23,7 %

RÉSULTAT NET

1,5 milliard d'euros

soit près de 10 milliards de francs

Chiffre d'affaires

Hors Essilor, le chiffre d'affaires du Groupe a augmenté de 30,8% (25,5% avec Essilor). A structure comparable, il progresse de 11% en euros et de 5,5% en monnaies nationales. Les ventes (hors Essilor) se répartissent ainsi : France : 29,6% ; autres pays d'Europe : 38,8% ; Amérique du Nord : 24,2% ; reste du monde : 7,4%.

Résultats

Hors Essilor, le résultat d'exploitation progresse de 22,9%. Il représente 9,2% du chiffre d'affaires, contre 9,8% en 1999. Hors Essilor et hors Distribution Bâtiment, le résultat d'exploitation représente 10,6% du chiffre d'affaires, contre 10,5% en 1999. Le résultat net atteint 1 517 millions d'euros, en augmentation de 23,7%. Rapporté au nombre total de titres émis au 31 décembre 2000 (85 213 263 actions suite à l'annulation de 5% du capital), il représente un bénéfice net par action de 17,80 euros en progression de 26,7%. Hors plus-values de cession, le bénéfice net par action est de 12,04 euros, en progression de 19%.

Assemblée Générale du 28 juin 2001

Lors de l'Assemblée Générale de la Compagnie, convoquée pour le 28 juin 2001, à 15 h au Palais des Congrès, Porte Maillot à Paris, le Conseil proposera la distribution d'un dividende de 4,30 € par action, en augmentation de 19,4% sur celui de l'an dernier. Il s'y ajouterait un avoir fiscal de 2,15 €, soit un total de 6,45 € par action. La mise en paiement du dividende, intégralement en espèces, interviendra le 2 juillet 2001.

Par ailleurs, le Conseil a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale la ratification de la cooptation de M. Jean-Martin FOLZ, Président du directoire de Peugeot SA, intervenue le 29 mars 2001 en remplacement de M. Pierre FAURRE, décédé, et la nomination en qualité de nouvel Administrateur de M. Paul A. DAVID, Professeur d'économie aux Universités de Stanford et d'Oxford.

Perspectives

Pour 2001, le Groupe Saint-Gobain confirme son objectif de progression de 10% du résultat net, hors plus-value de cession, en l'absence de dégradation nouvelle et significative de l'environnement économique.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN, RÉUNI LE 29 MARS 2001, A APPROUVÉ LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2000. LES PRINCIPALES DONNÉES CONSOLIDÉES DÉFINITIVES CONFIRMENT LES ESTIMATIONS PUBLIÉES EN JANVIER DERNIER.

Chiffre d'affaires	+ 25,5 %
Résultat net	+ 23,7 %
Résultat net Hors plus-values	+ 16,2 %
BNPA	
Hors plus-values	+ 19 %
Dividende	+ 19,4 %

	2000	1999
en millions d'euros		
Chiffre d'affaires	28 815	22 952
Résultat d'exploitation	2 693	2 314
Résultat net (part du Groupe)	1 517	1 226
BNPA (en €)	17,80	14,05
Résultat net hors plus-values	1 026	883
BNPA hors plus-values (en €)	12,04	10,12

Service des Relations avec les Actionnaires
Les Miroirs
92096 La Défense Cedex
Téléphone : 01 47 62 33 33
Minitel : 3615 GOBAIN (1,01 F/mn)
Internet : <http://www.saint-gobain.com>
E-mail : actionnaires@saint-gobain.com

SAINT-GOBAIN

La délinquance urbaine s'installe à la campagne

Les actes qui alimentent le sentiment d'insécurité touchent désormais les zones rurales, en particulier à la périphérie des grandes villes. Les statistiques de 2000 ont confirmé cette évolution. Reportage, avec les gendarmes de l'Oise, une nuit de patrouille ordinaire

BEAUVAIS

de notre envoyé spécial

Les cinq gendarmes du centre opérationnel de gendarmerie (COG) de Beauvais viennent à pei-

REPORTAGE

Une nuit conforme à la moyenne : 265 appels et 31 interventions

ne de se mettre en place pour la nuit que le premier appel arrive. Il est 19 heures, ce jeudi-là, jour habituel où la délinquance monte en puissance avant le week-end. Il s'agit du vol à l'étalage d'un CD - 89 francs - dans une grande surface de Saint-Maximin (2 604 habitants). Suivent une série d'accidents de la circulation sans dommages graves, mais avec plusieurs conducteurs ayant trop bu. La routine pour les gendarmes de l'Oise rurale, qui doit à sa proximité avec les concentrations urbaines de l'Île-de-France la cinquième position dans le classement des départements les plus touchés par la délinquance.

A 20 h 05, l'alerte est plus sérieuse. A la suite d'un différend avec son père, une mineure d'Haucourt menace de se suicider et s'enferme dans les toilettes avec un couteau. Une patrouille intervient et la transporte à l'hôpital de Beauvais.

Vingt minutes plus tard, nouvelle tentative de suicide d'un toxicomane de Méru qui s'est fait voler sa dose de substitution. Les gendarmes l'emmènent pour lui procurer des cachets au centre hospitalier local. Une heure plus tard, la brigade de Songeons récupère un mineur de treize ans qui a fugué. Il est « sermonné et invité à ne plus recommencer ».

A 22 h 10, la tension monte au COG. Les passagers de deux voitures - une Clio et une R 19 - sont suspectés d'avoir tenté de voler d'autres véhicules. Grâce au fichier informatique, les gendarmes apprennent rapidement, après avoir téléphoné chez son propriétaire, que la R 19 a été volée dans la soirée. Celui de la Clio est sur liste rouge et il faudrait une commission rogatoire pour que France Télécom communique son numéro ; l'immeuble de la cité où il habite est équipé d'un digicode. Plusieurs patrouilles prennent en chasse la R 19 mais elles la perdent dans les rues de Pont-Sainte-Maxence. Un gendarme déplore : « Nous n'avons pas des véhicules assez rapides. »

Il ne croit pas si bien dire. « Quatre individus cogoulés » à bord d'une AX blanche essaient de voler une voiture à 23 h 50 à La Chapelle-en-Serval (2 513 habitants). Ils ne seront pas appréhendés. A la même heure, un SDF fait un malaise à Fouquénies et il est fait appel

aux pompiers. A 1 h 55, la patrouille de Crépy-en-Valois a la terrible mission d'annoncer à des parents le décès de leur fils, à Paris. La nuit s'achève « petite ment » : encore des accidents de la circulation et des tentatives de cambriolage, ou supposées en raison du « déclenchement intempes-tif » de systèmes d'alarme.

Au petit matin, le bilan - 265 appels et 31 interventions - est conforme à la moyenne, même si, cette nuit-là, les gendarmes n'ont pas été confrontés à des délits spectaculaires. Le vol de six voitures est en dessous de la moyenne : 5 700 véhicules ont été volés en 2000. Il n'y pas eu de « casse » de distributeur de billets, bien que le jeudi soit le jour d'approvisionnement avant le week-end. La technique des malfaiteurs : démolir le mur avec un camion-bélier volé une heure plus tôt, charger le distributeur dans une voiture et le découper au chalumeau pour empêcher jusqu'à 400 000 francs. « C'est devenu une spécialité de la délinquance en milieu rural, en raison de l'isolement », commente le lieutenant-colonel François Kern, commandant du groupement de gendarmerie de Beauvais.

Même la patrouille de la brigade de Méru, haut lieu de la délinquance tout proche de l'Île-de-France, a passé une nuit tranquille. Pourtant, cette commune de 13 000 âmes comporte une cité

HLM, qui à elle seule rassemble 6 000 habitants, dont une forte communauté cap-verdienne, réputée violente. Une voiture bleue stationne avec quatre occupants à son bord. « On les connaît, on dirait qu'ils se sont calmés depuis quelque temps, mais cela ne veut rien dire, car notre arrivée est vite annoncée grâce aux portables », dit le chauffeur du Renault Trafic, l'un des deux gendarmes qui composent la patrouille.

« POUR EMMERDER LE MONDE »

Ici, dégradations des équipements urbains, jets de cocktails Molotov et incendies de voitures sont monnaie courante. La pelle mécanique qui œuvrait sur le chantier de la nouvelle gendarmerie a

même été incendiée. Les gendarmes ont néanmoins quelques motifs de satisfaction. Ils ont récemment arrêté un mineur de dix-huit ans qui avait volé vingt voitures et en avait incendié sept autres, juste « pour emmerder le monde ». Ils ont aussi appréhendé une bande de ce quartier difficile, qui avait « braqué » la station-service à l'entrée de la cité.

Pont-Sainte-Maxence (12 587 habitants) présente un cas de figure comparable, même si la délinquance est moins forte qu'à Méru. A 62 kilomètres au nord-est de Paris, avec un quartier sensible, celui des Terriers, malgré la relative qualité de l'habitat, la commune a également son lot de cambriolages, d'incendies de véhicules volés et de

dégradations d'équipements publics. Le gymnase est flambant neuf, reconstruit après avoir brûlé il y a deux ans, sans que l'origine criminelle ait pu être déterminée.

La brigade de Pont-Sainte-Maxence n'est pas peu fière d'avoir démantelé plusieurs réseaux de vente de drogues dures, malgré les handicaps de la gendarmerie. Remonter les filières suppose en effet des enquêtes qui mobilisent beaucoup d'hommes, longtemps, et requiert des écoutes téléphoniques sur les portables qui coûtent cher : 10 000 francs en moyenne par surveillance. Or, expliquent les gendarmes, ce coût freine la justice dans la délivrance des commissions rogatoires.

Verberie, 3 260 habitants, à 10 kilomètres au sud-est de Compiègne, ne subit pas, elle, la mauvaise influence de la région parisienne. Il n'empêche, la brigade a comptabilisé 500 « crimes et délits » en 2000, 8 % de plus que l'année précédente ; pour l'essentiel des querelles de famille ou de voisinage, vols à la tire ou agressions de personnes, notamment âgées. Mais la grande nouveauté est venue cette année de Béthisy-Saint-Pierre, 3 156 habitants. Trois voitures y ont été brûlées à la mi-mars. Pas de véhicules volés ni d'escroquerie à l'assurance. Juste pour le plaisir.

Marcel Scotto

Un gendarme pour mille habitants

Les effectifs des brigades territoriales de la gendarmerie s'élèvent à 60 000 hommes, y compris les gendarmes auxiliaires. Le principe d'un gendarme pour 1 000 habitants est la règle mais, pour les départements où la délinquance est très forte, la proportion peut être plus élevée. C'est le cas de l'Oise : 1 035 gendarmes, pour une population rurale et périurbaine de 600 000 habitants. Au niveau du département, ces militaires sont organisés en groupement, où est installé le centre opérationnel de la gendarmerie (COG). A l'échelle des arrondissements, ils sont regroupés au sein de compagnies, composées de brigades dont le territoire est le canton. Le champ de compétence de la gendarmerie s'étend aux communes de moins de 20 000 habitants, les autres sont sous l'autorité de la police nationale. Il existe des exceptions, dans les deux sens. Ainsi, les communes de Lunel (Hérault, 41 000 habitants), Gif-sur-Yvette (Essonne, 23 000 habitants) et Rillieux-la-Pape (Rhône, 28 000 habitants) relèvent de brigades de gendarmerie.

La gendarmerie doit adapter son dispositif à une nouvelle tendance

LA PUBLICATION des statistiques sur les crimes et délits en 2000 a été un coup dur pour la gendarmerie. Dans ses zones de compétence, rurales et périurbaines, l'augmentation globale atteint 9,45 % contre 4,48 % en zone urbaine, sous l'autorité de la police. Cette hausse constitue un renversement de la tendance : depuis 1995, les chiffres des gendarmes étaient orientés à la baisse. Certes, un accroissement de 20,92 % en Creuse correspond à 648 infractions de plus, alors qu'une hausse de 1,69 % à Paris signifie 4 928 délits supplémentaires (*Le Monde* du 3 février 2001). Mais la gendarmerie est désormais confrontée à une délinquance qu'elle ne connaissait pas il y a une dizaine d'années. Même si les différends de famille et de voisinage représentent encore la majorité de ses interventions, elle doit, de plus en plus, faire face aux délits de voie publique (+ 10,79 % en 2000), considérés comme la cause essentielle du sentiment d'insécurité de la population. Les maires de petites communes sont eux aussi, aujourd'hui, interpellés par leurs administrés.

FUITE FACILITÉE

Le colonel Gérard Browne, de la direction générale de la gendarmerie, admet l'effort d'adaptation que doivent consentir ses militaires : « Nous avons une culture rurale mais nous nous adaptons à une délinquance périurbaine, transférée par les villes à leur périphérie. » Les grandes agglomérations « gangrènent » les

zones périurbaines, voire rurales, grâce aux axes routiers rapides, qui facilitent la fuite des malfaiteurs et le transport de stupéfiants. « La mobilité, notamment des jeunes, est une des principales causes de la délinquance à la campagne », affirme Gérard Pelletier, président de la Fédération nationale des maires ruraux.

Mais la délinquance en zone de gendarmerie n'est pas seulement « importée », elle est aussi locale. L'accroissement des vols (+ 10,36 %), ou celui des agressions, notamment de personnes âgées, ne peut pas être mis à la seule charge des gens venus d'ailleurs. L'apparition de populations nouvelles rassemblant des dizaines de nationalités différentes, logées dans des cités-dortoirs, est un phénomène récent que les gendarmes maîtrisent encore mal.

C'est la raison pour laquelle la hiérarchie de la gendarmerie était favorable au principe d'un redéploiement partiel police-gendarmerie qui, tel qu'il était présenté par le gouvernement Jospin au printemps 1998, s'est heurté aux résistances des élus et des syndicats de policiers. En attendant, les gendarmes ont modifié leur organisation interne : en cas de nécessité, une brigade territoriale peut maintenant intervenir sur un autre canton que celui où elle est normalement compétente.

Cette plus grande souplesse, explique la gendarmerie, nécessitait la création des centres opérationnels de la gendarmerie (COG) pour les opérations de nuit, décriés par une bonne

partie de la population rurale. Les gendarmes rejettent cette critique, en affirmant que le délai d'intervention s'établit en moyenne à quinze minutes, grâce au COG. « La nuit, il y a toujours, de toute façon, un planton à la brigade qui peut intervenir le cas échéant », répètent-ils à l'envi, comme pour bien marquer qu'ils maintiennent leur service de proximité.

MANQUE DE MOYENS

Beaucoup d'élus locaux déplorent néanmoins la « déprofessionnalisation » de la gendarmerie. « En faisant appel de plus en plus à des gendarmes auxiliaires, elle compte dans ses rangs trop de sous-gendarmes », affirme M. Pelletier. Les chiffres des effectifs viennent étayer sa thèse : sur un total de soixante mille gendarmes départementaux, dix mille sont des auxiliaires.

Le manque de moyens de la gendarmerie ne s'exprime pas seulement sur le plan des personnels. Elle possède peu de voitures assez rapides pour prendre en chasse des malfaiteurs. Nombre de gendarmes achètent leur propre ordinateur pour l'installer dans leur bureau qui est, il est vrai, à proximité de leur domicile en raison du principe de casernement auquel ils sont très attachés. Même la justice se montrerait pingre avec les gendarmes. Elle refuse plus qu'il ne le faudrait, expliquent-ils, des commissions rogatoires qui peuvent s'avérer onéreuses.

M. S.

Le tribunal administratif redonne espoir aux opposants à la vente de l'hôpital parisien Laennec à la Cogedim

« ON REPART à zéro », observe Maggie Cazal, conseillère (Verts) à la mairie du 7^e arrondissement de Paris et membre de l'Association des riverains de l'hôpital Laennec. A la suite de la requête d'une association, le tribunal administratif de Paris a décidé, le 2 février - l'arrêt a été rendu public vendredi 30 mars -, d'annuler le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) des terrains de cet hôpital. Cette décision suspend les travaux du promoteur privé, la Cogedim, sur cet ensemble architectural prestigieux de 4 hectares, au cœur du 7^e arrondissement (*Le Monde* du 20 octobre 2000). Cependant, les critiques du tribunal s'adressent plus à la Préfecture de Paris : la délivrance du PSMV révèle en effet de nombreuses irrégularités. Ainsi, faute d'enquête publique complète - le tribunal a notamment relevé l'absence d'étude approfondie sur la démographie, la densité et l'environnement du quartier -, une association a pu faire invalider le projet.

L'élaboration d'un nouveau PSMV ne devrait pas voir le jour avant l'automne. « Autant de retard pris sur le volet social, même

limité », estime Jean-Félix Bernard, représentant (Verts) de la région Ile-de-France au conseil d'administration de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) et hostile, à l'époque, à la vente de cet ensemble à la Cogedim. Cette dernière, dans un communiqué du 2 avril, compte pour sa part « sur une prompt réaction de la Préfecture de Paris pour réinitier une procédure d'élaboration du PSMV en tenant compte des critiques du tribunal administratif ».

Différée à plusieurs reprises, la promesse de vente définitive - qui tient lieu de vente - de l'ancien hôpital Laennec avait été conclue, le 15 décembre 2000, entre la Cogedim et l'AP-HP pour un montant de 530 millions de francs. La Cogedim a déjà versé 15 % de cette somme. Yves Bernfeld, directeur du patrimoine et de la logistique à l'AP-HP, estime que « la vente de l'hôpital Laennec a été réalisée dans de bonnes conditions de gestion. La vente six mois après la fermeture des services apparaît comme une opération saine, d'autant que nous avons besoin d'argent pour financer l'Hôpital européen Georges-Pompidou. »

Cette décision de justice relance le débat autour du projet immobilier pour les terrains de Laennec. Mme Cazal souhaite que Martine Aurillac, maire (RPR) du 7^e arrondissement, réunisse au plus vite un comité d'initiative et de consultation d'arrondissement (CICA). Mme Cazal souhaite y présenter son contre-projet, qui intègre une dimension sociale au projet et a, selon elle, réuni 7 000 signatures. Ce contre-projet s'appuie sur la restauration des bâtiments historiques, l'aménagement d'espaces verts ouverts au public, la réalisation d'immeubles ne dépassant pas quatre étages et non sept, comme le propose la Cogedim. Il supprime les constructions prévues devant la porte centrale de l'ancien hôpital et conserve l'utilisation de certains bâtiments à des fins universitaires (annexe de Sciences-Po) ou culturelles.

Enfin, Mme Cazal demande la convocation d'un référendum local, entre les arrondissements du 7^e et une partie du 6^e, proche de l'hôpital. L'affaire Laennec est loin d'être close.

Dominique Buffier

DÉPÊCHES

■ SITES PROTÉGÉS : la Commission européenne va adresser à la France une lettre d'avertissement pour lui reprocher de ne pas lui avoir transmis l'inventaire des sites de l'Hexagone susceptibles d'être classés au titre de la directive sur la protection des habitats naturels. Paris dispose de deux mois pour répondre à cette « mise en demeure », qui constitue la première étape de la procédure de saisine de la Cour européenne de justice. L'établissement d'un inventaire définitif des zones et des espèces à protéger se heurte, sur le terrain, à des oppositions vives, notamment de la part de certains élus locaux et d'associations de chasseurs.

■ FILIÈRE BOIS : les professionnels du bois et six ministères, notamment ceux de l'agriculture et de l'environnement, ainsi que le secrétariat d'Etat au logement, viennent de signer une charte destinée à favoriser l'utilisation du bois dans la construction. L'objectif est d'accroître la part du bois dans ce secteur, en la portant à 12,5 % d'ici à 2010. Actuellement, cette part n'est que de 10 %. Le bois a perdu beaucoup de terrain, y compris dans les secteurs traditionnels, face au PVC ou à l'aluminium. Une « semaine du bois », consacrée à ce matériau et à la forêt, s'est achevée dimanche 1^{er} avril.

AVRIL 2001 N° 556

DOSSIER
Filmer
la société
française

CAHIER CRITIQUE
Mercredi
de Pascal Thomas

ROSSellini
télé-utopiste

CAHIERS
DU
CINEMA

www.cahiersducinema.com

50 ans
Numéro anniversaire

M 1290 - 950 - 35.00 F

ENTRETIEN Derrida et les fantômes du cinéma

NUMÉRO D'AVRIL EN VENTE
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

ABONNEMENT
DÉCOUVERTE

5 numéros - 99F*
au lieu de 175 F (prix de vente au numéro)
soit une économie de plus de 40 %

Offre réservée aux lecteurs du Monde non abonnés aux Cahiers du cinéma.

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Bureau distributeur

JE JOINS MON RÈGLEMENT PAR :

Chèque bancaire ou postal à l'ordre des CAHIERS DU CINEMA.

Carte bancaire n°

Expirant le Signature (obligatoire)

Bulletin à retourner aux :
CAHIERS DU CINEMA - Service Abonnement
24, avenue du Général Leclerc - 60646 Chantilly cedex

MOD.01

Le 14 février 2000, à Amman, le demi-frère du roi Abdallah II de Jordanie, le prince Ali (ici au centre) avec à ses côtés le prince Ghazi, prend la tête d'une manifestation pour réclamer l'abrogation de l'article 340 du code pénal, exemptant de châtiement les auteurs masculins de « crimes d'honneur ».



JORDAN NEWS AGENCY PETRA

POURQUOI l'a-t-elle laissée partir ? Pourquoi ne lui a-t-elle pas dit : « Je ne sais pas très bien quoi vous conseiller, mais restez. » Au lieu de cela, elle lui a demandé vingt-quatre heures pour réfléchir et trouver une solution. L'inconnue s'en est allée, l'air abattu, et n'a jamais refait signe. Dix-huit ans plus tard, Asma Khader se le reproche encore. Pauvrement vêtue, la femme s'était approchée d'elle à la sortie du tribunal d'Amman et lui avait exposé son problème en quelques mots. Son mari était en prison pour six mois. Il avait tué leur fille de quinze ans parce que celle-ci était enceinte, sans avoir été mariée. Le père ne l'avait pas toléré. Mais elle, la mère, ne pouvait plus supporter l'idée de devoir vivre auprès de lui. Asma Khader avait balbutié quelques mots maladroits : « C'est terrible, mais votre fille avait enfreint les règles de notre société, et, vous le savez, ce n'est pas admis. » Eclatant en sanglots, l'inconnue s'était exclamée : « Mais vous ne m'avez pas comprise ! C'est mon mari qui l'avait violée et rendue enceinte ! »

De ce jour, la carrière d'Asma Khader a pris un cours nouveau. Cette jeune avocate jordanienne s'était promis de consacrer sa vie à combattre la discrimination contre les femmes, à commencer par ses compatriotes. Elle a tenu parole, et aujourd'hui elle est une avocate réputée, connue surtout pour sa lutte contre les crimes dits « d'honneur ».

Personne ne peut donner une définition exacte des « crimes d'honneur », ni de leur ancienneté ni de leur origine. Certains anthropologues parlent de coutumes tribales datant d'avant l'islam et signalent plusieurs cas dans des communautés chrétiennes du Moyen-Orient. L'ethnologue Germaine Tillion, pour sa part, lie cette pratique aux cultures méditerranéennes, où les notions d'honneur et de vengeance tiennent une place prépondérante. Quand une femme, ou une jeune fille, a porté atteinte à la réputation de la famille (le plus souvent par une conduite « immorale »), le clan se doit de venger l'honneur sali en tuant la fautive au vu et au su de tout le monde. On efface la souillure en effaçant l'objet de la souillure. Peu importe que la femme soit coupable ou non de ce qu'on lui reproche. Peu importe qu'elle soit en réalité une victime. L'essentiel tient à la réparation publique d'une honte publique.

« L'honneur, valeur fragile et partagée par la famille, s'incarne par les femmes, et cela au regard de leur comportement en matière de sexualité », explique Stéphanie Latte Abdallah, historienne et chercheuse au Centre d'études et de recherches sur le Moyen-Orient contemporain (Cermoc) à Amman. Cette notion s'illustre par la sauvegarde de la virginité des filles avant le mariage, l'interdit de l'adultère pour la femme mariée, et s'étend à des espaces plus flous comme la décence vestimentaire ou le souci de la réputation. Ces meurtres – commis la plupart du temps par le frère, mais aussi parfois par le père, l'oncle ou le cousin, à l'aide d'une arme à feu ou d'une arme blanche – restent souvent impunis, ou se voient sanctionnés par des peines très légères. Avec ses quelque vingt-cinq cas en moyenne officiellement répertoriés chaque année, la Jordanie n'a pas l'apanage des « crimes d'honneur », loin de là. Ce sont cependant dans les pays à majorité musulmane que ces pratiques sont les plus répandues. C'est le cas, en particulier, du Pakistan (trois cents cas signalés en 1999) et du Bangladesh.

Mais l'Inde n'est pas épargnée, ni des pays aussi divers qu'Israël, la Palestine, le Liban, la Turquie, l'Égypte, le Maroc, ou encore

l'Ouganda et le Brésil. Il est difficile de connaître le nombre de femmes qui paient chaque année de leur vie l'honneur familial bafoué, mais on l'évalue aux alentours de cinq mille, au minimum. Loin de disparaître, la pratique des « crimes d'honneur » serait en augmentation à travers le monde, si l'on en croit la rapporteure spéciale des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, Asma Jahangir.

Si la Jordanie a choisi, pour diverses raisons, d'affronter le problème au lieu de le nier, ses responsables trouvent parfois le fardeau bien lourd à porter, sur la scène internationale surtout... En l'an 2000, les députés de la Chambre basse du Parlement jordanien – tous des hommes – ont refusé, pour la deuxième fois consécutive, d'abroger l'article 340 du code pénal, exemptant de châtiement les auteurs masculins de « crimes d'honneur », bien qu'au même moment une pétition réclamant ce changement recueillait 15 000 signatures. Ce refus a été ressenti comme un camouflet pour le gouvernement et pour les militants des droits humains, mais surtout pour la monarchie. La famille royale était en effet intervenue ouvertement pour réclamer l'abrogation de l'article, nuisible à l'image de la Jordanie. Deux proches du roi Abdallah II, son demi-frère, le prince Ali, ainsi que son cousin et conseiller, le prince Ghazi, avaient même pris la tête d'une grande manifestation en ce sens, le 14 février 2000, dans les rues d'Amman.

Deux ans plus tôt, le prince Ghazi, âgé d'une trentaine d'années, diplômé des meilleures universités britanniques et américaines, jeune conseiller à la culture du roi Hus-

Elles ont porté atteinte à la réputation de la famille. Elles doivent mourir. Dans les pays d'hommes, surtout méditerranéens, on appelle ça des « crimes d'honneur », et ils restent la plupart du temps impunis. On en compte cinq mille par an à travers le monde. En Jordanie, le gouvernement, soutenu par la famille royale, a décidé que cela ne pouvait plus durer

agir : « Un matin, je quittais mon domicile quand un homme d'âge moyen, portant une moustache, vêtu de la robe bédouine, s'est approché de moi et m'a crié : « Hé, Ghazi, est-ce que tu pourrais faire quelque chose pour moi ? Mon fils est en prison alors qu'il n'a que quinze ans. S'il te plaît, aide-moi à le sortir de là ! » Un peu surpris, je lui ai demandé : « Mais qu'est-ce qu'il a fait ? » Et l'homme m'a répondu : « Eh bien, ma fille voulait partir vivre avec un garçon sans ma permission, alors mon fils l'a tuée d'un coup de couteau dans la poitrine. Mais c'est un brave garçon, je l'assure, un brave garçon ! » »

les Pays-Bas également. Tout cela nous paraît très injuste », soupire-t-il, avant de jurer que, tôt ou tard, le fameux article 340 disparaîtra du code pénal jordanien.

Sur le plan symbolique, l'abrogation de cet article constituerait certes un grand pas, mais c'est tout l'esprit des lois qu'il conviendrait de revoir. Car les meurtriers bénéficient de la mansuétude des juges, la plupart du temps, en vertu d'autres articles qui excusent les actes commis en « état de fureur ». « Tout le système juridique jordanien témoigne d'une absence de volonté de sanctionner lourdement et d'un esprit laissant une large place à la valeur traditionnelle de l'honneur », estime la chercheuse Stéphanie Latte Abdallah. Comme le souligne la juriste Rima Irani, « la femme, comme dépositaire de l'honneur, prévaut sur la femme comme être humain ».

L'IMPORTANT serait donc de changer les mentalités autant que les lois. Tous ceux qui pratiquent le terrain le disent et le redisent, en particulier Lima Nabeel, journaliste au quotidien *Al Rai*. Elle est la première à avoir soulevé dans la presse jordanienne, il y a quinze ans, la question, alors taboue, des « crimes d'honneur » et, surtout, le problème de la soixantaine de femmes ou d'adolescentes placées derrière les barreaux pour échapper à « l'état de fureur » familial. Violées, ou tout simplement soupçonnées par un frère ou un père d'avoir entretenu une relation extraconjugale, ces

jeunes filles sont envoyées en prison, en principe pour éviter le pire. Mais leur enfermement peut durer des années.

Plus personne ne cherche aujourd'hui à faire taire Lima Nabeel, et nombre de ses consœurs – Rana Hussein du *Jordan Times* surtout – ont pris son relais dans les années 1990, popularisant ce problème partout dans le monde. « Les choses ont beaucoup évolué en Jordanie, mais nous vivons toujours dans une société masculine, avec des lois faites par et pour les hommes », explique Lima Nabeel. Je connais le cas d'une fillette de treize ans qui est en prison. De condition très modeste, elle avait été mariée à l'âge de douze ans à un homme de cinquante ans. Chaque nuit, son mari la violait. Alors elle fuguait, et repartait de temps à autre dans sa famille, mais celle-ci la renvoyait chez elle. Au bout d'un an, cette gamine a empoisonné son mari. Bien entendu, le meurtre a été découvert et elle a été traduite en justice. Et savez-vous ce que les juges lui ont infligé ? Quinze ans de prison ! Alors qu'un garçon qui tue sa sœur écope au maximum d'un an ! »

Combien de « crimes d'honneur » Afaf Al Jabiri et Nadia Shamroukh ont-elles permis d'éviter ? Combien de femmes ont-elles recueillies, les soustrayant à la mort ou à la prison ? Ces deux militantes effectuent un travail de fond inestimable pour le compte de l'Union des femmes jordaniennes, mais leurs moyens sont dérisoires. Dissoute à deux reprises par les autorités pour avoir pris des positions d'ordre politique, cette association ne peut compter que sur des fonds privés. En 1999, l'Union a ouvert à Amman le premier refuge pour femmes en difficulté, une goutte d'eau dans un océan de détresse. Les « crimes d'honneur » n'étant que l'une des manifestations de la violence exercée contre les femmes, Afaf Al Jabiri et Nadia Shamroukh s'emploient à prévenir les drames par des lectures, débats et conférences donnés dans les villages, les écoles, etc., loin des quartiers aisés du secteur ouest de la capitale.

Courant d'un commissariat de police à une prison, d'un père de famille à une jeune mère en difficulté, l'une et l'autre se battent pour faire évoluer les mentalités, avec le sentiment d'être bien seules. Elles avouent n'avoir pas apprécié la campagne, « médiatique » à leurs yeux et « contre-productive » menée l'année dernière pour obtenir l'abrogation du code pénal. Pour elles, traiter de la question de la violence contre les femmes en ignorant le contexte économique et politique ne sert pas à

grand-chose. « Je ne connais pas un seul cas de « crime d'honneur » qui soit arrivé dans les riches quartiers d'Amman, pas un seul, souligne Nadia Shamroukh. Tous se produisent dans les coins pauvres et surpeuplés de l'est de la capitale, ainsi qu'à Zarqa, en particulier dans les camps palestiniens, là où on dort à dix dans une même pièce, là où on a tout perdu, ses racines, et toute perspective d'avenir. »

Plus la famille est déstructurée, plus elle tiendra à ce qu'elle considère comme son honneur, dernière valeur refuge. « Et plus un pays est en panne de projet ou d'action nationale, plus il se rabattra sur la question des femmes et de la famille, la classe politique se ressouvenant toujours autour de cela, en arguant de la nécessité de préserver l'intégrité de la cellule familiale et en brandissant l'épouvantail des pays étrangers, c'est un processus classique », analyse, dans la foulée, Stéphanie Latte Abdallah, qui regrette que la Jordanie n'ait pas su saisir, l'année dernière, l'opportunité d'un véritable débat de société sur la place des femmes.

SANS le savoir, l'homme politique Walid Awajan lui donne raison, lui qui dénonce avec vigueur les « crimes d'honneur », ce qui ne l'a pas empêché de voter contre l'amendement de l'article 340. Ce député de Maan, région déshéritée proche de Pétra, avoue à demi-mot avoir fait payer au palais royal, par son refus, le prix du traité de paix avec Israël. Un traité imposé à la population jordanienne, estime-t-il avec dépit, et qui serait rejeté par 90 % des gens s'ils avaient les moyens de s'exprimer. « Pourquoi demander aux députés de voter sur un problème secondaire, alors qu'on leur refuse le droit de dénoncer la politique israélienne et américaine ? Nous avons d'autres urgences que l'article 340 : le conflit en Palestine, l'embargo contre l'Irak ou la situation économique désastreuse de la Jordanie, s'indigne-t-il en toute bonne foi. Les crimes d'honneur sont affreux, mais ils ne sont pas notre priorité ! »

Tel est bien le fond du problème. La question des femmes constitue rarement une urgence dans un pays, quel qu'il soit. « Les points de référence ne sont jamais clairs quand il s'agit des femmes », note Nisreen Alami, responsable à Amman du Fonds des Nations unies pour les femmes (Unifem). Combien de personnes estiment encore que nous n'avons pas le droit de vivre si nous avons des relations sexuelles en dehors du mariage ? Cette question m'effraie... »

Florence Beaugé

« Nous vivons toujours dans une société masculine, avec des lois faites par et pour les hommes. Un garçon qui tue sa sœur écope au maximum d'un an ! »

Lama Nabeel

sein puis conseiller aux affaires tribales du royaume, avait pris conscience du problème d'une façon assez brutale. Du fond du palais royal situé sur l'une des collines d'Amman, cet intellectuel, auteur de plusieurs ouvrages sur la culture et sur l'islam, drapé du costume traditionnel bédouin qu'il porte avec beaucoup d'allure, raconte l'incident qui l'a décidé à

Passé ce choc, le prince Ghazi a entrepris de militer pour que cessent de telles pratiques. A chaque occasion, il rappelle que les crimes dits d'honneur sont interdits par l'islam et qu'ils ne font pas partie des coutumes tribales. « Avec ces affaires montées en épingle par la presse, on nous prend pour des meurtriers de femmes, c'est épouvantable. CNN nous a traités ainsi,

Alternance 2002 : un projet pour l'opposition

1 - PERMETTRE À CHACUN DE RÉUSSIR SA VIE

1.1 - Construire l'école de la réussite

Dresser un état des lieux lucide des forces et des faiblesses de notre système éducatif pour aborder avec pragmatisme la question de l'école, sans céder aux sirènes de la Grande Réforme, mais en faisant toute leur place à l'innovation et à l'expérimentation.

Porter le projet réaliste et ambitieux d'amener 100 % d'une classe d'âge à l'obtention d'un diplôme et à l'acquisition d'une qualification en fin de parcours scolaire.

Eradiquer l'intolérable phénomène de la violence scolaire, en combinant un travail de prévention dès l'école primaire avec le principe de la tolérance zéro (...). Redonner confiance aux enseignants et conforter leur autorité par une formation plus adaptée à la réalité de leur métier, qui fasse une plus large place à la pratique, et par une gestion de carrière faisant une part plus importante au mérite et à l'investissement personnels.

Diversifier les parcours et les rythmes. Chaque enfant étant « unique », il faut que l'école puisse offrir à chaque forme d'intelligence, dès le collège, le parcours le plus individualisé possible.

Promouvoir une gestion de proximité du système éducatif dans un cadre national redéfini : nous proposons de donner une plus grande marge d'initiative au professeur et au chef d'établissement, par exemple 5 à 10 % des horaires et des contenus d'enseignement, à définir au terme de contrats passés entre l'équipe éducative, les parents et les collectivités locales concernées (...).

1.2 - Favoriser l'épanouissement des familles et prendre en charge la dépendance

Création d'une allocation unique d'accueil du jeune enfant. Progressive en fonction du nombre d'enfants, elle se substituera aux diverses prestations existantes et sera accordée, sans condition de ressources, à tous les couples, quel que soit le mode de garde choisi, dès le premier enfant.

Moderniser notre droit de la famille et notre droit des successions à l'issue d'un vaste débat public, à l'image de celui conduit en 1987 en vue de la réforme du droit de la nationalité (...).

Mieux défendre l'enfance en danger. Il faut lancer, de manière très régulière, des campagnes nationales de sensibilisation aux problèmes de la maltraitance. Les services publics doivent être un lieu essentiel de détection des enfants en danger (...).

Inciter les entreprises à mettre en place des aides aux familles (crédit temps, crèches d'entreprise). Pour cela, il conviendra de créer des chèques familles distribués par les comités d'entreprise.

Création d'un nouveau régime de sécurité sociale pour couvrir le risque de dépendance. C'est la garantie de l'égalité de traitement sur tout le territoire et d'une couverture universelle de ce risque nouveau pour nos sociétés. Organisé au plan national, ce régime devra être mis en œuvre, au plan local, dans le cadre de délégations de gestion passées avec les départements (...).

1.3 - Pour une politique globale de santé publique

L'information et l'éducation à la santé doivent devenir prioritaires et l'acte de prévention doit être reconnu et rémunéré au même titre que l'acte de soins. Pour financer cette politique, il conviendra de créer un fonds de santé publique alimenté notamment par les recettes des taxes sur les alcools et le tabac.

Privilégier la qualité des soins par la mise en place, avec les professionnels, des instruments de diffusion des bonnes pratiques médicales (références médicales opposables, codage des actes, réforme de la nomenclature), la formation médicale continue et l'évaluation des pratiques médicales de chacun dans un cadre fixé par contrat entre les caisses et les professionnels de santé. Ces instruments rendront effective la responsabilité des professionnels de santé.

Engager une politique d'incitation à l'installation visant à améliorer la répartition de l'offre de soins (...). Une vraie politique d'incitation à l'installation s'impose dans les zones, notamment rurales, où des besoins existent et sont insuffisamment couverts.

Mettre le contrat au cœur du fonctionnement de notre système de santé. Il faut créer les conditions juridiques et financières au développement des réseaux de soins entre les professionnels de santé, les structures publiques et privées d'hospitalisation et les caisses. Il faut sans doute aller plus loin dans l'organisation d'une véritable liberté contractuelle en permettant aux assurés sociaux de pouvoir s'affilier à la caisse nationale d'assurance-maladie de leur choix (...).

1.4 - Sauver les retraites

Le gouvernement doit chercher le consensus le plus large pour conduire la réforme des retraites. Dès son installation, il pourra soumettre à l'ensemble des acteurs un schéma global de réforme. Celui-ci pourrait reposer sur les principes suivants :

- Assurer un financement durable des retraites. Pour couvrir les besoins de financement de notre système de répartition, il faut lui apporter des ressources nouvelles résultant notamment d'un effort de capitalisation publique. Les régimes de retraite doivent pouvoir bénéficier de produits tirés des privatisations et ouvertures de capital à venir (...). Gérées par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux, sous forme d'un fonds public dont le principe et les garanties seront inscrits dans la Constitution, les sommes réunies dans ce fonds pourront s'investir notamment dans le capital d'entreprises françaises. Les revenus qu'il générera (et non ses fonds investis) viendront compléter les recettes des régimes de répartition. Pour couvrir le solde des besoins de financement, les pouvoirs publics et les partenaires sociaux seront amenés, dans le cadre de rendez-vous périodiques, à fixer à des niveaux adaptés la durée de cotisation pour l'accès à la retraite à taux plein et/ou le niveau des ressources publiques qui pourraient être redéployées vers les régimes de retraite. Enfin, les besoins de financement à l'horizon 2020-2040 seront d'autant plus réduits qu'une politique familiale active aura permis aux familles d'avoir le nombre d'enfants qu'elles souhaitent (2,3 contre 1,9 de taux de fécondité actuel).

- Mettre plus de souplesse dans l'accès à la retraite. Il faut rendre effective la notion de retraite à la carte : permettre un départ plus précoce pour ceux qui ont commencé à travailler très tôt, permettre à ceux qui le souhaitent d'organiser une sortie progressive de l'activité professionnelle ou de prendre à un moment de sa vie professionnelle une « avance sur retraite ». Il faut aussi créer les conditions pour ceux qui le souhaitent de pouvoir se constituer

De l'école à la mondialisation, en passant par les retraites, la sécurité ou les institutions, les fondateurs de l'opposition devaient rendre publiques, mercredi 4 avril, leurs propositions pour nourrir un projet d'alternance. Ce n'est pas un programme clés en main. Chacun des thèmes abordés par les initiateurs d'Alternance 2002, proches de Jacques Chirac, se présente sous la forme d'une fiche comprenant le constat de la situation, la critique de la politique menée par le gouvernement de Lionel Jospin, les valeurs dont se réclame la droite et, enfin, les propositions « soumises au débat ». Ce sont de très larges extraits de ces propositions que « Le Monde » publie en exclusivité

une retraite supplémentaire dans le cadre de l'adhésion individuelle, ou via leur entreprise, à des fonds de pension (...).

- Plus de transparence et prise en compte de la réalité des régimes de retraite. Le passage progressif, et sans régression en termes de droits, à un système par points permettra une plus grande clarté dans le calcul des retraites. Plus de justice ne veut pas dire uniformité. La pénibilité de l'activité doit continuer à être prise en compte dans les conditions d'ouverture des droits à la retraite. En ce qui concerne les agents publics, il faut tout faire pour garantir dans la durée l'équilibre de ces régimes, qui n'est nullement assuré aujourd'hui. Pour cela, il faut examiner au cas par cas les régimes existants. Pour les régimes qui auront vocation à s'engager dans une logique d'harmonisation avec les régimes des salariés, cette démarche devra reposer sur les principes suivants : progressivité et contrepartie, notamment par la prise en compte pour le calcul du montant de la pension des primes ou des heures supplémentaires effectuées.

1.5 - Respecter les choix des femmes

L'école, à travers l'éducation civique notamment, a un rôle actif à jouer pour sensibiliser les jeunes filles de tous les milieux sociaux et culturels aux possibilités qui s'offrent aujourd'hui aux femmes de s'épanouir personnellement et professionnellement. L'école républicaine ne saurait accepter un enseignement à deux vitesses. Toutes les jeunes filles doivent pouvoir accéder à toutes les disciplines enseignées dans le cadre de la scolarisation obligatoire et à toutes les filières professionnelles (...).

Favoriser un meilleur accès des femmes à la formation professionnelle et aux postes de responsabilité dans l'entreprise doit être l'un des objectifs des partenaires sociaux dans le cadre de la négociation collective. Les aides que l'Etat accorde aux entreprises devraient tenir compte des efforts réalisés. Les partenaires sociaux doivent concrètement s'engager pour que soit mieux respecté le principe d'égalité de rémunération pour une même activité.

Après l'instauration de la parité dans la vie politique, il faut s'interroger sur les possibilités de parvenir à une plus grande mixité au sein des syndicats et des instances paritaires (...).

1.6 - Donner leurs chances aux jeunes

Créer un grand service public de l'emploi et de la formation des jeunes. Il fédérerait autour des missions locales et des services de l'éducation nationale, de l'ANPE, de l'UNEDIC, l'ensemble des moyens et des actions en direction des jeunes. Il gèrerait le guichet unique de la formation initiale et continue, de l'emploi des jeunes et des aides aux jeunes. Chaque jeune doit, dès la fin de scolarité obligatoire, disposer d'un suivi individualisé par un conseiller qui sache mobiliser, autour d'un contrat d'objectif personnel pluriannuel, tous les outils disponibles dans le domaine de la formation initiale, de la formation professionnelle, de la création d'emploi, de l'indemnisation du chômage et de la protection sociale. Il faut également développer l'alternance afin d'articuler beaucoup plus étroitement formation et besoins des entreprises.

Créer pour les étudiants un programme ambitieux de prêts à long terme et à taux très bonifiés. Le calendrier de remboursement de ces prêts serait fixé en fonction des revenus des bénéficiaires.

Pour les jeunes en difficulté, il faut bâtir dans chaque département une agence de l'insertion sociale des jeunes. L'agence serait responsable du suivi et de l'insertion des jeunes particulièrement fragilisés par leur situation familiale, leur état de santé ou d'autres problèmes. Elle fédérerait les institutions existantes et en pallierait les carences actuelles. Afin de corriger l'une des inégalités les plus flagrantes aujourd'hui, les jeunes sans qualification devraient également pouvoir disposer d'un « chèque-éducation », en temps de formation ou en argent, d'une durée d'un an au moins, qu'ils pourraient utiliser soit pour reprendre leur formation initiale, soit pour s'engager dans un programme de formation professionnelle. Il faut également leur accorder, quand c'est nécessaire, des aides financières ou des bourses d'étude plus adaptées qu'aujourd'hui (...).

Afin de soulager les familles ayant de jeunes majeurs à charge, mettre en œuvre la loi qui prévoit le versement des allocations familiales jusqu'à vingt-deux ans.

1.7 - S'épanouir dans l'entreprise

Le dialogue social doit être un moteur de la modernisation des entreprises, pour cela il faut créer les conditions du développement des accords d'entreprise.

Pour garantir la sécurité-formation : nous voulons instaurer un droit individuel à la formation tout au long de la vie (...). Pour mieux concilier le temps de travail et le temps de la vie, et l'arbitrage temps de travail/pouvoir d'achat, nous proposons l'assouplissement des règles régissant le recours aux heures supplémentaires dans le cadre de la loi sur les 35 heures, sous réserve d'un accord conclu avec les salariés concernés. Nous souhaitons également assouplir les conditions de départ en retraite, dans le sens du libre choix.

Pour assurer une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, nous souhaitons que les entreprises qui mettraient en œuvre des mesures de politiques familiales puissent bénéficier d'un crédit d'impôt. En outre, il faut inciter vigoureusement les partenaires sociaux à s'engager dans l'ouverture de négociations collectives sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'entreprise.

Pour mieux associer les salariés à la valorisation boursière et aux profits de l'entreprise, nous proposons la rénovation des mécanismes actuels de participation, d'intéressement et d'actionnariat salarié, afin de les rendre plus incitatifs et de les étendre au plus grand nombre. Nous souhaitons également que, dès lors que les salariés viennent à détenir 5 % du capital d'une entreprise, ils aient la possibilité d'être représentés au conseil d'administration.

Pour valoriser le travail, nous proposons la poursuite de la baisse de l'impôt sur le revenu.

1.8 - Libérer l'initiative

A - Encourager l'initiative entrepreneuriale (...). Chacun doit pouvoir, selon les circonstances de sa vie, être entrepreneur puis salarié, voire cumuler les deux statuts, sans que cela lui porte préjudice *in fine*. Nous proposons donc le maintien d'une adhésion à l'assurance chômage pour les créateurs d'entreprise pendant une période de sept ans.

Encourager la création (et la reprise) d'entreprise par l'instauration d'un environnement favorable à la jeune entreprise. S'agissant des entrepreneurs individuels, nous souhaitons qu'ils

puissent réduire à une fraction déterminée de leur patrimoine leur responsabilité financière, afin de les protéger ainsi que leur famille en cas d'échec (...)

Générer une épargne de proximité pour la création d'entreprise. Nous proposons une défiscalisation à l'impôt sur le revenu (jusqu'à 10 % par an) des sommes affectées à la création d'entreprise par les ménages.

B - Soutenir l'initiative associative. Instaurer un véritable partenariat entre les collectivités publiques et les associations grâce à une politique contractuelle leur assurant un financement pluriannuel.

Permettre la création, sur capitaux privés, par des allègements fiscaux adaptés, de « fondations de proximité » à vocation d'utilité sociale, éducative ou culturelle, dotées d'une plus grande souplesse de création et de fonctionnement que les fondations d'utilité publique. Elles seraient agréées par les départements.

Faire rentrer des représentants des salariés et les bénévoles associatifs au conseil d'administration des associations. Reconnaître, pour l'accès aux métiers de la fonction publique, la valeur du travail bénévole.

C - Permettre l'initiative locale. Donner aux collectivités locales un droit à l'expérimentation sous le contrôle du Parlement et dans le respect des lois de la République. L'évaluation des expérimentations serait effectuée par le Sénat.

Poursuivre le mouvement de décentralisation ou de délégation des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales adaptées. Des assises des collectivités locales devraient se tenir dès 2002 pour débattre de ce sujet, ainsi que d'une modernisation des finances locales qui accroîtrait l'autonomie des collectivités par rapport à l'Etat.

1.9 - Remettre la culture au centre du projet politique

Donner un contenu concret, favorable aux intérêts des créateurs mais exempt de tout archaïsme protectionniste, à « l'exception culturelle » et proposer à nos partenaires européens des objectifs clairs, une méthode et un calendrier pour faire avancer le volet culturel des négociations à l'Organisation mondiale du commerce.

Procéder à une vraie décentralisation de la politique culturelle, répartissant équitablement et clairement les rôles entre

l'Etat, les régions, les départements et les communes, et garantissant l'égalité de traitement entre toutes les cultures régionales et toutes les collectivités, la liberté de la création et l'accroissement global des soutiens publics à la culture.

Renforcer le rôle de la société civile dans le développement culturel et la création artistique en créant les conditions juridiques et fiscales d'une relance du mécénat privé. Reconnaître l'utilité publique de la dépense culturelle privée en allégeant les charges et les contraintes qui pèsent sur l'emploi culturel et la transmission du patrimoine artistique, et en encourageant toutes les actions destinées à abaisser le

prix des biens culturels (livres, disques, spectacles vivants, cinéma et multimédia).

2 - BÂTIR UNE SOCIÉTÉ DE RÉUSSITE ET DE CRIANCE

2.1 - Rénover la République

Pour permettre une démocratie participative, nous voulons offrir aux Français la possibilité d'organiser des référendums d'initiative populaire (...). Nous estimons que la place de l'accord collectif, de la négociation et du dialogue social doit être renforcée, notamment dans le domaine du travail et de la protection sociale (...).

Pour que le Parlement puisse mieux jouer son rôle de législateur et mieux contrôler le gouvernement, nous proposons : la limitation du cumul des mandats à un mandat local et un mandat national, en interdisant en revanche le cumul d'une fonction ministérielle avec une fonction exécutive locale ; une consultation du Parlement, avant, pendant et après la négociation de toute directive européenne en matière législative ; une vraie transparence budgétaire (...); la non-rétroactivité des lois fiscales (...); l'augmentation du nombre des commissions parlementaires ; la création d'un organisme d'audit de l'administration à l'Assemblée nationale et au Sénat, aux pouvoirs étendus, qui pourrait être saisi par l'opposition.

« Nous souhaitons la rédaction d'une "charte des usagers des services publics", comportant l'organisation effective d'un service minimum en cas de grève »

« Responsabiliser les parents au travers de procédures d'aide aux familles en difficulté, mais aussi d'avertissement familial, prononcé par le juge et assorti, en cas de manquement, de sanctions financières pour les parents qui failliraient gravement à leurs obligations »

Pour renforcer la légitimité du Sénat, en tant que représentant des collectivités territoriales, nous souhaitons : poser l'obligation d'une certaine durée d'exercice de responsabilités exécutives locales pour l'éligibilité au Sénat ; raccourcir le mandat sénatorial à six ans ; donner au Sénat la responsabilité de l'évaluation des expérimentations mises en œuvre par les collectivités locales en lui adjoignant un nouvel office de l'évaluation du droit à l'expérimentation.

Pour que les services publics passent d'une logique de moyens à une logique de résultats, au service des Français, nous appuyons une réforme ambitieuse des procédures budgétaires de l'Etat et des pouvoirs budgétaires du Parlement ; nous souhaitons la rédaction d'une « charte des usagers des services publics » comportant l'organisation effective d'un service minimum en cas de grève ; la mise en place d'un pilotage de l'administration à l'aide d'indicateurs de résultats ; une réelle gestion des ressources humaines dans les fonctions publiques (valoriser les compétences, renforcer l'autonomie et la responsabilité des acteurs opérationnels, organiser la mobilité, former, notamment, aux fonctions d'encadrement).

Nous voulons garantir un droit à l'expérimentation aux collectivités locales qui devra s'exercer dans le respect de la loi votée par le Parlement (...). Pour que l'Etat se recentre sur les missions qui fondent sa légitimité, nous demandons une réflexion en profondeur sur son périmètre d'intervention, l'ouverture progressive à la concurrence des grands services publics industriels et commerciaux, avec l'instauration d'instances de régulation indépendantes chargées de garantir le respect de l'intérêt général. Enfin, nous pensons qu'il faut mieux valoriser les capacités des fonctionnaires et enrichir leurs carrières par une plus grande liberté de mobilité.

2.2 - Garantir la sécurité

Une sécurité de proximité efficace. Pour cela, nous voulons :
- Placer le maire au cœur de la politique de sécurité. En assurant une meilleure information des élus sur les infractions commises. En créant un conseil de sécurité municipal ou intercommunal réunissant les services publics, y compris ceux de l'Etat et du département, et les associations d'habitants, sous la présidence du maire ou du président de l'organisme intercommunal, afin de définir les objectifs de lutte contre l'insécurité et le cahier des charges des forces de sécurité. En cas d'urgence, le maire ou le président de la communauté d'agglomération pourra, sous le contrôle du préfet, mettre en demeure les forces de sécurité d'accomplir telle ou telle mission.

- Déconcentrer au niveau régional l'organisation des forces de sécurité et les recentrer sur leurs vraies missions. En permettant une vraie gestion de proximité des forces de sécurité afin d'adapter au mieux l'affectation des hommes aux besoins locaux. En déchargeant les forces de l'ordre des tâches indues pour leur permettre de revenir sur le terrain. En optimisant l'affectation des forces de sécurité sur le territoire, y compris par l'organisation de recrutements régionaux de gardiens de la paix. En mettant fin à la dérive des heures supplémentaires qui désorganisent les services de police (...).

- Organiser le travail commun, autour du maire, de tous les acteurs de la prévention : éducation nationale, conseil général, police, gendarmerie, travailleurs sociaux, sociétés de transports, bailleurs sociaux, associations de quartier.

- Responsabiliser les parents au travers de procédures d'aide aux familles en difficulté mais aussi d'avertissement familial, prononcé par le juge et assorti, en cas de manquement, de sanctions financières pour les parents qui failliraient gravement à leurs obligations.

- Sortir des établissements scolaires les jeunes qui en perturbent durablement le fonctionnement et assurer leur placement en classes-relais ou en internats.

- Réduire le délai de traitement des affaires. Fixer un délai de jugement maximum à trois mois, un mois en cas de récidive, et adapter les moyens de la justice des enfants en conséquence.

- Systématiser le prononcé de mesures de réparation, les mieux adaptées psychologiquement pour le délinquant et la victime.

- Enrichir la palette des établissements de réinsertion des mineurs délinquants : création d'unités de soins spécialisés pour adolescents souffrant de problèmes psychologiques ou psychiatriques ; centres de formation professionnelle à encadrement renforcé ; centres de placement immédiat pour les situations d'urgence qui nécessitent l'éloignement du délinquant de son quartier ; centres éducatifs renforcés pour des séjours de rupture.

- Créer des instituts pénaux pour mineurs, afin de les écarter des établissements pénitentiaires pour adultes dans lesquels ils sont actuellement placés.

2.3 - La préférence pour l'emploi et la démocratie sociale

Créer par le dialogue social une grande « assurance emploi » pour humaniser notre système et le mettre en phase avec l'économie du XXI^e siècle (des salariés plus mobiles, des compétences plus pointues, une grande diversité des parcours individuels). Cette « assurance emploi », qui fédérerait l'Unedic et l'ANPE, accompagnerait chaque Français, de façon vraiment personnalisée et coordonnée, tout au long de sa vie professionnelle, et l'aiderait à exercer ses droits et à saisir toutes les opportunités : parcours de formation, aide à la création d'entreprises, mobilité professionnelle, recherche d'emploi, indemnisation du chômage et autres revenus de transferts, reprise d'emploi, etc. La création de la nouvelle assurance emploi serait accompagnée par la « réinvention » de notre système de formation professionnelle autour des besoins des salariés, en créant des crédits individuels de formation, transférables et mutualisés, pour tous les actifs, en donnant une forte impulsion aux formations en alternance.

Faire des partenaires sociaux le véritable moteur de la modernisation sociale de notre pays. Cela veut dire reconnaître une valeur constitutionnelle au principe de libre négociation collective des partenaires sociaux et en articulant mieux négociation collective et procédure législative. Il faudra désormais négocier avant de légiférer (...). Il faut aussi renforcer les partenaires sociaux en modernisant les règles de représentativité et en créant un dispositif transparent et juste de financement public des organisations syndicales et patronales.

Donner la priorité à la croissance et à l'emploi. Cela signifie alléger davantage le coût du travail et inciter au choix de la retraite à la carte. Il faut également assouplir les règles sur la durée du travail pour l'adapter aux réalités des entreprises et notamment des PME (...).

Aider les actifs fragilisés à retrouver un emploi normal et des revenus décents. Pour cela, il faut instituer une allocation compensatrice de revenus qui soit ciblée sur les travailleurs précaires et les temps partiels et qui tienne parfaitement compte de la dimension familiale. Il faut également créer un chèque formation au bénéfice des actifs sans qualification.

Le trio de l'Alternance



Renaud Dutreil (UDF)



Hervé Gaymard (RPR)



Dominique Bussereau (DL)

2.4 - Faire gagner la France dans la compétition mondiale

Pour rendre aux universités françaises leur attractivité tant nationale qu'internationale, nous voulons développer leur autonomie dans un cadre national redéfini ; nous souhaitons en particulier que les présidents des universités soient des présidents d'établissements publics à part entière, aux mandats renouvelables, responsables de la stratégie et de l'affectation des moyens de l'établissement sous le contrôle de son conseil d'administration. Nous voulons une véritable politique contractuelle entre les universités et l'Etat qui permette une éventuelle spécialisation en pôles de compétence, des relations plus étroites avec les universités européennes, la création de filières adéquates aux besoins du marché du travail. Cela nécessite un accroissement sensible des moyens des universités (...).

Pour améliorer les performances technologiques de la France, nous souhaitons : renforcer les liens entre universités, centres de recherche et entreprises ; favoriser l'investissement des entreprises privées dans des centres de recherche publics avec une réflexion commune sur les orientations des programmes de recherche ; par un système de bourses attractif, encourager les étudiants doctorants des filières de recherche prioritaires et les rapprocher du monde de l'entreprise ; simplifier les dépôts de brevets ; encourager la création d'entreprise dans les sciences du vivant, chaque franc investi en capital donnant lieu à un prêt bonifié équivalent ; intégrer dans l'évaluation des chercheurs les dépôts de brevets et la participation à la création d'entreprise.

Pour encourager en France la création d'entreprise et l'entrepreneuriat individuel, nous voulons : instaurer des garanties qui rendent plus sûr le passage du salariat à l'entrepreneuriat (allocations chômage pour l'entrepreneur qui échoue) ; une réforme de la fiscalité du patrimoine pour les fonds investis dans des jeunes entreprises. Pour accroître nos capacités nationales de financement de l'économie, et rendre les entreprises françaises moins fragiles face à leurs concurrents internationaux, nous voulons renforcer le développement de l'actionariat salarié et créer des fonds d'épargne retraite en complément du régime par répartition dans lesquels tous les Français qui le souhaitent (et non pas seulement les fonctionnaires, comme actuellement) pourraient investir.

Pour faire de la France un territoire attractif pour les entreprises françaises et étrangères, nous souhaitons : l'affirmation de la valeur du contrat, notamment dans le domaine du droit social et du droit du travail ; l'assouplissement des limites fixées aux heures supplémentaires, sous réserve d'un accord négocié avec les salariés ; la généralisation des allègements de cotisations sociales sur les bas salaires ; une politique active de traitement des pénuries de qualifications conduite par les partenaires sociaux et les régions, avec l'aide et sous l'impulsion de l'Etat ; la suppression de la taxe professionnelle ; le développement rapide des infrastructures de télécommunications à haut débit sur tout le territoire (...).

2.5 - Pour un nouveau contrat fiscal

Etablir un contrat clair, transparent et public sur plusieurs années entre le gouvernement et les Français contenant des objectifs précis de baisse de la fiscalité et d'économies du train de vie de l'Etat (...).

Mettre en place un véritable outil de simplification de notre législation fiscale en privilégiant le service rendu aux contribuables (telles que la création de la retenue à la source pour l'impôt sur le revenu, l'extension des horaires d'ouverture des services des impôts, la réforme du ministère des finances).

Diminuer les impositions de toute nature sur les revenus d'activité afin d'encourager l'activité, la création et le dynamisme :
- baisse de l'impôt sur le revenu sur cinq ans ;
- création d'un « impôt négatif » ou crédit d'impôt familialisé pour les personnes qui reprennent un emploi ;
- mesures en faveur des créateurs ;
- réduction des cotisations sociales (baisse des charges).

Revoir l'architecture des prélèvements indirects (notamment la TVA), afin de faire les adaptations nécessaires : des baisses ciblées de TVA ont montré leur efficacité économique (...). Articuler la fiscalité locale et la fiscalité de l'Etat dans un cadre rénové en fonction des étapes nouvelles de décentralisation.

S'engager à ne plus créer d'impôts ou de taxes nouvelles sous la législature.

2.6 - Des banlieues humaines, des quartiers réconciliés avec la République

Réaffirmer l'autorité de l'Etat et assurer la présence des services publics dans tous les quartiers. Parallèlement, réaffirmer le principe d'égalité des droits et se doter des structures nécessaires pour en assurer le respect. Comme au Royaume-Uni ou en Belgique, il faut créer une autorité administrative indépendante chargée de lutter contre les discriminations. Sa mission sera d'aider les personnes qui s'en estiment victimes à faire valoir leurs droits dans le cadre de procédures de conciliation ou, en cas d'échec, devant les juridictions compétentes.

Créer les conditions d'un retour de l'activité économique dans les quartiers : pour cela, il faut restaurer la sécurité, lutter contre les drogues, les trafics et les réseaux de travail clandestins, consolider dans la durée les zones franches urbaines qui ont fait leur preuve. Il faut aussi veiller à ce qu'une part substantielle des emplois publics dans les quartiers soit attribuée à des jeunes qui en sont issus.

Revoir en profondeur la politique du logement social. Nous nous engageons à détruire et reconstruire 50 000 logements sociaux par an pendant dix ans. Nous souhaitons instaurer une politique de « parcours résidentiel », qui permet aux personnes qui entrent dans le système HLM de pouvoir en sortir et d'accéder dans des conditions favorables à la propriété, en fonction de l'évolution de leurs moyens au fil des années (...).

Afin d'assurer l'acquisition des connaissances fondamentales et d'ouvrir l'accès à d'autres disciplines favorisant l'épanouissement des enfants, autoriser les établissements scolaires situés dans les quartiers difficiles à mener des pédagogies expérimentales, adaptées aux besoins des élèves qu'elles accueillent, sous le contrôle du ministère de l'éducation nationale.

Ecarter les mineurs délinquants des établissements scolaires qu'ils perturbent et les placer dans des établissements spécialisés - classes relais ou internats -, dotés d'un vrai projet éducatif et de resocialisation (...).

2.7 - Pour une politique efficace et juste en matière d'immigration et d'intégration

Mettre en place une politique européenne de lutte contre l'immigration clandestine : création d'un fichier européen de l'immigration afin de faciliter, à partir de tout pays de l'Union, la reconduite aux frontières de l'Europe des étrangers en situation irrégulière et ayant épuisé leur voie de recours dans un des pays de l'Union ; développer des coopérations renforcées entre les polices pour lutter contre les réseaux internationaux de main-d'œuvre ; réserver le versement des aides européennes au développement aux pays qui luttent contre l'immigration irrégulière ; développer les actions de coopération visant à développer l'emploi dans les pays d'émigration.

Regrouper l'OMI, le FAS et l'Ofpra au sein d'une Agence

nationale de l'immigration. Celle-ci serait compétente pour gérer les demandes d'asile, accueillir les nouveaux immigrés au titre du regroupement familial, faciliter leur assimilation de la langue et de la culture françaises, ainsi que leur insertion sociale. Elle instruirait avec les services du ministère du travail les demandes des entreprises souhaitant faire appel, à titre exceptionnel, à de la main-d'œuvre à l'étranger. Elle serait responsable de la tenue de la composante nationale du fichier européen de l'immigration (...).

Rétablir, conformément aux conclusions de la commission Marceau Long, le principe de la demande préalable à l'acquisition de la nationalité française pour les jeunes étrangers nés en France, qui a été supprimé par le gouvernement Jospin.

Relancer résolument une politique d'intégration équilibrée, déterminée et généreuse : cela signifie notamment confier à l'école une mission claire d'apprentissage de nos valeurs républicaines, notamment la laïcité et le principe d'égalité entre les sexes. Parallèlement, les discriminations doivent être combattues activement grâce à la mise en place, comme au Royaume-Uni ou en Belgique, d'une autorité administrative indépendante qui aidera les personnes qui s'en estiment victimes à faire valoir leurs droits dans le cadre de procédures de conciliation ou, en cas d'échec, devant les juridictions compétentes.

2.8 - Pour une ruralité vivante

Fortifier le tissu économique des PME au sein du monde rural. Améliorer l'accès aux nouvelles technologies de communication. Permettre l'accès à la culture pour tous en collaboration, notamment, avec l'éducation nationale.

Une agriculture réconciliée avec les consommateurs et qui continue de valoriser les deux tiers de notre territoire (...). Une approche sociale « rurale » : revalorisation des retraites agricoles (20 % des ruraux), un guichet

social unique pour tous les ruraux. Une gestion décentralisée des problèmes environnementaux. Développer les internats éducatifs en milieu rural. Ces propositions devraient être concrétisées en priorité dans les contrats de plan Etat-région.

3 - MIEUX VIVRE ENSEMBLE

3.1 - Défendre notre environnement et notre santé

Approfondir la démocratie par le débat public. L'heure n'est plus à l'opacité sur les infrastructures, les OGM, l'énergie. Il faut de la transparence et la participation directe des citoyens. Former les Français dès le primaire aux questions d'environnement (...).

Développer des politiques de développement durable de long terme sur tout ce qui structure notre économie et l'aménagement du territoire : énergie, transport, urbanisme de qualité. Donner la priorité à la lutte contre l'effet de serre, par un débat national et la mise au point collective d'un plan d'action renforcé, dont chacun se sente responsable. L'environnement doit être intégré dans toutes les décisions de l'Etat (...).

Trop souvent, des textes nouveaux sont proposés, alors que les dispositions existantes ne sont pas appliquées. Drame de l'Erika, scandale des sites contaminés, protection des ressources en eau : faute de volonté, les lois ne sont pas respectées (...). Par exemple, pour éviter de nouvelles catastrophes du type de l'Erika, il faudrait créer un corps de gardes-côtes européens (...).

Définir les conditions réglementaires, fiscales et incitatives pour le développement, respectueux de l'environnement, des activités humaines comme l'agriculture, l'industrie, le tourisme. Le faire au niveau européen pour éviter les distorsions de concurrence. Développer des politiques de prévention plutôt que de dépollution en matière de déchet, de pollution des nappes, de bruit. Repenser les politiques sectorielles, favoriser l'écologie urbaine, l'écologie industrielle, l'écologie agricole, démarches nouvelles qui maximisent les profits et minimisent les coûts environnementaux. La fiscalité environnementale doit avoir comme contrepartie la réduction d'autres impôts (...).

Faire bénéficier au patrimoine naturel des avantages similaires à ceux du patrimoine culturel (incitations fiscales, subventions à la valorisation). Développer une politique de l'eau raisonnée et équilibrée en préservant le système des bassins et de leurs agences.

Développer la recherche et les investissements en matière d'énergies renouvelables, de technologies propres, de transport propre et d'intermodalité (...).

3.2 - Construire une Europe puissante et humaine

Organiser un véritable débat démocratique, qui permette à toutes les composantes de la société, à tous les citoyens, de dire quelle Europe ils veulent, et de rendre aux Européens la plénitude de leur souveraineté sur l'Union.

Faire une Constitution pour dessiner les contours d'une Fédération d'Etats-nations, et clarifier les finalités de la construction européenne, énoncer les valeurs qui fondent l'Union et démocratiser le fonctionnement de ses institutions, en assurant leur transparence et en veillant à un meilleur partage des compétences entre les Etats et l'Union. Proposer ce projet à l'ensemble des Etats membres de l'Union, sans exclusion, dans un premier temps, si tous ne sont pas prêts, qu'un groupe pionnier montre le chemin.

3.3 - Humaniser la mondialisation

Civiliser la mondialisation, c'est donner à la société internationale des lois, car la liberté sans la loi, c'est la loi de la jungle et la loi du plus fort. Il revient aux Etats de fixer les règles du commerce, des échanges humains, scientifiques et techniques, de la diffusion des nouvelles technologies à l'échelle planétaire. Ils y parviendront à condition de consulter la société civile et de s'organiser dans le cadre légal multilatéral des Nations unies, creuset de la légitimité internationale.

Maîtriser la mondialisation, c'est lutter contre les fléaux qui l'accompagnent. Dégradation de l'environnement, critique pour la survie de l'espèce humaine : nous devons renforcer le système mondial de gouvernance écologique. Croissance du crime organisé, du trafic de drogue, grâce à la disparition des frontières : il faut améliorer les dispositifs mondiaux de sécurité publique. Tempêtes financières, facilitées par la libéralisation aveugle des marchés de capitaux, la faiblesse des systèmes de change et le manque de rigueur des acteurs privés : il faut reprendre et consolider le système financier mondial. Fléau des maladies infectieuses, dont la propagation ignore les frontières : il faut renforcer les dispositifs internationaux d'alerte et de traitement rapide et les systèmes de santé des pays du Sud, principale source de nouveaux virus.

Humaniser la mondialisation, affirmer une solidarité et une éthique universelles. La mondialisation sera un succès si nous savons maintenir nos systèmes de protection sociale et renforcer ceux du Sud. Un effort d'aide au développement s'impose aussi pour éradiquer la pauvreté. Des règles universelles d'éthique doivent être établies, à l'heure où le développement non maîtrisé des biotechnologies pourrait menacer l'homme d'instrumentalisation. La diversité culturelle doit être défendue, notamment en renforçant la francophonie, face au risque d'uniformisation.

« Nous voulons créer des fonds d'épargne-retraite en complément du régime par répartition dans lesquels tous les Français qui le souhaitent (et non pas seulement les fonctionnaires, comme actuellement) pourraient investir »

La réforme de l'Etat : le diagnostic et l'action

par **Bénédicte Bertin-Mourot**

Le livre récent *Notre Etat* (Robert Laffont) est sous-titré : *Le livre vérité de la fonction publique*. Il a été rédigé par plus de vingt personnes à l'initiative de Roger Fauroux (inspecteur des finances et ancien ministre) et Bernard Spitz (conseiller d'Etat, ancien conseiller de Michel Rocard, lui-même inspecteur des finances et ancien premier ministre). Il signale en préambule d'une part que le livre n'engage que ses auteurs et d'autre part que : « *Toute l'équipe partage la même vision et la même volonté de réformer notre Etat.* » Dont acte. Les citoyens-usagers que nous sommes ne peuvent que se réjouir qu'un livre grand public vienne éclairer notre lanterne sur les réformes et la modernisation sempiternellement annoncés de l'Etat.

Les nombreuses critiques adressées dans ce livre au fonctionnement de l'Etat et à la gestion de ses fonctionnaires apparaissent dans leur majorité tout à fait pertinentes et les divers diagnostics sur une réelle nécessité de réformer l'Etat et ses administrations sont parfaitement

C'est aussi le rôle des hauts fonctionnaires d'accompagner et d'encourager, en concertation avec leur base, les réformes indispensables

clairs et convaincants, à l'image de l'accumulation de rapports, rédigés par de hauts fonctionnaires qui se sont succédé, à un rythme impressionnant, depuis plus d'une dizaine d'années sur ce thème de la réforme.

Qui donc sont les 27 auteurs appelés par les coordinateurs du livre à contribuer à la rédaction d'un ouvrage aussi incisif, pertinent et décapant ? Sont-ils de jeunes fonctionnaires en début de carrière qui sont en train de découvrir l'univers de l'administration française et se scandalisent de son fonctionnement hiérarchique et de son incapacité à évaluer les performances tant des politiques publiques que des hommes ? Sont-ils des citoyens éclairés qui, ayant eu affaire à l'administration ont eu l'occasion d'être confrontés aux archaïsmes persistants du fonctionnement administratif auxquels ils ne peuvent pas grand-chose ?

Il n'en est rien. En effet, à de rares exceptions près, ce livre est à nouveau le produit de réflexions de hauts fonctionnaires français, généralement membres de grands corps de l'Etat, qui ont, dans une proportion proche de 70 %, été, et souvent à diverses reprises, conseillers auprès d'un ou plusieurs ministre(s) de droite comme de gauche (dont la majorité étaient eux-mêmes des hauts fonctionnaires), voire, pour deux d'entre eux anciens ministres de la République.

Que n'ont-ils tenté, lorsqu'ils étaient à des postes influents si proches du politique, d'impulser et faciliter la mise en œuvre d'un certain nombre de réformes déjà proposées dans les nombreux rapports officiels et officieux (telles que : la réforme de l'ENA, la gestion intelligente du personnel de l'Etat, la politique systématique de décentralisation des pouvoirs, etc.) dont ils diagnostiquent aujourd'hui si bien l'impérieuse nécessité ?

La réalité des difficultés de l'Etat, en France, à se réformer ne résiderait-elle pas, comme semble le suggérer un excellent chapitre de ce livre, intitulé « L'Etat est-il malade de ses hauts fonctionnaires ? », dans la réalité de la capacité (en tenant compte des erreurs passées) et volonté des grands commis de l'Etat et des hommes politiques (souvent hauts fonctionnaires) à s'engager dans ladite réforme, plutôt que dans l'énième diagnostic pertinent sur les moyens de l'accomplir.

L'échec réformé de l'administration fiscale : l'auteur apparaît tout à fait convaincant lorsqu'il s'agit de nous démontrer la nécessité de la réforme (diagnostic). Mais il l'est nettement moins quand il semble faire endosser la quasi-totalité de l'échec de cette réforme aux seuls archaïsmes des responsables syndicaux et fonctionnaires de base. N'y aurait-il pas eu aussi quelques ratés dans la gestion politico-administrative de cette réforme et en particulier dans la manière de faire adhérer les différents partenaires au bon fonctionnement de celle-ci ? Pourquoi l'auteur n'y fait-il aucune allusion ? Son propos aurait sans doute été tout aussi instructif et aurait permis, de surcroît, de répertorier au moins quelques erreurs à ne pas renouveler.

Le livre brillant, écrit par des auteurs éminents, pose la question des responsabilités dans les échecs des réformes et/ou dans leur absence de mise en œuvre. N'est-il pas ainsi le reflet de ce que les auteurs dénoncent ? L'un d'entre eux écrit : « *La haute fonction publique, dont le recrutement et la régulation s'effectuent en vase clos, demeure très réticente à des réformes qui importeraient nécessairement des hommes, des méthodes d'action qui lui sont étrangers, la conduiraient à rendre des comptes, voire la placeraient en situation de concurrence pour la gestion de certaines activités ou de certains risques collectifs.* »

Le chapitre rédigé par le ministre italien en charge de la réforme de la fonction publique dans son pays montre que c'est aussi le rôle des hauts fonctionnaires d'accompagner et d'encourager, en concertation avec leur base, les réformes indispensables. Si nous ne voulons pas que notre fonction publique devienne... celle de l'Italie il y a quelques années, il est temps que les hauts fonctionnaires français acceptent de se remettre en cause et se décident, au-delà de leur excellente capacité à diagnostiquer, à passer enfin à l'acte.

Bénédicte Bertin-Mourot
est sociologue (Observatoire des dirigeants, CNRS).

Marks & Spencer : la politique de la porte au nez

par **Patrick Brody** et **Brigitte Moutoussamy**

SUR dix-huit sites français, jeudi dernier, 1 700 salariés de Marks & Spencer apprennent en arrivant à leur travail que leur magasin, dont le rideau de fer est baissé, va fermer définitivement.

La brutalité de l'annonce égale la brutalité de la réalité financière qui gouverne l'économie : 1 700 salariés effondrés, tandis que le cours de Bourse de l'action grimpe aussitôt à Londres de 8 %.

Tandis que la CFDT se contente de trouver « cavalière » la manière dont l'information a été communiquée au personnel, les salariés renvoyés chez eux ne peuvent, ce jeudi noir, ni parler entre eux, ni aux clients, ni réfléchir à une action, à une issue. Tous les jours, pourtant, ils remplissent les rayons, les rangent, répondent aux clients, donnent quotidiennement forces, temps, vie à cette enseigne. Mais aujourd'hui, l'entreprise n'a plus besoin d'eux. Hop ! Du balai : elle leur claqué la porte au nez, au propre comme au figuré.

Seulement voilà, le malheur de ceux qui gagnent péniblement un peu plus que le SMIC fait le bon-

heur des actionnaires, qui vont recevoir, grâce à cette restructuration, plus de 3 milliards d'euros. Quant à Luc Vandeveldé, le PDG nommé il y a un an pour redresser l'entreprise, son salaire et ses primes pour bons services rendus permettent aussi d'illustrer l'intolérable scandale d'une société qui permet que se développe chaque jour l'enrichis-

La méthode est révoltante, le fond ne l'est pas moins

sement d'une minorité par l'exploitation des salariés dont la responsabilité leur est confiée. « *Soyez dignes dans l'épreuve* », a demandé le conseil d'administration. Mais où se place l'indignité dans cette affaire !

La méthode est révoltante, le fond ne l'est pas moins (n'en déplaise à la CFDT). Il s'agit bien pour le PDG de satisfaire ses actionnaires en améliorant la

valorisation boursière sur le dos des salariés jetés à la rue. Gestion incompétente d'une entreprise inapte à réagir avec rapidité à la nouvelle concurrence (GAP, H & M), malgré les rapports d'expertise qui auraient dû l'alerter. Mais par contre si prompt à refuser toute augmentation de salaires, incapable de dialoguer avec les organisations syndicales !

Au lieu de réfléchir, d'écouter les salariés et leurs organisations, de se repositionner sur le marché, pour Marks & Spencer, mieux vaut trancher dans le vif, et le vif, ce sont 1 700 salariés dont un nombre très élevé de femmes.

Jeudi 29 mars, Marks & Spencer a montré le vrai visage du capitalisme, celui pour lequel le baron Seillière milite, un capitalisme qui ne s'embarrasse pas de circonvolutions, celui qui jadis jetait les enfants à la mine, celui qui achète au tiers-monde pour 4 francs des chaussures vendues à 400 francs, celui qui claqué la porte au nez de ses salariés pour leur annoncer leur renvoi.

Lionel Jospin s'insurge sur la forme (et le fond ?) de l'annonce faite aux salariés de Marks

& Spencer, annonçant des sanctions. Mais lesquelles ? François Patriat, secrétaire d'Etat à la consommation et au commerce, déclarait vendredi 30 mars : « *En ce qui me concerne, je serai particulièrement attentif à ce que le commerce de centre-ville soit maintenu et préservé, même si cette enseigne est amenée à disparaître.* » Nous disons : d'accord, mais en y intégrant la totalité des salariés de Marks & Spencer.

Nous qui voyons d'abord dans Mai 68, avant toute autre considération, la mobilisation de dix millions de salariés pour une société plus juste, où l'économie serait mise au service du plus grand nombre, nous saurons clamer haut et fort, et partout où il le faudra, dans les semaines qui viennent : « *Nous sommes toutes et tous les salariés de Marks & Spencer.* »

Patrick Brody est secrétaire général du Syndicat du commerce, Paris et province (Sycopa).

Brigitte Moutoussamy est déléguée syndicale Sycopa chez Marks & Spencer.

La France ne sait pas où elle va

Suite de la première page

Qu'il me soit permis de me référer à mon expérience, comparable à beaucoup d'autres. Je pense à l'action engagée pour une paix durable en Nouvelle-Calédonie, pour la modernisation du service public à la RATP ou pour le sauvetage et le nouvel envol de la compagnie Air France. Il n'y a de déclin ou de fatalité que s'ils sont par avance acceptés. Le déclin naît, en général, de l'autosatisfaction, de l'arrogance, du refus de se comparer aux autres et de la complaisance à l'égard d'une supposée « exception » nationale. La fatalité, elle, est l'enfant d'une intelligence prête à payer l'habileté à court terme par l'impuissance à long terme.

Il existe un fossé considérable entre le potentiel de dynamique culturelle, sociale ou économique de l'Hexagone et la réalité moyenne de ses performances collectives

Chaque fois, je me suis efforcé d'introduire concrètement des changements, dans des situations qu'on disait impossibles, en obtenant progressivement l'adhésion du plus grand nombre. Sans cession, sans impulsivité à court terme, en écoutant et expliquant, et plus encore en respectant. Je me suis totalement engagé dans ces actions, sans porte de sortie. Chacun le savait. C'était une condition du succès. Dans les trois cas, le travail a porté ses fruits au-delà de ce qui était imaginé. La dynamique ainsi créée s'est poursuivie et se poursuit encore. Mon expérience n'est pas unique. Nombreux sont ceux qui, dans des associations, des collectivités, des entreprises ont connu semblable aventure.

Je sais donc par expérience qu'en fixant clairement une ligne d'horizon et en s'engageant totalement pour marcher vers elle, en concentrant l'énergie sur quelques actions fortes, l'objectif peut devenir réalité.

Voilà ce que nous devons exiger de ceux qui nous dirigent car, à une échelle beaucoup plus vaste, la problématique de la France est celle-là.

Il existe un fossé considérable entre le potentiel de dynamique culturelle, sociale ou économique de l'Hexagone et la réalité moyenne de ses performances collectives. Notre pays est moderne. Mais il ne le sait pas.

dont nous voyons la marque vive dans notre pays.

Les Français sont plus autonomes, plus directement en prise sur leurs aspirations. La transformation subjective des Français et les progrès objectifs des technologies de communication se nourrissent mutuellement. Ensemble, ils minent l'ancien tissu social. Ces transformations n'ont été ni voulues ni pilotées par qui que ce soit. Elles s'enchaînent les unes aux autres, entraînant une mutation de notre civilisation.

Ce ne sont pas seulement les comportements qui changent. Ce sont aussi l'imaginaire, la perception, les sensations d'une nouvelle jeunesse radicalement dissemblable de celles qui l'ont précédée.

La France est moderne dans sa texture et sa culture. Elle est faite pour entrer facilement dans l'économie du savoir qui se substitue si rapidement à l'économie de production. Et pourtant elle n'est une référence ni pour elle-même, ni pour autrui.

Propos mélancoliques ? Au contraire : analyse d'un Français qui porte un regard infiniment bienveillant sur son pays dont il sait qu'il pourrait aller plus vite, plus haut, plus fort. Il faut et il suffit pour cela que la France ait un projet et la détermination de le mettre en œuvre. Pourquoi n'en a-t-elle pas ? Parce que ceux qui devraient travailler à sa définition n'en ont plus l'audace.

Clairement, la France souffre principalement de deux handicaps structurels : son administration et sa classe politique. Disposant de l'une des administrations les plus fortes du monde par son importance numérique et le champ de ses compétences, elle est, en réalité,

handicapée par un Etat faible et inapte à se réformer.

Notre administration a été autrefois la première force de modernisation du pays. Sclérosée et immobilisée, elle est aujourd'hui contestée par une partie importante de l'opinion qui ne voit plus en elle que lourdeur, manque de productivité, rigidité, et qui souffre des conflits à répétition paralysant à échéance régulière des secteurs clés (transports, éducation nationale, etc.). Notre sacro-saint principe d'égalité est désormais l'alibi des corporatismes et de l'immobilisme. Les acteurs du progrès social représentaient hier le parti du mouvement. Les avocats du social réduit aux acquis forment aujourd'hui l'avant-garde du conservatisme.

L'Etat-stratège, garant du temps long, de la cohésion sociale, de l'identité nationale ou des politiques globales, est noyé dans la gestion inefficace des services publics. Incapable de se réformer lui-même, il est bien en peine d'indiquer au pays la voie de la modernisation et de l'accompagner sur ce chemin. Le déblocage du pays passe nécessairement par une réforme en profondeur de l'Etat permettant à ses fonctions d'orientations et d'arbitrage de s'arracher à la gangue d'une gestion bureaucratique.

Le second grand handicap concerne notre classe politique. Pour la plupart, nos représentants ne sont pas moins intelligents, créatifs, honnêtes, dévoués au bien public que leurs prédécesseurs ou leurs pairs à l'étranger. Mais ils sont enracinés dans un système de pensée et d'action politique né en d'autres circonstances.

Certains restent fidèles à des doctrines idéologiques qui, même affaiblies, n'en constituent pas moins encore des œillères. La plupart concentrent leur attention sur des problèmes peut-être aigus il y a quelques décennies ou particulièrement sensibles pour eux, mais qui n'ont plus aucune importance pour nous. Que dire, *a fortiori*, des jeux tactiques dans lesquels beaucoup se complaisent et qui sont parfaitement coupés des défis collectifs ou des préoccupations individuelles des Français ?

Cependant que les différences politiques s'effacent entre les citoyens qui aspirent à la coopération et à l'harmonie, la classe politique continue à s'affronter selon une ligne de clivage droite-gauche qui n'a véritablement de sens que pour elle-même. Le déblocage politique du pays passe par une alliance des femmes et des hommes modernes autour d'anticipations collectives. A l'ère naissante de l'organisation en réseau, les exigences citoyennes ne s'exprimeront plus exclusivement par le truchement, aujourd'hui réducteur, des partis politiques. Alors, que faire ?

Les révolutions, naissent d'abord de la société. C'est encore plus vrai aujourd'hui qu'hier. C'est donc à la société de favoriser le sursaut de la classe dirigeante et, conséquemment, la réforme urgente et profonde de l'administration. Les équipes qui viendront au pouvoir en 2002 connaîtront une période exceptionnelle : il y aura peu d'élections majeures pendant cinq ans,

ce qui devrait leur permettre de travailler en profondeur aux réformes de structure.

Les individus se donnent généralement des objectifs à deux ou trois ans, les entreprises à cinq ans. Une nation devrait se donner une ambition à dix ans. Qui, et que devons-nous être en 2010 ? Comment devenir, par notre rayonnement collectif, la composante majeure de l'identité et de la dynamique européennes dans la prochaine décennie ?

Notre pays, le plus latin des pays du Nord et le plus nordique des pays méditerranéens, terre multi-séculaire d'immigration, a historiquement réussi, non sans difficultés, à intégrer en lui-même toutes ces cultures diverses. Peuple fondamentalement ouvert, mais attentif à son homogénéité, les Français peuvent aider l'Europe à trouver son unité et, par-là même, son identité. Encore faut-il pour cela - vertu de l'exemple -, que nous démontrions notre vitalité économique, notre inventivité sociale, notre fécondité culturelle.

A cet effet, il faut éclairer le chemin des dirigeants par des propositions et des actes impliquant tous les Français conscients des potentiels considérables de la France et soucieux de voir leurs enfants se saisir pleinement de ces capacités. Pour ma part, avec quelques amis, je m'inscris dans ce processus et j'ai créé un club, l'Ami public, dont le site Internet est largement ouvert aux citoyens de tous horizons pour discuter, élaborer et pro-

Clairement, notre pays souffre principalement de deux handicaps structurels : son administration et sa classe politique

poser des perspectives et alimenter ainsi le débat public. Ce club, également ouvert aux citoyens des autres pays européens, cherchera à comparer les politiques conduites et les résultats obtenus au travers des meilleures pratiques et des démarches les plus ingénieuses dans l'Union européenne.

Plutôt que d'assister sans réagir au désintérêt croissant pour l'activité d'une classe politique que laquelle nous sommes chaque jour plus nombreux à ne pas nous reconnaître, j'invite chacun à élever le regard et à construire l'émergence d'une ambition. Il y faudra de la rigueur, de la patience et du courage, ainsi qu'un horizon de temps indépendant de toute échéance électorale, mais je n'ai aucun doute sur le succès collectif de la démarche que je propose.

En élaborant ainsi de nouvelles boussoles, nous pourrions mieux progresser dans les chemins du futur pour notre pays.

Christian Blanc

MEDECINE ESTHETIQUE

Le choix de la sécurité.



Sans chirurgie ni anesthésie générale :

- un front lisse et rajeuni (rides, ridules, cicatrices)
- un regard neuf et naturel,
- un ovale du visage raffermi,
- un visage (ovale+cou) affiné, sans ride,

- une peau nette sans tache ni couperose,
- une séance d'épilation laser visage ou corps.
- une silhouette redessinée

Conseil gratuit et documentation au

01 53 77 26 00

Clinique d'esthétique

du Rond-Point des Champs-Élysées

AUTORISÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ

61, avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS - www.crpce.com



De l'animal compagnon nourricier à l'animal repoussoir

« UN MAL qui répand la terreur/ Mal que le ciel en sa fureur/ Invente pour punir les crimes de la terre/ ... La peste.../ Faisait aux animaux la guerre. » Il y a bien longtemps déjà, le pertinent et prophétique La Fontaine, dans ses *Animaux malades de la peste*, s'interrogeait sur le sacrifice des uns pour sauver les autres et mettait en garde : « Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés. »

Il y avait les animaux doux et ingénus ici, les puissants là. A la même époque – que l'on se souvienne, entre autres, de la toile *Ulysse remet Chrysis à son père*, peinte par Claude Gellée, dit Le Lorrain, en 1644, et mise en couverture d'un ouvrage du Centre d'information des viandes – puis durant de longs siècles, des artistes, poètes, sculpteurs et romanciers ont joué sur le registre de la mythologie ou des grandes épopées pour mettre en scène et montrer boeufs et agneaux, mais aussi bœufs, vaches et taureaux, sous leurs meilleurs jours.

Plus près de nous, *La Vache et le Prisonnier*, à l'écran, sentait bon l'amitié de l'homme et de la bête dans l'adversité. Et dans sa saga, commencée avec *Des grèves aux loups*, notre contemporain Claude Michelet (et d'autres écrivains naturalistes de l'école de Brive) décrit avec finesse combien l'étable, la prairie, les animaux domestiques ont été et sont encore, dans les campagnes, inséparables du bonheur ou du malheur des travailleurs de la terre, mais qu'ils en sont d'abord et avant tout les réconfortants et sympathiques amis fidèles.

Le mouton ne provoque jamais la peur mais invite à la caresse. Il joue, dans une innocence partagée, avec le nouveau-né, ce nouveau-né dont le premier aliment sera le lait de vache immaculé. L'agneau pascal est toujours signe de fêtes, religieuses ou pas, et de joie. L'évangéliste Luc, à travers la parabole du Fils retrouvé, parle à trois reprises du veau gras que le Père immole parce que son enfant, qui était perdu, est revenu et qu'il faut, pour ces retrouvailles, festoyer sans réserve.

Les animaux familiers avaient même dans l'Antiquité un pouvoir divinatoire puisque chez les Romains l'*haruspex* pouvait, par l'observation des entrailles des bovins, prédire le cours du destin. Le taureau – et pas seulement celui des corridos – force toujours l'admiration à travers les siècles et dans l'imagerie populaire, et l'on sait bien, même si l'on n'est pas éleveur, la valeur des bêtes de concours. Ovins et bovins sont les éternels compagnons paisibles des hommes (y compris ceux des villes qui se lamentent d'avoir perdu leurs racines), et les miroirs sublimés d'une nature pure et idéale : ce sont des acteurs et des « personnages », si l'on peut dire, centraux et réparables d'une France inusable.

La photo phare du dernier Salon international de l'agriculture qu'on doit à Yann Arthus-Bertrand met en scène un garçonnet tenant une vache par le licol en levant vers elle des yeux émerveillés. Et sortons de l'Europe : qui ignore qu'il existe encore dans certains pays des vaches sacrées ?

Or voilà que cette masse de souvenirs et de références à la bienfaitrice et bucolique espèce animale fait place aujourd'hui à des images de désastre. Le bœuf et l'agneau, qui, hier, portaient avec eux, pour le bien des hommes, la beauté, le calme et la garantie de la subsistance, deviennent des facteurs de mort et des symboles de malédiction. Ces mammifères qui pendant des siècles se sont identifiés à la nourriture, à la force motrice, à la préservation des paysages harmonieux, véhiculent maintenant des virus, sont nourris avec des poisons et voués aux enfers.

On les brûle dans la précipitation et la honte, si possible en silence, mais parfois en force, et le spectacle révolte les gens sensés. Jadis les pay-

sans édifiaient leurs maisons de sorte que les animaux dans leur étable, au rez-de-chaussée, puisent, par leur chaleur naturellement diffusée, chauffer les logis des humains. Mais il n'y a plus maintenant de sonnailleries ni de beuglements. Leur viande était succulente, la volaille pestiférée.

Qu'il est loin le temps où, dans de nombreuses familles, on ne pouvait manger de la viande tous les jours, et lorsqu'on en mangeait c'était le signe manifeste d'une amélioration de la condition des gens ! Comble d'absurdité et de honte pour tous ceux qui se prétendent gestionnaires : on tue par milliers des bêtes saines au nom du principe d'ultra-précaution, y compris (aux Pays-Bas) des animaux vaccinés, donc immunisés. Le gâchis scandaleux, fruit de l'impéritie des savants, des dirigeants politiques et des éleveurs de nos sociétés industrielles, n'a d'égal que l'impuissance coupable des pays riches à venir en aide aux peuples qui, à quelques heures d'avion ou quelques jours de cargo, regardent le ventre vide des vaches faméliques.

LE MAL INCARNÉ

Les agriculteurs, britanniques et français notamment, sont entraînés dans une spirale qu'ils ne contrôlent plus. Avaient-ils voulu, avaient-ils préparé ce monde qui tourne à l'envers et qui fait d'eux les victimes expiatoires d'une démentielle course à la productivité ? Probablement pas. Ils en ont vécu, pourtant, des crises de mévente ou d'engorgement, dans le chou-fleur, les pommes, le beurre, la viande, le cognac, mais ils s'en sont toujours sortis, avec le soutien

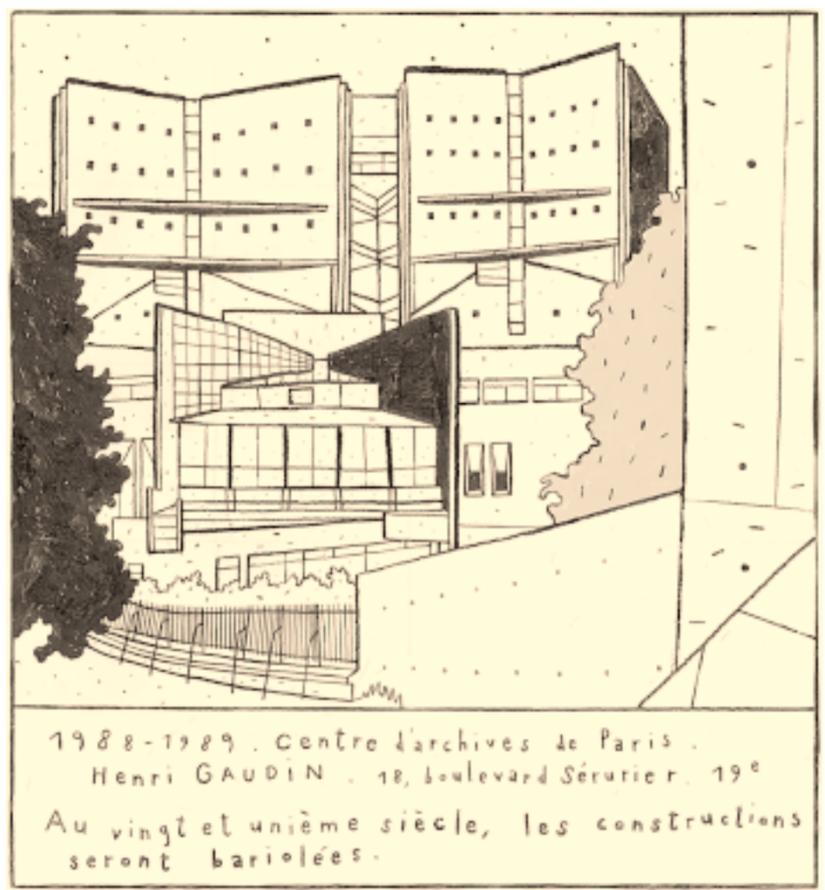
des Etats, de l'Europe et avec l'indulgence des contribuables. Mais le désastre actuel est plus grave : l'animal fait peur, on s'en détourne, il est le mal incarné. Toutes les valeurs de base de l'agriculture se renversent.

Tancé par les opinions publiques et tenu pour responsables, alors que les groupes industriels agroalimentaires tirent – pour l'instant – leur épingle du jeu, le monde agricole affronte une crise conjoncturelle, structurelle et culturelle qui s'apparente, en dégâts, à celle qui, depuis la fin des années 1970, a ravagé nos industries textile, charbonnière, sidérurgique ou de la construction navale. Le déclin de ces secteurs dans la vieille Europe aura fait disparaître plusieurs centaines de milliers d'agents économiques, pour cause de changement d'habitudes (l'électricité plutôt que la houille), de nouvelles technologies (les chantiers navals coréens font des pétroliers à la chaîne), de concurrence salariale étrangère (la Chine s'impose par ses bas coûts de main-d'œuvre), de recherche permanente de la meilleure productivité donc de plus rapides profits.

Dans l'agriculture et l'industrie de l'alimentation aussi, les mêmes causes économiques et géopolitiques produisent les mêmes effets destructeurs chez tous ceux qui n'ont pas su prendre les devants. Avec, en plus, la grande peur du retour des épidémies incontrôlées et des contaminations possibles, au cœur des affaires actuelles de santé publique ou animale, qui donne à la crise agricole une dimension sociale jamais vue.

François Grosrichard

Le piéton contemporain par Lionel Koechlin



L'ère des licenciements boursiers

HORMIS la manière, essentielle dans ces cas-là, les deux annonces de suppression d'emplois, dans la branche biscuits du groupe Danone et chez Marks & Spencer, présentent bien des similitudes. L'une et l'autre confirment que l'économie française s'aligne progressivement sur des modes de fonctionnement inspirés par le modèle anglo-saxon. Pour le meilleur comme pour le pire.

En ce sens, une page est peut-être en train de se tourner. Au même moment, les grèves de la SNCF et des transports urbains ont fourni l'illustration d'un décalage. Si les salariés de services publics ou parapublics s'inscrivent dans une certaine tradition revendicative de la conflictualité, ce sont les réactions d'incrédulité, puis de colère, entendues à Calais, à Ris-Orangis ou devant les portes du magasin du boulevard Haussmann qui ont frappé.

Sans doute indirectement aidée en cela par la révélation de son plan dans nos colonnes, la méthode de Danone apparaît certes comme moins expéditive que celle de la chaîne britannique. Pour atteindre son objectif de réduction d'effectifs, la multinationale française de l'agroalimentaire s'est donné le temps de la préparation. Son plan social est détaillé, des mesures d'accompagnement sont prévues et le programme retenu s'étale dans la durée.

Manifestement, Franck Riboud s'est soucié de ne pas trop écorner une image sociale qui, en France, faisait de son entreprise un exem-

ple. Formellement, il a aussi respecté les règles établies et utilisé toute la palette des dispositions prévues pour parvenir à une gestion souple de la crise. Sur ce plan, au moins, le modèle social à la française perdure.

A l'inverse, et alors qu'il est dirigé depuis peu par un ancien du groupe de grande distribution français Promodès, fusionné avec Carrefour, le groupe Marks & Spencer a eu recours, jusqu'à la caricature, aux techniques les plus déplorables, telles qu'elles sont historiquement pratiquées aux Etats-Unis et, depuis plus récemment, en Grande Bretagne. Il n'y a manqué ni la brutalité, ni le mépris des personnes.

TRANCHER DANS LE VIF

Sur le fond, cependant, les différences s'atténuent. Parce qu'il veut anticiper des difficultés prévisibles, le groupe Danone réduit ses effectifs alors qu'il se porte extrêmement bien. En fait, il entend améliorer sa rentabilité et, par suite, satisfaire ses actionnaires. Parce qu'il va mal, Marks & Spencer doit trancher dans le vif, spectaculairement. Il lui faut envoyer un signal de sa volonté de redressement et, en retour, la Bourse salue sa décision par une hausse du cours. Ce qui était également le but recherché.

L'actualité le prouve, les suppressions d'emplois, avec des motivations identiques, se répandent en France. Elles auraient même tendance à se banaliser et, les élections municipales passées, pourraient se

développer au cours des prochaines semaines. Pour les employeurs en mal d'opérations sensibles, il existe une fenêtre de tir avant les prochaines échéances.

Mais, au-delà de telles justifications circonstancielles, on peut aussi considérer que cette vague de licenciements programmés n'est jamais que l'envers de la croissance riche en emplois dont on se plaît à saluer l'émergence, à l'égal de ce qui se produit dans les pays anglo-saxons. La contrepartie d'une économie plus réactive qui sait réduire le chômage, et augmenter le volume de emplois créés, comme actuellement, tient, au final, dans sa capacité à supprimer des postes rapidement pour maintenir sa performance. Les bons résultats obtenus d'un côté, sont conditionnés, de l'autre, par une rigueur impitoyable dans la gestion des effectifs considérés comme excédentaires.

Dans ce système-là, qui devient la norme vers laquelle notre pays s'oriente après d'autres, on peut licencier d'autant plus, et facilement, que l'on peut embaucher à la même allure, voire plus. Mais, pour que l'équilibre soit parfait et la destruction vertueuse, ou créatrice, cela suppose toutefois que la croissance se maintienne.

Aux Etats-Unis, pendant les années Clinton, le mécanisme a fonctionné à merveille. Depuis les difficultés de la Netéconomie et le ralentissement de la croissance américaine, la balance oscille et les suppressions d'emplois se succèdent en

rafale. Pour l'heure, rien de tel en Europe ou en France, où l'Insee vient encore d'affirmer que la conjoncture restait bien orientée et que les perspectives d'emploi étaient bonnes.

Mais les salariés de Danone et de Marks & Spencer, si durement éprouvés par des licenciements boursiers plus qu'économiques, peuvent-ils admettre que leur sort dépende de l'accomplissement de ces logiques ? Plus que jamais, dans le modèle libéral anglo-saxon qui s'impose à tous, y compris en France, les raisons d'espérer ou de craindre se résument en quelques indices distillés chaque jour, dont le CAC 40 transformé en météo économique et sociale.

Alain Lebaube

PRÉCISION

FIGARO.COM

A la suite de notre article sur les conflits juridiques autour de la propriété d'adresses Internet (*Le Monde* du 23 mars), *Le Figaro* nous précise que, dans son jugement du 8 novembre 2000, le tribunal de grande instance de Paris a « interdit » à Bernard Metzger, résidant au Kenya, de continuer à utiliser le nom figaro.com pour le site de son entreprise de télécommunications, Figaro Communication Services. Lundi 2 avril, ce site renvoyait encore les internautes à la société de M. Metzger.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléfax : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Football sans principes

Au moins, les choses sont claires : le football professionnel ne s'embarrasse pas plus de principes aujourd'hui qu'hier. Au milieu des années 1990, ses dirigeants avaient entamé un grand ravalement de façade. Finie l'époque des Claude Bez et des Bernard Tapie, présidents à l'éthique plus qu'incertaine, terminé le temps des clubs à crédit, disait-on. Désormais, le football français serait professionnel, dans tous les sens du terme, et les hommes probes.

Aujourd'hui, l'homme qui dirige la Ligue nationale de football, Gérard Bourgoïn, fait l'objet d'une mise en examen pour abus de pouvoir et abus de biens sociaux, dans le cadre de ses anciennes activités de « roi du poulet », et mélange ses intérêts personnels et les affaires de ballon rond à la tête du football professionnel. Et voilà Bernard Tapie de retour...

Bien sûr, le droit est avec lui, et rien ne semble devoir empêcher l'ancien président de l'Olympique de Marseille de renouer avec ce club qu'il affirmait encore récemment vouloir racheter, au cas où la longue bataille judiciaire qu'il mène contre le Crédit lyonnais tournerait à son avantage. Certes, l'interdiction de gestion prononcée à son encontre dans l'affaire Testut court jusqu'au 30 juin prochain. Mais Bernard Tapie ne sera chargé – officiellement et dans un premier temps – au sein du club phocéen que du domaine sportif...

Parmi les motifs d'étonnement que suscite ce retour aux

affaires dans un club qu'il conduisit au sommet avant d'en précipiter la chute, sa prise de participation en tant qu'associé « minoritaire » pose question. Bernard Tapie fait l'objet d'une procédure de redressement personnel, ce qui ne l'empêche pas d'occuper toujours une partie de son hôtel particulier parisien. A quelle hauteur se situe sa participation au capital de l'OM ? Comment et par qui sera-t-elle financée ? Ces points n'ont pas été éclaircis.

Mais le monde du football ne demande pas à en savoir plus. Le retour de celui qui fut lourdement condamné pour avoir acheté la victoire de l'OM sur Valenciennes suffit à son bonheur. Rares sont ceux qui se déclarent choqués. Les réactions vont du ravissement avoué des clubs de supporters à la neutralité bienveillante du maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin. Quitte à redonner à Tapie des ambitions politiques, en commençant par la mairie de Marseille, que Gaston Defferre lui avait promise.

La Coupe du monde de football 1998, en sacrant des Bleus « blacks-blancs-beurs », avait fait souffler un vent de fraîcheur sur le football français. La victoire avait consacré l'entraîneur, Aimé Jacquet, homme modeste, travailleur, et peu médiatique par goût et par nature, aux antipodes de la personnalité de Tapie. Son successeur, Roger Lemerre, suit avec succès cette voie. Il est à craindre désormais que l'ère des « flambeurs » ne sonne à nouveau sur les stades de France. Ce ne serait pas un progrès.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferracci, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Royonnet
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ;
Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;
Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;
Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;
Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,
Fonds commun de placement des personnels du Monde,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Les restes de l'explorateur Fawcett retrouvés

ON A RETROUVÉ dans la forêt brésilienne les restes du colonel Fawcett, explorateur anglais disparu en 1925 avec son fils Jack Fawcett et son compagnon Raleigh Rimel. L'expédition des trois hommes, leur but, qui était de découvrir dans le Mato Grosso les restes d'une civilisation disparue, jusqu'à leurs noms de Britanniques, évoquent les figures des Lord Glenarvan, Gédéon Splett et Cyrus Smith du Jules Verne de notre enfance. Mais leur odyssée fait penser davantage à un roman de Joseph Conrad, voire de Blaise Cendrars, ou de Jean Galmot.

Le cadre d'abord : cette forêt géante, mystérieuse, pleine de moiteurs et de chausse-trapes, traversée de faux jours et de cris bizarres, habitée d'invisibles « Jivaros » – réducteurs de têtes – et qui se referma lentement sur les trois savants comme la dionée assimile

les insectes. Ensuite le dessein véritable que l'on prêtait à l'expédition : la recherche cupide de l'or et des diamants des tribus d'autrefois, même, disait-on, le trésor fabuleux de l'Atlantide.

Depuis cinq ans, de patientes tractions avaient été nouées avec les Indiens Galapagos soupçonnés d'avoir assassiné Fawcett et ses compagnons. Le squelette de Fawcett a été découvert, enterré, en pleine jungle. Les Indiens ont assisté à l'exhumation des ossements, qui sont en parfait état. Des deux compagnons de Fawcett l'un avait été précipité dans un lac, l'autre enterré en un point qui a été localisé. Les Galapagos réclament maintenant les trois kilos de verroterie et de fil pour la pêche que les Blancs leur ont promis. Et ça aussi, c'est du roman.

Olivier Merlin
(5 avril 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-89. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

DISPARITION

Jean Delhaye

Astronome, ancien directeur de l'Observatoire de Paris

L'ASTRONOME français Jean Delhaye, qui fut notamment directeur de l'Observatoire de Paris, est mort lundi 2 avril à Paris à l'âge de quatre-vingts ans.

Né le 25 février 1921 à Lourches (Nord), Jean Delhaye fit ses premiers pas de chercheur en 1943, comme assistant à l'Observatoire de Paris. Dès le départ, il se consacra à l'astrométrie, discipline austère qui a pour objectif de déterminer les coordonnées de position et de vitesse des astres. Il travaille aussi sur les propriétés cinématiques des étoiles voisines du Soleil et, les corrélant avec leurs propriétés physiques, il en déduit une hypothèse sur la région de formation de ces astres, une estimation de leur âge, ce qui enrichit l'étude de la structure et de l'évolution de notre galaxie.

En 1957, il quitte la capitale pour Besançon, où il enseigne à la faculté des sciences tout en dirigeant l'observatoire de cette ville. Sept ans plus tard, il revient à l'Observatoire de Paris comme astronome titulaire. Il dirige ensuite cet établissement de 1968 à 1971, date à laquelle il est nommé directeur de l'Institut national d'astronomie et de géophysique (INAG), l'ancêtre de l'Institut des sciences de l'Univers (INSU) du CNRS. Au cours de ces deux importants mandats, Jean Delhaye lança plusieurs projets de grands équipements en faveur de la recherche astronomique française et européenne puisque l'INAG créa la société du télescope franco-canadien de Hawaï en 1974, Eiscat (ensemble de radars destinés à l'étude de la haute atmosphère et de l'ionosphère dans la zone polaire et à l'étude de l'interaction entre le vent solaire et l'environnement terrestre) en 1975 et l'Institut de radioastronomie millimétrique en 1979.

« Il disposait de l'appui et de l'estime de tous les personnels des observatoires », se souvient Pierre Couturier, l'actuel président de l'Observa-

toire de Paris, et son passage dans les postes de responsabilités a laissé le souvenir d'une autorité naturelle et d'un respect scrupuleux des personnes. Dans toute sa carrière il a montré que ce qui lui importait n'était pas les fonctions officielles et les titres, mais les actions conduites dans l'intérêt collectif et l'écoute attentive des demandes des chercheurs, la prise en compte des problèmes humains que ses responsabilités amenaient à traiter, l'efficacité fonctionnelle des structures mises en place pour gérer les grands projets. »

Cette année-là, son mandat à la tête de l'INAG prenant fin, Jean Delhaye retrouve sa place de chercheur à l'Observatoire de Paris. En tant que spécialiste d'astrométrie, il participe à l'ambitieux projet Hipparcos, ce satellite européen qui, de 1990 à 1993, mesura la position et le mouvement propre de quelque 120 000 étoiles, avec une précision de dix à cent fois plus grande qu'auparavant. Même après sa retraite, prise en février 1987, Jean Delhaye, qui était aussi correspondant de l'Académie des sciences depuis 1964, continuait de venir fréquemment à l'Observatoire, maintenant ainsi le lien avec ses collègues.

Pierre Barthélémy

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du dimanche 1^{er} avril est publié :

● **Ingénieur** : un décret relatif au titre d'ingénieur diplômé de l'Etat.

Au *Journal officiel* daté lundi 2-mardi 3 avril sont publiés :

● **Outre-mer** : un décret portant application aux départements d'outre-mer de la loi du 1^{er} décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion ;

– deux décrets relatifs au montant de l'allocation de parent isolé dans les départements d'outre-mer.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Anne SAINT-RAMON,
Jean-Luc NARDONE
et Raphaël

ont la joie d'annoncer la naissance de

Baptiste,

le 2 avril 2001.

7, boulevard Valmy,
81000 Albi.

Charlotte SAUER-LIANDIER
et

Pierre-Yves BRAND

ont la joie de faire part de la naissance de

Matthias,

le samedi 31 mars 2001, à Rouen.

Ses grands-parents s'associent à leur joie.

Agnès et Jean-Max LIANDIER,
Marguerite et Olivier BRAND.

Décès

– Le groupe socialiste du Sénat. Et les membres de sa structure technique ont la tristesse de faire part du décès de leur collaboratrice et amie,

Sophie BARRÉ,

à l'âge de quarante-quatre ans.

– Marie-Paule Comert,
son épouse,

Jean-Pierre Comert,
son fils,

Nicole et leurs enfants,
Sophie Dubois,
sa fille,

Alain et leurs enfants,
Cécile Arhanegoïty,
sa belle-mère.

Mireille et Alain Goutel,
sa belle-sœur et son beau-frère,

Ses neveux et nièces,
Ses petits-neveux et petites-nièces,

ont la tristesse de faire part du décès de

Jean-Claude COMERT,

le dimanche 1^{er} avril 2001, à l'hôpital Cochin, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Ses obsèques auront lieu à Sommières (Gard), dans l'intimité familiale.

3, place des Pyramides,
75001 Paris.

CARNET DU MONDE

Fax : 01-42-17-21-36

e-mail: carnet@mondepub.fr

– Les familles Corbel, Mauffrey et Fouquerand ont le chagrin de faire part du décès de leur mari, père, grand-père et arrière-grand-père,

Roger CORBEL,

survenu le 1^{er} avril 2001, dans sa soixante-quatrième année.

15, rue Nicolas-Fortin,
75013 Paris.

– Mme Jean Delhaye,
son épouse,

Jean-Loïc, Geneviève, Anne,
François,

ses enfants,
Eric, Isabelle, Thomas, Géraldine,
Sandrine, Erwan, Benoît,

ses petits-enfants,
Lysa et Maël,

ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jean DELHAYE,

officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,

membre correspondant
de l'Académie des sciences.

Les obsèques religieuses auront lieu le vendredi 6 avril, à 15 heures, en la chapelle Saint-Jean de Baden (Morbihan).

24, rue Gutenberg,
92100 Boulogne-Billancourt.
(Lire ci-contre.)

Toni GOTTESFELD,

née BUK,

nous a quittés, le mardi 27 mars 2001.

De la part de
Michelle et Georges Levy
Nicole et Henri Hajdenberg,

ses enfants,
Emmanuelle, Marianne, Jérémy,
Michaël,

ses petits-enfants,
Ses neveux et nièces,
Ses amis,

qui l'ont beaucoup aimée.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Le docteur

Bruno Jacques MARTIN

s'est éteint dans la nuit du 1^{er} au 2 avril 2001.

La bénédiction aura lieu le jeudi 5 avril, à 10 h 30, en l'église de Cabriès.

Sa famille et ses amis.

Rue Saint-Roque,
13480 Cabriès.

– Françoise et Robert Lesage,
Antoine Lajeunesse,
Noël Lajeunesse,
ses enfants,
Caroline Lesage,
sa petite-fille,

Grégoire Desanti,
Cathé Tavera

et ses enfants,
Jean-Claude et Charlotte Lajeunesse
et leurs enfants et petits-enfants,
Ses neveux et nièces,
La famille Branca,

ont l'infinie tristesse de faire part du décès de

Mme Pierre LAJEUNESSE,

née Marie BRANCA,

survenu le 26 mars 2001, dans l'affection des siens.

La cérémonie religieuse a eu lieu le 29 mars, dans l'intimité familiale.

77, boulevard Suchet,
75016 Paris.

– Marie-Louise Lefebvre-Beetschen,
son épouse,

Dominique, Pierre, Jean-Pol et Claire,
ses enfants,

Leurs conjoints et ses petits-enfants,
ont le chagrin de faire part du décès de

André LEFEBVRE,

survenu dans sa quatre-vingt-deuxième année, le lundi 2 avril 2001.

Chemin du Presbytère,
74140 Douvaine.

– Les familles Scialom et Tibi
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Mme Victor SCIALOM,

née Marguerite ATTIA,

survenu le 29 mars 2001, à Metz.

Remerciements

– Jacqueline Guikovaty
remercie du fond du cœur tous les amis
qui lui ont exprimé leur sympathie à
l'occasion du décès de son mari,

Emile GUIKOVATY.

– Les familles Acevedo, Torres,
Buono, Bernard, Rodrigues, Gonzalez
remercient parents et amis pour le
soutien et l'affection qu'ils ont témoigné
lors du décès de

Maria

DE LOS REMEDIOS TORRES

BUENO,
épouse ACEVEDO,

survenu le jeudi 8 mars 2001, à
Marseille.

Anniversaires de décès

– Onze ans déjà.

Le jeudi 5 avril 1990, à l'âge de
soixante et un ans,

Thomas ARON,

professeur de lettres à l'université
de Besançon (Franche-Comté),
disparaissait brutalement.

Nous pensons à lui.

Danièle Aron,
sa femme,
Stéphane et Catherine Aron,
son fils et sa belle-fille,
Dominique Aron
et Bernard Roux,
sa fille et le compagnon de celle-ci,
Elsa et Maxime Roux,
ses petits-enfants,
Pierre Aron,
son frère.

« Le combat spirituel est aussi brutal
que la bataille d'hommes. »

Avis de messe

– Une messe sera célébrée le mardi
10 avril 2001, à 18 heures, en l'église
Saint-Sulpice, place Saint-Sulpice, Paris-
6^e, à l'intention de

Henriette JEANBRAU,

qui a quitté sa famille et ses amis, le
26 février 2001.

Conférences

2001, l'Odyssée du ciel et de l'espace
Hubert Curien, président de
l'Académie des sciences :

**La France, troisième puissance
spatiale.**

Jeudi 5 avril, 18 h 30, Conservatoire
national des arts et métiers, 292, rue
Saint-Martin, Paris-3^e, amphithéâtre
Paul-Painlevé.

L'aventure politique et industrielle
qui, depuis les années 60, a mené la
France puis l'Europe dans l'espace.

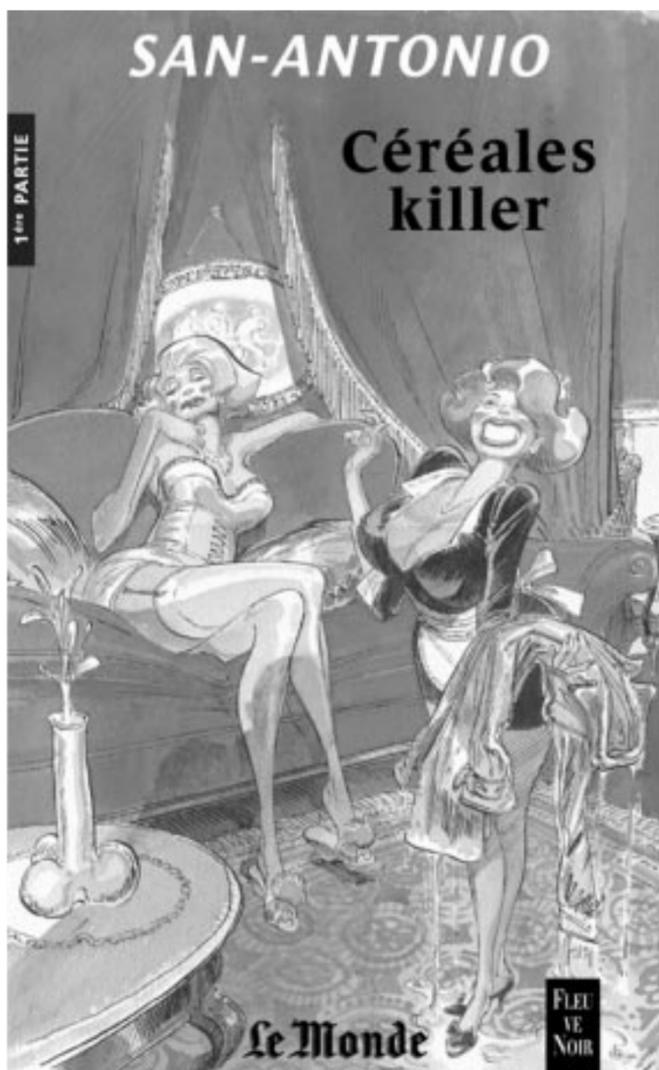
Programme de l'année :
Afa. Tél. : 01-45-89-81-44
et www.cieletespace.fr
Entrée libre.

Communications diverses

VERTÈS

Catalogue raisonné en préparation
en accord avec Mme Lila de Nobili
Galerie Lucie Weill & Seligmann
6, rue Bonaparte, Paris-6^e
Tél. : 33-1-43-54-71-95

Nos abonnés et nos actionnaires,
bénéficiant d'une réduction sur les
insertions du « Carnet du Monde »,
sont priés de bien vouloir nous com-
muniquez leur numéro de référence.



Le dernier roman inédit de Frédéric Dard

Publié en quatre épisodes chaque vendredi
avec *Le Monde* daté samedi

A PARTIR DU VENDREDI 6 AVRIL

Le Monde ARGENT

EPARGNE ◆ PLACEMENTS

<http://www.lemonde.fr>

EN VENTE CHAQUE SEMAINE AVEC LE MONDE DATÉ DIMANCHE-LUNDI

Tous les samedis, faites un bon placement



NOUVEAU

Le Monde vous offre chaque samedi un nouveau supplément : *Le Monde Argent* pour répondre à toutes vos questions sur la gestion de votre patrimoine.

Le Monde Argent, c'est la certitude d'une analyse

critique, réellement indépendante des produits financiers proposés par le marché.

Les pages placement qui paraissent dans *Le Monde* daté dimanche-lundi sont intégrées dans ce nouveau supplément du samedi.

Le Monde Argent, un nouveau supplément hebdomadaire avec *Le Monde* daté dimanche-lundi.

TRANSPORTS Jeudi 5 avril, l'ensemble des organisations syndicales de la SNCF appellent à la grève pour protester, entre autres, contre la mise en place d'une nouvelle organi-

sation. ● UNE TABLE RONDE entre les syndicats et la direction de l'entreprise est organisée le même jour. De cette réunion devrait dépendre la bonne circulation des trains pour

la fin de la semaine. ● DEPUIS JEUDI 29 mars, le trafic SNCF est perturbé quotidiennement par une grève qui touche les conducteurs. Les grévistes seraient au nombre de 500 selon

les pointages effectués par la direction. Ce chiffre est contesté par la Fgaac (autonomes) et par SUD-Rail. ● LES USAGERS DU FRET souffrent également des perturbations et acca-

blent le transporteur national « qui n'a pas su faire face à la croissance des trafics ». ● LA CGT a perdu la maîtrise du conflit au profit d'organisations plus radicales.

Lionel Jospin incite la direction de la SNCF à lâcher du lest

Toutes les organisations syndicales appellent les cheminots à cesser le travail le jeudi 5 avril. A la veille de la table ronde organisée par la direction, le premier ministre affirme ne préconiser « nullement par principe une politique de modération salariale »

POUR LA SEPTIÈME journée consécutive, le mouvement de grève à la SNCF, même s'il a perdu de son ampleur, continuait de perturber le trafic, mercredi 4 avril. Sur-tout, le jeudi 5 avril devait être marqué par une nouvelle mobilisation générale, sur fond de discordie syndicale (lire ci-dessous) et une table ronde de négociation globale. En Ile-de-France, les effets de la grève pourraient être amplifiés par un appel de la CGT-RATP à cesser le travail sur les lignes A et B du RER. Néanmoins, selon la direction, le trafic devrait être normal sur la ligne A.

Mardi, la direction de la SNCF estimait que le nombre d'agents de conduite en grève était inférieur à 500. Le nombre des grévistes, qui répondent à l'appel de la Fédération générale autonome des agents de conduite (FGAAC) et de SUD-Rail, est toutefois contesté par ces deux organisations. Selon elles, la direction tente ainsi de « minimiser le mouvement afin d'éviter de répondre aux revendications » et de « laisser pourrir la situation, au détriment des usagers ».

Le 29 mars, les revendications portaient sur la mise en place du projet de réorganisation appelé « Cap clients ». Mais elles se sont peu à peu déplacées vers des revendications catégorielles des seuls conducteurs, portant sur les effectifs, les salaires et les retraites. Jeudi 5 avril, la table ronde abordera plusieurs sujets : l'emploi, les salaires et la réorganisation de l'entre-

prise. Pour la SNCF, ce projet est essentiel : « Il vise à mieux servir les clientèles en rassemblant les différents métiers autour des activités et à responsabiliser les hiérarchies sur les résultats du trafic de qualité de service et d'équilibre économique ». Ainsi dans chaque région, où toutes les activités de la SNCF sont représentées, il y aurait quatre établissements chargés respectivement de l'infrastructure, du trafic voyageurs, du trafic régional et du fret.

Cette organisation, classique dans les entreprises, fait redouter aux organisations syndicales un éclatement de la SNCF qui se tra-

duirait par une filialisation et une privatisation de l'entreprise. Jean-Claude Gayssot, ministre des transports, a tenté à plusieurs reprises de rassurer les cheminots en rappelant qu'il était farouchement opposé à toute évolution de la SNCF vers la privatisation et à toute mise en cause « de l'unicité du système ferroviaire et de la SNCF ». Dans une tribune libre parue dans Libération du 4 avril, Louis Gallois le confirme : « Y a-t-il risque de filialisation et d'éclatement, voire de privatisation ? Chacun sait – les exemples abondent en Europe – que les décisions de ce type sont des décisions

politiques qui ne dépendent en rien de telle ou telle organisation existant dans l'entreprise ; et aussi bien les pouvoirs publics, notamment par la voix de Jean-Claude Gayssot, que moi-même écartons absolument ces hypothèses. Notre objectif est, au contraire, de faire la démonstration qu'une entreprise publique peut relever à la fois les défis du service et de l'efficacité. »

NECESSAIRES ANTICIPATIONS

Les difficultés que rencontrent les usagers et le ras-le-bol qu'ils manifestent ont contraint le premier ministre à s'exprimer sur le

conflit. A l'Assemblée nationale, Lionel Jospin a appelé à « l'esprit de responsabilité des syndicats et à l'esprit de dialogue de la direction » pour sortir du conflit « dans l'intérêt des usagers ». Le premier ministre répondait à une question du député Henri Plagnol (UDF, Val-de-Marne). Sur le problème des effectifs, « la tendance est à l'embauche, et je ne doute pas que, sur la base du développement de l'entreprise, des anticipations puissent être possibles », a dit M. Jospin en soulignant que c'était à la direction de prendre ces mesures. Par ailleurs, insistant sur « l'autono-

mie » de l'entreprise, il a rappelé à propos des salaires que le gouvernement ne préconisait « nullement par principe une politique de modération salariale ». « Nous souhaitons que, par la négociation, des avancées soient possibles. » Enfin, s'exprimant sur la réorganisation, le premier ministre a affirmé qu'il ne lui « appartenait pas d'en trancher » mais à la direction, en ne « doutant pas » encore une fois « que ce soit par le dialogue social » que Louis Gallois, PDG de la SNCF, « entende y répondre ».

De son côté, l'Association d'entraide des usagers de l'administration (Adua) dénonce « l'incroyable anarchie qui règne à la SNCF sous l'impulsion des professionnels de la surenchère syndicale », et a « exigé que le gouvernement intervienne pour rétablir le fonctionnement du service public ». Interrogé à ce propos par un député, M. Jospin a affirmé que, en « règle générale », les Français sont « plutôt en approbation ou en compréhension » des conflits sociaux. « Le service minimum, lorsque vous avez été aux responsabilités, pourquoi ne l'avez-vous pas fait. Vous en parlez quand vous êtes dans l'opposition, vous vous gardez de le proposer [quand vous êtes] au pouvoir car vous savez que cela non seulement ne serait pas techniquement efficace, mais provoquerait une levée de boucliers dans le monde syndical et salarial français », a-t-il ajouté.

F. Bn

François Bostnavarion

Des entreprises en chômage technique pour cause de paralysie du fret

DEPUIS jeudi 29 mars, la situation du fret est encore pire que celle des voyageurs. La SNCF a carrément bloqué les départs de trains de marchandises jusqu'au mercredi 4 avril. Compte tenu des différents appels à la grève (jeudi 5 avril, vendredi 6 et samedi 7 avril), les trains pourraient ne pas rouler avant le début de la semaine prochaine. Ce blocage forcé ne fait évidemment pas les affaires des utilisateurs. Certains envisagent de fermer plusieurs usines. C'est le cas de Vallourec, spécialiste du tube et de la transformation des métaux. Paul-Marie Rivoalen, directeur transport, est furieux : « Notre problème, ce n'est pas les trains calés, ce sont ceux qui ont été acceptés et qui ne roulent pas. La plupart de nos usines ne reçoivent plus d'approvisionnement et nous allons être obligés de fermer trois usines, voire quatre, et de mettre en chômage technique le personnel, sans compter les petites entreprises qui dépendent de ces usines. »

Vallourec répartit ses transports à 40 % par fer et 60 % par la route, mais, relève M. Rivoalen, « nos grosses unités ont besoin du chemin de fer ». Le constat est identique pour Denis Tual, directeur de la logistique chez AtoFina : « Cette grève nous pénalise gravement, nous n'avons pas de méga-site à la Bayer ou BASF, nos sites sont très éclatés. En outre, des convois entiers de produits dangereux sont stationnés à proximité des zones d'habitation. »

« CRISE DE CONFIANCE »

A l'association des utilisateurs de transport de fret, qui regroupe 80 % des utilisateurs de fret, on ne décolère pas non plus. Georges Di Lallo, président de la commission ferroviaire, déplore la qualité de service offerte par la SNCF : « Depuis plus d'un an, la qualité du service se dégrade, la SNCF est incapable de faire face à la croissance des trafics en termes de moyens,

et, en dépit d'une conflictualité en baisse, nous sommes victimes de grèves perdues du 1^{er} janvier au 31 décembre. Cette crise de confiance va pousser certains d'entre nous à choisir une orientation strictement routière. »

A la SNCF, Francis Rol-Tanguy, directeur du fret, reconnaît que l'entreprise est à l'origine de jours de chômage technique chez certains de ses clients. Mais la direction assure que, dès ce mercredi, les « choses devraient s'améliorer ». Hasard du calendrier : la SNCF a engagé il y a un mois une grande campagne de publicité pour le fret, la première depuis huit ans. Elle voulait que cette campagne « porte le message du développement du fret ferroviaire, en montrant que cette croissance est amorcée avec une forte implication des cheminots ». Mais, aujourd'hui, la forte implication des cheminots est ailleurs...

F. Bn

François Bostnavarion

« Pour lutter contre le découpage de notre SNCF »

« **CHAQUE** train est aussi noble à conduire qu'un autre » : Jean-Jacques Guionnet, trente-cinq ans, est entré à la SNCF en 1983. En 1990, il est nommé élève-conducteur. Ce

PORTRAIT

Jean-Jacques Guionnet, syndiqué à SUD, agent de conduite depuis 15 ans

n'est pas une vocation, mais, « quitte à entrer à la SNCF, pourquoi pas la conduite ? » Pendant deux ans, ce Limougeaud conduit des trains-navettes, sans passagers, dont la vitesse est limitée à 120 km/heure. Viendra ensuite le « cabotage » autour de la grande ceinture parisienne, toujours sans passagers, puis la ligne vers Sotteville et, enfin, les trains de voyageurs vers Lille. La consécration.

Pour le moment, Jean-Jacques, employé sur le dépôt de Villeneuve-Saint-Georges, ne conduit pas de

TGV. « C'est vrai que les primes y sont plus importantes, mais le danger est de ne plus voir ce qui se passe ailleurs. »

Non syndiqué lors de son entrée à la SNCF, Jean-Jacques prend ensuite sa carte de la CFDT pour la rendre quelques années plus tard, en 1995, et militer à SUD. « Ici, c'est plus démocratique, tout est décidé par la base, qui pousse les informations vers la fédération. » Ses revendications semblent les mêmes que celles de ses camarades de la CGT : non au plan de réforme d'ensemble de la direction, « pour lutter contre le découpage de notre SNCF », amélioration des conditions de travail, nécessité de nouvelles embauches.

« ÉVITER LE PILLAGE »

« Nous devons bien expliquer au public que les revendications de salaire ne sont pas prioritaires, que nous nous battons pour éviter le pillage des chemins de fer comme cela s'est passé en Angleterre », explique Jean-Jacques, qui gagne

« environ 15 000 F net par mois ». Il poursuit : « Je sais bien qu'il y aura toujours des trains de nuit et que le service sera toujours pénible, mais nous luttons pour améliorer nos conditions de travail, en sachant que la qualité de la vie prime sur le pécunier. »

C'est sur les moyens à employer que Jean-Jacques Guionnet diverge avec les autres formations syndicales. Sans parler de la CFDT, « désormais à la solde du patronat », il estime la CGT « loin d'être démocratique ». « C'est un peu la pensée unique, et puis, les grèves de 24 heures, carrées, nous pensons, à SUD, que c'est d'abord du grand spectacle. On ne fait pas pression sur la direction en une seule journée ! » Pas question non plus de revenir sur la retraite à cinquante ans. « Quand je suis rentré à la SNCF, j'y pensais déjà. C'était une chose qui comptait : pouvoir vivre une autre vie, après ! »

Encore quinze ans !

José-Alain Fralon

« Ces gens ne facilitent pas l'unité des personnels »

NÉ DANS les Landes, Jean-Claude Juzan, fils d'un cantonnier et d'une agricultrice, entre « aux chemins de fer » en 1973. Il a vingt et un ans, un CAP d'électromécani-

PORTRAIT

A quelques mois de la retraite, Jean-Claude Juzan, 49 ans, CGT, ne fait pas grève

cienn et une expérience de trois ans dans le privé. « Je ne pensais pas devenir conducteur, mais ce métier m'a très vite attiré, notamment pour la certaine forme de liberté qu'il procure », explique cet homme trapu, placide, qui va prendre sa retraite dans quelques mois. « Le conducteur est le premier responsable », ajoute-t-il non sans fierté en mettant en évidence une phrase du règlement précisant qu'un conducteur ne doit pas respecter un ordre s'il juge celui-ci contraire à la sécurité. En 1977, Jean-Claude conduit

son premier train tracté par une CC 7100, la locomotive la plus rapide de l'époque, avec 120 km/heure.

Seize ans plus tard et 180 km/heure en plus, le voilà, en 1993, aux commandes d'un TGV. Ce militant de la CGT fait la grimace quand on évoque devant lui l'« aristocratie » de la profession. Il se moque aussi gentiment de certains de ses collègues se disant « pilote » de TGV. « Conducteur, cela suffit ! » Jean-Claude Juzan admet appartenir à une des catégories les mieux payées de la SNCF. Aujourd'hui, il gagne environ 18 500 F net par mois.

S'il affirme se battre d'abord contre le plan d'ensemble élaboré par la direction, les revendications catégorielles ne sont pas absentes de son combat. Pour Jean-Claude Juzan, le manque croissant d'autonomie des conducteurs, le contrôle continu de leur conduite comme la vitesse des trains se conjuguent pour rendre les conditions de travail de plus en plus stressantes. Un

exemple : « De Bordeaux à Paris, nous devons changer cinquante-deux fois de vitesse en trois heures. » Sans parler des « images » – les signaux – qui défilent de plus en plus vite et accentuent la tension.

Les critiques des militants de Sud accusant la CGT de suivismisme ? « Ces gens ne facilitent pas l'unité des cheminots, c'est l'ensemble du monde SNCF qui peut faire plier la direction et non une seule catégorie de personnel ; et puis il n'est pas très responsable d'arrêter un établissement avec seulement trois grévistes. » Apparemment dans la fleur de l'âge, Jean-Claude Juzan s'apprête à savourer sa retraite. « Faire tout ce que je n'ai pas pu réaliser auparavant : la musique, le bénévolat... » Bonne nouvelle : ayant conclu un pacs avec sa compagne il y a un an, il a appris, mardi 3 avril, que la SNCF venait de décider de reconnaître aux pacés certains des droits accordés aux couples mariés.

J.-A. F.

La CGT a perdu son leadership auprès des cheminots

DES APPELS à la reprise du travail, d'autres à la poursuite de la grève, des agents de conduite qui font cavaliers seuls, tandis que les autres catégories de cheminots

ANALYSE

La centrale a agi comme lorsque son magistère d'influence à la SNCF était intact

jouent le rôle de spectateurs : la confusion qui règne à la SNCF depuis le 29 mars, révèle un important changement d'époque. Pour la première fois à la SNCF, une grève se poursuit et tente de s'installer, malgré les appels réitérés de la CGT à la reprise du travail dans l'attente d'une nouvelle journée d'action prévue le 5 avril.

Ce mouvement de « désobéissance » est certes minoritaire et limité aux seuls conducteurs, mais il était impensable il y a quelques années. On peut y voir la confirmation dans les faits de la

perte relative d'influence essuyée par la fédération cégétiste lors des élections professionnelles de mars 2000. Sanctionnée pour sa signature de l'accord 35 heures, la CGT-cheminots, tout en restant la première organisation syndicale à la SNCF, avait alors essuyé un recul sans précédent, au profit des organisations non-signataires, et notamment de SUD-Rail – elle n'obtenait que 39,11 % des voix. Par ailleurs, cette baisse avait été plus prononcée encore chez le personnel d'exécution et les agents de conduite, faisant suite, dans cette dernière catégorie, au conflit du printemps 1999 contre l'accord 35 heures, déjà mené à l'époque par les autonomes (Fgaac) et SUD-Rail.

La direction d'une part, la CGT de l'autre, ont finalement tiré bien peu d'enseignements de cette modification du paysage syndical. L'accord 35 heures avait confié une sorte de rôle charnière à la CFDT, signataire avec la CGT et deuxième organisation avec

18 % des voix. Mais une fois son soutien obtenu sur la réduction du temps de travail, la direction de la SNCF en est revenue au « basique », à savoir le tête à tête historique avec la CGT censé lui garantir la paix sociale.

La direction a notamment décidé d'engager le projet « Cap clients », une réorganisation de l'entreprise selon une logique de gestion par activité, en étant convaincue de ne pas rencontrer de blocage puisque, lors de son congrès de mai 2000, la fédération cégétiste cheminote n'avait pas émis de signaux d'opposition absolue. La CFDT, très en pointe dans la contestation de « Cap clients » s'en est trouvée mortifiée. Elle a été rejointe dans ce refus par SUD-rail, puis par FO (proche du parti des travailleurs) et la Fgaac. Conséquence : la CGT est aujourd'hui contrainte de durcir le ton. Elle qui ne souhaitait pas forcément de référence à « Cap clients » dans l'appel à la journée d'action du 29 mars doit désormais l'évoquer parmi ses

principales revendications. Et c'est Bernard Thibault lui-même qui redresse le cap. Mardi 3 avril, le numéro un de la CGT a en effet demandé solennellement à la direction de la SNCF « de surseoir à cette réforme ».

PROBLÈMES CRIANTS

Cette contestation sur « Cap clients » intervient par ailleurs au moment où la progression du trafic ferroviaire – dans des proportions non prévues – pose à la SNCF des problèmes criants en moyens humains et matériels. Les recrutements prévus dans le cadre de l'accord 35 heures se révèlent insuffisants. Et l'entreprise qui doit lancer le TGV méditerranéen en juin va affronter une situation extrêmement tendue d'ici la fin de l'année. Tout cela alimente une grogne réelle du personnel technique. Devant ses cadres réunis en février, Louis Gallois a demandé de recourir « aux horaires décalés, au travail le week-end et aux 3x8 » pour la maintenance. Dans ce contexte, les premières propositions

salariales de la direction (+0,5 % au premier semestre) sont jugées par toutes les organisations syndicales notamment insuffisantes.

Malgré sa défaite électorale, la centrale cégétiste a agi comme lorsque son magistère d'influence à la SNCF était intact. Au lendemain du 29 mars, elle a déposé un préavis pour le 5 avril, tout en appelant, de manière précipitée, à la reprise immédiate du travail. Résultat : elle a donné l'impression de vouloir éviter à tout prix tout prolongement du conflit et permis à SUD-Rail, à la Fgaac et à

FO d'« exprimer leur différence ». La CGT permet aujourd'hui à SUD-Rail de se présenter auprès du personnel d'exécution « comme la seule organisation favorable aux luttes, indépendamment de la présence d'un ministre communiste aux transports ». La CFDT, plus prudente, tout en se calant, elle aussi sur le 5 avril, avait laissé localement ses sections libres de se déterminer en assemblées générales, là où les revendications exprimées localement rejoignaient les siennes.

Caroline Monnot

Guide Info Avantages Régions Recherche Calendrier Service Trouver

INVESTISSEZ DANS LA QUALITÉ

L'ALLEMAGNE

www.invest-in-germany.com

Le site Internet sur l'Allemagne en tant que plate-forme commerciale

Nouvel accès de déprime des marchés boursiers

Comme le Nasdaq américain, en recul de 6,2 % mardi, les indices européens ont plongé dans le rouge, contrariant les scénarios optimistes des analystes

LA VIOLENCE de la dégringolade du Nasdaq, le marché-symbole des valeurs technologiques, continue à donner le vertige. Après la publication de mauvais résultats trimestriels, l'action de l'éditeur de logiciels Ariba a perdu 31,7 % au cours de la seule séance de mardi 3 avril, celle du moteur de recherche sur Internet Inktomi s'effondrant de 55 % ! De son côté, le titre du géant de la bureautique Xerox a perdu 17,5 %, les investisseurs s'inquiétant d'un report du dépôt de ses comptes auprès de la SEC, l'équivalent de la Commission des opérations de Bourse outre-Atlantique.

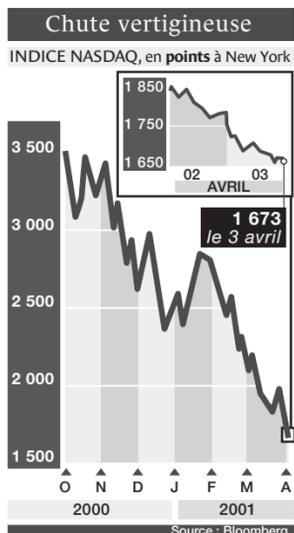
L'indice américain Nasdaq a donc perdu 6,17 %, mardi, à 1 673 points, tourmenté par les mauvaises perspectives de résultat des technologiques. A ce niveau, l'indice a été divisé par trois depuis son record du 10 mars 2000, à 5 048,62 points. Nick Salter, responsable de la recherche sur les actions technologiques chez Merrill Lynch Investment Managers, confiait d'ailleurs récemment que « dans le pire des pires des scénarios, l'indice Nasdaq pourrait perdre encore 20 % » alors qu'il valait encore 1 850 points. Soit une baisse maximum jusqu'à 1 500 points ! Ce qui n'empêchait pas ce spécialiste d'afficher son optimisme pour le « moyen-long terme ».

Les professionnels hésitent pourtant à fixer un « plancher » pour la chute des valeurs technologiques. Mardi, la banque d'affaires Salomon Smith Barney s'était voulue rassurante en annonçant que « le plus gros du naufrage des valeurs technologiques semble derrière nous », mais elle n'envisageait « pas de reprise majeure » dans ce secteur, rapporte l'AFP.

PAS DE « RÉCESSION CHIRURGICALE »

En mars, Abby Joseph Cohen, la principale analyste de la banque d'affaires Goldman Sachs, avait recommandé aux investisseurs d'augmenter la part des actions dans leurs portefeuilles. Mais elle s'était refusée à fixer un objectif pour l'indice Nasdaq. Merrill Lynch et Morgan Stanley Dean Witter, les deux premières maisons de titres de Wall Street, avaient aussi incité leurs clients à investir à nouveau en Bourse. La mauvaise santé du Nasdaq ne devait pas dégénérer en krach généralisé. Abby Joseph Cohen fixait même un objectif de 13 000 points pour l'indice Dow Jones à la fin de l'année 2001.

« Il n'y a pas de récession chirurgicale comme il n'y a pas de frappes chirurgicales. Si la récession menaçait vraiment, le Dow Jones devrait aussi s'effondrer », expliquait Benoît Flamant, PDG d'IT Asset Management. C'est précisément ce scénario qui agite les opérateurs aujourd'hui. Mardi, le Dow Jones, plus représentatif de la diversité de l'économie américaine que le Nasdaq, a aussi chuté de 2,99 %, atteignant les



9 485,71 points. Depuis son record à 11 722,98 points, le 14 janvier 2000, l'indice a perdu 19,08 %. Or, à partir d'un recul de 20 %, le marché est considéré comme baissier (bear market). La baisse a alors tendance à nourrir la baisse. Reste à savoir quelle est la part de la tension américano-chinoise, qui rend les opérateurs prudents, dans cette nervosité. Les fonds d'Etat américains ont d'ailleurs servi à nouveau de refuge aux investisseurs, inquiets, qui sortaient de Wall Street. Et qui attendent les déclarations du président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, mercredi, devant la commission des finances du Sénat.

Mardi, les marchés européens avaient anticipé la dégringolade des cours aux Etats-Unis, les avertissements sur les résultats ayant été annoncés dès lundi soir. Le CAC 40 a perdu mardi 3,96 %, à 5 004 points. Son homologue allemand, le Dax, a cédé 3,60 %, et le Footsie britannique a abandonné 2,77 %. Dans une présentation intitulée « Les beaux jours reviennent », BNP Paribas Equities annonçait pourtant, le jour même, un rebond des Bourses européennes dès le second trimestre, permettant une hausse de 20 à 25 % sur douze mois, selon l'AFP. Cet optimisme, motivé – notamment – par l'attente d'une baisse des taux directeurs européens, s'accompagne néanmoins d'un avertissement selon lequel un scénario noir est toujours possible, bien qu'improbable, en cas de ralentissement américain plus fort que prévu.

Mercredi matin, la Bourse de Paris ouvrait en baisse de 1,15 %, à 4 946,21 points. Mais l'euro se rapprochait de la barre des 0,90 dollar, à 0,8944 dollar. Une bonne forme qui reflétait, également, l'espoir d'une baisse des taux directeurs européens pour soutenir la croissance.

Adrien de Tricornot

« Les militants de Greenpeace devraient se demander s'ils ne se trompent pas de combat »

Anne Lauvergeon, présidente de Cogema

La justice a autorisé, mardi 3 avril, le déchargement de déchets nucléaires d'un navire australien, en vue de leur retraitement à l'usine de la

Hague. Dans un entretien au Monde, Anne Lauvergeon, présidente de Cogema, défend le principe du retraitement, affirme sa volonté d'avan-

cer vers toujours plus de transparence et dénonce « les antiennes vieilles de trente ans » des militants antinucléaires.

« La Cogema a gagné en appel, mardi 3 avril, le droit de débarquer des combustibles australiens. Greenpeace va continuer la procédure sur le fond. En attendant, cela bloque-t-il le débarquement du navire ?

– La décision de la cour d'appel de Caen est parfaitement claire. Elle confirme ce dont chacune des autorités administratives qui nous contrôlent avait publiquement témoigné. Nous avons donc commencé à décharger le *Bougainville* dès mardi. Cependant, si certaines associations écologistes contestent le cadre réglementaire qui nous est imposé pour le traitement du combustible usé, il faut qu'elles se tournent vers le législateur ou ceux qui ont en charge de le modifier. Je trouve surréaliste d'attaquer Cogema au motif que les procédures actuelles ne seraient plus les bonnes. Ce n'est pas à nous de définir les procédures qui nous sont appliquées.

– Le retraitement des déchets est à nouveau contesté. Quel en est l'effet sur l'entreprise ?

– Nous subissons une guerre de harcèlement de la part de quelques associations qui tentent de redonner à Cogema son image ancienne d'entreprise refusant le dialogue et l'explication. Cela ne correspond pas à la vérité. Nous avons fait d'énormes efforts de transparence depuis dix-huit mois. Nous avons mis sur notre site Internet les informations non commerciales relatives aux contrats ; nous publions le contenu des piscines de la Hague, par type de combustible et par pays. Nous donnons les programmes prévisionnels de traitement et de retour pour les combustibles non français. Nous sommes le premier site industriel mondial connecté 24 heures sur 24 sur le Web. La transparence est un engage-

ment que j'ai pris et auquel je tiens. Certains pourraient imaginer que, face à cette guérilla, nous pourrions avoir la tentation de renoncer, de laisser l'usine de la Hague se refermer sur elle-même. Les procédures judiciaires récentes n'ont étonné pas ma détermination à avancer vers toujours plus de transparence.

– Comment analysez-vous les réactions très vives lors de l'arrivée de déchets à Gorleben ?

– C'est un problème générationnel : il y a une génération qui a été très marquée par la lutte contre le nucléaire et qui réagit à ce sujet de manière intense. Je me demande si on n'est pas dans la situation de 1972, quand on considérait en France que le nucléaire était un sujet sans grand avenir. Les militants de Greenpeace devraient se demander s'ils ne sont pas en train de se tromper de combat. Est-ce qu'on continue sur des antennes vieilles de trente ans, qui rappellent à certains leur jeunesse, ou va-t-on enfin hiérarchiser les risques face à l'effet de serre ? Aujourd'hui, le principal risque, c'est le changement climatique. Il faut promouvoir des énergies qui ne rejettent pas de CO₂ dans l'atmosphère. Je crois profondément au dialogue et je regrette qu'on n'arrive pas à l'établir.

– Faut-il vraiment poursuivre le retraitement des déchets ?

– Le traitement est un processus physico-chimique qui permet de réduire par cinq le volume des déchets, par dix leur toxicité chimique, et de les rendre plus inertes en les vitrifiant. L'alternative pourrait être de ne rien faire du tout et de stocker les combustibles usés en l'état, donc avec un volume et une toxicité maximaux. Le traitement, c'est ce que nous savons faire de mieux pour limiter les risques encourus. Notre responsabi-



ANNE LAUVERGEON

été est de faire un maximum pour les générations futures. Enfin, le traitement et le recyclage sont des pratiques reconnues et encouragées par les écologistes pour tous les secteurs industriels sauf le nucléaire. Je ne comprends pas.

– Mais n'y a-t-il pas abandon du retraitement dans le monde ?

– Absolument pas. La seule décision d'arrêt concerne le nucléaire allemand. Dans l'accord entre les électriciens et leur gouvernement, il est entendu qu'à partir de la reprise des transports entre la France et l'Allemagne la livraison de combustibles usés pour traitement sera poursuivie jusqu'à 2005 ou 2006. Les pays qui ont fait le choix du traitement en Europe sont la France, la Belgique, l'Espagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse. L'Australie a pris cette voie voici un an et demi, tout comme la Chine, le Japon, l'Inde et la Russie avant elle. Aux Etats-Unis, les sénateurs républicains Pete Domenici et Frank Murkowski viennent de déposer deux projets de loi remettant en cause le dogme du non-retraitement.

– Certains critiquent le contenu de vos contrats de retraitement avec vos clients étrangers.

– Nos contrats prévoient depuis 1980 le retour des résidus retraités dans les pays d'origine. Le contrat

australien est le dernier en date. Il prévoit que les combustibles arrivant en 2000 et 2001 seront traités à partir de 2005 et l'ensemble des résidus repartira avant 2015. Que peut-on faire de plus ?

– On vous prête l'intention de séparer l'usine de la Hague de Cogema. Qu'en est-il ?

– La question ne se pose pas et n'est soulevée par personne à ma connaissance dans le groupe.

– Vous êtes à la tête de Cogema depuis dix-huit mois. Quel est le bilan de votre action ?

– Nous n'avons pas chômé. J'ai lancé une nouvelle politique de transparence et de dialogue. Parallèlement, une réorganisation interne du groupe en *business units* a été effectuée, permettant entre autres la transparence des comptes et la responsabilisation des managers. Les équipes de direction ont été renouvelées en faisant monter des jeunes.

– Nous avons mis en place un programme triennal de réduction des coûts. Une direction des achats a été créée pour acheter moins cher. Notre activité se recentre sur les secteurs les plus rentables. Nous avons acquis l'américain Canberra, qui nous fait devenir le numéro un de l'instrumentation nucléaire et disposer d'une base industrielle aux Etats-Unis. Le capital de Cogema et ses participations ont été profondément modifiés. Et puis nous avons monté l'opération Topco, c'est-à-dire la simplification des structures héritées de l'Histoire, aboutissant à la création d'un groupe industriel unique. Topco sera le numéro un mondial du nucléaire et numéro deux de la connectique. »

Propos recueillis par Dominique Gallois et Hervé Kempf

Aventis Pharma se donne les moyens de découvrir les « médicaments du futur »

CINQ MOIS après avoir renoncé à vendre son centre de recherche de Romainville (Seine-Saint-Denis), Aventis Pharma, filiale pharmaceutique du groupe franco-allemand Aventis, a dévoilé, mardi 3 avril, le plan de réorganisation de l'ensemble de sa recherche en France.

Aventis Pharma avait d'abord cherché un reprenneur pour Romainville, centre hérité de Hoechst Marion-Roussel et comptant 1 800 salariés. Deux candidats aux profils opposés – le laboratoire familial français Pierre Fabre et le conglomérat chimique américain Du Pont de Nemours – s'étaient portés acquéreurs. Au fil des mois, la mobilisation des salariés et des élus locaux, ainsi que des conditions de vente de plus en plus âprement « négociées » par les candidats-repreneurs, avaient conduit la direction d'Aventis, le 30 octobre 2000, à conserver le site de Romainville en

vue de constituer avec les équipes de Vitry-Alfortville un « Centre de recherche de Paris » (Le Monde du 10 novembre 2000).

« Par rapport à notre projet d'origine qui prévoyait des équipes éclatées sur différents sites, nous transférons tout l'effectif recherche sur les anti-infectieux à Romainville », a précisé au Monde Gilles Brisson, le président d'Aventis Pharma France. Le centre de Vitry sera, lui, spécialisé dans la cancérologie et les maladies neurodégénératives, en particulier la maladie d'Alzheimer et celle de Parkinson.

A l'instar d'autres grands groupes pharmaceutiques, tels le leader mondial GlaxoSmithKline, Aventis a décidé de réorganiser sa recherche en petites équipes pluridisciplinaires capables de porter un projet thérapeutique jusqu'à son aboutissement, et responsables de la gestion de leur budget. Dans ces domaines, c'est le modèle des start-up de biotechnologies qui fait désormais référence. « Pour chaque projet, nous réunissons entre 5 et 20 acteurs alliant des compétences dans tous les segments : chimie, biologie, statistiques, etc. Ils travaillent eux-mêmes avec des équipes, ce qui peut mobiliser entre 20 et 100 personnes selon la maturité du projet », souligne François Meyer, directeur général, responsable de la recherche et du développement France. En France, nous travaillons sur quelque 60 projets thérapeutiques. Avec les sites de recherche pharmaceutique en Allemagne et aux Etats-Unis, ce sont 150 à 200 projets qui sont menés parallèlement. » De ce fait, Aventis espère relever le défi qu'il s'est donné : produire 2 à 3 molécules par an pour soutenir sa croissance.

Aventis Pharma tente de rattraper le retard pris naguère dans les biotechnologies par ses sociétés mères, notamment Rhône-Poulenc. La petite cellule constituée à Ivry, dans le « génopôle » français, va passer de 30 à 45 personnes pour établir une relation entre le patrimoine génétique des patients et leur réponse aux médicaments. A Vitry, Aventis introduit une toute nouvelle activité : la génomique fonctionnelle, centrée sur la recher-

che des fonctions des gènes dans l'organisme humain.

Pour multiplier encore ses chances de découvrir les « médicaments du futur », Aventis Pharma a décidé de donner plus d'autonomie et de moyens à sa division de thérapie génique Gencell, qui sera organisée en entité juridique indépendante. Au terme d'un autre accord dévoilé lundi 2 avril, le groupe va accroître par ailleurs sa participation dans Introgen, société américaine spécialisée dans les thérapies géniques pour le traitement du cancer, via un investissement de 20 millions de dollars. Introgen va acquérir de son côté une participation de 5 % dans Gencell.

APAISEMENT PARMIS LES SALARIÉS

Au final, Gilles Brisson réfute qu'il y ait de « réelles » suppressions d'emplois et préfère parler d'« un redéploiement des forces de recherche ». A Romainville, le nombre des salariés passera de 1 150 à ce jour à 900 personnes, mais il s'agira pour 200 personnes d'un transfert sur d'autres sites parisiens. « Des emplois sont même créés » dans la génomique fonctionnelle, à Ivry, et pour la toxicopharmacologie, à Alfortville, un site qui passera de 168 à 280 personnes. Les salariés, quant à eux, après « avoir eu les plus grandes craintes », semblent apaisés. « On s'est battu pendant deux ans pour Romainville et

notre message semble avoir été entendu. C'est finalement à Romainville qu'il y aura le plus fort effectif de recherche. Et il y a une certaine logique dans l'organisation du futur Centre de Paris », se félicite Alain Dorbais, délégué central syndical d'Aventis Pharma et secrétaire du comité de groupe européen d'Aventis. Les syndicalistes ne cherchent plus désormais qu'à « harmoniser les statuts » entre les équipes venues de Rhône-Poulenc Rorer et celles d'Hoescht-Marion-Roussel.

La nouvelle organisation de la recherche en France pourra-t-elle faire gagner l'équipe française ? En approuvant, le 14 novembre 2000, la stratégie de recentrage d'Aventis sur la seule pharmacie, le conseil de surveillance a transformé le groupe en un acteur mondialisé de la santé humaine. On est loin de l'ancien Rhône-Poulenc Santé qui, dans les années 1980, développait l'ensemble de son arsenal thérapeutique depuis Vitry et à destination de l'Europe. Certains pays, dont la France, deviennent des centres d'expertise par grands domaines thérapeutiques, ce qui a pour conséquence de sortir les chercheurs de leur tour d'ivoire. « Notre concurrence est mondiale et, pour la première fois, elle s'exerce à l'intérieur du groupe », souligne Gilles Brisson.

Véronique Lorelle

Le réassureur français Scor veut racheter Sorema

LE PREMIER GROUPE DE RÉASSURANCE FRANÇAIS, Scor, a confirmé, mercredi 4 avril, dans un communiqué, qu'il menait des « discussions exclusives » en vue d'acquiescer Sorema SA et Sorema NA, les filiales de réassurance de l'assureur mutualiste Groupama. Il confirme les informations de La Tribune du 4 avril, mentionnant qu'un protocole d'accord avalisant cette cession aurait été signé entre les deux parties « en fin de semaine dernière ». La vente devrait être finalisée début mai pour un montant évalué à « environ 2,4 milliards de francs » (366 millions d'euros).

En 1999, Sorema a réalisé un chiffre d'affaires de 3,5 milliards de francs et a accusé une perte nette consolidée de 468 millions de francs. Groupama a indiqué à plusieurs reprises qu'il ne jugeait plus l'activité de réassurance comme étant « stratégique ».

Internet est-il en train de bouleverser la pratique des études et sondages...

LES ETUDES EN LIGNE : ÉPIPHÉNOMÈNE OU SÉISME ?

JEUDI 26 AVRIL

Maison des Polytechniciens
12, rue de Poitiers - 75007 PARIS

Séminaire organisé par le CESP (Centre d'Etude des Supports de Publicité)
Contact : Frédérique Decampenaire
Tél. : 01.42.89.12.26 - email : fdecampenaire@cesp.org

Le gouvernement donne le coup d'envoi à la société de l'information

Les ultimes arbitrages ayant été rendus, le secrétaire d'Etat à l'industrie, Christian Pierret, a signé le 30 mars le projet de loi. Ce texte a pour objectif d'instaurer la confiance entre les utilisateurs d'Internet et ses différents acteurs

TRÈS ATTENDU, le projet de loi sur la société de l'information (LSI) vient de franchir un cap décisif. Ce texte, souvent évoqué sous le nom de « loi Internet », doit servir de cadre à l'ensemble de l'activité sur la Toile en France, notamment en matière de commerce électronique. Après les ultimes arbitrages menés entre Matignon, Bercy, la Place Beauveau, la Chancellerie, ainsi que le ministère de la culture et de la communication, une version quasi-définitive a été signée vendredi 30 mars par Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, chargé de piloter ce projet.

Son objectif est, aux yeux de ses concepteurs, avant tout d'instaurer la « confiance » entre les utilisateurs de la Toile et ses différents acteurs. « Nous pensons que le droit peut être un facteur de confiance pour les utilisateurs actuels et futurs d'Internet », précise-t-on dans l'entourage de M. Pierret. Mais, pour mieux protéger les internautes, le gouvernement n'a pas voulu créer une construction juridique entièrement nouvelle. « Nous avons préféré prendre le droit tel qu'il est et l'appliquer à Internet », explique-t-on à Bercy. « La LSI n'est pas un nouveau code, nous faisons simplement entrer Internet dans le droit ». Une large partie du texte, au demeurant, est constituée par la transposition de directives européennes, notamment celle du 4 mai 2000 sur le commerce électronique.

Plusieurs institutions sont maintenant saisies de ce texte, sur lequel elles doivent donner leur avis - consultatif - et ont désormais le texte entre les mains : Autorité de régulation des télécommunications (ART), Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), Conseil supérieur du service public des postes et télécommunications

(CSPTT), Commission nationale informatique et libertés (CNIL), Commission consultative des Droits de l'Homme (CCDH). Le Conseil d'Etat a de son côté mis en chantier l'étude de ce projet.

Ces différentes instances auront un mois pour donner leur avis au gouvernement, avant sa présentation en conseil des ministres, prévue pour mai ou juin. M. Pierret espère, en tout état de cause, qu'« une première lecture pourra avoir lieu au Parlement d'ici au mois de juin ». Même si le texte n'était pas définitivement adopté avant la fin de la législature, son examen pourrait ainsi reprendre, après les élections législatives, là

où il avait été interrompu, au lieu de devenir purement et simplement caduc.

Présenté sous cinq têtes de chapitre (lire ci-dessous), le projet LSI comporte, explique-t-on dans l'entourage de M. Pierret, quelques dispositions phares. La première concerne le commerce électronique, pour lequel des dispositions très concrètes sont prévues afin de réduire les risques des transactions sur la Toile. La procédure de validation d'un contrat électronique prévoit ainsi un « accusé de réception » qui prend la forme d'un « double clic », afin de protéger l'utilisateur des mauvaises manipulations. La deuxième innovation a

trait au « spamming », activité qui consiste à inonder les internautes de publicités non sollicitées : les usagers pourront, s'ils le veulent, s'inscrire sur une liste rouge, ou liste d'opposition, qui sera gérée collectivement par les opérateurs.

La troisième innovation du projet LSI était très attendue par les municipalités et les conseils généraux : les collectivités locales pourront investir dans les réseaux à haut débit, capables de transporter des données. La loi leur imposait jusqu'à maintenant d'apporter la preuve de la carence de France Télécom pour pouvoir prendre une telle initiative. Une fois la loi votée, elles pourront donc procé-

der à des opérations d'aménagement susceptibles, par exemple, d'attirer plus d'entreprises sur leur territoire.

Un quatrième principe, fondamental pour le développement du commerce électronique, a été adopté après avoir fait l'objet d'un vif débat entre les différents ministères intéressés par le projet : la liberté d'usage des moyens de cryptologie, qui permet d'assurer la confidentialité des transactions sur Internet. La peur qu'éprouve le consommateur à l'idée de confier son numéro de carte bleue à la Toile est l'une des raisons pour lesquelles le secteur se développe lentement.

Eclectique, le texte évoque d'autres activités, non marchandes, sur Internet. Il prévoit par exemple une adaptation à la Toile de la procédure du dépôt légal, qui devrait être confié aux organismes qui en sont actuellement chargés, à savoir l'Institut national de l'audiovisuel (INA), et la Bibliothèque nationale de France (BNF). Par ailleurs, il détermine le rôle des autorités de régulation, tout en précisant qu'il n'y a pas à réguler *a priori* les communications en ligne. Comme prévu, en règle générale, c'est l'ART qui est compétente pour traiter des problèmes liés à l'utilisation d'Internet. Le CSA a cependant obtenu le droit de regard réclamé par son président, Dominique Baudis. Le gendarme de l'audiovisuel sera notamment compétent en ce qui concerne les services associés à un contenu audiovisuel fourni en ligne. Cette disposition concerne notamment le site Internet des chaînes de télévision.

Laurence Girard
et Anne-Marie Rocco

Les cinq principaux chapitres

● **Accès à l'information** : le projet de loi évoque la mise à disposition de tous les utilisateurs des données liées aux missions de service public, et la mise à disposition des données à caractère personnel dans le respect de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Il étend également le principe du dépôt légal à toutes les personnes qui éditent, produisent ou stockent des écrits, images, sons ou messages de toute nature.

● **Liberté de communication** : le projet considère que les contenus diffusés sur Internet ne sont pas soumis au contrôle du CSA, sauf dans le cas très particulier d'une extension en ligne d'un programme audiovisuel. Elle traite également de la responsabilité des hébergeurs et des opérateurs de télécommunications sur les contenus. Ils ne sont plus responsables pénalement mais civilement et sont tenus de retirer

ou de rendre l'accès impossible à tout contenu dont ils ont pris connaissance du caractère illicite.

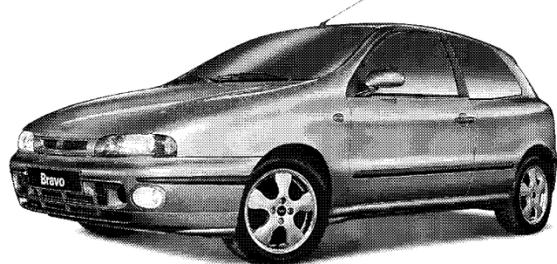
● **Commerce électronique** : le prestataire est soumis à une obligation d'identification et de délivrance d'une adresse de courrier électronique, et aux lois de l'Etat où il est établi. Le consommateur qui ne souhaite pas recevoir des publicités non sollicitées (*spamming*) doit au préalable le déclarer. Enfin, l'utilisation de la cryptologie est libérée. La clé n'est plus limitée à 128 bits. Mais les prestataires de services ont l'obligation de faire une déclaration aux services du premier ministre et tenir à leurs dispositions une description des caractéristiques techniques des moyens de cryptage utilisés. Lorsque la cryptologie ne porte pas uniquement sur l'authentification, une demande d'autorisation préalable est nécessaire.

● **Accès au réseau** : ce volet fait la part belle aux demandes des collectivités locales. Elles ne peuvent pas exercer le métier d'opérateur mais elles peuvent créer des infrastructures de télécommunications. De plus, pour étendre la couverture des réseaux de téléphonie mobile, le ministre peut imposer à un opérateur d'accueillir sur son réseau des clients d'un autre opérateur.

● **Sécurité** : ce chapitre s'intéresse à ce qu'il est convenu d'appeler le « cybercrime ». Les opérateurs sont tenus d'effacer les données relatives au trafic des abonnés, mais cet effacement peut être différé d'un an à la demande des autorités judiciaires. L'opérateur peut également conserver les données pour ses besoins de facturation. La loi fixe le cadre des saisies de données informatiques et de leur copie judiciaire. Enfin, elle sanctionne plus lourdement le piratage informatique.



N'oubliez pas ! Jusqu'au 30 avril, le JTD Common Rail est au prix de l'essence : 15 000 F d'économie*.



Bravo JTD Steel Clim
injection directe Common Rail
Climatisation, 4 Airbags Fiat®, ABS,
Direction assistée, Autoradio CD 6 HP,
Peinture métallisée... de série.



Marea Weekend JTD
injection directe Common Rail
Climatisation, 4 Airbags Fiat®, ABS,
Direction assistée, Autoradio cassette RDS,
Banquette AR rabattable... de série.



Brava Steel JTD
injection directe Common Rail
Climatisation, 4 Airbags Fiat®, ABS,
Direction assistée, Autoradio CD 6 HP,
Peinture métallisée... de série.

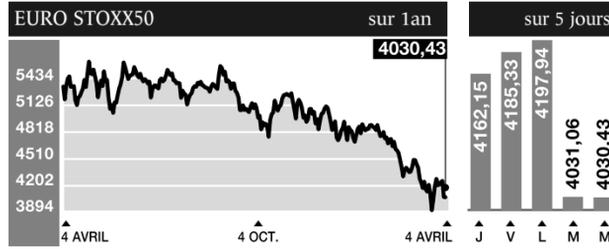
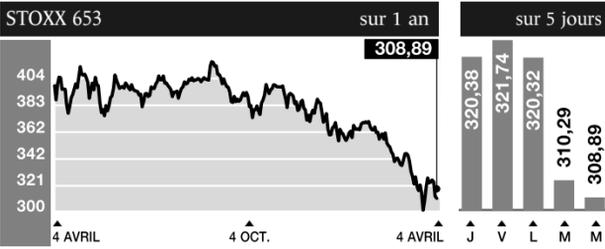
VALEURS EUROPÉENNES

● **Allianz** et la **Dresdner** ont continué d'être malmenés à la Bourse de Francfort après l'annonce de leur rapprochement. Le titre Allianz a cédé 5,66 %, à 300 euros, et l'action Dresdner 3,75 %, à 48,70. Les financières ont aussi souffert à Amsterdam, à l'image d'**ABN Amro** (-3,3 %), **Agon** (-7 %) et **Fortis** (-4,78 %).

● Les opérateurs de télécommunications ont connu des fortunes diverses. **Telecom Italia** est parvenu à limiter les pertes avec une baisse de 0,11 %, à 11,62 euros, tandis que sa filiale de téléphonie mobile **TIM** terminait en recul de 3,48 %, à 7,27 euros. Le groupe espagnol de télécommunications

Telefonica, principale capitalisation à Madrid, a cédé en clôture de journée à 17,55 euros. A Londres, **Vodafone** a perdu 4,7 % à 185,5 pence, et **British Telecom** 4,2 %, à 479 pence.

● **Iberia** a fait une entrée difficile mardi à la Bourse de Madrid. Vedette incontestée de la journée, l'action a commencé à s'échanger en début de matinée à 1,18 euro, au-dessous du prix de lancement de 1,19 euro fixé dans l'offre publique de vente portant sur 53,90 % du capital. Les pertes se sont accentuées rapidement et le cours est tombé en milieu de journée à 1,12 euro. Le titre a finalement terminé sur un recul de 1,68 %, à 1,17 euro.



Code pays	Cours en euros	% Var. 03/04
AUTOMOBILE		
AUTOLIV SDR	SE 16,85	+0,65
BASF AG	DE* 44,20	+0,91
BMW	DE* 34,30	+2,39
CONTINENTAL AG	DE* 15,70	-3,33
DAIMLERCHRYSLER	DE* 49,85	-0,20
FIAT	IT* 23,20	-1,49
FIAT PRIV.	IT* 15,13	-1,88
MICHELIN	FR* 35,11	-2,12
PEUGEOT	FR* 27,6	-0,72
PIRELLI SPA	IT* 3,67	-0,81
DR ING PORSCHE	DE* 3170	+2,42
RENAULT	FR* 56,30	+1,99
VALEO	FR* 48,54	+0,50
VOLKSWAGEN	DE* 47,80	-0,62
DJ E STOXX AUTO P	219,93	-0,43

Code pays	Cours en euros	% Var. 03/04
BANQUES		
ABBEY NATIONAL	GB 17,84	+0,27
ABN AMRO HOLDING	NL* 20	-1,67
ALL & LEICS	GB 12,25	+2,15
ALLIED IRISH BA	GB 17,84	-0,63
ALPHA BANK	GR 28,94	-0,48
B.P.SONDRIO	IT* 18,90
B.P.VERONA E.S.	IT* 11,76	-0,68
BA HOLDING AG	AT* 62
BANK OF IRELAND	GB 14,49	-1,96
BANK OF PIRAEUS	GR 12,38	-0,64
BANKINTER R	ES* 37,77	-0,61
BARCLAYS PLC	GB 32,71	-2,54
BAYR.HYPO-LUVER	DE* 59	+2,08
BBVA R	ES* 14,74	-0,07
BCA AG.MANTOVAN	IT* 9,45	-2,58
BCA FIDEURAM	IT* 10,61	-1,03
BCA INTESA	IT* 4,16	-0,24
BCA LOMBARDA	IT* 10,79	+0,28
BCA P.BERG.-CV	IT* 20,28	+0,55
BCA P.MILANO	IT* 5,16	+0,39
B.P.EMILIA ROMA	IT* 36,55
B.P.NOVARA	IT* 6,75	+3,05
B.P.LODI	IT* 11,99	-1,24
BCA ROMA	IT* 1,15	-0,86
BCO POPULAR ESP	ES* 36,70	-0,22
BCP R	PT* 5,08	+0,20
BIPOP CARRIE	IT* 5,11	+2
BK OF SCOTLAND	GB 10,54	-1,21
BNL	IT* 3,43	+0,59
BNP PARIBAS	FR* 92,45	-0,27
BSCH R	ES* 9,90	+0,71
CHRISTIANIA BK	NO 6,03
COMIT	IT* 6,09
COMM.BANK OF GR	GR 50,26	+0,12
COMMERZBANK	DE* 30,15	-0,17
CREDIT LYONNAIS	FR* 40,35	-1,59
DANSKE BANK	DK 17,49	-0,76
DEUTSCHE BANK N	DE* 78,85	-2,05
DEXIA	BE* 162	-2,82
DNB HOLDING -A-	NO 5,35	-0,69
DRESDNER BANK N	DE* 48,40	-0,62
EFG EUROBK ERGA	GR 16,98	-0,35
ERSTE BANK	AT* 57,25	-0,78
ESPIRITO SANTO	PT* 16,31	-0,55
FOERENINGSSA	SE 12,16	+1,36
HALIFAX GROUP	GB 11,59	-0,69
HSCB HLDG	GB 13,06	-0,49
IKB	DE* 15,55	-0,64
KBC BANCASSURAN	BE* 44,26	-2,51
LLOYDS TSB	GB 10,96	-0,58
MONTE PASCHI SI	IT* 3,81
NAT BANK GREECE	GR 38,18	-0,31
NATEXIS BP PQP.	FR* 100
NORDEA	SE 6,43	+0,84
ROLO BANKA 1473	IT* 19,04	+1,98
ROYAL BK SCOTL	GB 24,55	-1,80
S-E-BANKEN -A-	SE 9,76	+1,52
SAN PAOLO IMI	IT* 14,71	+1,52
STANDARD CHARTER	GB 13,47	+1,09
STE GENERAL-A	FR* 67,25	+0,90
SV HANDBK -A-	SE 15,76	+2,12
SWEDISH MATCH	SE 4,65	+2,52
UBS N	CH 151,91	+2,52
UNICREDITO ITAL	IT* 4,84	+1,26
UNIDANMARK -A-	DK 85,76
DJ E STOXX BANK P	303,84	-0,27

Code pays	Cours en euros	% Var. 03/04
CONGLOMÉRATS		
D'IETTEREN SA	BE* 208	-2,35
AZERT	FR* 69,90	-1,96
GBL	BE* 305	-1,61
GEVAERT	BE* 36	-1,10
INCHCAPE	GB 5,84	-0,82
KVAERNER -A-	NO 7,72	-0,79
MYTILINEOS	GR 7,50	+0,27
UNAXIS HLDG N	CH 163,21	-2,25
ORKLA	NO 19,51	-1,25
SONAE SGPS	PT* 1,05	+0,96
DJ E STOXX CONG P	329,98

Code pays	Cours en euros	% Var. 03/04
TÉLÉCOMMUNICATIONS		
ATLANTIC TELECO	GB 0,55	+9,68
BRITISH TELECOM	GB 8,11	+5,22
CABLE & WIRELES	GB 7,63	+0,85
COLT TELECOM NE	GB 10,16	-6,52
DEUTSCHE TELEKO	DE* 25,55	+1,79
E.BISCOM	IT* 85,85	-1,04
ERICOM	IR* 2,30	-0,86
ELISA COMUNICA	IE 14,70	-2
ENERGIS	GB 3,93	-2,01
EQUANT NV	DE* 26	-2,99
EUROPOLITAN HLD	SE 8,13	-0,67
FRANCE TELECOM	FR* 67,50	+2,66
HELLENIC TELE (GR 14,88	+0,27
HELS.TELEPH E	FI* 102,60
KINGSTON COM	GB 1,84	+6,54
KONINKLIJKE KPN	NL* 10,95	+0,27
KPNQWEST NV -C-	NL* 10,51	+4,58
LIBERTEL NV	NL* 9,30
MANNESMANN N	DE* 111	-1,77
MOBILCOM	DE* 14,48	-3,79
PANAFON HELLENI	GR 5,90	-0,34
PT TELECOM SCPS	PT* 9,47	+1,83
SONERA	FI* 7,85	+4,67
SWISSCOM N	CH 247,18	-0,66
T.I.M.	IT* 7,31	+0,55
TELE 1 EUROPE	SE 2,60	-3,25
TELE DANMARK -B	DK 41,14	-2,23
TELE2 -B-	SE 32,61	-2,29
TELECEL	PT* 11,35	+0,80
TELECOM ITALIA	IT* 11,66	+0,34
TELECOM ITALIA	IT* 6,41	+2,72
TELIA	SE 5,83	-0,93
TISALIS	IT* 14,16	-1,12
VODAFONE TELECO	NL* 4,10	-4,21
VODAFONE GROUP	GB 3,06	+2,15
DJ E STOXX TCOM P	588,21	+0,80

Code pays	Cours en euros	% Var. 03/04
CONSTRUCTION		
ACCIONA	ES* 38	+1,36
ACS	ES* 29,98	-0,07
AGGREGATE IND	GB 1,22	-1,30
AKTOR SA	GR 8,50	+0,71
AMEY	GB 6,83	-0,24
UPONOR -A-	FI* 15,50
AUREA R	ES* 19,79	-0,30
ACESA R	ES* 11,35	+0,44
BLUE CIRCLE IND	GB 7,50
BOUYGUES	FR* 37,80	+0,03
BPB	GB 3,70
BRISA AUTO-ESTR	PT* 10,65	+0,57
BUZZI UNICEM	IT* 9,47	-1,25
NOVAR	GB 2,70	-1,18
CRH PLC	GB 28,90	+0,84
CIMPOR R	PT* 35,36	-0,39
FOR	FI* 61	-1,45
GRUPO DRAGADOS	ES* 13,55	-1,74
FCC	ES* 22,95	-0,22
GRUPO FERROVIAL	ES* 17,80	+0,85
HANSON PLC	GB 6,29	-1,76
HEIDELBERGER ZE	DE* 58	-1,69
HELL.TECHNODOR	GR 6,60	-1,20
HERACLES GENL R	GR 13,70	-0,29
Hochtief Essen	DE* 23,75	-2,66
HOLDERBANK FINA	CH 1100,05	-0,88
IMERYS	FR* 108,50	-0,37
ITALCEMENTI	IT* 8,93	+1,48
LAFARGE	FR* 98,60	+1,65
MICHANIKI REG.	GR 3,38	+1,20
PILKINGTON PLC	GB 1,59	+4,21
RMC GROUP PLC	GB 10,50	+2,03
SANT GOBAIN	FR* 154,30	+4,61
SKANSKA -B-	SE 39,43	+0,14
TAYLOR WOODROW	GB 3,16	-1,01
TECHNIP	FR* 162	-0,31
TITAN CEMENT RE	GR 37,64	-0,42
VINCI	FR* 68,45	-0,80
WIENERB BAUSTOF	AT* 22,07	-0,36
DJ E STOXX CNST P	228,37	+1,18

Code pays	Cours en euros	% Var. 03/04
PRODUITS DE BASE		
ACERIALIA	ES* 12,89	+0,16
ACERINOX R	ES* 31,99	-0,96
ALUMINIUM GREEK	GR 40,20	+0,25
ANGLO AMERICAN	GB 58,71	-1,83
ASSIDOMAEN AB	SE 22,03
BEKAERT	BE* 43,25	-2,70
BILLITON	GB 5,04	-0,32
BOEHLER-ULDEHOL	AT* 42,80	-1,15
BUNZL PLC	GB 6,68	-2,12
CORUS GROUP	GB 0,98
ELVAL	GR 4,04	+2,02
HOLMEN -B-	SE 18,81	-1,15
ISPAT INTERNATI	NL* 2,95	-7,52
JOHNSON MATTHEY	GB 14,71	-1,72
MAYR-MELNHOF KA	AT* 50,40	-0,20
METSAB-SERLA -B	FI* 7,10	-3,40
OUTOKUMPU	FI* 8,25	-2,37
PECHINEY-A-	FR* 45,62	-0,83
RAUTARUKKI K	FI* 3,85	-1,28
RIO TINTO	GB 18,22	-3,08
SIDENOR	GR 3,60
SILVER & BARYTE	GR 27,90	+1,23
SMURFIT JEFFERS	GB 1,85	-2,54
STORA ENSO -A-	FI* 10,70	-0,93
STORA ENSO -R-	FI* 10,75	-1,38
SVENSKA CELLULO	SE 22,79	+0,48
THYSSENKRUPP	DE* 15,88	-0,44
UNION MINIERE	BE* 43,95	+0,34
UPM-KYMMENE COR	FI* 31,95	-1,08
USINOR	FR* 13,30	-0,67
VIOHALCO	GR 10,62	-1,48
VOEST-ALPINE ST	AT* 29,60	-1,27
WORMS N	FR* 21,90	+3,06
DJ E STOXX BASI P	168,78	-0,89

Code pays	Cours en euros	% Var. 03/04
CHIMIE		
AIR LIQUIDE	FR* 158,40	-0,31
AKZO NOBEL NV	NL* 45,52	-1,04
BASF AG	DE* 44,20	+0,91
BAYER AG	DE* 46,65	+0,86
BOC GROUP PLC	GB 14,89	-0,32
CELANESE N	DE* 19,90	-2,21
CIBA SPEC CHIMI	CH 66,63	-0,25
CLARIANT N	CH 295,64	-3,11
DEGUSSA-HUELS	DE* 37,60
DMS	NL* 38,86	-1,40
ENS-CHEM HOLD A	CH 4567,18	-0,36
ICI	GB 6,17	-5,43
KEMIRA	FI* 6	-6,40
KON.VOPAK NV	NL* 24,70	-1

Code pays	Cours en euros	% Var. 03/04
ALIMENTATION ET BOISSON		
ALLIED DOMECO	GB 6,68	-1,66
ASSOCIAT BRU-F	GB 6,68	-3,04
BBAG OE BRAU BE	AT* 42,85	+0,82
BRAU-UNION	AT* 42,15	-1,98
CADBURY SCHWEPP	GB 7,13	-0,89
CARLSBERG -B-	DK 50,25	-1,32
CARLSBERG AS -A	DK 47,57	-1,39
COCA COLA HBC	GR 14,68	-1,08
DANISCO	DK 32,43	-0,82
DANONE	FR* 135	-0,74
DELTA HOLDINGS	GR 9,48	+0,42
DIAGEO	GB 11,38	-0,98
ELAIS OLEAGINOUS	GR 22,48	+1,35
ERID.BEGH.SAY	FR* 93,25	+0,05
HEINEKEN HOLD.N	NL* 43,30	-0,69
HELLENIC SUGAR	GR 14,18	-0,98
KAMPS	DE* 13,10	+5,22
KERRY GRP-A-	GB 19	-3,28
KONINKLIJKE NUM	NL* 45,60	+1
MONTEDISON	IT* 2,72	+1,49
NESTLE N	CH 2261,66	-1,40
PERMALAT	IT* 1,65
PERNOD RICARD	FR* 74,70	-1,45
SCOTT & NEWCAST	GB 1,78	-1,66
RASIO GRP -V-	FI* 8,10	-2,33
SCOTT & NEWCAST	GB 8,10	-2,33
SOUTH AFRICAN B	GB 7,18	-1,11
TATE & LYLE	GB 3,41	-0,47
TOMKINS	GB 2,40	+0,68
UNILEVER	NL* 59	+0,85
UNILEVER	GB 8,11	+1,20
UNIQE	GB 3,19	+7,03
WHITBREAD	GB 10,09
DJ E STOXX F & BV P	233,52	+0,29

Code pays	Cours en euros	% Var. 03/04
PHARMACIE		
ACTELION N	CH 325,43	-0,20
ALTANA AG	DE* 136,65	-0,40
ASTRAZENECA	GB 52,32	-1,75
AVENTIS	FR* 86,40	-1,54
BB BIOTECH	CH 665,92	-5,40
CELLECT GROUP	GB 18,21	+1,43
ELAN CORP	IE 35,22	

VALEURS FRANCE

L'action SCS s'échangeait en nette hausse, de 1,48 % à 47,95 euros, au début des cotations, mercredi 4 avril. Le groupe de réassurance a annoncé être en discussions exclusives en vue du rachat des filiales de réassurance de Groupama. Selon La Tribune, le groupe mutualiste céderait Sorema pour un montant de 2 milliards de francs. Le cours de l'action de la Société générale gagnait 0,98 % à 67,3 euros, mercredi matin. La banque française a annoncé le rachat de Gefa et Ald, deux filiales de financement spécialisé de Deutsche Bank pour un montant de 980 millions d'euros. Le titre France Télécom se négociait en repli de 1,37 % à 64,85 euros, mercredi matin. L'opérateur historique a accordé une ligne de crédit allant jusqu'à 2 milliards d'euros à l'opérateur de téléphonie allemand MobilCom, dont il détient 28,5 %, pour l'aider à financer la mise en place de son réseau de troisième génération de téléphonie mobile (UMTS). Le cours de Bourse d'Aventis s'inscrivait en baisse de 1,2 % à 86,7 euros, dans les premiers échanges, mercredi. Bayer envisage le rachat de CropScience, la filiale agrochimie d'Aventis, a déclaré mercredi Manfred Schneider, le président du directeur du groupe chimique et pharmaceutique allemand (lire p. 22).

PREMIER MARCHÉ

MERCREDI 4 AVRIL Cours à 12 h 30
Demier jour de négociation des OSRD : 24 avril

Table with 4 columns: France, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1)

Table with 4 columns: Ticker, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1)

Table with 4 columns: Ticker, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1)

Table with 4 columns: Ticker, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1)

Table with 4 columns: Ticker, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1)

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3;
■ coupon détaché; ● droit détaché; * contrat d'admission;
o = offert; † = demandé; ‡ = offre réduite; † = demande réduite;
◆ = cours précédent; † = Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé.

DERNIÈRE COLONNE PREMIER MARCHÉ (1):

Lundi date mardi : % variation 31/12; Mardi date mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi date jeudi : paiement dernier coupon; Jeudi date vendredi : compensation; Vendredi date samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MERCREDI 4 AVRIL
Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

Table with 4 columns: Valeurs, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1)

Table with 4 columns: Ticker, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1)

Table with 4 columns: Ticker, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1)

Table with 4 columns: Ticker, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1)

Table with 4 columns: Ticker, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1)

SECOND MARCHÉ

MERCREDI 4 AVRIL
Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

Table with 4 columns: Valeurs, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1)

Table with 4 columns: Ticker, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1)

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 3 avril

Table with 4 columns: Émetteurs, Valeurs unitaires (Euros/francs), Date cours, Description

Table with 4 columns: Ticker, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1)

Table with 4 columns: Ticker, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1)

Table with 4 columns: Ticker, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1)

Table with 4 columns: Ticker, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon(1)

LÉGENDE

* Hors frais. ** A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/99.

SPORTS Dans un communiqué publié mardi 3 avril, Robert Louis-Dreyfus, propriétaire de l'Olympique de Marseille, annonce avoir « choisi » Bernard Tapie comme nou-

veau partenaire au sein du capital du club. ● LA HAUTEUR de la participation de l'ancien ministre de la ville, actuellement en redressement judiciaire personnel, n'a pas été pré-

cisée, mais Bernard Tapie sera associé « minoritaire ». ● IL SERA également chargé du secteur sportif au sein de l'OM. Bernard Tapie avait quitté le club phocéén fin 1994, à la

suite de l'affaire VA-OM. Il avait été condamné pour cette affaire de corruption à deux ans de prison dont seize mois ferme. ● SON RETOUR à l'OM a été salué avec enthousiasme

par les clubs de supporters. Les milieux politiques, et notamment la mairie de Marseille, ont accueilli la nouvelle avec prudence. (Lire aussi notre éditorial page 19.)

Six ans après, Bernard Tapie revient à l'Olympique de Marseille

L'ancien président de l'OM, condamné en 1995 pour corruption, effectue son retour au sein du club comme associé « minoritaire » et responsable du secteur sportif. Cette nouvelle a suscité l'enthousiasme des supporters mais des réactions prudentes des milieux politiques

MARSEILLE

de notre correspondant régional
La fièvre s'est emparée de la ville. Aux comptoirs, mardi 3 avril, le retour de Bernard Tapie à l'OM, celui qui, le premier, a fait gagner une coupe européenne à une équipe française, déclenche les enthousiasmes. Porte-parole de cet engouement, René Malville, vice-président du club de supporters des Yankees, explique : « *Jamais on ne l'a oublié, jamais on ne l'oubliera. Qui peut revendiquer un palmarès pareil : un doublé, cinq championnats de France d'affilée, deux finales de Coupes d'Europe, dont une gagnée ?* »

L'après-midi, au stade de la Commanderie, les remplaçants s'entraînent. Jean-Christophe Marquet arrête sa voiture : « *Cela me fait énormément plaisir. Tous les Marseillais l'attendaient* », explique cet enfant de la ville, qui ajoute : « *Robert Louis-Dreyfus a mis cinq ans pour réaliser ce qu'était Marseille, mais il a fait le bon choix.* »

Moins enthousiaste, Javier Clemente, l'entraîneur espagnol du club, à propos duquel Bernard Tapie ne cache pas ses réserves, répète dans un français rugueux : « *Je suis là jusqu'au 22 mai. Je suis professionnel, je travaille tous les matins.* » Quant à Jean-Christophe Cano, devenu l'homme fort du secteur sportif de l'OM en novembre 2000, il commente assez dignement une décision qui paraît sonner sa propre fin : « *Il arrive comme un patron tout court. C'est une décision de Robert Louis-Dreyfus, il faut donc respecter ce choix, car il n'a pas du être facile à prendre pour lui.* »



Dimanche 1^{er} avril, Robert Louis-Dreyfus était l'invité de « Rien à cacher », l'émission qu'anime Bernard Tapie sur RTL9.

Les rumeurs se multipliaient depuis quelques jours. Mais c'est mardi en fin de matinée qu'on a appris la nouvelle. Le journaliste de l'Agence France Presse qui suit d'ordinaire l'Olympique de Marseille téléphone au siège du club pour s'enquérir des bruits insistants qui évoquaient le prochain retour de Bernard Tapie. Bonne pioche : on lui lit un communiqué à l'encre à peine sèche.

« L'OM, dit le texte signé Louis-

Dreyfus, depuis deux saisons, connaît des déconvenues qui mettent le club dans une situation indigne de son rang et que mes très importants efforts financiers personnels n'ont pas réussi à infléchir (...). J'avais annoncé mon intention d'ouvrir le capital à de nouveaux partenaires. Le premier que j'ai choisi est Bernard Tapie. » Le nom est lâché. Et le patron d'Adidas poursuit : « *Nous nous apprécions suffisamment pour relever ensemble ce défi.*

Bernard (...) ne sera présent au club que lundi prochain. Outre sa qualité d'associé, il prendra en charge toute la partie sportive du club. Quant à moi, je reste actionnaire majoritaire. »

Sur ce, l'OM se referme sur sa coquille. Les yeux se tournent vers l'hôtel de ville, où le maire et son premier adjoint se concertent pour livrer le premier commentaire officiel. Convoquée à la hâte, la conférence de presse dure cinq

minutes : avant de filer au Sénat, le maire, Jean-Claude Gaudin, lit un communiqué qui prend acte que « *c'est celui qui paye qui décide. Je souhaite que la venue [de Bernard Tapie] renoue avec le succès que les supporters sont en droit d'attendre.* »

UN PARI RISQUÉ

Renaud Muselier, son premier adjoint RPR, qui s'est longtemps réjoui d'avoir fait venir Robert Louis-Dreyfus, se charge un peu plus tard de répondre aux questions. Il se contente d'espérer que le « *rayonnement du club contribuera aussi à la bonne image de Marseille, cette ville de haute technologies, qui a su accueillir The Race, la Cité de la Réussite et ces fêtes populaires comme la Massalia.* ». En réalité, le premier adjoint, qui se retranche derrière un mutisme peu dans sa nature, est furieux. Il ne comprend plus l'attitude du président de l'OM.

Il n'est pas le seul homme politique à craindre le retour de Bernard Tapie, même si celui-ci reste encore inéligible jusqu'en 2003. Jean-Noël Guérini, patron socialiste du conseil général des Bouches-du-Rhône, qui finance aussi le club, publie un communiqué destiné à faire plaisir aux supporters : « *Le choix de Bernard Tapie, qui incarne pour bon nombre de supporters les années glorieuses de l'OM, est un pari qui - je l'espère - permettra au club de renouer avec la victoire.* »

Personne n'aborde les modalités de l'entrée de Bernard Tapie dans le capital de l'OM. Le chiffre d'une prise de capital de 25 % a été avan-

cé mais non confirmé. Or, Bernard Tapie se trouve actuellement en redressement judiciaire personnel et ne peut procéder à ce type d'investissement sans l'accord de son mandataire judiciaire.

Malgré son charisme, l'ancien ministre de la ville se lance dans un pari risqué. Parmi les joueurs actuels, il a déclaré vouloir n'en garder que quatre... ce qui peut lui rendre la tâche délicate d'ici la fin de la saison, même si des joueurs comme George Weah ou Jérôme Leroy, qui avaient annoncé leur départ, ont déclaré vouloir rester avec lui. Sur le plan de l'organisation, il a laissé filtrer un tel mépris pour les équipes dirigeantes et administratives actuelles qu'on voit mal comment il pourra s'en accommoder. Et il n'a pas plus épargné les ex-responsables sportifs, Eric Di Meco et Marcel Dib, qui gardent de sérieux relais à la mairie et dans les réseaux qui entourent le club.

Enfin, la question de la direction de l'OM reste entière. On voit mal Bernard Tapie se laisser commander par un Robert Louis-Dreyfus qu'il a malmené lors d'une émission récente sur RTL9. Et la cohabitation s'annonce problématique, surtout avec le retour de Pierre Dubiton : ce comptable était un des juges-enquêteurs chargés des comptes de l'OM en 1993 qui firent chuter Tapie. Revenu au club, le même Pierre Dubiton y a fomenté un coup contre Robert Louis-Dreyfus qui, en octobre 2000, l'a accusé publiquement d'être un fauteur de troubles.

Michel Samson

La justice enquête sur les comptes du club

La brigade financière du service régional de police judiciaire de Marseille s'intéresse à certaines opérations financières menées entre 1997 et 1999 par l'OM durant la période où Roland Courbis était manager. Les investigations entreprises sous la conduite de la juge Laure Roche portent sur des sommes sorties des caisses de l'OM, notamment lors du transfert du joueur ghanéen Artur Moses, pour un montant de 12 millions de francs, et dont les policiers soupçonnent qu'elles ont servi de rémunérations occultes. Une information judiciaire a été ouverte le 8 décembre 1999 contre X... pour « *faux, usage de faux en écritures, abus de biens sociaux et recels* ». Le 21 décembre 1999, les policiers avaient perquisitionné au siège du club et saisi des documents administratifs et comptables. Cette enquête, qui compte de nombreuses ramifications à l'étranger, se poursuit.

Le « banni » n'a toujours pas honoré toutes ses créances

« *TU ME VOIS employé de Louis-Dreyfus ?* » L'ancien patron de l'Olympique de Marseille (OM) s'esclaffait ainsi auprès d'un journaliste du quotidien *La Provence* qui l'interrogeait, au mois de novem-

PORTRAIT

Ruiné, emprisonné, déchu, le héros des « années fric » conserve une éternelle capacité à rebondir

bre 2000, sur l'éventualité de son retour au sein du club phocéén. A cinquante-huit ans, près de sept années après son départ, Bernard Tapie a changé d'avis, et c'est en qualité d'« actionnaire minoritaire » qu'il revient dans l'OM de Robert Louis-Dreyfus.

Arrivé au Stade-Vélodrome en 1986, Bernard Tapie en fut écarté en 1994 après que la Fédération française de football (FFF) lui eut interdit pour deux ans « *toutes activités sportives* » à la suite de la révélation, en mai 1993, du match truqué Valenciennes-OM. C'est la mise au jour de ce scandale qui devait, quelques mois plus tard, précipiter sa chute. Eloigné des stades, l'homme d'affaires,

qui a réalisé en 1990 sa plus belle acquisition en rachetant le géant allemand de l'équipement de sport Adidas grâce au financement du Crédit lyonnais, entame, parallèlement à son ascension dans les milieux de la finance et du sport, une carrière politique qui le mènera de l'Assemblée nationale (1989) au Parlement européen (1994-1997) en passant par le ministère de la ville dans le gouvernement de Pierre Bérégovoy (1992-1993).

Condamné le 15 mai 1995 par le tribunal correctionnel de Valenciennes (Nord), pour « *corruption et subornations de témoins* », Bernard Tapie a été incarcéré cent soixante-cinq jours à la prison de la Santé entre les mois de février et de juillet 1997. Au total, celui qui débuta dans la carrière en 1977, en rachetant à bas prix des entreprises en difficulté, a écopé de quatre sanctions pénales. Outre celle de Valenciennes, il a été condamné en 1996 à de la prison avec sursis dans l'affaire Testut pour « *abus de biens sociaux* » et à l'interdiction de gérer pendant cinq ans ; pour « *fraude fiscale* » dans celle du yacht *Le Phocée* et pour « *mauvaise gestion des comptes* » de l'OM, en juin 1998. Il perdit à cette occasion ses mandats électifs. Mis en liquidation judiciaire personnelle

une semaine après le jugement de l'affaire Testut, Bernard Tapie a vu ses biens mobiliers saisis, ainsi que son yacht et son hôtel particulier, rue des Saint-Pères, à Paris, par décision du tribunal de commerce de Paris qui l'avait placé, en 1994, en redressement judiciaire. Un an plus tard, sa société Bernard Tapie Finance (BTF), qui regroupait les activités industrielles de son groupe (Terrailon, La Vie Claire, Testut, Scaime), était attribuée pour 500 millions de francs à la Société de banque occidentale (SDBO), une filiale du Crédit lyonnais.

UN PROFOND DESIR DE REVANCHE

« *J'ai eu la chance de connaître dans ma vie le succès et la descente aux enfers* », se plaît-il à dire aujourd'hui. A sa sortie de prison, placé sous le régime de liberté conditionnelle quoique encore sous le coup de poursuites judiciaires, il s'est dirigé vers le monde du spectacle. Tour à tour acteur de dans un film de Claude Lelouch, auteur d'un roman sur les coulisses du football, support d'une publicité pour une chaîne de magasins hifi, il a rencontré le succès au théâtre dans *Vol au-dessus d'un nid de coucou*. Animateur sur RMC de 1999 à 2000, aujourd'hui présentateur d'une émission sur la

chaîne de télévision RTL9, Bernard Tapie s'est tenu, ces dernières années, à l'écart des domaines où il avait bâti sa réussite.

Mais il a conservé un profond désir de revanche. Depuis 1994, il mène une interminable bataille judiciaire contre le Crédit lyonnais, qu'il accuse de l'avoir floué lors de la revente d'Adidas au mois de février 1993. L'enjeu de ces procédures s'élève à près de 6,5 milliards de francs. Il concerne des plus-values grâce auxquelles l'ancien banni compte reconstituer sa fortune, faire triompher l'OM et, peut-être, retrouver une ambition politique. Ces enjeux semblent bien être au cœur de sa reconquête actuelle, via le club mythique de Marseille.

Mais, loin d'avoir honoré ses créances, l'homme qui symbolisa l'affairisme triomphant - et la corruption - des années 1980-1990 demeure sous la tutelle des mandataires chargés de contrôler ses ressources. Ainsi en septembre 2000, le tribunal de grande instance de Paris avait autorisé la direction générale des douanes à saisir les gains des prestations théâtrales et radiophoniques de celui que Robert Louis-Dreyfus vient d'appeler à la rescousse de l'OM.

Yves Bordenave

Quinze ans pour arriver, partir et revenir

● **12 avril 1986.** Arrivée de Bernard Tapie à la présidence de l'Olympique de Marseille, alors en D2. Grâce à un recrutement musclé, dont celui de Jean-Pierre Papin et au soutien de Michel Hidalgo, ancien sélectionneur de l'équipe de France, l'équipe remonte en D1 et rafle quatre titres de champion de France (1989 à 1992), une Coupe de France (1989) et devient le premier club français à remporter une finale de la Ligue des champions, en 1993.

● **21 mai 1993.** Le joueur valenciennois Jacques Glassmann dénonce des tentatives de corruption opérées par des dirigeants marseillais lors de la rencontre VA-OM en championnat de France.

● **22 avril 1994.** La Fédération française de football déçoit l'OM de son titre de champion de France 1993, relègue l'équipe en

D2, radie à vie son directeur sportif, Jean-Pierre Bernès, et interdit toute fonction de dirigeant à Tapie pendant deux ans. L'OM vend ses joueurs.

● **1995.** L'OM est champion de France de D2.

● **1996.** Remontée de l'OM en D1. Le club termine le championnat à la 11^e place.

● **1997.** Arrivée de Robert Louis-Dreyfus, patron d'Adidas, à la tête de l'OM.

● **1999.** L'OM, entraîné par Roland Courbis, manque de peu le titre de champion de France et la victoire en Coupe de l'UEFA.

● **Novembre 1999.** Robert Louis-Dreyfus refuse une offre de Tapie de revenir au club et laisse partir Roland Courbis.

● **Mardi 3 avril 2001.** Retour de Tapie à l'OM à la demande de Robert Louis-Dreyfus pour « *prendre en charge toute la partie sportive du club* ».

« *ON NE SAIT PAS de quoi demain sera fait.* » Interrogé, il y a quelques jours sur RMC sur un éventuel retour de Bernard Tapie à l'Olympique de Marseille, Robert Louis-Dreyfus se fend de cette maxime aux intonations normandes. La rumeur est lancée, les contacts sont pris. « *Je l'appelle de temps à autre pour avoir des conseils* », concède-t-il. Premier aveu d'impuissance. Tout va ensuite assez vite. Dimanche 1^{er} avril, Bernard Tapie provoque l'entrevue dans le cadre de son émission sur RTL9. Robert Louis-Dreyfus lui confesse : « *Mon erreur a été de vouloir gérer ce club comme on gère une entreprise.* » Le présentateur exulte. Dreyfus ajoute : « *Pour que ça marche, il faut un président très présent, un manager et un entraîneur mais c'est le manager qui doit avoir le dernier mot.* » Tapie acquiesce, l'entretien d'embauche est terminé. Il sera ce manager.

« *Je suis conscient de l'attente de tous ceux qui aiment l'OM et j'essaierai de m'en montrer digne* », a déclaré, mardi 3 avril, Bernard Tapie sur le site Internet de son fils Stéphane. L'attente est effectivement importante et, lundi 9 avril, Bernard Tapie va découvrir un club en position bien délicate. Marseille, classé quatorzième en championnat, avec seulement six points d'avance sur le premier reléguable, est en effet en proie à une crise interne profonde.

CLEMENTE SUR LA DÉFENSIVE

L'entraîneur basque Javier Clemente, arrivé en novembre, est ouvertement critiqué par les joueurs. On parle même de mutinerie : « *Il n'y a pas de mutinerie, mais il est vrai que j'ai des problèmes avec certains joueurs* », réfute Javier Clemente. Les joueurs lui reprochent ses méthodes et son absence de communication. L'an-

cienn sélectionneur de l'équipe d'Espagne ne parle qu'un français approximatif et base sa méthode sur la discipline. Son avenir au club demeure bien incertain. Il a d'ailleurs réagi très vite à l'arrivée de Bernard Tapie : « *Je suis entraîneur à 100 %, si on m'enlève 20 % de mes attributions, je pars.* » De même, le sort du directeur de l'organisation sportive, Jean Christophe Cano, semble également scellé. Il s'interrogeait pourtant à l'heure de l'annonce : « *Je ne sais pas si cela met un terme à ma mission.* »

Pour Bernard Tapie, il va s'agir dans un premier temps de remettre un peu d'ordre dans la maison. Une fois le maintien en D1 assuré, il s'attaquera à la saison prochaine. Robert Louis-Dreyfus ne cachait pas sa volonté de faire revenir Laurent Blanc à Marseille. « *Ma plus grosse bêtise est de l'avoir laissé partir* », a-t-il concédé. Lors du mercato, saison hivernale des

transferts, il lui aurait proposé un poste de manager. Laurent Blanc, actuellement en pleine négociation avec son club de l'Inter Milan, a laissé entendre qu'il devrait rester encore au moins une saison en Italie. Dès lors toutes les hypothèses sont envisageables. La première conduit à Didier Deschamps. L'ancien capitaine de l'OM et des Bleus, aujourd'hui à Valence, se lasse de son statut de remplaçant en Espagne. Un dernier contrat et une proposition de reconversion dans le club phocéén pourrait l'intéresser.

Une seule chose est sûre : Bernard Tapie va devoir se mettre très rapidement à la recherche d'un sponsor. La société scandinave de téléphonie mobile Ericsson, partenaire de l'OM depuis la saison 1996-1997, n'a en effet pas souhaité renouveler son contrat.

Etienne Labrunie



Parcours nez en l'air à Chicago

CHICAGO

de notre envoyée spéciale

Les Indiens vivaient raisonnablement de la terre quand, il y a un peu plus de trois cents ans, arrivèrent deux Français – un explorateur et un jésuite. Le territoire était vaste, l'eau abondante, le sol fertile, l'emplacement stratégique. Très vite, le développement fit une économie, le progrès une industrie. Les bestiaux paissaient, la ville s'étendait quant, en 1871, éclata un incendie qui ravagea Chicago. Un architecte avait enfoui des plans pour les mettre à l'abri. Quand il les retira, ils étaient

Le Loop, le cœur de Chicago, est comme un livre d'architecture ouvert à la page « XX^e siècle » : la « ville du vent » est celle qui a inventé le gratte-ciel

intacts, protégés par la terre cuite, émaillée. Ils allaient servir à reconstruire la cité.

Dès 1892, un train aérien, le Loop, formait une boucle autour de ce qui restait du quartier des affaires. Puis, on imagina de faire de cette même structure métallique l'épine dorsale des bâtiments. L'ascenseur hydraulique venait d'être inventé. Un style nouveau apparut. L'architecture moderne était née.

Le premier gratte-ciel de Chicago, aujourd'hui détruit, fut le Home Insurance Company Building, de William Le Baron Jenney (1832-1907). Cet ingénieur, qui fit ses études à Paris, fut le premier à utiliser une armature en acier. Parmi ses élèves, Daniel Hudson Burnham (1846-1912), l'auteur, en 1909, d'un plan qui rendit les rives du fleuve accessible et fit la part belle aux parcs. Burnham voulait faire de Chicago le « Paris de la prairie ». Avec Louis Sullivan, William Holabird et Martin Roche, il adopta un style qui reçut le nom d'école de Chicago. De 1890 à 1920 environ, elle répondit aux attentes d'une économie florissante : gratte-ciel rendus possibles par l'invention de l'ascenseur, charpente métallique et revêtement en terre cuite émaillée, décorative et résistant au feu, ce qui n'était pas anodin après l'incendie de 1871.

«LE MOINS, C'EST LE PLUS»

On identifie ces buildings à leur structure tripartite : une base sur deux étages, un tronc central montant sur une dizaine d'étages, un sommet avec corniche et chapiteaux sous un toit plat. Leur plan en « U » laisse passer l'air et la lumière et, à l'intérieur, l'atrium ménage d'heureuses surprises. Le Santa Fe (224, Michigan Avenue), de Burnham, en est l'illustration parfaite.

A partir des années 1920, le style art déco accompagne la Grande Dépression, puis la guerre. Il se reconnaît à ses trois parties : base à corniche, colonnes montant d'un seul jet avec un décrochement de chaque côté, tour centrale au sommet. Immeuble emblématique de cette époque, le Chicago Board of Trade (1929-1930, 45 étages, le plus haut bâtiment de la ville à l'époque), avec une statue de Cérés au sommet.

Grand consommateur de béton armé, d'acier et de verre, le style « international », appelé encore modernisme, impose, vers 1960,



Ci-dessus, Wacker Drive, près du fleuve, où les buildings futuristes côtoient les immeubles art déco et ceux de l'école de Chicago.

Ci-dessous, l'escalier flottant de Frank Lloyd Wright, morceau de bravoure dans la verrière du Rookery Building. En haut à droite, une maison du même architecte, dans le plus pur style « prairie ». En dessous, la tour Sears, la plus haute de la ville.



JÉRÔME DE PERLINGHI

son dépouillement. « Le moins, c'est le plus », dira Mies Van der Rohe (1886-1969), grand prêtre de cette ascèse. La ligne droite reflète un besoin d'ordre. Ici, pas de décoration, seule la structure se montre. Les bâtiments alentour se reflètent sur les parois de verre. C'est la

partie la plus spectaculaire de cette esthétique sobre, économe. Pour s'en convaincre, voir le Federal Center de Mies Van der Rohe. Invité à Chicago en 1938, quand les nazis fermèrent le Bauhaus, il enseigna à l'Illinois Institute of Technology.

Quant au style postmoderne, il répond à l'attente d'une société en panne de repères, puisant son inspiration dans le passé, mais en utilisant les technologies contemporaines. Illustration : le R.R. Donnelley Building (1992, 50 étages), de l'espagnol Ricardo Bofill, en forme de temple grec, qui « réinterprète la forme classique à l'échelle monumentale ».

Ces quatre périodes modifient le plaisir que l'on éprouve à parcourir la ville. On peut, alors, croiser les lectures. Il y a les buildings qui étonnent par leur forme : triangle d'aluminium du Swiss Hotel ; épis de maïs de Marina City (1964-1967), tours jumelles abritant 900 appartements ; bouteille de champagne du Carbide and Carbon Building (1929, 40 étages), base en granit noir, terre cuite vert foncé, sommet doré.

Au sud du Loop, voici le Metro-

Le Buddy Guy's Legends, un temple du blues

Au Buddy Guy's Legends, ça décoiffe. Sur l'estrade, quatre bluesmen se déchangent. Les glissandos s'enchaînent sur des riffs omniprésents. Le batteur assure, la trompette gémit. Dans l'ombre, deux Blacks, Stetson et santiags blancs, chemise rouge et gilet de cuir pour l'un, noir intégral, chemise immaculée pour l'autre, se saluent avec dignité. Le premier joue au billard avec une Yoko Ono aussi sévère que la véritable. Tout à l'heure, le second montera sur la scène. Aux murs, des vinyles dans des cadres. Et, réunis sur un tableau, le visage de quatre monuments du blues : Muddy Waters, Sonny Boy Williamson, Little Walter et Howling Wolf. Ce club, un des plus populaires de la ville, a été ouvert par Buddy Guy, accompagnant pratiquement la naissance du blues à Chicago. Muddy Waters et John Lee Hooker en furent, dans les années 1950, les pères fondateurs.

Bye bye semaine, bonjour week-ends !

Gastronomie en Anjou 800F*

2 nuits en hôtel 3* avec petits déjeuners et dîners du vendredi et samedi soir + une dégustation découverte de vins d'Anjou

Londres 1200F**

A/R en Eurostar + 1 nuit en hôtel 2* avec petit déjeuner

Amsterdam 1380F**

A/R en Thalys + 2 nuits en hôtel 2* avec petits déjeuners

Istanbul 1800F^{TT}**

Vol + 3 nuits en hôtel 3* avec petits déjeuners

degriftour.com

www.degriftour.com - 3615 DT***

08 36 68 28 27

3,21 F TTC/mn

Lic.095960001 - *Prix à partir de, à certaines dates et selon disponibilité.
**Prix à partir de, au départ de Paris, à certaines dates et selon disponibilité.
***de 0,99 à 2,21F/mn



JÉRÔME DE PERLINGHI



PHOTOS CI-CONTRE ET HAUT PAGE DE GAUCHE GILLES RIGOULET

Carnet de route

● **Repères.** Fondée en 1837 sur la rive ouest du lac Michigan, aujourd'hui peuplée de 2,9 millions d'habitants, Chicago, qui vit s'élever les premiers gratte-ciel, est un éblouissant livre d'architecture. Capitale du blues, dotée d'un Musée des beaux-arts d'une richesse exceptionnelle, la « ville du vent » – ce vent qui aiguise le froid hivernal – est plus séduisante encore au printemps. Décalage horaire : - 7 heures.

● **Vols.** Directs et quotidiens, en 9 heures, avec American Airlines (tél. : 0-801-872-872), à partir de 2 855 F A/R (435 €) avec, en classe économique, repose-tête orientable, espace entre les sièges, champagne et digestifs, et Air France (tél. : 0-820-820-820), onze vols hebdomadaires, à partir de 2 355 F (359 €).

● **Architecture.** En sortant du Musée des beaux-arts, se procurer un guide des bâtiments de la ville à la Chicago Architecture Foundation (224 S. Michigan Avenue). Le *Pocket Guide to Chicago Architecture*, de Judith Paine McBrien, publié par W.W. Norton & Company, se révèle fort utile. On peut aussi s'attacher les conseils d'un guide de cette maison. Ce sont d'ailleurs eux qui commentent les croisières sur le fleuve (21 \$, 24 €, pour une durée de 90 minutes, réserver au 312-902-1500). Monter au sommet des tours Sears et Hancock.

● **Frank Lloyd Wright.** Renseignements sur les visites des maisons construites par l'architecte au 00-1-312-708-848-1976. Samedi 19 mai, à Oak Park, des habitations privées construites par Frank Lloyd Wright seront ouvertes. Renseignements et billets pour ce « Wright Plus Housewalk » au 00-1-708-848-9518, fax : 708-848-2327. Entrée : 85 \$, 97 €, transport d'un édifice à l'autre et carte inclus. Affiches de Frank Lloyd Wright en France au 02-38-66-20-58.

● **Hébergement.** Avec 1,5 million de visiteurs, Chicago est la première ville de congrès des Etats-Unis et les hôtels affichent souvent complet. Il faut

donc impérativement réserver. Proche du lac, le Four Seasons Chicago est un très bel établissement qui offre un luxe et un raffinement extrêmes (465 \$, 530 €, tél. : 00-800-64-88-64-88). Dans le Reliance Building (1895) restauré, en face de Marshall Field's, le Burnham, délicieusement baroque (à partir de 175 \$, 199 €, tél. : 00-1-312-782-1111). Le House of Blues, un délire luxueux (260 \$, 296 €, la chambre, tél. : 312-245-0333). Le Méridien, cinq-étoiles luxe, ouvrira début mai sur Michigan Avenue, North Bridge District (chambre standard de 40 m², prix d'ouverture : 199 \$, 226 €, tél. : 0800-42-22-15).

● **Tables.** Cosmopolite, Chicago offre toutes les cuisines. Bin 36 (339 N. Dearborn), excellent, ambiance jeune. The Signature Room, au 95^e étage de Hancock (réserver au 630-968-7778). Déjeuner dans le restaurant du grand magasin Marshall Field's et déguster une Chicago Pizza monumentale, à Pizzeria Uno (29 E. Ohio Street).

● **Blues.** Principales boîtes : Buddy Guy's Legends (754 S. Wabash), Blue Chicago (736 N. Clark) et The House of Blues (330 N. State Street) où, le dimanche matin, a lieu un « Gospel Brunch ».

● **Festivals.** Gospel (1^{er}-3 juin), blues (7-10 juin) et jazz (30 août-2 septembre).

● **Voyagistes.** Forfaits auprès des spécialistes : la Compagnie des Etats-Unis (tél. : 01-55-35-33-55), Directours (tél. : 01-45-62-62-62), Jetset (agences et 01-53-67-13-00), Vacances Fabuleuses (agences et 01-53-67-60-00) et Voyageurs aux Etats-Unis (tél. : 01-42-86-17-30).

● **Lectures.** *Le Grand Guide de Chicago* (Gallimard, Bibliothèque du voyageur) et *Chicago* (Ulysse). *Frank Lloyd Wright*, de Daniel Treiber (Hazan, 1986, épuisé). L'autobiographie de Frank Lloyd Wright devrait être rééditée par les Editions de la Passion.

● **Renseignements.** Visit USA Committee, 24, rue Pierre-Sémar, 75009 Paris, du lundi au vendredi, de 13 à 17 heures. Sur place : Chicago Office of Tourism (78 E, Washington Street, 4^e étage). Internet : www.choosechicago.com

Week-end « potager » à Versailles

On peut être un grand monarque et avoir une âme de jardinier. Ainsi Louis XIV appréciait-il particulièrement la promenade qui le menait de son château de Versailles jusqu'au potager dont, en 1687, il avait confié la réalisation à Jean-Baptiste de La Quintinie, un ancien avocat passionné d'horticulture. Dans cet espace de 9 hectares clos de murs et situé derrière la pièce d'eau des Suisses, ce dernier allait expérimenter toutes sortes de nouvelles cultures fruitières et vivrières.



On lui doit également l'invention des primeurs. Dans les serres, on récoltait des fraises à partir de Pâques et jusqu'à Noël ainsi qu'asperges et petits pois frais dont le roi et la cour raffolaient. Mais plus que tout, Louis était friand de figues. Qu'à cela ne tienne. Dans le climat humide de Versailles, La Quintinie allait réussir l'exploit d'acclimater sept cents figuiers en pots. Dès les premiers frimas, ces arbres frileux étaient remis dans une figuierie construite à cet effet. Dans les différents vergers, cloisonnés à des hauteurs différentes pour obtenir autant de micro-climats, s'épanouissaient des cerisiers, des abricotiers, trente pêchers, quatre-vingts variétés de poiriers dont la bon-chrétien, la préférée du jardinier royal, et autant de pommiers. En particulier, la calville-blanc, que l'on y cultive encore. Le tracé actuel du potager du Roi est sensiblement le même qu'au temps de La Quintinie, de même que le cadre où il s'inscrit, hormis l'élégante cathédrale Saint-Louis, qui date de 1740. Le jardin a conservé son savant découpage de jardins clos articulés autour du grand carré auquel on accède par des terrasses et deux rampes en pente douce créées sous Louis XVI pour permettre le passage des charrettes. Aujourd'hui, le potager est entretenu par une quinzaine de jardiniers de l'Ecole nationale supérieure du paysage. Dès les premiers beaux jours, il ouvre, chaque fin de semaine, ses portes au public, qui peut ainsi admirer la belle ordonnance de ses carrés plantés de quelque 5 000 arbres fruitiers, et découvrir les différentes sortes de taille et de palissades pratiquées sur les deux cents variétés de poiriers et pommiers. Chaque année, ce jardin d'abondance produit cinquante tonnes de fruits et quinze tonnes de légumes. Charme supplémentaire, ces récoltes sont vendues toute l'année, les mardis et vendredis matin (de 9 heures à 12 h 30), dans la boutique logée dans la Figuierie. Une fête pour les yeux et pour les papilles que l'on pourra prolonger à la table du Café Trianon, la brasserie du Trianon Palace où le jeune chef Benoist Rambaud concocte de savantes et savoureuses recettes à base des légumes et fruits de saison.

Marie-Noëlle Hervé

★ **Potager du roi, 10, rue du Maréchal-Joffre, 78000 Versailles.** Visite les samedis et dimanches, de 10 à 18 heures, du 1^{er} avril à la fin octobre. Visite-conférence toutes les heures à partir de 10 h 30. Entrée : 40 F (6,1 €) et 20 F (3,05 €) pour les moins de dix-huit ans. Renseignements au 01-39-24-62-62. Du 6 au 8 mai, Journées des jardins et du jardinage ; les 3 et 4 juin, dégustations et gastronomie. ★ **Café Trianon, 1, boulevard de la Reine** (tél. : 01-30-84-52-10). ★ **A lire : Saveurs du Potager du roi**, de Stéphanie de Courtois et Stéphanie Buttier (Actes Sud/ENSP).

politan Correctional Center (1973-1975). L'entrée de cette prison haute de 27 étages, en plein quartier des affaires, ne se distingue pas de celle des buildings de bureaux. Son architecte, Harry Weese, a choisi la forme triangulaire qui évite aux surveillants les longs couloirs à arpenter et autorise un maximum de fenêtres pour les détenus. Le tout donne au bâtiment son apparence de carte à puce si caractéristique. Il y a les immeubles qui racontent des histoires. Le Wrigley Building (1924-1925, 11 étages), au clocher orné de quatre horloges, commandité par William Wrigley, fondateur des chewing-gums du même nom. A l'origine, les Wrigley fabriquaient du savon. Pour en vendre davantage, ils mirent un chewing-gum dans chaque paquet...

Le cabinet Adler & Sullivan, connu pour ses réalisations de théâtres, a conçu l'Auditorium Building, devenu Roosevelt University en 1946. Dans cet immeuble massif, on trouve un hôtel, des bureaux et un théâtre doté, dit-on, de la meilleure acoustique du monde. En 1889, on a posé sur le tout une tour de 16 étages, ce qui en fit le plus haut immeuble de l'époque. L'Auditorium de 4 300 places est une beauté, avec des loges sans piliers, climatisé par des blocs de glace en été, avec de l'air chaud qui s'échappe d'ouvertures grillagées en hiver.

Pendant que ces confrères se consacraient aux édifices industriels, Frank Lloyd Wright, lui, construisait ses maisons. Basses, longues, plates, au bord de la Prairie. Sans mur d'enceinte, ni portail. En brique et en bois. Avec des fenêtres en bandeaux pour mieux accueillir la lumière. Une architecture épurée dégageant l'espace. Inspirée du Japon, où il se rend pour la première fois en 1905. Car, « à part quelques chasseurs de culture (et exploités ?) comme moi », écrit-il dans son autobiographie, qui connaît ce pays de l'extrême ?

Des maisons avec des cheminées, des lampes et des meubles qu'il dessinait, dont ces chaises à haut dossier, élégantes, raides et un peu puritaines. Si inconfortables que l'on ne peut y tenir assis plus de vingt minutes. Ce qui conduit à se poser la question : sont-ce des maisons à vivre ? Séduisantes, assurément, mais très intellectuelles et un peu totalitaires, comme tout concept poussé à l'extrême. Démonstration dans les banlieues résidentielles : à Oak Park, où, en 1889, il construisit sa propre maison et son bureau d'architecte et, sur le campus de l'université, où on visite Robie House, quintessence du style « prairie ».

Danielle Tramard

EVASION
Publicités

HAUTES-ALPES
Vos vacances de Pâques dans le Queyras, vous cherchez le soleil, venez skier dans le Parc Régional du Queyras. Forfait Ski Alpin 75 F. Badge Ski de Fond 32 F. Encadrement ESF : ski, raquette, randonnée, raftering... Hôtel*** ou résidence www.laferme.fr 04.92.46.89.00 Village vacances 04.92.46.72.84 www.chez.com/queyras/caprance Office de tourisme 04.92.46.75.76 www.arvieux.com

directours
Voyager mieux. Dépenser moins.
WEEK-ENDS EN EUROPE 3J/2N
Vols avec escale - Départs quotidiens de Paris et grandes villes de province + 2 nuits hôtels cat. 2*, 3* ou 4*. Exemples de prix par personne : vol + hôtel, petit-déjeuner inclus :
ATHENES 1780 F TTC VIENNE 2065 F TTC PRAGUE 2020 F TTC BUDAPEST 2130 F TTC
Prix enfant : nous consulter. Prix à partir de, valables du 01/04 au 31/10/01. Hôtels de catégorie supérieure : nous consulter. Nuits suppl. possibles.
www.directours.com
3615 Directours (2 21 1ème) et 01.45.62.62.62
AGENCE ouverte 6j/7 au 90 av. Champs-Élysées Paris 8e.

Club Aventure
RANDONNÉES-VOYAGES
Voyages pour Actifs de Nature
90 pays, 200 itinéraires
CATALOGUE GRATUIT AU
0 803 306 032
www.clubaventure.fr
18 rue Séguier, 75006 Paris

Marcher 10 j. au Vietnam*
ça requinque et ça coûte
7 950 F (seulement !)
(et il y a 200 autres comme celui...)
avec **NOMADE** Aventure
Rens. : 01 46 33 71 71
www.nomade-aventure.com

7 jours en Ardèche*
marche + remise en forme
ça coûte **3 450 F (seulement !)**
(et il y a 200 autres comme celui...)
avec **NOMADE** Aventure
Rens. : 01 46 33 71 71
www.nomade-aventure.com

Marcher 8 j. dans le Hoggar*
ça requinque et ça coûte
5 950 F (seulement !)
(avec vol direct Paris-Tamanrasset !)
avec **NOMADE** Aventure
Rens. : 01 46 33 71 71
www.nomade-aventure.com

VACANCES D'AVRIL MAI

TURQUIE hôtel club 3* 1/2 pension 2790*	TUNISIE hôtel club 3* 1/2 pension 2990*	EGYPTE bateau 4* visites pension complète 4990*	SICILE hôtel club 3* pension complète Week-end Pâques 3490*
--	--	--	---

Les prix indiqués correspondent au vol A/R + séjour d'1 semaine dans la formule indiquée

SUPER PROMO Cuba ou St Domingue 2 semaines Formule tout inclus **4990*** **5690***

Découvertes Internationales Tél. : 01 40 09 00 33

Toutes les promos sur **3615 Vacances fûtées** le minifol des Vacanciers fûtés

HÔTEL - RÉSIDENCE À ST MARTIN - ANTILLES
Le Mississippi ****
HÔTEL DE CHARME - 19 CHAMBRES LUXE, CALME ET VOLUPTÉ
RÉSERVATIONS ET RÉSERVATIONS
Paris : Tél. : +33 (0)1 40 88 04 47 Fax : 04 79 St Martin : Tél. : +33 (0) 590 873 381 Fax : 152 Email : contact@lemississippi.com

Compagnie Italienne de Tourisme
PÂQUES A ROME
du 13 au 16 Avril 2001 (4 jours/3 nuits)
2 990 F TTC
En hôtel 4*
Avion spécial Paris/Rome/Paris, transferts A/R centre ville, logement en hôtel 4* base chambre double et petit-déjeuner.
Rens. et inscript. n° AZUR 08 10 00 70 70 ou dans toutes les agences de voyages www.ctvoyages.com - Email : ctv@ctvoyages.com

ISLANDE ILES FÉROË

Faites la traversée avec le Ferry de la Smyril Line

Agent général : **TOURISME gallia**
42, rue Étienne Marcel 75002 Paris
Tél. 01 45 08 44 80 - Fax 01 42 36 45 33 www.voyages-gallia.fr

Brochure FERRY SMYRIL LINE

NOM / PRÉNOM _____
ADRESSE _____

<http://www.ebookers.fr>

C'est seulement sur www.ebookers.fr !

Dublin 935 F TTC**	San Francisco En Vol Direct 3365 F TTC*	Athènes 1545 F TTC**
Rome 1335 F TTC**	Montréal 2660 F TTC**	Lisbonne 1615 F TTC**
Rio 3631 F TTC**		

*Arrivée aéroport de San Jose. **A/R au départ de Paris. Sous réserve de disponibilités.

ebookers.fr
Vous êtes déjà là-bas

"EVASION" renseign. publicité : 01.42.17.39.63

Pluies par l'Ouest

JEUDI. Une perturbation aborde de l'ouest du pays avec des pluies faibles. Ces pluies gagneront une bonne partie du pays en soirée.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Le ciel restera couvert, avec des pluies faibles une bonne partie de la journée. Le vent de sud-ouest soufflera à 80 km/h en rafales près des côtes. Les températures maximales avoisineront 12 à 14 degrés.

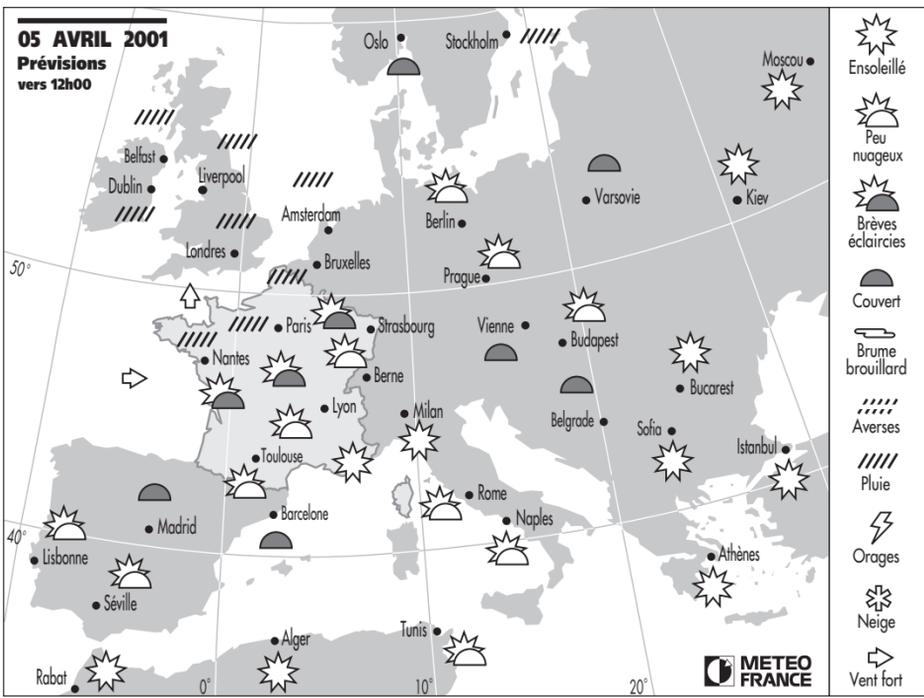
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardenes. Les nuages deviendront nombreux en matinée, puis le ciel se couvrira par l'Ouest avec des pluies faibles l'après-midi. Les températures maximales avoisineront 11 à 13 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Les nuages et les éclaircies alterneront, mais le ciel deviendra très nuageux par l'Ouest en fin d'après-midi avec quelques ondées. Le thermomètre marquera 11 à 13 degrés au meilleur moment de la journée.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Sur Poitou-Charentes, le temps restera couvert avec des pluies faibles intermittentes. En Aquitaine, les nuages et les éclaircies alterneront en début de matinée, puis les nuages deviendront nombreux, avec quelques pluies en fin d'après-midi. Sur Midi-Pyrénées, le soleil du matin laissera place à des passages nuageux l'après-midi. Les températures maximales avoisineront 15 à 20 degrés du nord au sud.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Sur le Limousin, le ciel deviendra très nuageux l'après-midi, avec quelques pluies. Ailleurs, nuages et éclaircies se partageront le ciel, avec des nuages élevés plus nombreux par l'Ouest l'après-midi. Il fera 13 à 15 degrés.

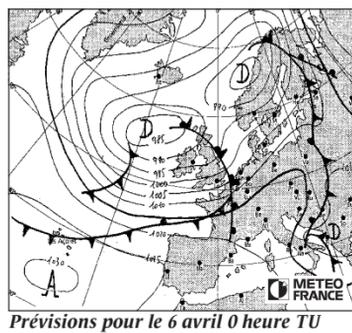
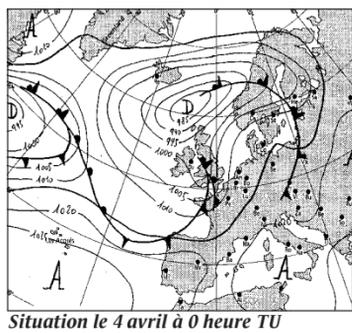
Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Malgré quelques passages de nuages élevés sur l'Ouest, le soleil sera généreux, avec des températures maximales proches de 17 à 20 degrés.



PRÉVISIONS POUR LE 05 AVRIL 2001
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole			
AJACCIO	9/16 S	NANTES	6/14 P
BIARRITZ	7/19 N	NICE	11/16 S
BORDEAUX	6/16 N	PARIS	5/12 P
BOURGES	3/14 N	PAU	5/18 N
BREST	8/13 P	PERPIGNAN	10/17 S
CAEN	8/13 P	RENNES	5/13 P
CHERBOURG	8/12 P	ST-ETIENNE	5/14 N
CLERMONT-F.	2/14 N	STRASBOURG	5/12 S
DIJON	3/12 N	TOULOUSE	6/17 N
GRENOBLE	4/14 S	TOURS	3/14 P
LILLE	5/10 P	FRANCE outre-mer	
LIMOGES	3/13 C	CAYENNE	24/28 P
LYON	5/13 S	FORT-DE-FR.	23/30 S
MARSEILLE	9/17 S	NOUMEA	23/28 P

PAPEETE	26/32 P	KIEV	7/15 S	VENISE	8/11 P	LE CAIRE	13/21 S	
POINTE-A-PIT.	23/32 S	LISBONNE	15/19 S	VIIENNE	5/10 C	NAIROBI	17/28 C	
ST-DENIS-RE.	24/29 S	LIVERPOOL	5/9 P	AMÉRIQUES				15/27 S
EUROPE								
AMSTERDAM	5/10 P	LONDRES	4/9 C	BRASILIA	21/29 S	RABAT	11/22 S	
ATHENES	10/17 S	LUXEMBOURG	1/9 C	BUENOS AIR.	15/23 S	TUNIS	13/22 S	
BARCELONE	9/16 C	MADRID	8/20 C	CARACAS	23/27 S	ASIE-Océanie		
BELFAST	2/5 P	MILAN	6/17 S	CHICAGO	2/12 C	BANGKOK	27/36 S	
BELGRADE	7/17 C	MOSCOW	5/16 S	LIMA	19/24 S	BEYROUTH	15/20 S	
BERLIN	3/10 S	MUNICH	5/9 C	LOS ANGELES	9/12 S	BOMBAY	23/33 S	
BERNE	3/10 S	NAPLES	10/17 S	MEXICO	9/30 S	DJAKARTA	28/30 P	
BRUXELLES	5/10 P	OSLO	-2/4 C	MONTREAL	-3/6 S	DUBAI	23/35 S	
BUCAREST	1/16 S	PALMA DE M.	11/20 C	NEW YORK	4/12 S	HANOI	22/24 C	
BUDAPEST	5/10 S	PRAGUE	2/9 S	SAN FRANCIS.	8/15 S	HONGKONG	19/21 C	
COPENHAGUE	5/10 S	ROME	9/16 S	SANTIAGO/CHI	10/24 S	JERUSALEM	14/19 S	
DUBLIN	2/7 P	SEVILLE	14/26 S	TORONTO	-2/8 S	NEW DEHLI	16/32 S	
FRANCFORT	2/11 S	SOFIA	-1/16 S	WASHINGTON	2/15 S	PEKIN	11/17 C	
GENEVE	7/12 C	ST-PETERSB.	1/14 C	AFRIQUE				8/15 S
HELSINKI	-1/0 C	STOCKHOLM	3/9 P	ALGER	9/23 S	SINGAPOUR	26/30 S	
ISTANBUL	7/12 S	STOCKHOLM	18/22 S	DAKAR	17/25 S	SYDNEY	16/25 S	
		VARSOVIE	3/8 C	KINSHASA	22/32 S	TOKYO	6/18 S	



JARDINAGE

Quelques conseils pour fleurir fenêtres et balcons

NATIF du port d'Honfleur, comme le compositeur Erik Satie, Alphonse Allais rêvait d'installer les villes à la campagne. Les citadins n'en demandent pas tant. Ils se contentent de verdoyer, de fleurir leurs rebords de fenêtres, leurs balcons et leurs terrasses quand ils ont la chance d'en avoir. Mais les Parisiens ont encore de grands progrès à faire dans ce domaine, à moins que quelque absurde règlement de copropriété ne leur interdise d'accrocher des jardinières à leurs fenêtres.

Il existe même à Paris une voie qui porte assez mal son nom : le quai aux Fleurs. Dans la partie de cette voie qui va de Notre-Dame à l'Hôtel-Dieu s'offrent au regard des façades désespérément minérales, à l'exception d'un appartement ! Bien sûr, un peu plus loin, le marché aux Fleurs vient redorer son blason et justifier son nom, mais quand même.

Il faisait si beau, ce lundi 2 avril, que l'envie de flâner dans les rues aura pris le dessus. En quelques jours, les jardinières de géraniums qui ont passé cet hiver exceptionnellement doux et pluvieux sans encombre se sont mises à fleurir et

il est assez inhabituel pour les Normands de pouvoir admirer dans le même temps géraniums, azalées du Japon, rhododendrons, camélias, pensées, narcisses, jonquilles et primevères - décidément, que ces dernières sont moches dans leur variété Pacific à fleurs géantes. Aussi moches que les pensées à fleurs géantes qui s'épanouissent si peu et sont tellement moins belles que les anciennes variétés à petites fleurs maculées et que les *Cornuta* si généreuses. C'est un peu comme ces myosotis « modernes » à fleurs rose-mauve si compacts, si raides qu'ils font regretter les anciens aux fleurs bleu ciel qui se ressèment naturellement dans les vieux jardins, jusque dans les allées gravillonnées.

Les rosiers parisiens les mieux exposés ont déjà de longues pousses et leurs boutons à fleurs sont déjà visibles. Les plus avancés seront épanouis dans un mois, voire moins ! Jardiner en ville et notamment à Paris ne ressemble en rien à la même occupation à la campagne au nord de Paris, et beaucoup plus au jardinage dans la zone méditerranéenne où dans les microclimats les plus doux de la

côte atlantique et de la Manche, là où il ne gèle qu'exceptionnellement et peu longtemps.

Aussi, cette fois-ci, nous ne blâmerons pas les professionnels parisiens qui vendent déjà des plantes d'été pour décorer les balcons, car à moins d'un retournement aussi catastrophique qu'improbable, il n'y a aucun risque de gelée à prévoir dans la capitale et sa proche banlieue.

Mais avant de se ruier sur les barquettes de géraniums, de pétunias, de surfinias, de sauges, de pour-

piers ou de fuchsias, il faut, pour ceux qui n'en ont pas déjà, investir dans des pots, des bacs, des jardinières et dans la terre qui va avec.

DES JARDINIÈRES ADAPTÉES

A ce sujet, on ne saurait trop recommander aux citadins motorisés de ne pas hésiter à sortir de Paris pour aller faire leurs emplettes à une quarantaine de kilomètres. Les prix y sont beaucoup plus doux, le choix plus vaste et les risques de contrefaçon quasi nuls,

puisque les jardinières y sont toujours pourvues d'un parc de stationnement...

Rappelons qu'une jardinière doit faire 20 centimètres de largeur et de profondeur, qu'il vaut mieux en acheter deux de 50 centimètres de long qu'une d'un mètre, afin de ne pas être contraint de porter un poids trop lourd. Qu'il faut enfin percer le fond de ces jardinières afin qu'elles ne se remplissent pas d'eau quand il pleut, ce qui entraîne inévitablement la pourriture des racines et que, enfin, il ne faut faire l'économie ni d'un support solide pour la fixer à l'appui de fenêtre ni d'une soucoupe qui évitera au voisin du dessous d'être obligé de nettoyer ses vitres chaque fois que vous arroserez vos plantes.

Que la jardinière soit en plastique, en terre cuite, en bois, peu importe, ce qui compte est qu'elle soit assez grande pour alimenter les plantes qu'elle recevra et que la masse de terre soit suffisamment grande pour ne pas que vous soyez contraint d'arroser trois fois par jour. Il existe aujourd'hui des pots en plastique assez jolis, en tout cas suffisamment neutres d'aspects

pour se faire oublier. De même, il existe maintenant des terreaux tout prêts d'excellente qualité, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. Quand on remplit la jardinière, il faut toujours s'arranger pour qu'il reste au moins deux centimètres entre la surface du terreau et le rebord supérieur afin que les arrosages soient plus faciles et plus rapides.

Un dernier conseil : surtout ne pas planter trop serré, car si dans un premier temps la plantation aura un bel aspect, les plantes se développeront rapidement et ne se développeront qu'avec difficulté. Dans une jardinière de cinquante centimètres de longueur, trois géraniums ou trois surfinias seront parfaitement à l'aise et auront tôt fait de l'envahir en poussant avec générosité. Le mieux est de mélanger plantes dressées et plantes retombantes : un surfinia au milieu, un géranium de chaque côté et le tour est joué.

Pour les couleurs, chacun est libre d'agir comme il veut. La nature ignore le mauvais goût et aime les associations de couleurs osées.

Alain Lompech

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 081

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTALEMENT

I. Jugement de valeur. - II. Fait un joli désordre. Mit ensemble. - III. Assure le plus gros chez le maître. D'un auxiliaire. - IV. Un succès à l'anglaise. Conjonction. Prépare rapidement au travail. - V. Reproduit plus ou moins bien. Mis en retenue. - VI. Fait obstacle. Victime des vignes du Seigneur. - VII. Dit par Pilate, et souvent représenté depuis par les artistes. - VIII. L'Amérique en VO. Donne de l'ampleur à la jupe. Complètement interdits. - IX. Préparée en entrée ou préparée pour

sortir. Son Roland est fameux et furieux. - X. Dispersion du plus bel effet. Préposition.

VERTICALEMENT

1. Aussi obscur que certaines définitions de mots croisés. - 2. Dépassé. Carnivore des mers arctiques à table. - 3. Élément de la chaîne. Romains. - 4. Prend du plaisir. Jolis coups pour récupérer la balle. - 5. Grise à l'époque de Richelieu. - 6. Démonstratif. Droit sur la table. Possessif à retourner. - 7. Arrose la Chine et le

Kazakhstan. Le plus sûr transporteur du désert. - 8. On les retrouve toutes chez l'oiseau. Donne son nom à un Etat avant de rejoindre le Mississippi. - 9. Sans effets. Particule élémentaire mais instable. - 10. Personnel. Ont souvent le beau rôle à la Bastille. - 11. Bonne gardienne. Petit patron manchois. Donne congé. - 12. Provoquent le dégoût.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 080

Horizontalement
I. Procédurière. - II. Hexagone. Rap. - III. Isolateur. Mi. - IV. Le. Ire. Nappe. - V. Irène. Fifi. - VI. PV. Emietté. - VII. Pétrels. Info. - VIII. Ain. Sonder. - IX. Nénette. Grée. - X. Epissure. Est.

Verticalement

1. Philippine. - 2. Réserve. Ep. - 3. Oxo. Tanî (naît). - 4. Câlineries. - 5. Egarements. - 6. Doté. Il. Tu. - 7. Une. Fesser. - 8. Réunit. - 9. Rafting. - 10. Er. Prendre. - 11. Rampe. Fées. - 12. Epie. Forêt.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunschorg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

BRIDGE

PROBLÈME N° 1939

UN DOUBLE TREMPIN

Voici un joli coup technique réalisé, au cours d'un tournoi par paires, par Pierre Detappe - un brillant expert, hélas disparu -, qui avait pu faire douze levées au contrat de « 3 SA ».

♠	A V 6 5
♥	R D 3
♦	R V 9 5 3
♣	V
♠	D 9 8 4 2
♥	10 9 6 5
♦	10
♣	A 7 4
♠	7 3
♥	V 7 2
♦	8 4
♣	R 10 8 6 3 2
♠	R 10
♥	A 8 4
♦	A D 7 6 2
♣	D 9 5

Ann. : O. don. N.-S. vuln.

Ouest Nord Est Sud
passe 1♦ passe 3 SA...

Ouest ayant entamé le 4 de Pique pour le 5 de Nord et le 7 d'Est, comment Pierre Detappe a-t-il fait trois levées de mieux

(petit chelem) au contrat de TROIS SANS ATOUT ?

Réponse
« Ayant constaté que le chelem à Carreau tombait des mains, a raconté Pierre Detappe, et qu'il serait rarement demandé, je me suis appliqué à faire douze levées puisque je n'avais pas subi l'entame de Trèfle. Pour cela, il fallait squeezer Ouest en espérant qu'il aurait un gros honneur à Trèfle et quatre Cœurs. Après avoir pris l'entame avec le 10 de Pique, je commençais donc par "travailler au corps" les adversaires en tirant cinq fois Carreau puis la Dame de Cœur et l'As de Cœur. Et j'ai joué le Roi de Pique puis le 8 de Cœur :

Ann. : O. don. Pers. vuln.

♠ D 9 ♣ A 4 - - - - - ♥ V ♠ R 10 8

♥ 8 ♣ D 9 5

» Ouest défaussa le 4 de Trèfle et je le mis en main à Trèfle, tremplin classique, pour un retour obligatoire dans la fourchette As Valet de Pique autrement inaccessible !

» Le plus intéressant est que, si Ouest a défaussé l'As de Trèfle au lieu du 4, Sud peut même, si ça l'arrange, jouer du mort le Valet de Trèfle sec. Est est bien obligé de prendre, mais cette fois c'est lui, avec le Roi de Trèfle, qui joue le rôle de tremplin pour faire Dame et 9 de Trèfle... »

LE SQUEEZE PLACEMENT

Dans cette donne, Ouest a attaqué l'As de Cœur suivi du 2 pour le 4 du mort et le 9 d'Est. Comment Sud a-t-il gagné QUATRE PIQUES contre toute défense ? Mettez-vous à sa place et cachez les mains d'Est-Ouest.

♠	ARD 4	♥	8
♥	V 8 4 3	♦	RD 10 9 7 5
♦	6 3	♣	V 9
♣	D 6 4	♠	A 10
♠	6 5	♥	V 10 9 7 3 2
♥	A 2	♦	6
♦	R 10 8 5 4 2	♣	A D 7
♣	A V 10	♠	R 7 3

Ann. : O. don. Pers. vuln.

Ouest Nord Est Sud
1♦ contre 2♥ 4♠...

Note sur les enchères
Avec un fort soutien dans les deux majeures, Nord doit faire un contre d'appel, bien que sa main soit faible. Et Sud ne doit pas dire « 3 Piques » sur « 2 Cœurs », car cette réponse au contre d'appel demande de déclarer la manche si le contre n'est pas minimum.

Philippe Brugnion

ARTS Le Musée d'art moderne de la Ville de Paris expose, jusqu'au 6 mai, les installations vidéo de la Britannique Gillian Wearing et de la Suédoise Ann-Sofi Sidén. Ces

deux artistes filment ou photographient, entre fiction et documentaire, les gens de la rue, les drames du quotidien. Les alcooliques dans « Sous influence », pour Wearing, et

les prostituées en République tchèque pour Sidén, dans « Enquête ». ● POUR MARTA GILI, conservateur à la Fondation La Caixa, à Madrid : « La relation de Gillian Wearing aux

autres est profonde, psychanalytique. Elle est surtout universelle (...). Elle se met dans la situation de l'autre, pour mieux le comprendre. » ● UNE DÉMARCHÉ SIM-

PLE qui rend le travail de Wearing compréhensible par tous. Rangée sous la bannière des Young British Artists, cette jeune femme timide triomphe sur le marché de l'art.

Gillian Wearing et Ann-Sofi Sidén, deux vidéastes en quête de réalité

Le Musée d'art moderne de la Ville de Paris confronte les installations vidéo de deux artistes, l'une britannique, l'autre suédoise. Leur travail, entre psychanalyse et enquête sociologique, les conduit vers les alcooliques et les prostituées, des gens en marge de la société

GILLIAN WEARING : SOUS INFLUENCE. ANN-SOFI SIDÉN : ENQUÊTE. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, Paris-16^e. Tél. : 01-53-67-40-60. Jusqu'au 6 mai. Catalogues édités par Paris Musées : Wearing, 76 pages, 145 F (22,11 €) ; Sidén, 72 pages, 135 F (21,10 €).

L'une, Ann-Sofi Sidén, est suédoise. Elle vit et travaille à Stockholm et New York. L'autre, Gillian Wearing, est anglaise. Elle vit et travaille à Londres. Elles ont le même âge : trente-six, trente-sept ans, et dix ans de carrière artistique. L'une et l'autre sont très demandées dans les expositions internationales. A ces points communs s'en ajoutent d'autres, qui justifient mieux leur rapprochement, à Paris, dans l'exposition organisée dans la section de l'ARC, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris. Les deux artistes sont des vidéastes qui développent une œuvre en prise directe sur la réalité, une réalité dure : Sidén s'intéresse aux prostituées, Wearing aux alcooliques.

Toutes deux font un travail de terrain et nouent des liens avec les acteurs de leurs films, qui balancent entre fiction et reportage documentaire. Toutes deux participent d'un courant fort d'artistes dont l'objectif est d'aller prendre

TROIS QUESTIONS À...

MARTA GILI

1 En tant que conservateur pour la Fondation La Caixa, vous venez de présenter à Madrid une large exposition de Gillian Wearing. Pourquoi ?

J'aime sa façon de traiter des attitudes, des apparences, de ce qui est visible et caché en chacun, de mettre au jour des sentiments et histoires horribles et enfouis. Ce n'est pas du spectacle comme on en voit chez beaucoup de jeunes artistes britanniques qui abordent de façon stéréotypée le scandale et le sexe. La relation de Gillian Wearing aux autres est profonde, psychanalytique. Elle est surtout universelle. Son travail va au-delà de la représentation d'une culture britannique : il touche aux questions de l'adolescence. Le public, à Madrid, a beaucoup aimé la vidéo « 2 into 1 », où de jeunes frères jumeaux parlent de leur mère et inversement. Les voix sont également inversées, ainsi les mots et la voix des enfants sortent de la bouche de leur mère. C'est très fort, chacun peut se retrouver dans ce qui est dit.

2 Voyez-vous une dimension autobiographique dans son travail ?

A travers les autres, Gillian Wearing parle d'elle-même. Elle est timide. C'est difficile d'aborder avec elle des choses personnelles. Ça lui fait peur. En Espagne, les gens se touchent beaucoup pour témoigner de leur amitié. Gillian en était effrayée, elle se sauvait. En même temps, elle cherche à comprendre des situations de groupes, jugées anormales par la société. Je ne vois pas de contradiction entre son personnage et le fait, par exemple, de filmer des alcooliques.

3 Met-elle plus les autres en danger qu'elle-même ?

Non. Elle se met en jeu, ce qui n'est pas facile. Dans *Dancing in Peckham*, elle danse seule dans un supermarché et sans musique. Elle essaie de surmonter sa fragilité. Les gens s'arrêtent, la prennent pour une folle, sans qu'on ne les voie. C'est comme se photographier nue au lit avec des transsexuels. Elle se met dans la situation de l'autre, à la place de l'autre, pour mieux le comprendre.

Propos recueillis par Michel Guerrin



des sujets dans les marges, marge des villes, marge de la société, montrer le rien du tout, le passant, et donner la parole à ceux qui ne l'ont pas.

Wearing, qui a d'abord été photographe, enquête dans la rue, procède par annonce dans les journaux, suit pendant deux ans, entre 1997 et 1999, une communauté d'alcooliques dans le sud de Londres. Elle en a tiré *Drunk* : une pièce principale spectaculaire, en noir et blanc, sur triple écran géant où, sur le fond blanc, arrivent, passent, tentent de rester dans le champ, debout, des personnes ivres, seules, à deux, en équipe titubante... Des gens de la rue, qui ont accepté de jouer leur propre rôle devant la caméra, se savent observés, et par là même renvoient au spectateur, mal à l'aise, mais compatissant. De la compassion, Wearing en met dans l'image dédoublée de l'alcoolique plongé dans on ne sait quel sommeil, quand, dessous, il repose, paré comme un prince, dans un cercueil ouvert.

Cette pièce, intitulée *Feel Asleep*, clôt le parcours de l'exposition ainsi que le cycle *Drunk* qui comporte un autre volet : *Prélude*, un film où l'on voit le visage ravagé, interrogateur, riant, bien vivant, d'une femme, cigarette sur l'oreille, canette de bière à la bouche. Wearing nous avertit qu'elle voulait faire un travail avec cette femme, mais qu'elle est morte d'une cirrhose alors qu'elle n'avait d'elle qu'un bout de « rush ». Elle a alors eu l'idée de greffer à ce visage la voix de sa sœur jumelle, qui parle de la découverte du corps, de l'enterrement sinistre, du père, du manque de cette partie d'elle-même.

L'ART CONTEMPORAIN tient une nouvelle coqueluche : Gillian Wearing, trente-sept ans, londonienne. Frange noire sur visage pâle, elle surgit masquée dans son

PORTRAIT

Gillian Wearing est une artiste timide et distante, qui met à nu les inhibitions d'autrui

autoportrait (voir ci-dessus), neutre, prête à endosser toutes les personnalités. Sa reconnaissance est venue avec le Turner Prize, en 1997. Rétrospective à la Serpentine Gallery de Londres en septembre 2000, grande exposition qui vient de finir à Madrid, une autre en cours à Paris... Tout va (trop ?) vite pour la photographe (un peu) et vidéaste (beaucoup), comme tout va vite dans un marché de l'art euphorique.

Triomphe d'une femme qui ressemble à tout le monde, raconte les histoires de tout le monde – les *ordinary people* bousculés par l'Angleterre de Thatcher, devenus électeurs de Tony Blair. Triomphe d'une femme réputée timide et distante mais qui met à nu les inhibitions d'autrui, d'une artiste, solidement guidée par la galeriste anglaise Maureen Paley, qui – ce n'est pas évident – fait flamber les prix



C'est une grande chose, dense, beaucoup plus intéressante que cette scène d'hystérie très courte, ce « *I Love You* » hurlé dans la nuit entre une portière de voiture qui s'ouvre et une porte de maison qui se ferme. Où l'agacement vient du trop de mise en scène dont la pièce fait l'objet.

MASQUE POUR LES TRAUMATISÉS

Wearing donne assez dans le dramatique pour qu'on n'en rajoute pas en plongeant toute son exposition dans le noir. Du noir, avec ses silences et ses cris. Cris de *Sacha and Mum*, un film insupportable sur le rapport violent d'amour et de rejet d'une mère et sa fille, mimé par deux actrices simulant un témoignage. Dans une chambre close, une mère en robe ordinaire étire sa fille – une grande en slip et soutien-gorge –, l'embrasse, la violette, l'étouffe dans la serviette de toilette, puis l'embrasse et rit et recommence à lui taper dessus. L'horreur.

Trauma est, avec *Drunk*, l'autre grande pièce de l'exposition. Wea-

ring y fait parler des gens de traumatismes qu'ils ont vécus dans l'enfance. Enfant battu imaginant le meurtre du père, jeux du grand-père pédophile, frère envoyé en prison pour avoir joué au docteur avec sa sœur, orphelins, enfants placés, maisons pour inadaptes... des récits que le visiteur reçoit en pleine figure, quand ceux qui parlent n'acceptent de le faire que derrière un masque, dans l'anonymat. Efficacité de Wearing et de son projet artistique calé, cadré, qui cherche à donner à ses histoires de vie une dimension universelle, par déplacement, détournement, décontextualisation : mur blanc pour les alcooliques, masque pour les traumatisés. Une construction plastique, plus proche de la peinture que du documentaire et des émissions de télévision dont l'artiste est partie, qui colle à la réalité humaine et met la réalité sociale en exergue.

Pour sa part, Ann-Sofi Sidén ne va pas décontextualiser, bien au contraire. La saisie psychologique, de l'intérieur, l'intéresse moins

que l'observation du dehors. L'artiste suédoise, qui est étouffée par la présence de Wearing, propose comme entrée en matière une installation vidéo dans la lignée de celle qui l'a fait connaître : une œuvre utilisant des caméras de surveillance dans un hôtel. Cette fois, Sidén joue au voyeur dans une caserne de pompiers, histoire de filmer l'univers masculin, de ce mouvement de caméra qui balaye les couloirs et les salles machinalement, sans état d'âme.

JOURNALISME D'INVESTIGATION

Les moniteurs sont sur des étages, avec le matériel de travail, des tuyaux, des casques... comme les serviettes éponge pliées et les rouleaux de papier toilette pour l'observation de la vie dans l'hôtel. L'intérêt de cette nouvelle pièce est très relatif. Moindre en regard de *Warte mal!* (Tu viens !), reportage dans deux villes de République tchèque, à la frontière de l'Allemagne, Dubi et Templice, connues pour la prostitution qui s'y exerce en pleine rue... L'ar-

« *Self Portrait* » (à gauche), un autoportrait de Gillian Wearing, portant un masque, une réplique proche de son propre visage. Cette « photo d'identité » introduit l'exposition « *Sous influence* », présentée au Musée d'art moderne de la Ville de Paris. Une photo extraite de l'installation vidéo « *Warte Mal!* » (Tu viens !), d'Ann-Sofi Sidén, 1999 (ci-contre).

tiste, qui y a séjourné entre février et octobre 1999, y a conduit une enquête qui relève du journalisme d'investigation par sa méthode, et de l'art par son mode de présentation : l'installation vidéo.

Ici la mise en scène n'est pas dans les images, mais dans la distribution des documents, dans le dispositif qui entraîne le visiteur dans l'intimité de récits proposés tantôt dans des petites cellules, tantôt dans des salles avec de grands écrans. On ne se rend pas compte d'emblée qu'il s'agit d'une seule pièce à entrées multiples, d'un portrait, celui d'une micro-société avec ses lois et son commerce de femmes marchandes.

Compter deux bonnes heures pour en comprendre les mécanismes, à travers les histoires que racontent les jeunes prostituées ou les policiers. Des histoires lamentables de filles vendues, maltraitées, envoyées sur la route en short par moins quinze degrés, battues si elles ne rapportent pas cinq cents marks à leur souteneur. Il ne faut pas manquer les longs entretiens parallèles, non coupés, avec Klaus, un consommateur qui maintenant vit avec Miluse, une femme qui a cessé de se prostituer...

Le contexte social y est très présent, imbriqué dans les récits des prostituées, montré sur un grand écran : la route enneigée, les camions qui passent, le motel, le bar... A nous de faire le lien entre ces histoires qui n'avaient encore jamais été dites. Sans discours, sans romantisme, sans états d'âme, sans esthétisme.

Geneviève Breerette

Le triomphe d'une Londonienne sur le marché de l'art

de l'art vidéo. Une de ses œuvres coûtait 50 000 francs (7620 €) en 1996. Le film *Drunk*, qui aurait séduit le collectionneur François Pinault, vaut aujourd'hui 664 000 francs (101 230 €) – trois cassettes ont été vendues sur sept exemplaires. *I Love You*, achetée par le Musée d'art moderne de la Ville de Paris, est à 350 000 francs (53 360 €), *Trauma* et *Prelude* à 250 000 francs (38 110 €). Son autoportrait en photo ? 140 000 francs pour une édition de dix.

Gillian Wearing est anglaise. Par les temps qui courent, et sans chercher à nier son talent, ça aide. On l'a rangée sous la bannière très *successful* des « YBA », soit Young British Artists, ces jeunes artistes britanniques qui ont fait scandale en 1997, lors de l'exposition « Sensation » à la Royal Academy de Londres : Damien Hirst, Sarah Lucas, Chris Ofili, Jake et Dinos Chapman... Outre le fait d'être collectionnés par le publicitaire Charles Saatchi, les YBA puisent leur inspiration dans le quotidien, sont branchés par leur pays comme un étendard et sont défendus par des magazines tendance (*The Face*, *Dazed and Confused*, *i-D*), des musées cocardiers (la Tate Gallery) et des collectionneurs puissants.

Wearing a aussi pour collectionneur influent l'Américain Tony Podesta, dont le frère était un des conseillers de Bill Clinton à la Mai-



« *I'M DESPERATE* », photo issue de la série « *Signs* », de Gillian Wearing.

son Blanche. Mais son parcours est d'abord de ceux que les Anglais aiment, proche du conte de fées. Moin rude que celui de Richard Billingham, autre produit local, qui a photographié papa et maman, alcooliques. Dans un portrait que *The Observer* a récemment consacré à Gillian Wearing, la journaliste Miranda Sawyer affirme : « C'est un peu simpliste mais ses passions d'enfance seront le sujet de son art futur. » Anne de Villepoix, sa galeriste à Paris, décrypte : « C'est une fille timide et intériorisée qui fréquente naturellement les gens simples. Quand elle filme des alcooliques, c'est sincère ; pas un geste "plaqué" d'artiste. »

Gillian Wearing est née en 1963 dans la cité ouvrière de Birmingham. Son père vend des téléviseurs, sa mère est bouchère. Ses parents se séparent quand Gillian a dix ans. A quatorze ans, elle est supportrice des footballeurs d'Aston Villa. Elle flirte avec le milieu punk avant de goûter aux chansons sirupeuses de Boy George ou de Duran Duran. Etudes minces. Un de ses professeurs de lycée la frappe : elle lui renvoie sa giflette. Elle quitte l'école à seize ans, gagne Londres deux ans plus tard. A vingt-deux ans, elle suit un cours dans une école d'art puis intègre la chic Goldsmiths School en 1987. « Chez Goldsmiths, je découvrais des livres. C'était ma façon de dire mon incapacité à utiliser le langage. »

Mais la Grande-Bretagne est le pays des cinéastes Ken Loach et Mike Leigh, du photographe Martin Parr. Soit un cinéma social très riche en mots et en témoignages, et une photographie corrosive qui scrute les faits et gestes de l'animal humain. La culture de Gillian Wearing est imprégnée de musique pop, de McDo, de reality shows de la BBC. « Je ne croyais pas que des gens insignifiants comme vous et moi pouvaient passer à la télévision ; je remarquais que des choses banales prenaient de l'importance », confie-t-elle à Grady Turner, en 1998.

La notoriété surgit en 1993 avec la série *Signs*, pour laquelle elle demande à des gens dans la rue d'écrire sur une pancarte leur sentiment du moment. Un goldenboy de la City écrit : « *I'M DESPERATE* » – photo-icône des rudes années 1990. La timidité de Wearing laisse de la place aux modèles. A l'*Observer*, elle déclare : « Je ne parle jamais de choses personnelles avec quiconque. Je suis totalement opposée avec ce que j'essaie de créer dans mon travail. » Elle ajoute : « Pour que cela m'intéresse, ce doit être quelque chose à propos de moi. »

La procédure est ambiguë puisqu'elle associe acteurs qui jouent des sentiments enfouis et gens anonymes, certains recrutés sur petites annonces, en thérapie devant la caméra journalistique de Wearing. Dans les deux cas, le spectateur doit pouvoir se retrouver, s'évaluer même. « Sa façon d'interroger a beaucoup influencé des jeunes vidéastes et même des publicitaires », affirme Anne de Villepoix. Wearing marche fort parce que son art est attractif, compréhensible par tout le monde, plus large que l'image « sociale » mise en avant dans l'exposition parisienne, à découvrir dans le livre publié en 1999 aux éditions Phaidon et qui porte son nom.

M. G.

Cécile Garcia-Fogel, comédienne de toutes les batailles

A Lille, l'actrice interprète la fille au sac dans « Baglady », de Frank McGuinness, un personnage hanté par la schizophrénie

LA DAME AU SAC ou la fille-sac de *Baglady*, c'est Cécile Garcia-Fogel. Le sac fait corps avec elle, la contient et l'exprime. Plein de souffrances exhumées de la tourbe la plus noire, où s'enfouit la misère de l'Irlande profonde, celle de l'inceste ordinaire et de l'infanticide. En retournant les crimes contre elle à coups de reins et de gifles, Cécile Garcia-Fogel envoie la jeune fille buter sur l'indicible. Elle arpente son désastre dans les bottes et les vêtements du père, tout en vidant son sac d'un sang d'objets. Caillots d'une vie figée en mille morceaux, jetés sur le sable blanc dans l'onction d'une grenadine enfantine.

Cécile Garcia-Fogel appartient à une génération capable de passer en un tournemain de l'effet de cils glamour à la bataille de feu. D'associer le paraître de la reine et la rage du sujet avec des intonations d'adolescent qui mue, poings serrés derrière le point marqué. La limpidité du phrasé, l'articulation, hautement classique, sont associées chez elle à une puissance physique qui l'a conduite plus souvent qu'à son tour à la fréquentation de durs parmi les durs, parées à virer dans la folie de la première dépression. Cette année, elle a vécu deux coups de tabac, du côté d'Edward Bond et de Frank McGuinness.

Dans *Le Crime du XIX^e siècle*, dirigé par Alain Françon (*Le Monde* du 13 janvier 2001), elle était Grace, une fille pleine d'une « détermination vengeresse » devenue « autiste sur les bords » quand l'objet de la vengeance tombe. Dans *Baglady*, c'est la schizophrénie qui la hante. Avec Stuart Seide, elle a repéré les coupures présentes dans l'œuvre poétique et théâtrale de Frank McGuinness. Puis elle a mené des recherches plus personnelles sur la fille au sac. Elle s'est « passé et repassé » *La Moindre des choses* (le film de Nicolas Philibert sur le théâtre à la clinique de La Borde), lu, vu des documentaires, des malades, leur souffrance: « Assez pour choper deux ou trois trucs » qui portent le personnage.

« ENLEVER LES PUDEURS »

A l'adolescence, bien qu'issue d'une famille théâtrale, Cécile Garcia-Fogel songeait plutôt à l'Agro. C'est la musique qui lui a donné envie de théâtre. Un chœur au conservatoire de Montpellier. Elle est alors « un tempérament sombre », une élève comédienne « extrêmement bloquée ». Le remède ? Un travail acharné. Qu'est-ce que le travail ? « Enlever les pudeurs. » Et elle ne s'est pas lassée de n'en pas finir. En multipliant les rôles. A dix-huit ans, elle est à Paris. Pour vivre, elle

chante et fait la manche dans les cafés de Montparnasse. Elle s'épaissit le cuir (rire): « On n'était pas protégés par un théâtre, il fallait accrocher les gens pour être écoutés. »

Un an après, elle entre rue Blanche, marquée par l'enseignement de Mehmet Ulusoy ; puis est reçue au Conservatoire. Elle a vingt et un ans. Le bon âge. Elle en sort en 1992, après avoir suivi les cours de Jean-Pierre Vincent, Catherine Hiegel, Stuart Seide. Des maîtres d'avenir. Mais pas plus que certains condisciples, devenus compagnons de route, comme Gildas Milin, puis Julie Brochen : « Je voyais chez eux un amour du théâtre moins répandu qu'il y paraît au Conservatoire. Un appétit qui attisait le mien. » A la sortie, Stuart Seide l'invite chez Henry VI. Elle est Margaret. Elle veut jouer, jouer encore, « pour savoir de quoi j'étais faite ». Avec Joël Jouanneau (*Les Reines*) ou Bernard Sobel (*Le Roi Lear*).

Vient un moment où elle « sature sur le plateau », où elle sent qu'elle « ne se développe plus ». La musique l'appelle à nouveau : « Il s'est passé quelque chose de très fort qui m'a fait découvrir en moi un univers naïf, coloré et ludique, qui ne correspond pas à l'image de violence que je donne sur scène. » Elle embarque Gildas Milin, Julie Brochen et quelques proches dans *Trézène Mélodies*. Une *Phèdre*



BRUNO DEWAELE

Cécile Garcia-Fogel, dans « Baglady », de Frank McGuinness. Une souffrance exhumée de la tourbe la plus noire d'Irlande.

chantée, expérimentée en chœur dans les wagons du RER ou du métro, avant d'affronter avec succès le public du Théâtre de la Bastille. Suivent *Le Roi errant* (un *Roi Lear* pour enfants adapté par Joël Jouanneau) et *Le Marchand de Venise*.

Mais elle refuse d'être cataloguée comme metteur en scène. « Je suis comédienne, et c'est de cet endroit que j'ai eu envie d'élargir mon travail. » Pourtant, elle en avait assez de voir « le positionnement philosophique ou politique refusé aux femmes dans le théâtre ». Et ne voyait pas comment expérimenter autre chose qu'en mettant en scène des personnages d'hommes. Mainte-

nant, elle commence à en avoir assez de collectionner les rôles tragiques. Même si cela est conforme à son amour des textes forts. Aussi, après la pause d'une maternité, elle songe à des rôles (elle hésite en riant sur le mot) « plus lumineux ». Et consent à traduire : « Plus féminins ».

Jean-Louis Perrier

★ *Baglady*, de Frank McGuinness. Mise en scène : Stuart Seide. Avec Cécile Garcia-Fogel. Théâtre du Nord, Grand-Place, Lille. Tél.: 03-20-14-24-24. Mardi, mercredi, vendredi, samedi à 18 h 30 ; jeudi à 17 heures ; dimanche à 15 h 30. Jusqu'au 14 avril. Durée : 1 heure.

L'équipe d'architectes suisses Jacques Herzog et Pierre de Meuron lauréate du prix Pritzker

L'ÉQUIPE suisse Jacques Herzog et Pierre de Meuron, concepteurs de la Tate Modern, le nouveau musée d'art contemporain à Londres, est la lauréate du prix d'architecture Pritzker pour l'année 2001. Considéré comme la plus haute récompense internationale dans le domaine de l'architecture, à l'instar du Nobel, le Pritzker, décerné pour l'ensemble de l'œuvre des lauréats, a été instauré en 1979 par la fondation Hyatt (Los Angeles). Il est doté d'une récompense de 100 000 dollars (114 000 €). Le prix leur sera remis le 7 mai au cours d'une cérémonie à Monticello (Virginie), résidence de Thomas Jefferson.

Jacques Herzog et Pierre de Meuron, tous deux nés à Bâle (Suisse) en 1950, ont fait leurs études ensemble au Polytechnicum de Zurich, avec Aldo Rossi et Dolf Schnebli, avant de créer leur agence à Bâle, en 1978. Ils y ont édifié les premiers bâtiments qui ont attiré l'attention des critiques, et séduit de nouveaux maîtres d'ouvrage (immeuble de l'Helbelstrasse et immeuble Schwitner en 1988, siège de Suva en 1993, poste d'aiguillage en 1995). Mais leur aire géographique devient très tôt européenne, à Mulhouse (Usine Ricola, 1993), non loin en France, à Saint-Louis (Centre de sport Pfaffenholz), en Allemagne (Galerie d'art Goetz, à Munich, en 1992), en Italie, etc.

Austère et rigoureuse au premier chef, ce qui reste leur première signature, leur architecture se manifeste aussi comme une série

d'aventures autonomes, formellement différentes, liées au paysage, à la fonction, mais aussi à la symbolique qui leur paraît caractériser le client. Pierre, bois, métal, verre, béton, gabions, tous matériaux retravaillés et presque détournés, sont les ingrédients qui nourrissent la sensualité calviniste de leurs constructions. A cet égard, ils témoignent d'un génie pour faire parler les surfaces, qui retrouvent une nouvelle valeur décorative, et jointe avec une maîtrise souvent éblouissante de l'alternance des vides et des pleins. Une maîtrise qui se retrouve dans chaque détail et, qualité plus rare encore, dans l'adéquation de leurs bâtiments aux climats et aux lumières des sites retenus, dans l'équilibre enfin entre espaces publics et privés.

LA RÉUSSITE DE LA TATE MODERN

Les chais Dominus, construits pour le Bordelais Christian Moueix dans la Napa Valley (1998), leur ont ouvert les portes des Etats-Unis. Ils y construisent le musée Blanton pour l'université du Texas à Austin, le Centre d'art Walker Art Center à Minneapolis et le Musée Young Museum à San Francisco. Ils ont également commencé à travailler en collaboration avec Rem Koolhaas, lauréat du Pritzker 2000, sur le projet de l'Hôtel Astor, à New York. Mais c'est incontestablement la réussite exceptionnelle de la Tate Modern de Londres, ouverte l'an passé, qui les a propulsés sur la scène médiatique, à l'instar d'un Gehry, autre lauréat du Pritzker en 1989, et

n'a pu manquer d'inspirer un jury composé de personnalités considérées comme compétentes et rigoureuses.

Un jury en majorité américain qui, d'année en année, affine ses critères et s'éloigne du nationalisme sensible des premières années du prix. Dirigé par Bill Lacy, président de l'université d'Etat de New York (Purchase), il est composé de J. Carter Brown, directeur honoraire de la National Gallery de Washington, Giovanni Agnelli, président honoraire de Fiat, Carlos Jimenez et Jorge Silvetti, deux architectes et professeurs, à Houston (Texas) et à Harvard (Massachusetts), le mécène britannique Lord Jacob Rothschild, enfin Ada Louise Huxtable, ancienne critique architecturale du *New York Times*, journal fortement engagé depuis toujours dans la défense d'une architecture de qualité et qui vient de confier la construction de son nouveau siège à Renzo Piano, cru 1998 du Pritzker.

C'est d'ailleurs le *New York Times* qui a donné le scoop dans son édition du 2 avril avec une remarquable analyse d'Herbert Muschamp sur les situations comparées des architectes aux Etats-Unis et en Europe, où, estime-t-il, la pratique des concours anonymes (aujourd'hui récusés par la réglementation européenne) a permis de faire émerger une génération de maîtres d'œuvre qui accèdent jeunes à la commande et qui, ainsi nantis d'une expérience précoce, peuvent faire preuve d'une inventivité que ne connaissent plus les grandes firmes américaines. Un

des acquis de cette situation, souligne-t-il, est la capacité de l'architecture européenne à associer la réflexion classique et le langage contemporain.

On en voit les effets, même si le Pritzker ne doit pas être considéré comme l'arbitre des élégances et même s'il n'est plus le seul à revendiquer le rôle de Nobel depuis la création du prix Carlsberg, du nom de la bière danoise, récompense plus attentive aux talents singuliers. Mais enfin, on ne peut pas regretter le choix du Portugais Alvaro Siza comme lauréat du Pritzker, en 1992, et du Français Christian de Portzamparc, en 1994, ni l'attention constante portée par les jurys aux représentants du Vieux Continent. A trois exceptions près – Venturi (1993), Américain mais précurseur d'un retour à l'histoire, les Japonais Maki (1993) et Ando (1995) –, le palmarès s'établit ainsi de 1996 à 2000 : Moneo (Espagne), Fehn (Norvège), Piano (Italie), Foster (Grande-Bretagne), Koolhaas (Pays-Bas).

Le choix de l'agence bâloise confirme donc ces bonnes dispositions, qui débouchent pratiquement toujours sur d'importantes commandes aux Etats-Unis mêmes. On notera que grâce à la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP), la capitale a, elle aussi, « son » Herzog et de Meuron, un triple immeuble singulier, 17, rue des Suisses, dans le 14^e arrondissement.

Frédéric Edelmann

Catherine Tasca annonce de nouvelles aides en faveur du cinéma

LA MINISTRE de la culture et de la communication a annoncé le 3 avril plusieurs nouvelles mesures en faveur du cinéma. Ces aides répondent aux conclusions de deux rapports remis rue de Valois. Rédigé par l'ancien directeur général adjoint du Centre national du cinéma, Daniel Goudineau, le premier avait souligné les dysfonctionnements de la distribution. En réponse à cette analyse, Catherine Tasca a confirmé la mise en place – prévue par la loi sur l'audiovisuel – d'un financement de ce secteur par les chaînes généralistes à hauteur de 0,2 % de leur chiffre d'affaires, et majoritairement réservé aux productions indépendantes. Des engagements de programmation des circuits de salles, et notamment des multiplexes, doivent garantir la pluralité de l'accès aux écrans des films. Enfin, la création d'un « agrément de distribution », permettra de régulariser la situation d'œuvres de cinéma de qualité, mais produites hors des dispositifs classiques. Cette dernière mesure permet de sortir du paradoxe ayant entravé la sortie de nombreuses productions Arte, parmi les meilleurs films français de ces dernières années.

Rédigé sous la direction du producteur Charles Gassot, le second rapport concernait le soutien à l'écriture de scénario. Catherine Tasca a annoncé la création d'une bourse aux premiers scénarios, vingt-cinq candidats devant se partager une somme globale d'1 million de francs. Remplaçant le quatrième collègue (avance sur écriture) de la Commission d'avance sur recettes, une commission spécifique dotée de 5 millions est créée. Enfin, une aide au développement, dotée d'un budget de 15 millions en 2001 et qui doit atteindre 25 millions en 2003, aidera les producteurs à financer des projets à moyen et long terme.

Jean-Michel Frodon

DÉPÊCHE

■ **POLITIQUE CULTURELLE** : trois des sept syndicats de fonctionnaires du ministère de la culture ont appelé à une grève le jeudi 5 avril pour « maintenir la pression » au moment où s'ouvrent des discussions sur la question des effectifs et de la réduction du temps de travail. Dans un communiqué diffusé le 2 avril, le SNAC-FSU, CGT, et SUD-Culture appellent également à un rassemblement, le même jour à 11h30, sous les fenêtres du ministère de la rue de Valois.

carte Sésame

1^{er} mars - 18 mai 2001
Signal (1863-1935)

3 avril - 9 juillet 2001
Paysages d'Italie
Les peintres du plein air (1780-1830)

17 septembre - 31 décembre 2001
L'Or des rois Scythes

11 octobre 2001 - 18 janvier 2002
Paris - Barcelone
De Gaudí à Miró

le laissez-passer, coupe-file
des grandes expositions
aux Galeries nationales du Grand Palais

Rens. 01 44 13 17 47

Le Salon de mars de Genève, sérieux concurrent pour la Foire de Maastricht

Créée en 2000, la manifestation veut donner à la cité helvète toute sa place sur le marché de l'art

GENÈVE

de notre envoyé spécial

Le Salon de mars a été créé en 2000 par le marchand parisien Daniel Gervis et la commissaire-priseuse Vivianne Jutheau de Witt, aujourd'hui installée en Suisse. Recréé plutôt, puisqu'il reprend à Genève le principe imaginé pour Paris en 1989, par le même Daniel Gervis : il consiste à confronter l'art contemporain à des formes d'expression plus anciennes. Le marchand partait d'un constat : nombre de collectionneurs n'hésitent pas à mêler tableaux modernes et mobilier XVIII^e, avec en prime, souvent, un fétiche africain pour lier le tout. Il s'agissait de leur offrir tout cela en même temps.

A Paris, l'expérience ne survécut pas aux années de crise du marché. Elle est donc transplantée sur les bords du Léman, dans un contexte radicalement différent, l'idée originale étant abondamment pillée : la quasi-totalité des grandes foires d'antiquaires intègrent aujourd'hui l'art actuel, comme en témoigne la présence surprenante d'un clochard de l'Italien Maurizio Cattelan à la dernière Foire de Maastricht.

Maastricht ferait bien de s'inquiéter de l'existence de ce nouveau concurrent : certes, Genève est

encore loin de l'abondance de ce grenier hollandais de l'antiquité, même si la centaine de marchands présents ne démeritent pas. Mais le Salon de mars a des avantages non négligeables : la ville est accessible de toute l'Europe en moins de deux heures, et l'endroit est situé à cinq minutes à pied de l'aéroport. Enfin, même si les grandes fortunes de la planète ont depuis longtemps inscrit Maastricht sur leur agenda, Genève leur est plus familière.

Et surtout, on ne s'y écrie pas les pieds le jour du vernissage. La foule trop dense de Maastricht est nuisible aux transactions. Le public de Genève, plus nombreux que l'an passé, n'est pas tel que les affaires deviennent impossibles à négocier. Cela parce que les organisateurs ont tenu à dessiner des allées d'une largeur inaccoutumée, ponctuées de placettes et même d'espaces verts, pour recréer, selon le vœu de Daniel Gervis, l'atmosphère d'un village. La médaille a son revers : le prix des stands est très élevé, ce qui a dissuadé certaines galeries, notamment genevoises, de participer.

Pour convaincre les Helvètes présents, Daniel Gervis a fait vibrer la corde sensible : donner à Genève sa place sur le marché de l'art est un acte civique. Certains l'ont compris,

et sont venus, comme Sonia Zannettacci, Analix Forever, mais aussi Krugier et Dietsheim. Ces derniers méritent, comme toujours, une mention spéciale puisque, non contents d'accrocher le plus époustoufflant tableau du Salon, *La Sœur de l'artiste*, peint par Picasso en 1899, ils organisent dans leur galerie de la Grand-Rue, dans la vieille ville, une exposition du même, des tableaux de la collection de Marina Picasso, qui n'avaient pas vu le jour depuis des lustres.

BAIGNOIRE PEINTE PAR CAILLEBOTTE

Une autre nouveauté, c'est le stand commun de Blondeau Fine Art Services (BFAS) et de LS Art Curator de François Pinault. Longtemps installé à Paris, il a décidé de s'implanter à Genève. Le second est dirigé par Marc Blondeau, un des meilleurs courtiers internationaux, conseiller de François Pinault. Longtemps installé à Paris, il a décidé de s'implanter à Genève. Le second est dirigé par Simon Studer, autrefois associé à Dominique Lévy, actuelle responsable des ventes privées chez Christie's. Le duo Blondeau-Studer pourrait donc faire parler de lui dans le marché de l'art.

Au hasard des stands, on remarquera, chez Camille Burgi, une curieuse table d'acajou XIX^e, aux pieds terminés par des griffes de

lion, idéale pour un conseil d'administration huppé ; une baignoire, mais peinte celle-là, et par Caillebotte, chez Brame et Lorenceau ; des petits tableaux, âpres et inédits, de Tal-Coat chez Bernard Bouche, un des rares marchands – avec Pixi, qui montre un ensemble de Poliakov – à oser le pari d'une exposition personnelle.

On ne ratera pas non plus le stand de la galerie 1900-2000, dont Ben proclame qu'il « est celui qui présente le plus de chefs-d'œuvre et de créativité au meilleur prix au mètre carré ». Et on s'arrêtera, juste en face, sur le cas Yves Mikaeloff. Il est antiquaire, mais aussi artiste, et c'est sans doute cette double casquette qui lui a inspiré la re-création d'une commode construite strictement selon les techniques des ébénistes du XVIII^e siècle. A cela près que les bronzes sont en résine transparente et le marbre en caoutchouc : du Jeff Koons, à la française.

Harry Bellet

★ **Salon de mars Genève, Palexpo-halle 1, 12-18 Grand-Saconnex, Genève. Ouvert tous les jours, de 12 heures à 20 heures ; nocturne le 4 avril jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 8 avril.**

EN VUE

■ La famine menace des milliers de personnes au Malawi, prévient le Programme alimentaire mondial de l'ONU.

■ La police du Malawi, lancée dans une opération « ville propre », a provoqué une émeute, vendredi 30 mars, en détruisant les étals des vendeurs à la sauvette pendant la nuit : les rues de Blantyre sont jonchées depuis de fruits et de légumes, de pierres, de vieux pneus et de branches d'arbres.

■ Dragisa Blanus, directeur de la prison centrale de Milgrada, a remis à Slobodan Milosevic un balai et un chiffon pour l'entretien de sa cellule.

■ « Ma victime était consentante », s'est défendu, mardi 3 avril devant un tribunal de Charlottetown au Canada, Evan Brown, coupable d'agression contre Jean Chrétien, premier ministre canadien qui naguère affirmait : « Une tarte à la crème, c'est comme un prix décerné aux personnalités influentes. »

■ « Mon comportement n'a été ni menaçant ni injurieux », a plaidé Lynn Marie Coles, condamnée à un an de mise à l'épreuve pour avoir pris pour cible Tony Blair lors d'une manifestation contre l'embargo de l'Irak en 2000, à Bristol : « Me trouvant entourée de lanceurs de tomates, je me suis emparé, sur un coup de tête, du sac de mon voisin parce que je visais mieux que lui. »

■ Alfonso Pecoraro Scanio, ministre italien de l'agriculture, propose l'inscription de la pizza au « Patrimoine oral et immatériel de l'humanité ».

■ Les autorités saoudiennes font détruire les Pokémon, assimilés à des jeux d'argent, en application d'une fatwa du mufti d'Arabie, qui voit quantité de croix et d'étoiles à cinq branches dans les cartes du fabricant japonais.

■ L'Eurostar reliant Londres à Paris a fait un détour, mardi 3 avril, dans la région du Kent pour épargner aux voyageurs la vue de jeunes gens désœuvrés au bord des voies qui montreraient leur derrière au passage des trains.

■ « Le sens de l'humour existe aussi en Allemagne et pourrait se développer davantage », estime Thomas Draeger, chef du chœur Torde de rire : huit virtuoses qui provoquent à des fins thérapeutiques une hilarité communicative en s'esclaffant sur des airs connus.

■ Un aveugle a été condamné, mardi 3 avril, par le tribunal de Mayence, à une amende de 1 500 euros pour avoir pris le volant en état d'ébriété et sans permis de conduire.

Christian Colombani

La libération sexuelle comme la voyait « Actuel »

L'équipe qui dirigea le mensuel pionnier dans les années 1970 réédite une anthologie de textes contre l'« ordre moral », dont aucun ne l'avait choquée à l'époque. Sans regret, elle persiste et signe

PERSISTE ET SIGNE. Face au politiquement correct qui « rebâtit les interdits de déconade », l'équipe qui édita, de 1970 à 1975, le mensuel *Actuel* réédite une anthologie de textes contre l'« ordre moral » parus dans ce titre pionnier de la *free press*, sous forme d'un hors-série de *Nova Magazine* daté de mars 2001 et intitulé « Où est passée la révolution sexuelle ? ».

L'éditorial affirme sans ambages : « On ne va pas baisser culotte. On réécrirait la même chose », et, plus loin : « Nous n'avons jamais publié à l'époque de textes qui nous aient choqués. » Au-delà de la seule nostalgie, c'est également pour Jean-François Bizot et ses amis une manière de prendre position après les accusations de pédophilie visant Daniel Cohn-Bendit pour ses écrits relatant son expérience dans une communauté de Francfort (*Le Monde* du 1^{er} mars). Le hors-série revient sur les motivations de la principale accusatrice, la fille de l'une des dirigeantes de la bande à



Baader, Ulrike Meinhof : « Pour-quoi donc Bettina Rohl s'acharne-t-elle contre tous les non-violents qui furent choqués par la mort suspecte [en prison] de sa mère ? »

Hérou de la tendance « sexe, drogues et rock'n roll », *Actuel* fut, plus que tout autre titre de presse dans les années 1970, le miroir où se

reflétaient les frustrations, les aspirations et les expérimentations sexuelles de la jeunesse. Quand la presse militante évitait, délibérément ou non, d'aborder les questions touchant à la vie quotidienne en général et au premier chef à la sexualité, *Actuel* en avait fait le cœur de son projet éditorial. S'inspirant de la « contre-culture » née en Californie, y compris sur la forme avec une maquette « déjantée » et un large recours aux dessinateurs comme Robert Crumb ou Gilbert Shelton, *Actuel* donna la parole à ses lecteurs, mais aussi à quelques futures personnalités dont on s'amuse à relever la signature.

« **ÇA MARCHE, LA DRAGUE ?** »

Ainsi, Bernard Kouchner n'hésita pas à se rendre un dimanche dans le Poitou pour enquêter en milieu rural sur « le sexe en jachère » : « Ça marche, la drague ? », demande le futur ministre à Raymond, qui « n'a pas touché une fille depuis qua-

tre mois ». Celui-ci répond : « Moi, je les connais toutes, celles qui veulent bien s'amuser. Après, je les reflète aux copains. » Jean-Patrick Capdevielle, qui n'avait pas encore connu le succès avec *Quand t'es dans le désert* (un titre qui n'aurait pas été déparé dans son sujet), s'intéressait, lui, à la sexualité des « immigrants », confrontés à un « racisme latent, mais bien vivant », qui poussait les interlocuteurs maghrébins qu'il interrogeait à « un recours presque exclusif aux prostituées ».

Les filles étaient invitées à passer le « test de la sensualité féminine », qui faisait sensation à l'époque, mais pourrait figurer dans n'importe quel magazine féminin contemporain. Exercice découpant, celui de ce questionnaire détaillé sur la sexualité envoyé à une cinquantaine de personnes, « dirigeants gauchistes et intellectuels révolutionnaires ». Peu de destinataires s'y soumettent, invoquant souvent l'excuse : « Ma femme a jeté le questionnaire. » « Ce questionnaire est absur-

de, non dans ses intentions – je déteste autant que vous le mur qui protège nos vies privées – mais parce qu'il renseigner les flics. C'est tout ce que Marcellin [ministre de l'intérieur de l'époque] peut désirer », répond Daniel Guérin, vieux militant anarchiste.

Remettant radicalement en cause les schémas établis de la sexualité, l'irruption du Mouvement de libération de la femme (MLF) et celle du Front homosexuel d'action révolutionnaire (FHAR) trouvant naturellement un large écho dans les colonnes d'*Actuel*. Monique Wittig ou Guy Hocquenghem évoquent le combat des lesbiennes et des « pédés ». Tel qu'en lui-même, Serge Gainsbourg explique : « On est des mecs, eh bien, il faut bander et puis voilà. C'est comme ça. Présentez armes ! C'est militaire. » Un certain « G. Fourré » rapporte sa visite dans une communauté sexuelle parisienne, baptisée « Le Tunnel », où « on baise comme on bouffe ».

Actuel proposait également un échantillon de la rubrique du « Docteur Hippocrate », paraissant dans l'hebdomadaire californien *The Berkeley Barb*, où le docteur Eugen Schoenfeld répondait avec autant d'humour que de pertinence aux questions les plus fantaisistes sur le sexe. Enfin, assumant sa propre évolution, l'ancienne équipe d'*Actuel* évoque son changement d'approche – « Après 1974, le X dérisoire » – et le temps des parodies et du détournement de journaux. Moins corrosif que ne le fut *Hara-Kiri*, *Actuel* gagna alors en drôlerie ce qu'il perdit en subversion.

Paul Benkimoun

DANS LA PRESSE

LIBERATION

Jacques Amalric

■ Le retour de Bernard Tapie à la tête de l'OM, donc sur la scène de ses anciens forfaits, ne nous révèle rien de bien nouveau sur sa capacité à rebondir via des entreprises en perdition. Il confirme en revanche l'aspect hautement nau-séabond d'un certain football professionnel où l'éthique a cédé la place depuis quelques lustres à l'obsession des commissions sur transferts et du spectacle qui atti-

re les foules et génère les droits les plus élevés de retransmission télévisée.

C'est là, dans cette ville aux traditions politiques les plus ambiguës, les plus contestables et les plus clientélistes, que l'ancien compagnon en mitterrandisme a pris goût à la politique, a mesuré la force de sa démagogie populiste, la puissance de son cynisme et le poids de l'argent dans une campagne. Il serait surprenant que celui qui a une revanche à prendre ait totalement oublié ces poisons et ne songe pas à une récidive.

LA CROIX

Bruno Frappat

■ La SNCF, ou le ruban bleu des grèves. Aucune entreprise ne peut, au palmarès des pannes sociales, se comparer à la Société nationale des chemins de fer. Son président, Louis Gallois, a fait le calcul : les salariés de la SNCF ne représentent que un pour cent de la population active, mais, au bout d'une année, ils ont à leur actif, si l'on peut dire, entre un quart et un cinquième des jours de grève observés en France ! Les grèves d'agents de conduite, les trains supprimés

ou retardés, les demandes d'ouverture de négociations ? font partie du décor. Les grèves exaspèrent les victimes du premier rang : vacanciers piégés, banlieusards encore plus maltraités qu'à l'ordinaire, étrangers déroutés par nos moeurs sociales. Elles indiffèrent le reste de la France, à commencer par les « décideurs » : c'est une affaire de « gens d'en bas ». Ce mélange de lassitude et d'acceptation molle est-il tolérable longtemps ? Et personne ne se lève pour dire aux grévistes que la SNCF ne leur appartient pas.

www.mission-humanitaire.com

Un site d'accueil et d'information pour les petites et moyennes ONG

« **FRÈRES DES HOMMES** vous propose de soutenir son projet de réhabilitation de la menuiserie artisanale au Rwanda. » Les internautes désireux d'aider au financement de cette opération n'ont qu'à cliquer dans la fenêtre « Soutenez la mission du mois ». Aussitôt apparaît une bannière publicitaire, dotée d'un lien vers le site de l'annonceur. En échange, ce dernier versera 4 centimes à Frères des hommes : « Cela peut paraître peu, mais les petits cours d'eau font souvent les grandes rivières. »

Depuis son lancement en septembre 2000, mission-humanitaire.com a déjà mis en vedette plusieurs projets, comme la construction par le Comité d'aide médicale d'un dispensaire en Albanie ou l'achat par Marins sans frontières d'un bateau pour desservir des îlots perdus au large de Madagascar. Le but des créateurs du site, Habib Jafary et Laurent Gaulier, est d'aider les ONG de moyenne importance, souvent mal connues, à mieux communiquer grâce à Internet. Eux-mêmes issus de ce milieu, ils ont pu constater que « ces organisations n'ont souvent ni les



moyens, ni les compétences, ni le temps d'utiliser les nouvelles technologies ».

Aussi mission-humanitaire.com leur simplifie la tâche en mettant à leur disposition une panoplie d'outils. Elles peuvent déposer sur le site leurs offres d'emplois, qui

sont nombreuses et variées : ingénieurs en génie civil, administrateurs, éducateurs spécialisés, gestionnaires de stocks... Toujours grâce aux petites annonces, les plus petites se regroupent pour envoyer du matériel à l'étranger, font connaître leurs stages de formation,

communiquent avec leurs donateurs. Le site cherche également à informer le grand public, qui méconnaît la réalité du travail des ONG à petit budget : « Pour beaucoup, explique Laurent Gaulier, une mission humanitaire se résume à l'image d'un camion rempli de nourriture. Les gens ignorent qu'il a fallu un logisticien pour acheminer le camion et que, au siège, un responsable géographique s'est démené pour trouver les financements. »

La rubrique didactique « Storyboard » retrace le déroulement d'un projet fictif d'aide aux réfugiés. Chaque étape est commentée et illustrée, depuis la mission exploratoire jusqu'aux résultats sur le terrain. Les termes techniques sont traduits en français courant dans la rubrique « Jargon ». Enfin, les deux responsables prennent le temps de répondre à toutes les questions des jeunes candidats à l'humanitaire, qui auraient eu bien du mal à obtenir les mêmes informations directement auprès des ONG, souvent débordées.

Sylvie Dodeller

SUR LA TOILE

CONCENTRATION

■ Le prestataire Internet français Fluxus (anciennement Francenet) a annoncé qu'il acceptait l'offre de rachat de la société britannique BT Ignite, filiale de British Telecom. – (*Reuters*.)

SIGNATURE SÉCURISÉE

■ L'association European e-business Tax Group (qui regroupe notamment les sociétés ABB, Cisco, Compaq, Deutsche Post, DHL, Ericsson, France Télécom, IBM, Microsoft, Siemens et Sony) a annoncé qu'elle était hostile au projet de directive de l'Union européenne visant à imposer un système de signature électronique sécurisée à tous les futurs services de facturation en ligne. L'association estime que cette technologie n'est pas au point, et que la directive empêcherait la mise en place de ces systèmes. – (*AP*.)

JORDANIE

■ Le roi Abdallah de Jordanie a inauguré son site Web officiel, rédigé principalement en anglais, avec quelques rubriques traduites en arabe. Le monarque, passionné d'Internet, possède par ailleurs un site personnel depuis 1998. www.kingabdullah.jo

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir Le Monde pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

□ M. □ Mme Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité : _____ 101MQPA1

Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal.

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal Le Monde.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : _____

Signature : _____

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05		
TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER			
Nom : _____			
Prénom : _____			
N° : _____ rue _____			
Code postal : [] [] [] [] [] []	Ville : _____		
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)			
N° : _____ rue _____			
Code postal : [] [] [] [] [] []	Ville : _____		
DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER			
Code Etablissement	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc. :

Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99F/min)

Le Monde (USPS-009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Les prisonniers du boulot par Dominique Dhombres

« LE TRAVAIL, c'est la santé/Rien faire, c'est la conserver/ Les prisonniers du boulot/ font pas de vieux os. » L'immortelle chanson de Henri Salvador n'a pas été citée, mardi soir, sur France 3, au cours de l'émission de Mireille Dumas « Vie privée, vie publique », et c'est un peu dommage. Les personnalités invitées se prenaient bien trop au sérieux pour pousser la chansonnette. Seul le psychiatre de service, Patrick Legeron, spécialiste du stress, a fait remarquer qu'il était rarissime d'entendre quelqu'un murmurer sur son lit de mort : « Si j'avais su, j'aurais travaillé davantage. »

La question était de savoir s'il était possible de concilier une carrière professionnelle intense et une vie personnelle qui ne le soit pas moins. La réponse semble négative, ce

qui est un peu triste. Il faut soit épouser sa secrétaire, comme Marc Blondel, le secrétaire général de Force ouvrière, soit divorcer très vite, comme Rolland Courbis, l'ancien entraîneur de Lens. Les uns et les autres ont dit qu'ils n'avaient pas vu grandir leurs enfants. Les deux filles de Marc Blondel lui ont reproché de les avoir délaissées, notamment celle qui est devenue psychiatre, comme par hasard.

Il ne devait pas être vraiment gracieux dans la vie quotidienne, de toute façon, Marc Blondel, à voir la façon dont il a traité la pauvre Emmanuelle Bouquillon, qui fut la benjamine de l'Assemblée nationale en 1991, puis élue maire de Soissons en 1993, et à tout laissé tomber en février 2000 parce que la pression était trop forte. On n'a pas le droit d'aban-

donner ainsi en rase campagne ceux qui vous ont fait confiance, lui a durement fait savoir le patron de Force ouvrière. Lui-même est un militant syndicaliste dès qu'il enfle son pantalon et sa chemise le matin. Emmanuelle Bouquillon n'avait nulle envie d'étaler sa vie privée devant ses administrés, et cela a déclenché une campagne de rumeurs. Contrairement à Marc Blondel, qui se dit « blindé », elle était sans doute trop fragile pour faire ce genre de métier.

Dans cette galère, où chacun se vantait de se « défoncer » dans son travail, la palme de la sagesse est revenue à Marlène Jobert qui, à quarante ans, a préféré ses filles jumelles à sa carrière d'actrice. Elle ne semblait pas le regretter. Ses yeux bleus et sa voix riieuse emportaient de toute façon la conviction.

Le roman d'un tricheur

par Pierre Georges

ADMIRABLE ! Confondant ! Préparez vos mouchoirs, ciel et blanc ! Tapie condamné, Tapie humilié, Tapie ruiné (?), mais Tapie restauré ! Sauveur déjà, maître bientôt de l'OM, maître sauveur olympique et médaille d'or du retour.

Les histoires édifiantes sont ennuyeuses. Et les histoires morales encore plus. C'est bien pourquoi on se gardera de tenir pour édifiante ou morale la prodigieuse réinsertion-revanche de Nanard de chez Nanard. Aimable sobriquet pour mieux amuser la galerie et tout autant dissimuler l'incroyable appétit de revanche d'un prédateur-né.

Bernard Tapie n'est ni ne sera jamais un repentant ni un repent. L'affliction, le regret, la repentance, ce n'est point trop le genre de la maison ni du personnage. Bernard Tapie est plutôt de l'espèce repreneur. Y compris de lui-même. L'entreprise Tapie en péril, il se l'est offerte pour le Tapie symbolique, sachant tout le profit qu'il pouvait y avoir à relancer cette marque illustre et comme déposée.

Il ne fut rien, chanteur yé-yé, Bernard Tapy, c'est dire s'il cherchait sa voie autant que sa voix. Il fut un peu plus, comme une sorte de brocanteur des châteaux bokassiens en péril ou des entreprises à dépecer d'urgence. Il devint tout. Et même radical de gauche. Tout, patron d'Adidas, aimé un moment de son Crédit lyonnais, député, ministre de la ville, pourfendeur de Le Pen, navigateur au long Phocéa, bête de télé, président de l'OM triomphant, illusionniste et flambeur, couvert de gloire, d'honneurs, d'argent. Et même filibustier préféré du Prince.

Tapie inventa le tapisme en prodigieux marchand de lui-

même. Et, s'il fallut en cette ascension fonctionnant comme une vis sans fin donner quelques coups de pouce furtifs à la roue de la célébrité et de la fortune, il n'y répugna point. La maison Tapie n'a pas de ces tourments d'âme qui puissent et doivent entraver une dévorante prédation.

Il tricha donc. Un peu ? Beaucoup ? Toujours ? En tout cas assez bêtement pour se faire prendre en une minable histoire de match acheté et d'enveloppe d'argent plantée à la mode de chez nous dans un jardin potager de Valenciennes. L'histoire est suffisamment connue pour qu'on n'y revienne pas. Il fut condamné, embastillé et tomba de tout comme l'on dirait de haut. Car tout lui fut retiré : ministre, député, présidences, fortune, gloire et honneurs... Haro sur le tricheur des années-franco, haro sur le Tapie !

Un homme normal ne se remet normalement pas d'une paille chute libre. Bernard Tapie n'est pas un homme normal. Il est de l'espèce rebondissante, féline, avec probablement un crédit de plusieurs vies. Il fit donc, dans un premier temps, ce qu'il sait le mieux faire, ce qu'il est au fond, l'acteur. L'acteur attendant son heure.

Et son heure est revenue, sur le lieu même de ses plus grands triomphes et plus minables tricheries : l'OM en perdition, l'OM des supporteurs, eux-mêmes dirigés par des prédateurs de miettes, a réclamé et obtenu enfin le retour du grand loup dans cette agitée louverie. Il revient pour un triomphe à la Tapie. Tome 2 du roman d'un tricheur. Et commencement de la reconquête vengeresse du pouvoir par le stade.

Un nouveau circuit financier secret d'Alfred Sirven découvert au Liechtenstein

En 1996, l'ancien dirigeant d'Elf a effectué des retraits d'argent liquide pour un montant total de 200 millions de francs

LA DÉCOUVERTE est récente, le chiffre astronomique. En mai 1996, alors qu'il préparait sans doute déjà sa fuite vers les Philippines, Alfred Sirven a effectué des retraits d'argent liquide au Liechtenstein, dont le total atteint 50 millions de francs suisses (200 millions de francs).

Mises au jour par le juge d'instruction de Genève Paul Perraudin, chargé de l'enquête sur le versant helvétique de l'affaire Elf, ces opérations paraissent avoir contribué à la constitution par l'ancien directeur des « affaires générales » du groupe pétrolier d'un trésor occulte dont les enquêteurs sont encore loin d'avoir retrouvé l'essentiel. Retirées à Vaduz, capitale de la Principauté, par M. Sirven en personne, avec le concours de deux avocats genevois, les sommes ont été aussitôt déposées sur les comptes de fondations locales (*Anstalt*) dont les secrets restent à percer.

Le rapprochement avec la chronologie judiciaire semble évident : au printemps 1996, à Paris, l'enquête de la juge Eva Joly se rapprochait de l'ancien PDG d'Elf Aquitaine, Loïk Le Floch-Prigent, et de son entourage. Le nom de M. Sirven avait été

cité à plusieurs reprises, mêlé à la description, par d'anciens cadres du groupe, d'affaires sulfureuses derrière lesquelles disparaissait, déjà, le soupçon d'importants détournements. A la même époque, celui-ci commença à organiser le camouflage des fonds entreposés sur les comptes bancaires dont il disposait à Genève, Lausanne et Lugano. « Cette affaire ayant pris les dimensions d'une véritable affaire d'Etat, il m'avait été vivement conseillé de m'éloigner », a-t-il expliqué, depuis, au juge Van Ruymbeke, le 1^{er} mars, lors de son unique interrogatoire depuis son interpellation, avec cette précision énigmatique : « En retour, il m'a été assuré que je pourrais séjourner à l'étranger sans risque particulier... » (*Le Monde* du 6 mars).

La clôture, entre mars et avril 1996, des comptes baptisés « Langouste », et « Lille », ouverts par M. Sirven à la Banque de dépôt et de gestion (BDG) de Lausanne, et celle du compte « Miou » à la banque Von Ernst & Cie devaient, de fait, entraîner le transfert des sommes entreposées vers deux établissements de Vaduz (la *Verwaltungs-*

und Privat Bank et la Liechtensteinische Landesbank), sous couvert de sociétés-écrans dénommées Keegee Finance et Solina Incorporated.

DES FONDS DÉTOURNÉS

C'est au débit des comptes de ces sociétés, respectivement immatriculées aux îles Vierges britanniques et à Panama, que furent ensuite effectués les retraits d'espèces. Saisi par son collègue suisse d'une demande d'entraide judiciaire adressée au début de 1999, le juge d'instruction de Vaduz Carlo Ranzoni en a retrouvé les traces chez deux agents fiduciaires locaux, Guido Meier et Kuno Frick, qui semblent avoir conçu le circuit des fonds détournés. Des retraits établis par M. Sirven lui-même ont été découverts, ainsi que des notes internes recensant les prélèvements, au long du mois de mai 1996, et indiquant, pêle-mêle : « Rencontré M. Sirven au guichet », « transmis à M. Sirven la somme de... », « M. Sirven est de passage »...

Les avocats du groupe Elf, qui ont eux aussi mené des recherches sur le parcours de ces millions, ont remis aux juges d'autres documents, qui

attesteraient le reversement des sommes retirées sur d'autres comptes, ouverts aux noms de deux fondations de droit liechtensteinois, intitulées Ibesco et Evergate. Un an plus tard, en avril 1997 – soit quelques semaines avant l'émission du premier mandat d'arrêt contre lui –, M. Sirven soldait deux autres comptes, ouverts à la banque Bondpartners de Lausanne sous la couverture de sociétés-écrans irlandaises, Ardhill Ltd et Montbay Ltd. Les fonds furent cette fois virés vers le Crédit foncier de Monaco, puis, de là, vers des banques de Hongkong et de Singapour, où des consignes avaient été passées afin que les liasses de billets soient remises à différents émissaires de M. Sirven. Les archives exhumées par l'enquête suisse établissent que parmi ceux-ci figurait sa compagne philippine, Vilma Medina, qui effectua plusieurs retraits au début de 1998, au moment où le fugitif de l'affaire Elf pensait s'être mis définitivement hors de portée des juges.

Hervé Gattegno

► www.lemonde.fr/elf

Carrefour ouvre dix-sept stations-service d'autoroute

LE NUMÉRO UN FRANÇAIS de la grande distribution, Carrefour, a ouvert, mercredi 4 avril, les dix-sept stations-service d'autoroute rachetées au groupe pétrolier TotalFinaElf. Passées sous l'enseigne Carrefour, ces stations proposent des carburants à des prix inférieurs « de 20 à 35 centimes par litre » aux prix moyens pratiqués par les autres stations autoroutières. Le distributeur a aussi entrepris de réduire les prix des produits fournis dans les boutiques de ces stations.

Michel Jalmain (CFDT) prend la présidence de l'Unedic

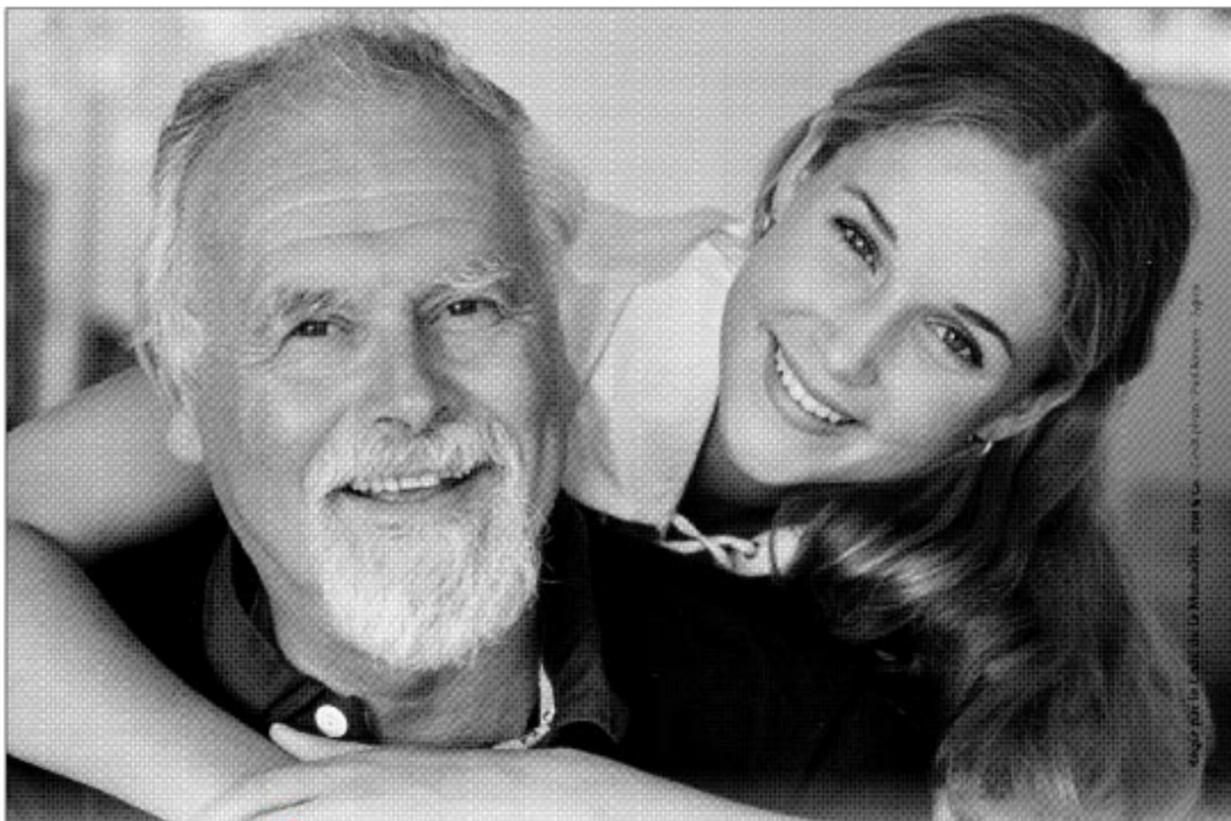
MICHEL JALMAIN, numéro deux de la CFDT, a été élu, mardi 3 avril, pour deux ans et au nom des règles de l'alternance, président de l'Unedic, en remplacement de Denis Gautier-Sauvagnac (Medef). Si elle n'a pas pris part au vote, la CGT était néanmoins présente. Tout en réaffirmant son opposition à la réforme de l'assurance-chômage, elle a en effet finalement décidé de ratifier la nouvelle convention des institutions, qui fixe les règles de fonctionnement. Ce conseil d'administration de l'Unedic a été marqué par des dissensions patronales. Le matin, l'Union professionnelle des artisans (UPA) en avait demandé le report, exigeant une meilleure représentation au sein des instances dirigeantes. Alors que, jusqu'ici, elle n'avait que 2 représentants au sein du conseil d'administration, contre 5 pour la CGPME et 18 pour le Medef, elle en réclamait 5. Le Medef n'a finalement consenti qu'à lui céder un seul nouveau siège. Pour marquer son mécontentement, l'UPA s'est abstenue lors du vote pour les postes revenant au collège patronal.

DÉPÊCHES

■ **AFGHANISTAN** : le commandant **Ahmed Shah Massoud**, chef militaire de l'opposition au régime afghan, est arrivé à Paris, mardi 3 avril, suscitant la colère des talibans au pouvoir à Kaboul. C'est la première visite en Europe de cet ancien élève du Lycée français de Kaboul et héros de la résistance antisoviétique. Le chef militaire afghan vient en Europe à l'invitation de Nicole Fontaine, présidente du Parlement européen, qu'il rencontrera jeudi à Strasbourg. Il devait également s'entretenir, mercredi, avec le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, puis avec le président du Sénat, Christian Poncelet, et celui de l'Assemblée nationale, Raymond Forni. – (AFP.)

■ **GOLF** : l'Américain **Tiger Woods** participera pour la première fois au Trophée Lancôme, du 20 au 23 septembre, à Saint-Nom-la-Bretèche (Yvelines), a annoncé, mardi 3 avril, Patrick Proisy, directeur général d'IMG France et organisateur de l'épreuve. Ce sera la première apparition du champion américain en France depuis son passage chez les professionnels.

■ **FOOTBALL** : le Bayern Munich bat Manchester. Le Bayern Munich a pris une option pour les demi-finales de la Ligue des champions en s'imposant (1-0), mardi 3 avril, sur le terrain de Manchester United, en match aller des quarts de finale de la compétition européenne. L'autre quart de finale s'est soldé par la défaite du Real Madrid, champion d'Europe en titre, face au club turc de Galatasaray (3-2).



CHACUN MÉRITE LES MEILLEURS SOINS QUELS QUE SOIENT SON ÂGE ET SA SANTÉ.

Ça vous choque ? Les 3000 vraies

mutuelles de la Mutualité Française accueillent et acceptent chacun d'entre nous. Quel que soit son âge. Quels que soient ses revenus. Quelle que soit sa santé. Ce sont des règles fondamentales, mais aussi des convictions. Nous avons à cœur que les soins de qualité soient accessibles à chacun. C'est pour nous un engagement fort ; il conduit notre action. C'est une question de solidarité. Vous êtes forcément pour.



FAITES CONFIANCE A DE VRAIES MUTUELLES